



COLLECTION
**PRATIQUES ET POLITIQUES
SOCIALES ET ÉCONOMIQUES**

CORINNE GENDRON

Le développement durable comme compromis

**La modernisation écologique
de l'économie à l'ère
de la mondialisation**

Préface de Alain Touraine



Presses de l'Université du Québec

Le développement durable comme compromis

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096

Courriel: puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

AFPU-DIFFUSION

SODIS

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone: 022 960 95 25

Télécopieur: 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Le développement durable comme compromis

La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation

CORINNE GENDRON

Préface de Alain Touraine

2006



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Gendron, Corinne, 1968- .

Le développement durable comme compromis: la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation

(Collection Pratiques et politiques sociales et économiques)
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1412-9

1. Économie de l'environnement. 2. Environnement - Protection – Aspect social.
3. Développement durable. 4. Gestion d'entreprise – Aspect de l'environnement.
5. Chefs d'entreprise – Entretiens. I. Titre. II. Collection.

HC79.E5G42 2006 338.9'27 C2005-942368-4

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible avec l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE

Couverture : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2006 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2006 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

*À Charles Thurber,
mon professeur de philosophie,
dont l'enseignement dévoué
m'inspire encore aujourd'hui.*

PRÉFACE

Voici un ouvrage issu de recherches menées à l'Université du Québec à Montréal, mais où se sent l'influence d'autres milieux professionnels comme l'Université de Montréal ou l'Université Laval. La construction même du livre suscite l'intérêt, car l'auteure se rend la tâche aussi difficile que possible. En effet, la première partie est consacrée à des exposés théoriques et généraux sur les analyses économiques de l'environnement, puis sur certaines analyses sociologiques, avant d'aborder une étude d'un tout autre type, à savoir la vision que les chefs d'entreprise ont de l'action et même de la passion de tous ceux qui s'efforcent d'introduire dans le fonctionnement de nos sociétés une dimension environnementaliste. Ce qui justifie au départ cette dualité d'approche si nette qu'elle est presque provocante, c'est que, tout au long de ce livre, la même méthode est suivie, c'est-à-dire la recherche d'une vision de plus en plus large et de plus en plus riche des formes d'action et des acteurs sociaux qui introduisent de plus en plus de complexité dans les analyses de l'environnement, qui donnent de plus en plus d'importance aux conduites sociales, à leur raison d'être, au lieu de rester enfermés dans une vision purement économique.

Le lieu central de cette première partie est la théorie de la régulation, point d'arrivée des premiers chapitres et axe qui sert à réanalyser dans les derniers chapitres de la première partie des approches proprement sociologiques. L'inconvénient de cette démarche est évidemment que l'école de la régulation, bien connue depuis longtemps dans les cercles universitaires mais aussi dans ceux où s'élaborent les politiques sociales, a comme orientation générale la volonté de réintroduire dans l'analyse les facteurs sociaux que l'économie néolibérale a constamment essayé d'écarter ou de minimiser. Il est très important et parfaitement justifié d'avoir donné une importance centrale à la démarche de l'école de la régulation, puisque c'est elle qui, sans abandonner les démarches de l'économie classique, s'efforce avec succès de réintroduire l'environnement social, reprenant et développant ainsi une tradition qui avait été illustrée au début du xx^e siècle par l'école institutionnaliste.

L'analyse des études sociologiques ne suit pas le même ordre. L'auteure donne une grande importance à ce qu'elle appelle les études sur l'action collective, mais cette dénomination se réduit pour l'essentiel à l'étude, fort à la vogue aujourd'hui, de la mobilisation des ressources. L'avantage de cette école est qu'elle a permis la rencontre d'économistes libéraux, d'économistes marxistes et de sociologues limitant leurs initiatives à l'identification des méthodes suivies par les mouvements sociaux pour obtenir des ressources, élaborer des alliances, établir un programme, etc.

Vient ensuite une analyse plus brève et plus critique de mes propres travaux où j'ai, je le confesse, un peu de difficulté à me retrouver, simplement parce que le thème écologiste a été peu traité dans mon groupe de travail, à l'exception peut-être de l'intervention sociologique menée sur les premiers groupes antinucléaires et publiée sous le titre : *Le pays contre l'État*. Mais je ne puis me plaindre des critiques faites, puisque j'en attends au contraire une avancée dans un domaine que je n'ai pas eu le loisir d'explorer, ce qui est en effet tout à fait regrettable. Il est vrai que l'étude des nouveaux mouvements sociaux et surtout une nouvelle analyse de ces formes d'action collective ont été présentées dans des publications nombreuses, plus récentes que celles qui sont publiées ici et qui, pour l'essentiel, ont plus de vingt ans d'âge, à l'exception de deux textes relativement courts et qui ne portent pas sur le thème de l'action collective et des mouvements sociaux.

Néanmoins, à la fin de cette première partie du livre, le lecteur a un double sentiment qu'il faut souligner. Le premier est que l'ensemble des points de vue étudiés ne sont pas centrés sur les problèmes de l'environnement et de l'écologie politique, et par conséquent que ces

problèmes ne sont traités qu'indirectement et donc de manière toujours insuffisante. La deuxième impression est qu'en effet nous avons progressé, du début à la fin de cette partie, vers une importance plus grande donnée aux acteurs sociaux, ce qui prépare évidemment la deuxième partie, qui est plus originale et plus centrale et qui porte sur les dirigeants économiques et sur la place qu'ils font dans leurs discours aux problèmes de l'environnement et, plus largement, à leur conception du développement économique.

Les premières observations de l'auteure, dont le travail porte sur un petit nombre de cas, soulignent qu'il existe une différence assez nette entre les dirigeants qui sont sensibilisés aux problèmes de l'environnement et ceux qui le sont moins. Ensuite, faisant un choix qui est tout à fait justifiable, l'auteure élargit le champ de son interrogation et essaie d'identifier les positions de ces dirigeants économiques à l'égard de l'État, de la mondialisation, des groupes de pression, ce qui l'amène en fin de compte à distinguer deux catégories mieux définies de dirigeants, les interventionnistes et les non-interventionnistes, classification qui est assez fortement reliée avec celle qui a été déjà indiquée et qui opposait les plus sensibles aux problèmes de l'environnement à ceux qui y sont moins sensibles.

Élargissant encore son point de vue, Corinne Gendron interroge ces dirigeants sur le développement durable, en associant le plus étroitement possible leur conception générale avec une description des problèmes de l'environnement. Il est intéressant de noter que les deux problèmes les plus cités, beaucoup plus que les autres, sont celui de l'eau et celui de l'air, c'est-à-dire des problèmes assez généraux pour ne pas mettre en cause plus directement que d'autres l'action des entreprises elles-mêmes. Ces dirigeants acceptent au total une définition du développement durable qui est plus matérielle et plus étroite que celle qui a été rendue populaire par le rapport Brundtland et qui tient compte des intérêts et des besoins des générations à venir.

L'ensemble de cette analyse, qui occupe une partie très importante du livre, tend à montrer avec un grand détail et malgré la prudence des réponses une évolution assez nettement marquée vers une vision moins industrialiste et plus liée au thème même du développement durable, qui définit aux yeux des dirigeants un nouveau type de problèmes. Ces positions peuvent sembler souvent trop prudentes ; néanmoins, elles tirent leur force du fait qu'elles reconnaissent une tension entre les problèmes de l'économie et ceux de l'environnement, tout en refusant qu'il y ait contradiction entre la préservation de l'environnement

et la croissance économique. De telles formulations semblent indiquer l'existence d'un groupe, peut-être limité mais dont l'originalité n'est pas douteuse, entre ceux qui ne pensent qu'en termes d'économie et ceux qui ne pensent qu'en termes d'interventions étatiques sur des tendances massives et à long terme de la vie économique et sociale. On pourrait donc conclure que l'étude faite montre, dans une région très industrialisée et modernisée comme l'est le Québec, une certaine pénétration, à l'intérieur d'une vision purement économique et technicienne, d'un souci à la fois de l'environnement écologique et social.

Un tel résultat peut être jugé de manière différente selon les attentes que l'on a. Nous connaissons assez d'études qui marquent la volonté des dirigeants d'entreprise de maintenir une priorité absolue à l'analyse économique pour considérer que Corinne Gendron a effectué un travail utile, important même, en révélant l'existence d'une sorte de tiers-parti, par conséquent en montrant qu'il y a à l'intérieur des opinions des dirigeants d'entreprise des facteurs d'évolution et même peut-être de transformation.

Alain Touraine
Paris, le 19 juillet 2004

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est le fruit d'une recherche de longue haleine qui n'aurait pas été possible sans le financement de plusieurs organismes que je tiens à remercier : le CRSH, le FCAR (aujourd'hui FQRSC), la Fondation Desjardins, le CRISES ainsi que le Fonds FCAR-MEQ-MRI. Je suis aussi très reconnaissante du soutien indéfectible et des précieux conseils des professeurs Benoît Lévesque et Paul R. Bélanger, de même que de la confiance de Jean Campeau, qui a grandement facilité mes démarches auprès des hauts dirigeants. Bien que je doive taire leur nom, j'aimerais souligner la disponibilité et la générosité des hauts dirigeants qui ont accepté de me rencontrer dans le cadre de cette recherche. Enfin, un merci tout spécial à ma famille pleine de soleil qui s'est agrandie au cours des dernières années.

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la problématique environnementale n'a cessé de prendre de l'importance. La prise de conscience écologique a pu se faire à travers la médiatisation des découvertes scientifiques et l'action des groupes de pression. Mais l'historique de cette prise de conscience est aussi ponctué par les grandes catastrophes industrielles. En 1976, une explosion dans une usine en Italie blesse 200 personnes et en empoisonne 700 autres. Cet accident donnera naissance à la directive Seveso, qui instaure un périmètre de sécurité autour des installations à risques en Europe. La tristement célèbre catastrophe de Bhopal, la plus meurtrière de l'époque industrielle, causera pas moins de 2 000 morts et des milliers de blessés en 1984. La même année, une explosion de gaz liquéfié entraîne la mort de 500 personnes à S.J. Ixhuatepec. Deux ans plus tard, l'incendie de la centrale nucléaire de Tchernobyl contamine de larges étendues et est à l'origine d'un nuage radioactif qui ira jusqu'au Japon. Se sont succédées aussi les catastrophes pétrolières (l'*Amoco Cadiz*, 1978; l'*Exxon Valdez*, 1989; le *Braer*, 1993).

Face à cette crise multidimensionnelle, les sociétés ont commencé à se mobiliser à partir des années 1970. Le coup d'envoi a été donné par la première grande conférence sur l'environnement à Stockholm et la publication du controversé *Halte à la croissance* du Club de Rome (aussi connu sous le nom de rapport Meadows, 1972). La même année était mis sur pied le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège social est à Nairobi. Au cours des décennies qui suivent, les conventions internationales se multiplient : la Convention internationale sur le commerce international des espèces menacées (aussi connue sous le nom de CITES, 1973), le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone (1987), la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets (1989), suivie en 1991 par un accord spécifique à l'Afrique (la Convention de Bamako). En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement publie le désormais célèbre rapport Brundtland (1987), qui sera suivi par la Conférence de Rio en 1992. Celle-ci s'avère un grand moment de mobilisation autour des questions environnementales avec la signature de la Convention sur la diversité biologique, celle de 40 traités parallèles sur l'environnement et le développement, et l'adoption du programme Action 21.

Si la crise environnementale a pu paraître localisée à ses débuts, alors que l'on s'inquiétait surtout de l'effet de certains produits toxiques utilisés à des fins précises (dont le problème de la couche d'ozone peut être un exemple), elle se présente aujourd'hui comme une crise globale et structurelle. C'est-à-dire que les bouleversements écologiques que connaît actuellement la planète sont d'une ampleur telle qu'ils réactualisent certaines questions philosophiques fondamentales (Lipietz, 1999) et forcent la remise en question de notions telles que le progrès, le bien-être ou les besoins. Ce faisant, la crise environnementale questionne l'organisation sociale et interpelle par le fait même les acteurs sociaux, qui doivent se positionner par rapport à elle. Mais elle met en question aussi en priorité le système économique caractéristique des sociétés industrielles, le modèle de développement et les modes de gouvernance aux échelles nationale et internationale.

À partir des années 1980, on peut affirmer que la protection de l'environnement est reconnue comme un problème majeur par la plupart des acteurs sociaux. Même les dirigeants d'entreprise, qui avaient gardé une attitude de dénégation, commencent à s'intéresser à la question (Duclos, 1991). À la fin des années 1980 émerge un véritable courant de pensée alliant l'entreprise et l'environnement. Plusieurs dirigeants-

chefs de file en appellent à la mobilisation des entreprises en vue de contribuer à la solution du problème de l'environnement. Fait inédit, les dirigeants d'entreprise sont même invités à présenter leur position à la conférence de Rio. Intitulé *Changing Course*, leur rapport prône la prise de conscience des entreprises et l'importance de prendre en charge l'environnement (Schmidheiny, 1992).

Business will play a vital role in the future health of this planet. As business leaders, we are committed to sustainable development, to meeting the needs of the present without compromising the welfare of future generations. New forms of cooperation between government, business, and society are required to achieve this goal[...] As leaders from all parts of society join forces in translating the vision into action, inertia is overcome and cooperation replaces confrontation. We members of the BCSD commit ourselves to promoting this new partnership in changing course toward our common future (Schmidheiny, 1992, p. xi-xiii).

Les initiatives industrielles en faveur de l'environnement semblent se multiplier au cours des années 1980 : les principes CERES, la Charte des entreprises pour le développement durable de la Chambre de commerce internationale, le Programme de gestion responsable de l'industrie chimique. En 1991, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) étudie l'intérêt d'une norme internationale de gestion environnementale et en recommande l'élaboration dès 1992. Les premières entreprises ISO 14001 sont certifiées dès 1996 et on compte aujourd'hui plus de 75 000 entreprises certifiées à travers le monde (Gendron, 2004).

Malgré cet engagement relatif des entreprises, plusieurs arguent que les initiatives corporatives sont limitées, car le système économique dans lequel elles s'insèrent favorise une surexploitation des ressources et une production excessive de pollution. On ne peut dès lors s'en remettre à la bonne volonté des acteurs sociaux, car il faut entièrement repenser un système productif conçu indépendamment des limites écologiques et des bouleversements induits par une économie aveugle à l'égard des milieux naturels dans lesquels elle s'insère.

Cet ouvrage se propose d'étudier les propositions de réaménagement du système économique formulées par les économistes en vue d'établir si elles se traduisent par des solutions applicables et si elles correspondent effectivement aux voies qu'est susceptible de prendre la modernisation écologique des institutions économiques. Nous avançons que ces propositions ne tiennent pas compte de la dimension sociale du processus de modernisation des institutions économiques, lequel est

pourtant déterminant de sa forme et de ses modalités. À la lumière des travaux menés par les Régulationnistes, nous soutenons que le système économique est enchâssé dans une dynamique sociale qui le précède et qui en détermine le cadre d'opération. Par ailleurs, les thèses économicistes ne tiennent pas non plus compte du caractère socialement construit de la problématique environnementale. Nous arguons que celle-ci est au cœur de conflits sociaux susceptibles de faire l'objet de compromis, et que ce sont ces compromis qui viendront façonner le système économique d'une société postindustrielle écologique. Nous proposons ici une théorie socioéconomique inédite de la problématique environnementale permettant de saisir les dynamiques de transformation induite par la crise écologique.

Alors que de nombreuses recherches se sont penchées sur les mouvements écologiques, il était primordial de se pencher sur le « contre-mouvement » de l'élite économique, c'est-à-dire les dirigeants d'entreprise, afin de comprendre comment ceux-ci se positionnent par rapport à la problématique écologique. Il s'agit également de voir si l'on assiste à l'émergence d'un nouveau modèle de société susceptible de servir de base à l'établissement de compromis sociaux portant sur les questions environnementales. Nos entretiens auprès de hauts dirigeants permettent d'éclairer une facette encore méconnue de la problématique environnementale, car le discours des élites économiques sur la question reste encore largement inexploré (Duclos, 1991).

Cet ouvrage se divise en deux parties. Dans une première partie, nous tentons de rendre compte de la dynamique entourant l'éventuelle transformation du système économique en regard de la crise écologique. Le chapitre 1 est consacré à la présentation critique des thèses économiques de l'environnement. Dans le chapitre 2, nous exposons le cadre analytique régulationniste qui nous permet d'envisager une dynamique de transformation des systèmes économiques en lien avec la transformation du social, et plus particulièrement de la prise de conscience écologique des dernières décennies. Nous nous attardons plus spécifiquement à cette dynamique de transformation sociale dans le chapitre 3. Au terme de cette première partie, nous aurons mis en place un cadre analytique novateur nous permettant de jeter un regard inédit sur la dynamique sociale de modernisation écologique des institutions économiques.

La deuxième partie de l'ouvrage présente les résultats des recherches que nous avons menées auprès de hauts dirigeants d'entreprise. Dans le chapitre 4, nous montrons comment, contrairement à l'idée généralement reçue, les dirigeants sont conscients et même sensibles à la question

environnementale. Nous analysons tout spécialement comment ils envisagent les problèmes environnementaux, le développement durable et l'articulation entre économie et environnement, ainsi qu'entre protection de l'environnement et croissance économique. Dans le chapitre 5, nous exposons le modèle de société dans lequel s'insèrent ces nouvelles problématiques écologiques, pour esquisser en conclusion les avenues de modernisation de l'économie, qui diffèrent sensiblement des propositions avancées par les économistes de l'environnement.

PARTIE 1

VERS UNE THÉORIE SOCIOÉCONOMIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Que ce soit au plan local, national ou international, les questions d'économie et d'environnement semblent de plus en plus indissociables, à tel point qu'il est devenu difficile aujourd'hui de parler d'environnement sans parler d'économie. Même une organisation comme l'OMC a mis sur pied en 1995 un groupe de travail chargé d'étudier les rapports existant entre le commerce et l'environnement. Cette interrelation de plus en plus étroite n'est pourtant pas l'écho de la quasi-simultanéité des crises qui se sont manifestées dans les domaines de l'environnement et de l'économie au milieu des années 1970. La formidable montée des préoccupations environnementales coïncide en effet avec les débuts de la crise économique, mais celles-ci semblent prendre racine dans ce qui avait fait le succès même des Trente Glorieuses, et non dans la crise qui s'est ensuivie (Dumont, 1986 ; Berger, 1994 ; Lipietz, 1999). Le système économique industriel couplé à une consommation de masse qui fut à la base de la prospérité des Trente Glorieuses a d'ailleurs été décrié par les mouvements écologistes en raison de ses conséquences pour l'environnement. Cependant, on peut difficilement affirmer que la crise économique soit la résultante directe ou éloignée des dysfonctionnements écologiques provoqués par le système industriel consumériste de

l'après-guerre (Lipietz, 1995, p. 351). Il n'en demeure pas moins que la persistance et l'ampleur de la crise écologique laissent penser qu'à moyen terme, une sortie durable de la crise économique devra nécessairement tenir compte de la question environnementale (Lipietz, 1989b, 1995, 1999).

Cette perspective contrecarre les thèses voulant qu'une nouvelle période de prospérité requière le simple retour à un ordre économique passé dont il s'agit de restaurer la configuration clef. Elle invite au contraire à examiner de plus près les approches hétérodoxes susceptibles d'offrir des lectures plus souples de la dynamique économique. À cet égard, l'approche de la régulation comporte un intérêt certain dans la mesure où son cadre théorique permet d'envisager une multitude de configurations économiques et laisse une large place à l'innovation sociale (Boyer et Saillard, 1995c; Bélanger et Lévesque, 1991). Mais cette approche est restée étrangère à la problématique environnementale. Mis à part quelques travaux isolés dont nous ferons état, la théorie de la régulation ne s'est à peu près pas intéressée à la question environnementale, ignorant à la fois ses acteurs et ses interdépendances avec le système productif et la culture consumériste (Lipietz, 1995; Kubeczko, Schandl et Stockhammer, 2000).

Pourtant, de plus en plus d'économistes s'intéressent à ces questions depuis les deux dernières décennies. Il existe déjà un solide corpus néoclassique en économie de l'environnement, et des approches plus hétérodoxes telles que l'économie écologique et l'approche institutionnelle commencent à se développer (Froger, 1997). Ces travaux constituent certainement une nette avancée d'un point de vue écologique. Mais en les étudiant de plus près, on constate qu'ils pourraient être grandement enrichis par la perspective analytique de l'approche régulationniste. C'est pourquoi, convaincus de son potentiel explicatif et de la pertinence de ses concepts clefs, nous nous sommes proposés d'établir une connexion entre l'approche de la régulation et l'écologie politique dans l'espoir de développer une perspective socioéconomique de la problématique environnementale (Jacobs, 1994; Bürgenmeier, 1994a; Barry, 1999; Lipietz, 1999; Brand, 2000).

Dans cette première partie de l'ouvrage, nous présentons tout d'abord les principaux courants de l'économie de l'environnement en faisant état des critiques dont ils font l'objet (chapitre 1). Dans un deuxième temps, nous explorons le potentiel des travaux des régulationnistes pour expliquer les dynamiques sociales inhérentes à la

modernisation écologique des institutions économiques. Nous proposons enfin une piste d'arrimage inédite avec la sociologie actionnaliste de Touraine en nous inspirant des travaux de l'école québécoise de la régulation, ce qui nous permettra d'esquisser les idées-forces d'une nouvelle sociologie économique de l'environnement.

LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis ses débuts, la pensée économique dominante nourrit une approche instrumentale de la nature ; elle appréhende l'environnement comme une ressource susceptible d'exploitation (Barry, 1999, p. 131-136). Héritée de l'économie politique libérale classique, cette instrumentalisation fut un préalable nécessaire à l'émergence du capitalisme industriel. Les différentes conceptions de l'environnement et de la Terre ont en effet joué un rôle majeur dans la transition de l'ordre féodal à l'ordre capitaliste industriel et la marchandisation de l'environnement est demeurée jusqu'à ce jour l'une des caractéristiques clefs de l'ordre socioéconomique moderne (*ibidem*). L'économie s'est ainsi constituée comme sphère autonome non seulement par rapport au social et au politique, mais aussi par rapport à l'environnement qu'elle a démembré en « ressources naturelles » et dont elle a pu ignorer les principes et la dynamique de régulation.

Très tôt, plusieurs économistes ont relevé le caractère problématique de cette scission qui rendait l'économie aveugle aux limites des ressources naturelles et de la capacité d'autoépuration des milieux récepteurs. En 1865, Jevons s'inquiétait de la raréfaction potentielle du charbon, qui

était alors la principale ressource énergétique de la Grande-Bretagne et l'un des facteurs clefs de sa prospérité économique (Costanza *et al.*, 1997, p. 36). Un peu plus tard, Pigou développait le concept d'*externalité* en faisant valoir que le marché était incapable de refléter certains coûts et bénéfices demeurant « externes » au système de marché. Ces prix tronqués devaient être corrigés par l'introduction de taxes reflétant les coûts réels pour le consommateur de manière à établir un signal de prix qui favorise des comportements non dommageables à l'égard de l'environnement (Pigou, 1920 ; Barde et Gerelli, 1977, p. 23-24 ; Costanza *et al.*, 1997, p. 39-42 ; Swaney, 1988, p. 346). Trente ans après, Kapp fit valoir que loin d'être exceptionnelles, ces externalités sont inhérentes à la dynamique du marché. Il leur substitue le concept de coûts sociaux, cherchant à illustrer le fait que les externalités environnementales ne sont pas tant des cas de *market-failure* que de *failure of the market system* comme moyen de gérer la relation avec l'environnement¹ (Kapp, 1950 ; Swaney, 1988, p. 345-346 ; Barde et Gerelli, 1977, p. 25).

Les économistes classiques se sont aussi intéressés à la relation entre l'environnement et l'économie sur le plan macroéconomique. Dès la fin du XVIII^e siècle, Malthus démontrait que la croissance économique pouvait être freinée par la rareté des ressources naturelles et Ricardo développait sa théorie sur la rente en se fondant sur les limites relatives des ressources naturelles (Barde et Gerelli, 1977, p. 16-17). Quelques décennies plus tard, Mill développa d'intéressantes réflexions sur l'état stationnaire de l'économie envisagé par Smith et Malthus qui, à l'instar de l'hypothèse malthusienne, seront reprises par certains économistes de l'environnement de l'époque contemporaine (*idem*, p. 17-19).

Nonobstant ces écrits précoces dans lesquels elle puise ses racines, l'économie de l'environnement ne connaîtra son véritable essor qu'à partir des années 1980, alors que l'environnement devient une préoccupation et un enjeu politiques majeurs (Froger, 1997, p. 148 ; Jacobs,

1. « *Environmental disruption cannot be explained adequately as a case of market-failure, unless the term is understood in the sense of the failure of the market system and of conventional economics to come to terms with interdependencies and complex causal chains which have long ceased to occupy a peripheral place in modern industrial societies and are bound to assume increasing significance as residual industrial waste products and debris are permitted to be discarded freely into the environment* » (Kapp, 1970, p. 840, cité par Swaney, 1988, p. 345-346).

1994, p. 67). Prise globalement, cette nouvelle sous-discipline a pour ambition de rétablir le lien entre l'économie et l'environnement dans le but de développer un système économique écologiquement soutenable. Mais ses propositions diffèrent substantiellement selon qu'elles sont formulées par des théoriciens d'obédience néoclassique ou s'inscrivant dans une pensée économique plus hétérodoxe.

1. LES APPROCHES ORTHODOXES DE L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT

1.1. L'école des droits de propriété

À l'extrême de l'orthodoxie, l'école des droits de propriété avance l'idée que la dégradation de l'environnement résulte d'une structure inadéquate des droits de propriété relatifs à l'environnement². Inspirés par le célèbre article de Hardin *The Tragedy of the Commons* (1968), les économistes issus de cette école prônent la privatisation de l'environnement grâce à laquelle pourrait émerger une dynamique de marché autorégulatoire aboutissant à un niveau optimal de pollution (Swaney, 1988, p. 346). Ils se basent notamment sur les propos de Coase, pour qui les externalités environnementales peuvent être efficacement réparties (*allocated*) par le biais d'un marchandage entre leur producteur et leur « consommateur », à condition que l'information soit disponible, que les coûts de transaction soient nuls et que les droits de propriété soient correctement attribués (Coase, 1988 ; Swaney, 1988, p. 346). Contrairement à Pigou, Coase avance par ailleurs que l'existence d'externalités ne requiert pas nécessairement l'intervention du gouvernement dans la mesure où les coûts sociaux peuvent faire l'objet de négociations entre les agents (Coase, 1988 ; Daly, 1993, p. 171-172).

Cette proposition simple qui ne requiert en principe qu'une seule intervention gouvernementale, la privatisation, pose cependant d'importants problèmes pratiques inhérents à la nature particulière des « biens » environnementaux, qui sont difficilement appropriables ou échangeables (Jacobs, 1994, p. 74). De plus, les coûts de transaction inhérents aux externalités environnementales minent les prétentions à l'efficience

2. École des *property rights* ou de la *public choice theory* (Jacobs, 1994, p. 68).

d'un marché de l'environnement, et il est difficile de soutenir la thèse d'un optimum lorsqu'il qu'il existe autant d'optimums qu'il y a de répartitions initiales des droits de propriété (Harribey, 1997, p. 58-59). Enfin, l'hypothèse d'une négociation régulatrice entre les acteurs se heurte à l'accessibilité d'une information souvent incomplète, incertaine ou trop technique, et fait l'impasse sur l'asymétrie de pouvoir existant entre des « consommateurs » fragmentés, isolés ou même futurs et des producteurs hautement organisés. Cette école présente donc d'importantes carences, mais selon Jacobs, elle n'a eu que peu d'influence en dehors des cercles académiques (Jacobs, 1994, p. 68).

1.2. L'école néoclassique

Actuellement dominante en économie de l'environnement, l'approche *néoclassique* ou *approche des effets externes* partage avec l'école précédente l'idée que sous certaines conditions, les mécanismes du marché permettent d'atteindre un niveau optimal de pollution (*ibidem*; Godard, 1998, p. 215). Toutefois, elle n'adhère pas à la thèse d'une privatisation tous azimuts corrélée à l'idée d'un État minimal. Pour cette école d'inspiration pigouvienne, la dégradation environnementale provient d'abord de ce que l'environnement est économiquement sous-évalué, ce qui entraîne une surutilisation menant à sa dégradation. Elle s'en prend à la célèbre formule de J.B. Say :

Les richesses naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées, ni épuisées, elles ne font pas l'objet de la science économique (Say, 1828)³.

et la renverse pour affirmer que les ressources naturelles doivent avoir un prix précisément parce qu'elles sont limitées. Par ses propositions, cette école ne prétend pas tant révéler un marché préexistant que de faire bénéficier le domaine de l'environnement du potentiel régulateur de la dynamique marchande grâce à la mise sur pied d'un marché fictif ou hypothétique (Jacobs, 1994, p. 68)⁴; Barde et Gerelli parlent d'une *simulation du marché* (1977, p. 26). La première démarche de ces économistes consiste donc à décomposer l'environnement en biens et

3. *Cours d'économie politique*, 1828-1830, cité notamment par Latouche (1994).

4. En reconnaissant le fait qu'un marché de l'environnement est construit par l'État, cette approche se distingue d'une perspective coasienne où le marché est envisagé comme une réalité spontanée (Lauriola, 1997, p. 75).

services environnementaux afin d'en estimer le coût total, pour ensuite laisser jouer les forces régulatrices du marché. Il importe ici de distinguer deux degrés dans l'approche néoclassique, que nous convenons d'appeler *l'école néoclassique radicale* et *l'école néoclassique appliquée*⁵.

1.2.1. *L'école néoclassique radicale*

Pour l'école radicale, il existe un niveau optimal de pollution que l'on peut découvrir à partir des courbes d'offre et de demande obtenues grâce à un exercice de marchandisation de l'environnement (Jacobs, 1994, p. 71 et suiv.). La courbe d'offre correspond au coût des mesures de dépollution, auquel peut s'ajouter le coût d'opportunité d'un projet ; elle se construit aisément. La courbe de demande nécessite, quant à elle, d'avoir recours à une série de techniques visant à estimer le coût total d'un bien, c'est-à-dire un coût intégrant l'ensemble des externalités sociales et environnementales⁶. Qu'elles soient hédonistes ou contingentes, ces techniques cherchent principalement à révéler le consentement à payer des consommateurs, sur la base duquel est estimé le coût total du bien⁷. Les préférences individuelles agrégées forment la courbe de demande qui, croisée à la courbe d'offre, permet d'obtenir un niveau de pollution (ou de dépollution) optimal.

5. Jacobs distingue deux étapes dans la pensée néoclassique, la première s'attachant à la détermination du niveau de pollution par les outils économiques théoriques, la seconde à l'utilisation des instruments économiques dans les politiques publiques. À notre avis, il est préférable de traiter ces étapes comme deux approches distinctes dans la mesure où, comme le mentionne Jacobs lui-même, de nombreux économistes reconnaissent l'intérêt des mesures économiques de protection de l'environnement sans nécessairement adhérer à la problématisation qui en est faite par ce que nous avons appelé le courant néoclassique radical. C'est pourquoi nous proposons de scinder l'approche néoclassique en deux, soit l'approche néoclassique radicale, qui adhère pleinement à la théorie des coûts externes, et l'approche néoclassique appliquée, pour laquelle les instruments économiques constituent l'outil le plus efficace de gestion publique de l'environnement.

6. On trouvera une présentation synthétique de la démarche économique d'évaluation de l'environnement dans Gonzague Pillet, «L'évaluation des biens et services d'environnement. Mettre un prix sur ce qui n'a pas de prix», *Écodécision*, n° 5, juin 1992, p. 40-42.

7. La technique hédoniste se base sur une extrapolation des prix du marché réels tandis que la technique contingente se fonde sur des prix fictifs obtenus à l'aide de questionnaires.

Cette démarche traduit bien l'ambition de l'école radicale, qui cherche à appliquer le plus rigoureusement possible l'outillage économique traditionnel aux problèmes environnementaux (Froger, 1997, p. 149); ceci n'est pas sans poser plusieurs problèmes pratiques et théoriques. Tout d'abord, Harribey fait ressortir le caractère tautologique de la proposition néoclassique radicale qui prétend mettre en place une dynamique de marché neutre et objective sur la base de coûts environnementaux estimés précisément à partir de cette dynamique fictive :

La création ex nihilo d'un marché pour transformer le statut des éléments naturels (de non-marchandises à marchandises) ne pourrait provoquer l'effet attendu, fixer un prix de marché, que si ces pseudomarchandises étaient auparavant produites. En l'absence de production des éléments naturels, ceci devient impossible et tout prix qui leur est attribué ne peut être que fictif au sens plein du terme (Harribey, 1997, p. 63).

Par ailleurs, les méthodes d'évaluation contingente à partir desquelles sont construites les courbes de demande se heurtent à des difficultés techniques et souffrent d'incohérences telles qu'on peut s'interroger sur la valeur scientifique de leurs résultats finaux (Jacobs, 1994, p. 79-80 ; Faucheu, 1995, p. 65). À titre d'exemple, les valeurs obtenues au moyen des questionnaires varient grandement selon les informations fournies (sur la situation environnementale, le « prix » de départ et le moyen de paiement) et sont largement influencées par la capacité de payer des individus. De plus, le prix d'équivalence diffère toujours du prix de compensation alors qu'en théorie, ces deux prix devraient tendre vers une même valeur (Harribey, 1997, p. 65 ; Jacobs, 1994, p. 80).

Mais même dans l'hypothèse où la courbe de demande traduirait le coût réel des biens environnementaux, Pearce démontre que de période en période, un optimum économique de type parétien entraîne une dégradation progressive de l'environnement dans la mesure où la pénalité monétaire n'apparaît qu'au moment où le seuil de la capacité de charge de l'environnement est franchi (Pearce, 1976 ; Harribey, 1997, p. 60-61 ; Godard, 1998, p. 216). À l'opposé, le choix d'un équilibre écologique force le choix d'une situation de départ sous-optimale sur le plan économique (Pearce, 1976 ; Harribey, 1997, p. 60).

De façon plus générale, le raisonnement néoclassique nécessite une opération de marchandisation sans laquelle l'analyse économique de l'environnement ne serait ni possible, ni pertinente (Jacobs, 1994). Or, l'environnement n'est pas une marchandise susceptible d'être produite, échangée ou possédée sur une base individuelle et exclusive

comme le sont les biens économiques ordinaires⁸. C'est un cas typique de bien commun dont la valeur ne peut être calculée à partir des préférences individuelles :

It is elementary economic theory that the value (total benefit) of public good cannot be derived from individual market preference, since no individual will be prepared to buy a good on which others can then ride free [...]

[Neoclassical economists] are analysing what might happen if the environment were a set of commodities and consumers and producers had to make market choices (Jacobs, 1994, p. 74-75)⁹.

Ce passage obligé par la marchandisation est directement corrélié à l'adhésion inconditionnelle au principe de marché comme mode d'allocation optimal des ressources ; c'est pourquoi, de l'avis des néo-classiques radicaux, même si l'environnement n'est pas une marchandise, il devrait l'être, car le marché est le mode d'allocation le plus efficient (Jacobs, 1994, p. 75). Or, nous avons vu plus haut que l'efficacité économique ne va pas nécessairement de pair avec l'efficacité écologique, mais il est aussi utile de se demander si l'optimum est ici le critère de décision le plus adéquat. Selon Jacobs, il existe bien d'autres critères en vertu desquels une société pourrait choisir de gérer les ressources dont elle dispose ; un total bien distribué par exemple pourrait s'avérer un critère tout aussi valable qu'un maximum agrégé, de même que des critères de nature éthique nécessitant une gestion par

8. S'appuyant sur les travaux de Norgaard (1985), Godard rappelle que «Les systèmes composant l'environnement ne sont pas divisibles en unités discrètes évaluable en elles-mêmes – des "biens" – car ils sont généralement en déséquilibre et soumis à une évolution irréversible d'une manière qui empêche de stabiliser une relation de causalité entre une action (prélèvement ou émission) et un effet, ou de stabiliser des identités» (Godard et Salles, 1991, p. 237).

9. Barde et Gerelli formulent le même commentaire : «La théorie néoclassique nous indique que dans le cadre d'un "marché parfait" les préférences des individus se révèlent de telle sorte qu'elles sont satisfaites d'une façon optimale pour la collectivité [...] Mais il nous faut retenir que le marché est incapable de révéler les préférences lorsqu'il s'agit de *biens publics* ou, dans notre cas, de biens d'environnement. Dans ce cas, une difficulté bien connue procède du phénomène du "profiteur" (*free rider*), c'est-à-dire de l'individu qui n'a nul intérêt à révéler combien il consentirait à payer pour bénéficier d'un bien public en espérant ainsi que ce seront les autres qui en supporteront la charge financière» (Barde et Gerelli, 1977, p. 25-26 ; les italiques sont des auteurs).

des institutions politiques (Jacobs, 1994, p. 75). D'après Godard, la prise en compte de l'environnement par la science économique entraîne une révision des critères sociaux de décision :

L'efficacité dans l'allocation intervient comme un critère de second rang encadré par des considérations éthiques, par des contraintes exprimant les exigences de reproduction de la biosphère, et par un critère de stabilité dynamique (résilience) qui fait du maintien de la diversité un objectif en soi (Godard et Salles, 1991, p. 238, s'appuyant sur M.A. Goldberg, 1975).

Enfin, les présupposés méthodologiques du cadre d'analyse néo-classique se prêtent mal à l'interaction réelle entre les individus et l'environnement. L'incertitude entourant les questions environnementales de même que l'interdépendance des préférences individuelles viennent contrecarrer la thèse de la maximisation de l'utilité espérée sur laquelle se fondent les modèles néoclassiques de prise de décision (Harribey, 1997, p. 64). Par ailleurs, les problèmes rencontrés lors des exercices d'évaluation contingente illustrent qu'en fait, les individus ne perçoivent pas l'environnement comme une marchandise, si bien que l'exercice ne traduit pas véritablement leurs préférences environnementales réelles (Jacobs, 1994, p. 79). Ceci s'explique par le fait que les individus envisagent les questions environnementales davantage sous l'angle moral et comme citoyens que sous l'angle utilitaire intéressé du consommateur (Sagoff, 1988, cité par Jacobs, 1994, p. 81). Dans un autre ordre d'idées, le cadre analytique néoclassique fait l'impasse sur les préférences des générations futures, ce qui induit un postulat de réversibilité totale difficilement justifiable dans les circonstances écologiques actuelles (Harribey, 1997, p. 67 ; Martinez-Alier, 1987 ; Godard et Salles, 1991).

1.2.2. *L'école néoclassique appliquée*

L'école *néoclassique appliquée* prône l'utilisation des instruments économiques dans les politiques publiques de protection de l'environnement en s'appuyant sur les principes de pollueur-payeur ou d'utilisateur-payeur. Il s'agit de la suite logique de la problématisation proposée par l'école néoclassique radicale ; mais c'est une perspective qui rassemble aussi des économistes issus d'autres tendances, pour qui les normes de pollution devraient résulter d'un processus scientifique ou politique, plutôt que d'être déterminées par une problématisation économique fondée sur la recherche d'un niveau de pollution dit « optimal » (Jacobs,

1994, p. 72-73)¹⁰. L'école néoclassique appliquée constitue donc à notre avis un courant distinct de l'école néoclassique radicale, comme l'illustrent les propos de Barde et Gerelli :

Sur le plan concret, le «Principe Pollueur-Payeur» tel que défini par l'OCDE ne se réfère nullement à une évaluation économique des objectifs, mais aux «mesures décidées par les pouvoirs publics». En d'autres termes, la théorie économique ne reconnaît pas pour seul guide de la décision le recours au consentement à payer. La théorie suggère par ailleurs que la détermination du niveau de pollution des biens publics s'effectue par des choix collectifs (Wicksell, Lindahl, Musgrave, etc.) [...] L'évaluation monétaire telle que nous la voyons n'est rien de plus qu'un *instrument de mesure* qui aide à comparer des poires et des oranges (Barde et Gerelli, 1977, p. 27; les italiques sont des auteurs).

Le recours à des instruments économiques de protection de l'environnement est motivé par la recherche d'une plus grande efficacité dans les politiques publiques (Barde et Gerelli, 1977, p. 150-173; OCDE, 1993; Gouvernement du Québec, 1996)¹¹. Ces instruments seraient en effet plus efficaces, mais aussi plus flexibles que la réglementation. D'une part, les instruments économiques devraient permettre d'atteindre un niveau de dépollution donné à moindre coût, puisque les agents pour lesquels il est moins coûteux de dépolluer contribueront davantage à l'effort collectif, compensant pour l'inertie des agents pour lesquels la dépollution s'avère plus coûteuse¹²; il s'agit de l'efficacité statique. Les instruments économiques ont également l'avantage d'une efficacité dynamique, car ils offrent un incitatif permanent à la réduction de la

10. Comme le rappellent Barde et Gerelli : «Des économistes fort classiques comme Baumol et Oates ont suggéré [...] qu'en raison des indéterminations du marché "arbitraires" des pouvoirs publics» (Barde et Gerelli, 1977, citant W.J. Baumol et W.E. Oates, «The Use of Standards and Prices for Protection of the Environment», *Swedish Journal of Economics*, mars 1971).

11. Les instruments économiques de protection de l'environnement se subdivisent en deux grandes catégories : les instruments fiscaux et les instruments non fiscaux. Parmi les instruments non fiscaux, on peut citer la consignation de même que les systèmes de permis échangeables. Les instruments fiscaux, quant à eux, regroupent différents types de taxes et redevances (taxes sur les émissions, redevances d'utilisation, taxes et redevances sur les produits, allègements fiscaux). OCDE, *Stratégies de mise en œuvre des écotaxes*, OCDE, Paris, 1996.

12. Le total des coûts individuels agrégés devrait donc être moins élevé qu'avec la réglementation, qui exige de tous les agents un même effort de dépollution, sans égard à leur structure de coûts.

pollution, contrairement à la performance fixe de la réglementation¹³. D'autre part, les instruments économiques sont plus flexibles, car ils laissent aux agents le choix des moyens de mise en œuvre et le degré d'effort environnemental qui leur paraissent les plus appropriés, alors que la réglementation impose une norme fixe et souvent même une technologie à respecter. Enfin, les tenants de l'approche néoclassique appliquée insistent sur l'intérêt de comptabiliser les coûts environnementaux dans les bilans, sur le potentiel autorégulateur des instruments économiques susceptibles de minimiser les coûts d'administration et de contrôle, de même que sur la possibilité de tirer un double dividende de ce type de politique publique¹⁴.

L'expérience démontre cependant que plusieurs de ces avantages ne se vérifient guère dans la pratique, à commencer par les avantages qu'on pourrait qualifier d'administratifs (OCDE, 1994, 1995, 1996). Ainsi, même s'ils fonctionnent à partir d'une dynamique dite marchande, des systèmes tels que les permis échangeables ou encore la consignation nécessitent de lourds systèmes de gestion qui s'avèrent tout aussi coûteux que la gestion de la réglementation (Jacobs, 1993, p. 154-155 ; Jacobs, 1994, p. 82-85). Par ailleurs, l'hypothèse d'un double dividende pose le dilemme suivant : si une taxe s'avère efficace et provoque effectivement un changement de comportement chez les agents économiques, elle engendrera de moins en moins de recettes d'année en année et ne pourra pas compenser durablement pour la perte d'autres recettes. On ne peut donc fonder de réforme fiscale structurelle durable sur cette base. Il faut aussi noter qu'en pratique, le seul secteur environnemental susceptible de fournir des recettes suffisantes pour compenser les recettes publiques d'une autre provenance est celui de l'énergie. Or, il n'est pas certain que le contexte actuel soit favorable à une telle taxe, comme le laissent entrevoir les débats actuels sur le prix de l'essence.

13. À titre d'illustration, la taxe exigée de l'entreprise diminue en fonction de la réduction de ses effluents, ce qui constitue un incitatif permanent à réduire ses effluents jusqu'à l'annulation de la taxe. Avec la réglementation au contraire, dès lors qu'elle rencontre les normes en vigueur, l'entreprise n'est plus incitée à améliorer sa performance environnementale.

14. La thèse du double dividende veut que les recettes obtenues grâce aux taxes environnementales servent à réduire d'autres charges, telles que par exemple les taxes sur la masse salariale, ce qui aurait pour effet de stimuler l'emploi. La taxe permet donc d'obtenir un double dividende, soit la protection de l'environnement et la stimulation de l'emploi.

Une critique plus radicale des instruments économiques s'appuie sur le fait qu'à de rares exceptions près¹⁵, les taxes et redevances ne semblent pas avoir d'effet incitatif dans la pratique et que les changements de comportement environnemental qui ont pu être observés résultent bien souvent d'autres facteurs¹⁶. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les « prix » des instruments économiques ont été fixés nettement en deçà du coût marginal de dépollution moyen des entreprises, si bien que pour une majorité d'entre elles, il est plus avantageux de payer une taxe, par exemple, que de mettre en œuvre un programme de dépollution. Il suffirait néanmoins de rehausser le niveau des taxes jusqu'au niveau du coût marginal de dépollution moyen pour induire un changement de comportement chez les agents¹⁷.

Pour Jacobs cependant, c'est l'hypothèse même du caractère incitatif des instruments économiques qui pose problème, car elle est fondée sur le postulat erroné d'un comportement rationnel des agents n'ayant aucune base empirique (Jacobs, 1994, p. 83). Ainsi, les entreprises ne se préoccupent généralement pas de réduire les coûts qui correspondent à un faible pourcentage de leurs coûts totaux. De plus, les entreprises ne disposent pas toujours de l'information sur les technologies disponibles,

15. La Suède est l'un des rares cas où de véritables taxes ayant un effet incitatif ont été mises en place. Voir Lars Hansson, « L'internalisation des coûts du transports : l'expérience suédoise », *Écodécision*, n° 21, été 1996, p. 55-58.

16. Dans une étude précédente nous avons conclu ce qui suit : « L'analyse de l'expérience française tend à démontrer que c'est rarement par un mécanisme incitatif que la taxe produit ses effets, mais bien à travers l'allocation des recettes. On n'observe donc pas le phénomène exposé par les économistes selon lequel les agents modifient leurs comportements en fonction d'une nouvelle comptabilité des coûts et bénéfices de leurs actions et de leurs décisions », Corinne Gendron et Marjolaine Naud, « Analyse comparative des politiques fiscales environnementales canadiennes et européennes », *Congrès conjoint IAAER/AFC*, Paris, 23-25 octobre 1997, 19 p. Voir aussi : Corinne Gendron et Marjolaine Naud, « La fiscalité comme outil d'internalisation des coûts », *Congrès de l'Association internationale de comptabilité*, Beijing, Université de Beijing, 23 mai 1998.

17. Cette démarche apparaît un peu comme l'inverse du cadre néoclassique radical puisque le niveau de la taxe est dérivé du coût marginal de dépollution en fonction d'un objectif environnemental choisi a priori. C'est ainsi qu'a procédé la Suède : « L'étape finale a été mise en œuvre en 1990, lorsque le Parlement a imposé une taxe sur la pollution atmosphérique afin d'augmenter le rapport coût-efficacité de la politique environnementale axée sur le développement durable [...] dans la politique de 1990, la base sur laquelle est calculé le partage des coûts est l'évaluation implicite d'un objectif environnemental, et non la volonté de payer. L'évaluation implicite est la redevance jugée nécessaire pour atteindre cet objectif » (Hansson, 1996, p. 56).

ou pis encore, elles ne comprennent pas le système de taxation mis en place (*ibidem*). Enfin, des facteurs tels que la structuration du marché ou la capacité de répercuter les coûts sur un tiers viennent enrayer la dynamique incitative potentielle des instruments économiques¹⁸ (*ibidem*).

La supériorité présumée de ces instruments apparaît donc bien hypothétique, sans compter qu'elle repose sur une comparaison biaisée avec la réglementation dite traditionnelle. La plupart des arguments en faveur des instruments économiques s'appuient en effet sur une critique abstraite et une représentation caricaturale de la réglementation, qui s'inscrit dans le cadre d'un procès de la pratique réglementaire intenté à la faveur d'un formidable courant de déréglementation (Issalys, 1999)¹⁹. Or, en matière d'environnement, il apparaît clairement que si l'on doit reconnaître un certain manque au chapitre de l'effectivité des règlements, celui-ci est moins dû aux caractéristiques intrinsèques de l'outil réglementaire qu'à ses modalités d'application concrètes. Les juristes sont unanimes sur ce point : le secteur de l'environnement souffre d'un manque profond de volonté politique qui se répercute sur l'application et le contrôle des mesures de protection de l'environnement (Halley, 1997 ; Schrecker, 1984 ; Bélanger, 1996 ; Corriveau, 1996)²⁰. Si ces critiques sont fondées et que l'on peut expliquer l'inefficacité des politiques environnementales en grande partie par un manque de

18. Jacobs cite le cas typique du locateur-locataire dans le secteur de l'énergie, où celui qui subit la pression de l'instrument économique n'est pas celui qui a la capacité de prendre la mesure de dépollution.

19. Issalys illustre bien cette représentation caricaturale de la réglementation : « le règlement passe [...] pour l'instrument proliférant d'une surveillance bureaucratique, notoirement tatillonne, paperassière, dépourvue d'imagination et retranchée bêtement derrière la lettre du texte » (Issalys, 1999, p. 83). L'allocation de M^e Michel Ouellet, alors directeur à la Direction de la coordination réglementaire du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec sur la nouvelle orientation du MEF en matière de réglementation devant l'Association du barreau canadien (29 janvier 1997) illustre bien cet arrimage entre l'intérêt déclaré du gouvernement pour les instruments économiques et l'adhésion à l'objectif de déréglementation.

20. Dans un article bien informé, Halley analyse toutes les formes que prend ce laxisme des pouvoirs publics à l'égard de la protection de l'environnement (Halley, 1997). À titre d'exemple probant, mentionnons que les ministères de l'environnement du Québec et du Canada ont perdu une large proportion de leurs effectifs au cours de la dernière décennie.

volonté politique et un laxisme des pouvoirs publics dans l'application des règlements, on peut s'attendre à ce que les instruments économiques ne soient pas plus « efficaces » que la réglementation traditionnelle²¹.

Par ailleurs, dans une optique plus théorique et en ce qui concerne les caractéristiques intrinsèques de la réglementation, il faut rappeler que même si le cadre néoclassique la considère comme telle, la norme environnementale n'est pas statique; elle évolue dans le temps. Lorsqu'ils anticipent cette évolution, les agents sont incités à améliorer leur performance en fonction de la norme à venir parce qu'ils peuvent ainsi se positionner avantageusement par rapport à la concurrence, mais aussi choisir l'échéancier de leur modernisation écologique plutôt que d'être contraints par une norme déjà en vigueur (Godard et Salles, 1991, p. 252 et suiv.; Silverstein, 1987; Sethi, 1975); si bien que la norme réglementaire ou législative peut effectivement, à travers l'anticipation qu'ont les acteurs de son évolution, avoir un effet incitatif.

Mais la conception de la réglementation véhiculée par l'école néoclassique appliquée est plus insidieuse encore dans la mesure où elle entretient une confusion profonde quant aux natures respectives de la réglementation et des instruments économiques. En premier lieu, elle occulte le fait que, dans la mesure où ils balisent un comportement en fonction de règles juridiquement contraignantes, les instruments économiques constituent eux aussi une forme de réglementation²². Comme le rappelle Jacobs : « *Taxes require laws* » (1993, p. 154). Deuxièmement, la réglementation comme les instruments économiques s'opérationnalise à l'intérieur d'un marché :

One aspect of the debate has not been helpful [...] This is the claim that there is an intrinsic ideological difference between the regulatory and incentive approaches [...] This is nonsense. Both taxes

21. Le dossier de Tioxide est un exemple frappant de ce laxisme, alors que le ministère a multiplié les lettres et avertissements pendant plus d'un an, plutôt que de poursuivre l'entreprise qui déversait quotidiennement une quantité appréciable de contaminants dans le fleuve, comme il en avait les pouvoirs (Corriveau, 1996).

22. La définition de la réglementation proposée par l'OCDE se lit comme suit : « toute la panoplie d'instruments au moyen desquels les pouvoirs publics imposent des obligations aux entreprises et aux citoyens », OCDE, *Rapport de l'OCDE sur la réforme de la réglementation – synthèse*, Paris, OCDE, 1997, p. 11, cité par Issalys (1999), p. 83.

and regulations operate within markets; they are both state interventions designed to influence the behavior of otherwise autonomous firms and consumers (Jacobs, 1993, p. 151).

Une autre erreur consiste à confondre instruments économiques et mesures volontaires pour les opposer à une réglementation de caractère contraignant. Rappelons qu'il existe une large gamme d'instruments économiques dont la plupart sont contraignants (taxes, permis échangeables, consignment), de la même façon qu'il existe, même si c'est plus rare, des règlements d'application volontaire; le règlement européen Éco-Audit en est un exemple.

Enfin, l'opposition entre la réglementation et les instruments économiques sur laquelle se fonde l'essentiel de l'argumentation néoclassique tire sa source du débat qui a cours actuellement entre les normes (prescriptions) techniques et les normes (objectifs) de performance dans le cadre du processus de modernisation de la pratique réglementaire²³. Les normes de performance sont souvent assimilées aux instruments économiques parce que ceux-ci sont nécessairement basés sur la fixation d'une performance donnée. Elles peuvent cependant prendre une autre forme, c'est-à-dire prescrire un niveau de rejet maximal, sans pour autant que leur régime d'application repose sur des mécanismes économiques (taxes, permis échangeables, etc.). En fait, la distinction entre la norme reposant sur un mécanisme d'application de type économique et les autres normes pourrait se situer davantage au plan du régime juridique. En effet, le caractère vraisemblablement administratif d'un système réglementaire de type « instruments économiques » pourrait faire basculer les infractions environnementales réglementaires actuelles dans un champ juridique non criminalisé et soustraire les contrevenants environnementaux à la symbolique odieuse de la répression pénale (Issalys, 1999, p. 87).

Par ailleurs, il importe de mentionner que la fixation des normes environnementales résulte d'un processus politique dynamique dans lequel entrent en jeu d'importants intérêts économiques (Schrecker, 1984). Contrairement à la perspective néoclassique générale qui les traite comme des facteurs exogènes aux processus et aux comportements économiques, les normes environnementales résultent d'un processus

23. « Si une pratique ancienne pouvait se traduire par des injonctions techniques imposant le recours à tel ou tel procédé [...] les normes mises en vigueur plus récemment, comme les normes communautaires, sont des normes de performance » (Godard et Salles, 1991, p. 252).

d'élaboration auquel les acteurs économiques sont partie prenante et parfois même en position de force par rapport aux pouvoirs publics²⁴ (Schrecker, 1984, p. 67-75). Alors qu'elle met l'accent sur le faux débat norme juridique/dynamique économique, l'école néoclassique appliquée fait totalement l'impasse sur ce processus d'élaboration des normes environnementales. Comme l'expliquent Godard et Salles :

On pourrait croire que les pouvoirs publics détiennent avec la normalisation technique un moyen décisif de contrôler l'évolution technologique et la structuration des marchés. Or, dans le plus grand nombre de cas, les normes paraissent avoir un simple rôle d'accompagnement de la phase terminale de diffusion d'une certaine technique (OCDE, 1985). Cela traduit les difficultés des pouvoirs publics à maîtriser le processus du changement technique dont les paramètres sont déterminés par les industriels (Godard et Salles, 1991, p. 260).

Ce processus d'établissement des normes environnementales ne se réduit pas à une dichotomie simpliste entre des pouvoirs publics pro-réglementation et des agents économiques antiréglementation, comme il pourrait être tentant de le penser. Il est plutôt caractérisé par un jeu d'anticipation et de réponses de la part de chacun des acteurs. En fait, le processus d'élaboration des normes comporte au moins deux moments forts : premièrement, celui où l'hypothèse d'une réglementation devient crédible, ce à quoi les industriels répondent par une bifurcation de leurs programmes de recherche et développement qui peut être précédée d'une négociation avec les autorités publiques (Issalys, 1999, p. 85) ; enfin, le deuxième moment fort est celui où la réglementation est adoptée, fixant une performance donnée et consacrant du même coup la technologie correspondante (Godard et Salles, 1991, p. 260).

24. Sabatier propose une typologie des organismes de réglementation, qu'il qualifie d'*agressif*, de *prudent* ou de *captif* selon la nature de leurs objectifs, leur volonté de promulguer des règlements et leurs politiques de mise en œuvre (Sabatier, 1975, cité par Schrecker, 1984, p. 10). Selon Schrecker, il ne fait aucun doute que la politique canadienne en matière d'environnement oscille entre l'attitude prudente et l'attitude captive (Schrecker, 1984, p. 10 ; voir également Turcotte, 1997, p. 17-20). L'influence des acteurs sociaux sur le processus réglementaire se traduit non seulement par les consultations formelles et informelles mais aussi par les pratiques de réglementation négociée où, comme l'explique Issalys : « l'élaboration d'un règlement (est soumise) à un processus d'échange d'exigences et de concessions entre l'autorité publique et les groupements de personnes visées par le texte en projet » (Issalys, 1999, p. 85).

En permettant l'entrée d'une technologie qui n'aurait jamais pu voir le jour, en consacrant une technologie existante ou au contraire en bloquant définitivement une technologie en développement, les normes environnementales induisent donc une structuration du champ économique et constituent de ce fait un véritable enjeu stratégique pour les acteurs économiques d'un secteur donné (Godard et Salles, 1991, p. 253). Déterminées en fonction de la meilleure technologie disponible, les normes environnementales fournissent une occasion pour les entreprises de rivaliser au chapitre technologique (Schrecker, 1984; Godard et Salles, 1991). Celles-ci vont chercher à influencer à leur avantage les nouvelles règles du jeu de manière à mettre en place un *level playing field* susceptible de créer de nouvelles barrières à l'entrée et de mettre leurs concurrents à l'épreuve. En raison de ces conséquences sur le positionnement concurrentiel de chacun, on peut comprendre que les normes environnementales font l'objet « d'âpres débats » entre les industriels (Godard et Salles, 1991, p. 253).

Ainsi, le fait de favoriser les normes de performance n'écarte pas le renvoi à une technologie de référence, qui se verra ainsi consacrée par l'adoption d'un objectif de performance donné :

La décentralisation des choix techniques autorisée par le principe des normes de performance est souvent tempérée par la manière de définir ces normes en fonction d'un critère technologique comme la meilleure technique disponible économiquement supportable. De ce fait, il y a généralement à la base de la norme une technologie principale de référence (*idem*, p. 253).

Si le plan de dépollution choisi est tributaire de la meilleure technologie disponible, la flexibilité dans le choix des moyens rattachée à la norme de performance par rapport à la rigidité de la prescription technique est toute théorique. D'autre part, le jeu politique à l'origine de la norme dans lequel les firmes occupent un rôle clef semble expliquer de façon convaincante le fait que l'on se soit limité à des instruments économiques dont le niveau était trop faible pour produire un effet incitatif.

En conclusion, l'opposition entre la performance intrinsèque de la réglementation et celle des instruments économiques sur laquelle se fonde l'école néoclassique appliquée apparaît donc comme un faux débat qui occulte la dynamique sociale entourant l'élaboration et l'application des normes environnementales. Qu'elles prennent la forme d'instruments économiques ou de règlements dits « traditionnels », les normes

environnementales prescrivent un taux de rejet qui résulte d'un processus politique complexe caractérisé par des rapports de force et où la technologie occupe un rôle déterminant (Schrecker, 1984), tandis que leur application repose sur des pratiques de contrôle similaires (inspecteurs, échantillonnages, déclarations obligatoires)²⁵. Enfin, à l'encontre du discours économique dominant, plusieurs estiment même que les instruments économiques posent des problèmes supplémentaires de mise en œuvre et d'acceptabilité sociale (Breggha, 1996, p. 38-40). Mais comme l'indique Jacobs, instruments économiques et normes traditionnelles ne sont que des instruments à mettre au service d'une politique environnementale selon leur pertinence et leur efficacité dans chaque cas particulier (Jacobs, 1993, p. 151-154).

1.3. L'approche néoclassique macroéconomique

En plus des critiques dont nous avons fait état, on reproche aux approches orthodoxes de l'économie de l'environnement de passer sous silence le problème de la croissance et du développement, comme en font foi les propos de Godard :

Il n'y a pas de place intellectuelle [dans la théorie des effets externes] pour une mise en cause du développement ou de la croissance économique. La détermination de la croissance optimale relève d'une problématique différente, celle de la répartition du revenu entre consommation et épargne pour réaliser le taux optimal d'investissement. La mise en cause de la croissance économique pour des raisons environnementales refléterait alors une erreur fondamentale dans la caractérisation des problèmes [...]

Dans ce cadre théorique, la question de la croissance est fondamentalement orthogonale à la dégradation de l'environnement, abordée en termes d'effets externes (Godard, 1998, p. 216-217)²⁶.

25. Si bien qu'à notre avis, l'utilisation de l'expression *command and control* pour distinguer la réglementation des instruments économiques *incitatifs* porte à confusion. Voir également les commentaires de Jacobs (1993), p. 151.

26. Ces réflexions de Godard rappellent le point de vue de Beckerman: «*It is essential not to confuse the issue of how consumption should be spread over time, which is the growth issue, with that of how resources should be used at any moment of time. The fact that resources are misallocated at any moment of time on account of failure to correct for externalities does not necessarily mean that the growth rate is wrong*» (Beckerman, 1974, p. 18-20, cité par Ekins, 1994, p. 123).

Ce que Godard oublie de préciser, c'est que la théorie des effets externes correspond à une perspective microéconomique de la problématique environnementale et n'en épuise pas les dimensions macroéconomiques. Or, il existe différents courants, dont une école néoclassique, qui s'intéressent précisément à ces dimensions et alimentent depuis les dernières années ce qui constitue sans doute le plus vif débat de l'économie de l'environnement : la question de la croissance économique (Barde et Gerelli, 1977, p. 19).

À l'origine de ce questionnement se trouve la fonction de production de type Cobb-Douglas, formidable exemple de désencastrement de la formalisation économique puisque dans cette représentation de la production macroéconomique, seuls le travail et le capital contribuent à l'*output* final. Cherchant à intégrer les ressources naturelles à cette fonction manifestement incomplète, Solow et Stiglitz ont proposé pendant les années 1970 une nouvelle version de la fonction de production que Georgescu-Roegen intitule la variante Solow-Stiglitz (Georgescu-Roegen, 1979, cité par Daly, 1999). Dans cette variante, Q (l'*output*) résulte d'une combinaison de trois types de facteurs : K (le capital), R (les ressources naturelles) et L (le travail) selon une combinaison où $a_1 + a_2 + a_3 = 1$ et $a_i > 0$:

$$Q = K^{a_1}R^{a_2}L^{a_3}$$

Pour que le développement soit durable, le stock de capital doit augmenter ou à tout le moins demeurer constant à travers les générations. Cette règle est formalisée de la façon suivante :

$$dK/dt = K = d(Km + Kb + Kn)/dt \geq 0$$

où le stock de capital total K se compose d'une combinaison de capital manufacturé Km , de capital humain Kb et de capital naturel Kn . Comme l'explique Faucheux, cette formule inspirée de la théorie du capital autorise des recompositions entre les parties constitutives du capital global et fait l'hypothèse implicite d'une substituabilité quasi illimitée entre les différents types de capital (Faucheux, 1995, p. 64)²⁷. La règle du capital constant correspond ainsi au scénario dit de *soutenabilité faible* qui postule une substituabilité entre le capital naturel et le capital

27. Cette idée de substituabilité est bien illustrée par ce passage de Solow souvent cité : « *If it is very easy to substitute other factors for natural resources, then there is in principle no "problem". The world can, in effect, get along without natural resources* » (Solow, 1974, p. 11, cité par Daly, 1999, p. 77).

manufacturé (Pearce et Atkinson, 1993a, p. 64; Goodland, 1995, p. 30; Faucheux, 1995, p. 64). Ce scénario repose sur la thèse d'une *trajectoire optimale d'épuisement des ressources* dans le cadre d'une croissance perpétuelle malgré la raréfaction des ressources naturelles (Godard et Salles, 1991, p. 236).

2. LE COURANT DE L'ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE ET LES GRANDS DÉBATS

C'est essentiellement sur la base d'une critique de cette perspective macroéconomique néoclassique plutôt que sur une critique de la théorie des effets externes²⁸ que s'est construit le courant de l'économie écologique (*ecological economics*)²⁹. Cherchant à corriger l'évolution historique ayant mené à la sectorisation des disciplines, ce courant de pensée souhaite jeter les bases d'une nouvelle discipline issue à la fois de l'économie et de l'écologie. Mais plutôt que d'appréhender la réalité écologique à travers l'outillage économique comme s'y emploient les courants néoclassiques de l'économie de l'environnement, l'économie écologique a l'ambition de développer une vision transdisciplinaire à laquelle contribuent tout autant l'écologie que l'économie (Costanza *et al.*, 1997, p. 77-79). Nombre des penseurs qui lui sont associés ont cherché à comprendre les incompatibilités existant entre les systèmes économiques et écologiques dans le but de proposer l'arrimage environnemental d'une économie désencastrée du système écologique.

28. Mentionnons néanmoins que certains auteurs ayant des affinités avec ce courant rejettent explicitement la théorie des coûts externes, comme en témoigne ce passage : « [Cette approche] récusé l'idée que le simple rétablissement de la vérité marchande, par le biais de l'internalisation, suffit à sécréter la norme de reproduction de la nature » (Passet, 1995, p. 46).

29. Cette perspective critique à la source de l'économie écologique est illustrée par les propos de Costanza *et al.* lorsqu'ils relatent les débuts de cette sous-discipline : « *Meanwhile, there was also growing discontent with the deficiencies in the system of national accounts that generates measures of economic activity such as gross domestic product, while ignoring the depletion of natural capital through the mining of resources such as petroleum and through environmental degradation. Economists and ecologists joined to encourage the major international agencies to develop accounting systems that included the environment.* » (Costanza *et al.*, 1997, p. 49). Pour un bon exemple de la logique au cœur de la critique macroéconomique des économistes écologistes, voir Herman E. Daly, « Boundless Bull », *Gannett Center Journal*, vol. 4, n° 3, été 1990, p. 113-118 (repris dans Daly, 1999).

La pensée de l'économie écologique s'inspire sur ce point des réflexions à saveur systémique développées par Boulding, Georgescu-Roegen et Passet³⁰ (Boulding, 1964; Georgescu-Roegen, 1971; Passet, 1979; 1995, p. 44-46). Pour Georgescu-Roegen, le développement économique s'inscrit dans la grande loi de l'entropie qui caractérise l'univers. Toute activité est nécessairement destruction, mais cette destruction peut être créatrice à l'instar du soleil qui permet la vie tout en perdant son énergie. Rejetant la conception néoclassique de l'équilibre général calquée sur la physique newtonienne, Passet s'inspire des systèmes thermodynamiques de Carnot (Passet, 1995, p. 44), et des théories du chaos (Passet, 1998) pour penser la problématique actuelle comme un conflit entre deux logiques qu'il s'agit d'articuler par *une gestion normative sous contrainte* : celle de l'économie et du développement, et celle de la coévolution naturelle et de ses régulations (Passet, 1992).

Il s'agit d'assurer le développement de la sphère économique en interdépendance avec l'ensemble de ses environnements, sans subordonner ces derniers à une simple rationalité marchande qui n'est pas la leur et sans diluer l'économie dans un biologisme ou un écologisme où disparaîtrait sa spécificité (Passet, 1992, p. 18).

Au respect passif des choses ou au combat défensif en retraite, se substitue la recherche positive d'une harmonisation entre les deux processus de destruction créatrice qui animent l'évolution naturelle et le développement économique. La stratégie découlant de cette approche peut être qualifiée de gestion normative sous contrainte (Passet, 1995, p. 46).

Au-delà de cette ambition générale d'arrimer *l'économie et le vivant* (Passet, 1979) qui était aussi, rappelons-le, celle des courants plus orthodoxes, l'économie écologique fait preuve d'une incontestable pluralité. Les auteurs américains vont jusqu'à dire que l'économie écologique n'est pas tant un nouveau paradigme fondé sur des postulats et une théorie communs qu'un engagement parmi les économistes, les écologistes, les praticiens et les théoriciens à travailler ensemble pour trouver de nouvelles façons de penser et d'implanter des politiques

30. «Critique de l'épistémologie néomécaniste du modèle scientifique occidental dominant, Georgescu-Roegen construit une nouvelle approche, dite «bioéconomique», qui prend acte de la double révolution carnotienne (l'entropie) et darwinienne (l'évolution) (Grinevald, 1993, p. 33).

environnementales³¹. Le courant américain de l'économie écologique se défend même d'être en opposition avec le cadre analytique néoclassique de l'environnement, bien qu'il conteste certains de ses raisonnements³².

Ecological economics, as a new assemblage of concerned economists and ecologists, is not bound by the historic traditions of neoclassical economics. It uses the framework of neoclassical economics but is not constrained to use only that framework (Costanza et al., 1997, p. 72).

It is not a question of «conventional economics» versus «ecological economics»; it is rather «conventional economics» as one input (among many) to a broader transdisciplinary synthesis (idem, p. 78-79).

2.1. L'école de Londres

Ce n'est cependant pas le cas de l'école de Londres qui, dans sa tentative d'intégrer l'environnement et l'économie dans une perspective de développement durable, revendique une démarcation de la théorie dominante (Lauriola, 1997, p. 71)³³. Cette démarcation se fonde principalement sur deux idées-forces. Pour commencer, Pearce fait valoir que l'environnement ne remplit pas seulement une ou deux fonctions tel qu'on l'admet généralement : en plus de fournir des ressources naturelles et d'agir comme puits ou réservoir de pollution, l'environnement fournit des biens naturels qui entrent directement dans les activités de consommation sans

31. On peut s'interroger sur les motifs politiques d'une telle affirmation de la part d'un courant qui cherche à s'imposer comme une sous-discipline en soi dans un domaine dominé par les théories économiques classiques. Cette réflexion va d'ailleurs totalement à l'encontre des conclusions que Norgaard présentait en clôture du dernier congrès de l'Association européenne de l'économie écologique ; il défendait l'idée que l'économie écologique se veut un nouveau paradigme alternatif à la théorie dominante. Richard Norgaard, «Closing Plenary», *3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics*, Vienne, 3-6 mai 2000.

32. Parmi les principaux auteurs du courant de l'économie écologique, certains adhèrent sans réserve à des principes typiquement néoclassiques comme l'illustre le passage suivant : «*Allocation by decentralized market decision making is much better than centrally planned allocation, for reasons well expressed long ago by F.A. Hayek, and that cannot be restated too often [...] The book has many important lessons for those who think that the market is always the enemy of the environment*» (Daly, 1999, p. 34).

33. Lauriola définit cette école comme regroupant les économistes du London Centre for Environmental Economics, dont les plus connus sont Pearce, Barbier, Markandya et Turner (Lauriola, 1997, p. 72).

s'insérer dans un réseau de production et il constitue un système intégré de soutien à la vie (*life support*) (Pearce, 1976, cité par Berger, 1994). D'après Pearce, cette quatrième fonction ne peut être accommodée par le cadre néoclassique, car elle ne peut être produite, et demeure indivisible (Pearce, 1976, cité par Swaney, 1988, p. 336-337). L'hypothèse d'une structure de droits de propriété est ici intenable.

En deuxième lieu, l'école de Londres est partagée quant à la question de la substituabilité des ressources naturelles (Pearce et Atkinson, 1993a, p. 64-66). À ce sujet, elle rejoint les propos de Georgescu-Roegen et Daly et Cobb lorsqu'ils affirment que, même si, de l'avis de ses auteurs, la variante Solow-Stiglitz de la fonction de production constitue une nette avancée par rapport au modèle traditionnel, elle requiert seulement que la quantité de ressources naturelles soit supérieure à 0 :

Even when it includes resources, it permits these to approach 0 while output remains constant, as long as capital or labor increases by compensatory amount (Daly et Cobb, 1989, p. 112).

Or, ceci suppose une substituabilité quasi totale des facteurs et ne traduit ni le rôle ni l'importance des ressources naturelles dans le processus économique. Pour l'école de Londres, le développement durable nécessite minimalement le maintien du stock de capital naturel (Pearce *et al.*, 1990, p. 4, cité par Lauriola, 1997, p. 77). Ainsi, les auteurs issus de cette école remettent en cause l'hypothèse de substituabilité illimitée du courant néoclassique à la faveur d'un scénario de complémentarité entre les différentes formes de capital. Ils ne rejettent pas totalement la possibilité d'une substituabilité, mais estiment que celle-ci doit être évaluée en fonction de chaque situation et en regard de la notion de capital naturel critique pour lequel il n'existe pas de substitut comme par exemple la biodiversité³⁴ (Pearce et Atkinson, 1993a, p. 66).

À première vue, la position de l'école de Londres se démarque donc nettement du point de vue néoclassique. Ceci pourrait s'avérer d'autant plus réjouissant que l'école de Londres est actuellement l'une des plus influentes, notamment auprès des grandes institutions internationales (Jacobs, 1993, p. xvi). Néanmoins, Lauriola démontre de façon

34. Pearce estime notamment qu'une substituabilité limitée n'est possible que dans les pays très avancés en termes de développement, alors que les pays aux premiers stades de développement sont davantage caractérisés par des capitaux naturel et manufacturé complémentaires (Pearce et Atkinson, 1993b ; Lauriola, 1997, p. 75-76).

convaincante qu'en raison de ses postulats de base et de ses méthodes de calcul, l'école de Londres est beaucoup moins radicale qu'elle le prétend. Tout d'abord, il faut mentionner qu'au lieu de mesurer le stock de capital en termes physiques, les économistes londoniens préfèrent s'en remettre à une évaluation économique qui permet une agrégation des différents stocks de matières premières. Or, cette agrégation pré-suppose une substituabilité des différents types de capital naturel (Faucheux, 1995, p. 65). De plus, l'évaluation économique se heurte à la monétisation problématique des biens et services environnementaux qui requiert une série d'hypothèses arbitraires, comme nous l'avons évoqué plus tôt (*ibidem*). Par ailleurs, le recours au concept de *valeur économique totale*³⁵ que suggère Pearce et le processus de monétisation de l'environnement en général mènent à une incohérence fondamentale: la valeur économique du stock peut rester constante sans mettre en évidence l'épuisement de la ressource si la valeur économique totale augmente en raison de la raréfaction d'une ressource (Lauriola, 1997, p. 81). Enfin, le fait de privilégier le maintien du stock de capital naturel actuel plutôt qu'un stock antérieur, ou encore optimal comme le suggère Daly, vient légitimer l'utilisation passée et la distribution inégale de ses bénéfices entre le Nord et le Sud (Lauriola, 1997, p. 79), si bien que Lauriola conclut :

En définitive, le modèle [de l'école de Londres] introduit la soutenabilité écologique sous forme de contraintes supplémentaires à appliquer aux critères habituels d'optimalisation de l'utilité collective future. Cependant, malgré leur reconnaissance de la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'environnement et de la multifonctionnalité de ce dernier, ces économistes, devant le problème de l'évaluation des conditions de soutenabilité, choisissent comme seuls critères de soutenabilité écologique les critères monétaires. Ainsi, d'un côté l'école de Londres prétend reconnaître la dépendance de l'économie de l'environnement, mais de l'autre elle reste prisonnière d'une vision purement économique de celui-ci et du formalisme néoclassique (Lauriola, 1997, p. 84).

35. Le concept de valeur économique totale proposé par Pearce inclut la valeur d'usage (qui correspond ici à la valeur marchande), la valeur d'option (le consentement à payer pour utilisation éventuelle), la valeur de quasi-option (pour préserver la réversibilité) et la valeur d'existence (consentement à payer pour un non-usage) (Lauriola, 1997, p. 80-81 ; voir aussi Harribey, 1997, p. 62).

2.2. L'école américaine

L'école américaine dont Daly est un des principaux représentants défend une position nettement plus radicale en posant d'emblée la non-substituabilité des ressources naturelles (Costanza *et al.*, 1997 ; Daly, 1990, 1994, 1999). Ce scénario dit de durabilité forte requiert le maintien d'un capital naturel déterminé en termes physiques qui servira de base à la définition de normes environnementales (Godard et Salles, 1991, p. 237 ; Fauchaux, 1995, p. 65). Daly définit trois critères pour la préservation du capital naturel : en ce qui concerne les ressources renouvelables, le taux de prélèvement ne doit pas dépasser le taux de régénération. Pour ce qui est des ressources non renouvelables, leur utilisation doit s'accompagner d'un investissement correspondant dans la recherche de produits substitués. Enfin, le taux de rejet ne doit pas excéder la capacité de charge de l'écosystème (Daly, 1990). La préservation du capital naturel repose donc sur la prise en compte de ses limites biophysiques, ce qui nous renvoie au deuxième thème de l'école américaine, nettement plus controversé : le refus de la croissance et l'appel à une économie stationnaire.

L'argument à la base de la croissance zéro est qu'un sous-système ne peut croître indéfiniment lorsqu'il est inclus dans un système clos ; en d'autres termes, il est impossible de poursuivre une croissance économique exponentielle dans un écosystème planétaire fini³⁶. Pour cette branche de l'économie écologique, la question environnementale se pose donc principalement en termes d'échelle de l'économie et de finitude de la biosphère (Costanza *et al.*, 1997, p. 80)³⁷. Il importe de préciser ici qu'en plaidant pour une économie stationnaire, l'école américaine ne rejette pas le développement, mais le distingue plutôt de la croissance (Costanza *et al.*, 1997, p. 103 ; Ekins, 1994, p. 132). Pour Daly, croissance et développement diffèrent en ce que la croissance est quantitative, tandis

36. Le thème de l'écosystème planétaire comme système clos a été développé notamment par l'économiste Boulding et sa métaphore du vaisseau spatial. K.E. Boulding, «The Economics of the Coming Spaceship Earth», dans H. Jarrett (dir.), *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1964, p. 4, cité par Barde et Gerelli, 1977, p. 14-15.

37. Costanza *et al.* définissent les trois principaux problèmes de l'économie écologique comme étant l'échelle soutenable, la distribution équitable et l'allocation efficiente (Costanza *et al.*, 1997, p. 80). Le troisième objectif est l'occasion de reprendre les postulats néoclassiques microéconomiques tandis que les deux premiers correspondent à une critique du courant macroéconomique orthodoxe quant à la croissance et à la question de la distribution qui lui est étroitement associée.

que le développement est qualitatif³⁸ (Daly, 1990, p. 1), si bien que la première n'est nullement garante du second et que ce dernier est possible sans croissance.

Ces réflexions alimentent un important courant critique de la comptabilité nationale, qui dénonce l'effet pervers des mesures actuelles de la richesse collective. Les comptes nationaux ne reflétant ni les passifs environnementaux, ni la distribution des richesses, ils s'avèrent être une très mauvaise mesure du niveau de développement et de bien-être d'une population. Certains taux de croissance peuvent même parfois dissimuler une dégradation des conditions de vie. Ces critiques ont donné lieu à une série de travaux sur les systèmes alternatifs de comptabilité nationale qui sont actuellement en voie d'institutionnalisation, comme en fait foi l'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies utilisé sur une base pilote depuis 1995 (Faucheux, 1995, p. 65 ; Ekins, 1994, p. 132)³⁹.

2.3. Le débat sur la croissance économique

Le débat contemporain sur la croissance s'est amorcé avec la publication de la célèbre et controversée *Halte à la croissance* que le Club de Rome a publiée en 1972, mais comme nous l'avons mentionné précédemment, les classiques, dont Smith, Malthus et Mill s'y intéressaient déjà⁴⁰. En se fondant sur un modèle mathématique appliqué à l'échelle de la planète, le rapport du Club de Rome, d'inspiration malthusienne, démontre que les tendances actuelles en termes de croissance démographique, d'exploitation des ressources naturelles, de production alimentaire et de pollution sont insoutenables et mènent au scénario catastrophique de l'épuisement des ressources et d'une pollution irréversible (Meadows *et al.*, 1972). L'ouvrage a été vertement critiqué par bon nombre d'économistes, d'une part parce qu'il traitait les données planétaires de manière homogène et d'autre part en raison de la structure linéaire des équations et

38. Il est intéressant de mettre le point de vue de Daly en perspective avec les propos de Latouche, qui voit dans l'idée de développement les mêmes maux que ceux portés par la croissance économique dans l'esprit de Daly (Latouche, 1994).

39. On trouvera une présentation de ces différentes réflexions et travaux dont ceux d'El Serafy, dans Costanza *et al.*, 1997, p. 111-140.

40. Beaud rappelle que l'état stationnaire a déjà été évoqué par Mill comme l'aboutissement naturel de la croissance (J.S. Mill, 1848 [1873], cité par Beaud, 1994, p. 142).

du postulat d'une technologie constante (Barde et Gerelli, 1977, p. 59). Ainsi, une équipe de chercheurs décida de reprendre le modèle en y intégrant d'autres postulats et aboutit à des résultats fort différents (Cole *et al.*, 1973, cité par Ekins, 1994, p. 122). Mais comme l'explique Ekins, ceci n'était guère surprenant dans la mesure où l'équipe de Cole a remplacé le postulat de limites absolues par celui d'un accroissement exponentiel de la disponibilité des ressources et de l'habileté à contrôler la pollution (Ekins, 1994, p. 122).

Trente ans plus tard, il est intéressant de constater que plusieurs des sujets abordés dans *Limites à la croissance* font aujourd'hui l'objet d'un suivi minutieux de la part du Worldwatch Institute, dont les conclusions concernant par exemple les stocks alimentaires confirment les inquiétudes du Club de Rome⁴¹. Par ailleurs, ce rapport fut le point de départ d'un questionnement écologique de la croissance que les économistes ne pouvaient plus esquiver et qui fait aujourd'hui l'objet des plus vifs débats parmi les économistes s'intéressant aux questions environnementales.

Le premier volet de ce questionnement concerne la croissance de la population mondiale qui, au tournant des années 1960, avait une allure exponentielle. Aujourd'hui, il semble que la plupart des pays ont amorcé leur transition démographique et selon toute probabilité, la population devrait se stabiliser autour de 10 milliards d'habitants au cours de ce siècle (*Le Monde*, 1999)⁴². On peut s'inquiéter des conséquences écologiques d'une telle augmentation de la population. Néanmoins, celle-ci se produira essentiellement dans les pays en voie de développement, pays dont l'*empreinte écologique* est la moins accentuée (Wackernagel et Rees, 1996). En effet, bien que les populations du Sud soient les plus peuplées, les populations du Nord pèsent davantage sur la biosphère en raison de leurs taux de consommation des ressources et de production de pollution⁴³. Il n'existe donc pas de relation causale

41. Voir la publication annuelle *L'état de la planète*, sous la direction de Brown, Flavin et French, publiée en français chez Economica.

42. Actuellement, la population croît à un rythme d'environ 1,7% par année. De nombreux ouvrages ont été consacrés au problème de la croissance démographique. Pour ne citer que ceux-là, mentionnons : Paul R. Ehrlich, *The Population Bomb*, New York, Ballantine, 1968 ; Paul R. Ehrlich et Anne H. Ehrlich, *The Population Explosion*, New York, Simon and Schuster, 1990.

43. On rappelle souvent que 20% de la population consomment 80% des ressources et sont responsables d'un taux équivalent de pollution. Voir les Rapports sur le développement humain du PNUD, Paris, Economica, cités par Beaud, 1994.

linéaire entre la taille de la population et la dégradation de l'environnement; paradoxalement, bien que le développement s'accompagne généralement d'une stabilisation de la population, il entraîne simultanément un accroissement du poids écologique⁴⁴ (Worldwatch Institute, 1993; Dossiers *Le Monde*, 1994).

Ce sont les tendances de l'industrialisation, de la production et de la consommation inhérentes à la croissance économique qui déterminent l'empreinte écologique d'une population. Ainsi, plusieurs auteurs établissent un lien direct entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement et posent la première comme étant structurellement incompatible avec la seconde⁴⁵. Or, ce lien mérite d'être nuancé, car la croissance économique peut être portée par différents schémas de production et de consommation, et il n'existe pas de lien mécanique entre le taux de croissance économique et le taux de dégradation environnementale (Godard, 1998, p. 221)⁴⁶. Comme l'explique Berger :

It can be argued that economic growth in itself does not necessarily imply environmental damage. Whether and to what degree a growing economy is harmful to the environment depends on its structure and the prevailing technology. Indeed, an economic structure (a service oriented society) and production technologies are conceivable that keep use of resources and the emission of pollutants within the limits of sustainability. From this point of view, environmental degradation has to be related to a specific, industrial pattern of production and consumption (Berger, 1994, p. 774).

44. Ceci rejoint les conclusions de Latouche que nous évoquions dans la note 38.

45. Il est intéressant de rappeler ici l'énoncé de la thèse de Schnaiberg : l'expansion économique des sociétés requiert nécessairement un prélèvement environnemental; les niveaux accrus de prélèvement entraînent des problèmes écologiques; ces problèmes écologiques restreignent potentiellement l'expansion économique ultérieure. Allan Schnaiberg, «Social Syntheses of the Societal-environmental Dialectic: The Role of Distributional Impacts», *Social Science Quarterly*, vol. 56, p. 5-20. Voir aussi Allan Schnaiberg, *From Surplus to Scarcity*, New York, Oxford University Press, 1980.

46. À notre avis, Berger fait une distinction importante entre l'organisation industrielle d'une société et son style de vie caractérisé par le mode de consommation, en précisant notamment que les deux peuvent varier indépendamment l'un de l'autre (Berger, 1994, p. 775).

Si bien que de l'avis de Berger, ce n'est pas tant la croissance qu'un schéma industriel donné de production et de consommation qui pose problème pour la préservation de l'environnement. En fait, même une économie stationnaire pourrait se heurter aux limites écologiques et mettre en danger les régulations naturelles :

There is certainly no fixed relationship between the depletion of raw materials and the level of economic activity [...] Though denying the very existence of the limits to growth is scarcely a defensible position, either their location is not known or they shift [...]

These limits, which may make themselves felt sooner or later in a stationary economy too, are of physical nature. How narrow they are depends on the growth rate, structural changes, and the technology involved (Berger, 1994, p. 776).

Ainsi, bien qu'elle l'aggrave souvent (Godard, 1988), la croissance ne se nourrit pas nécessairement d'une dégradation environnementale accrue. Le domaine de l'énergie est un excellent exemple du potentiel de disjonction entre la croissance économique et ses impacts environnementaux. Si l'élasticité du PIB à l'égard de la consommation d'énergie est restée constante jusqu'au choc pétrolier en 1973, ce ratio a varié de façon spectaculaire au cours de la période 1973-1986 (Criqui, 1992). Au cours de cette décennie, les pays de l'OCDE semblent avoir déconnecté leur croissance économique de leur consommation énergétique, la première atteignant 37% alors que la seconde ne dépassa pas 7% (Dessus, 1994). Des études montrent aussi que le niveau d'intensité énergétique (ratio PIB/consommation) varie considérablement d'un pays à l'autre, et ce, même au sein des pays développés.

Ces constatations indiquent qu'il existe bel et bien un potentiel de dématérialisation écologique dans le domaine de l'énergie, qui est lié aux schémas de consommation, à la structure industrielle ainsi qu'aux technologies utilisées (Goldemberg, 1997). Ce potentiel pourrait s'actualiser sur un plan global grâce aux tendances à la tertiarisation et à la financiarisation. Ainsi, d'après Bernstam, l'industrialisation se caractérise tout d'abord par une relation négative entre la croissance et l'environnement. À partir d'un certain point cependant et dans des conditions de libre marché, cette relation est inversée en vertu de «la main invisible de l'environnement» de telle sorte que la croissance s'accompagne d'une augmentation de la productivité des ressources et d'une diminution des déchets capables de compenser pour la croissance de la population et de la production (Bernstam, 1991, p. 33, 34, cité par Ekins, 1994, p. 128-129).

Mais comme l'explique Ekins, cette hypothèse n'est que pure conjecture (Ekins, 1994, p. 129). En effet, les données actuelles tendent plutôt à démontrer le phénomène inverse, c'est-à-dire une intensification de la demande écologique de l'économie, accompagnée d'un transfert des coûts environnementaux des pays du Nord vers les pays du Sud. Les travaux de Muradian et Martinez-Alier sont particulièrement éloquentes sur ce point. Ils montrent qu'entre 1970 et 1990, les données n'indiquent aucune disjonction physique entre la croissance économique du Nord et les importations de ressources naturelles du Sud (Muradian et Martinez-Alier, 2000, p. 14). De plus, alors que le poids agrégé des importations a augmenté de 10 %, les flux monétaires sont restés constants, ce qui correspond à une baisse des prix par unité d'importation. On constate donc à la fois une intensification de la consommation des ressources du Sud et une détérioration des termes de l'échange entre le Sud et le Nord. Cette détérioration n'est pas sans conséquence écologique puisqu'elle annihile toute possibilité pour les pays du Sud d'internaliser les coûts environnementaux de leur production, de même qu'elle évacue la pression menant à des politiques de dématérialisation dans le Nord, puisque ses populations ne subissent pas les conséquences écologiques de leur surconsommation. De manière générale, Berger remarque lui aussi que la croissance économique mesurée en termes matériels excède de beaucoup la croissance mesurée en termes monétaires, de telle sorte que la consommation de plusieurs ressources s'est accrue plus rapidement que le produit intérieur brut (Berger, 1994, p. 772)⁴⁷. On peut donc affirmer que s'il existe un potentiel de dématérialisation de l'économie, la diffusion du modèle de consommation nord-américain et les tendances de l'industrialisation semblent plutôt intensifier la dépendance écologique du système économique actuel.

Si elle s'avérait réalisable, l'hypothèse d'une croissance non dommageable sur le plan écologique, d'une *croissance angélique* pour reprendre les termes de Daly, suppose un taux de dématérialisation suffisant pour compenser l'accroissement de l'activité économique et pose dans un deuxième temps la question de savoir si l'on pourrait atteindre un niveau de dématérialisation permettant de réduire les impacts des activités économiques en deçà de la capacité de charge de la planète (Ekins, 1994, p. 129). Or, comme le font remarquer certains écologistes, à moins de nourrir une bonne partie du tiers-monde avec du marketing, l'hypothèse de la dématérialisation économique vaudrait

47. Voir aussi Beaud (1994), p. 131-133.

surtout pour les nations déjà industrialisées et ne tient pas compte de la pression toute matérielle que font peser les besoins de base des populations défavorisées actuellement en situation de pénurie (Dumont, 1974, 1986 ; Latouche, 1994, p. 77-94). C'est d'ailleurs en vertu de ces besoins que des auteurs comme Sachs rejettent l'hypothèse d'une économie stationnaire :

L'analyse [de l'écodéveloppement] ne s'oppose pas fondamentalement à la ligne d'argumentation systématisée par Herman Daly dans de nombreux écrits sur la recherche d'une échelle macro-économique optimale pour l'économie mondiale, débouchant sur la perspective d'une économie matériellement stationnaire. Il y a cependant un désaccord tactique important sur le calendrier. Pour les tenants de l'écodéveloppement, ce n'est qu'au terme d'une période de transition assurant la réduction des inégalités internationales de développement que la question d'une limitation matérielle de la croissance mondiale pourrait être envisagée (Godard, 1998, p. 223).

Le rapport Brundtland s'appuie sur le même type de raisonnement pour justifier la nécessité d'une croissance de 5 % à 10 % (Brundtland, 1987). Encore faut-il que celle-ci se fasse au bénéfice des populations du Sud⁴⁸. Or les travaux de Muradian et Martinez-Alier que nous avons cités précédemment indiquent que rien n'est moins sûr (Muradian et Martinez-Alier, 2000). Derrière le problème de la croissance, c'est en fait la très ancienne question de la distribution qui se profile :

Growth becomes a vital issue because of the lack of an adequate (or indeed any) distributional theory within mainstream economics [...] In practice economic growth has acted to deflect questions of redistribution (Mulberg, 1995, p. 147, cité par Barry, 1999, p. 145).

La croissance sous-tend une problématique de distribution « géographique » (Nord-Sud) d'une part, interclasses d'autre part, mais aussi la question d'une distribution intergénérationnelle qui, pour la première fois, se voit posée par les phénomènes d'irréversibilité :

48. Comme l'explique Ekins, le rapport Brundtland ne fait pas de distinction entre les *besoins* fort différents du Sud et du Nord, distinction qui renverrait certainement à une clarification entre les *désirs* du Nord et les *besoins* du Sud (Ekins, 1994, p. 131).

Le problème de l'équité intergénérationnelle est le problème théorique central de l'économie des ressources. Le critère classique d'allocation intertemporelle que représente l'égalisation de la valeur actuelle du produit marginal de chaque période doit être rejeté puisqu'il revient à instaurer une dictature de la génération présente sur les générations futures dès lors que la croissance ne peut plus être conçue comme indéfinie et doit déboucher à long terme soit sur un état stationnaire, soit sur la décroissance du produit appréhendé en termes physiques (Godard et Salles, 1991, p. 238).

La question de la compatibilité entre la croissance économique et la préservation de l'environnement s'avère donc très hasardeuse et l'on peut comprendre pourquoi la problématique environnementale provoque une remise en question fondamentale de l'imagerie économique capitaliste fondée sur le processus d'accumulation (Wallerstein, 2000). En questionnant ce processus d'accumulation au cœur même du système capitaliste, la proposition des tenants de l'économie stationnaire opère une rupture fondamentale avec l'ensemble des thèses et les systèmes économiques réels actuels qui reposent sur le bien-fondé et même la nécessité de la croissance⁴⁹. Le problème, explique Beaud, c'est que depuis la grande transformation évoquée par Polanyi (1983), «les riches sociétés du Nord ont besoin de la croissance pour maintenir une cohérence que plus rien d'autre n'assure» (Beaud, 1994, p. 136). De plus en plus de sociétés «marchent à la croissance», de telle sorte que :

Quand ce processus [la croissance] s'enraye, c'est le chômage, l'exacerbation des pauvretés, l'exclusion de masse [...] Quand une société [...] s'enlise dans le borbier de la crise, la croissance apparaît la seule issue, le relèvement du taux de croissance devenant l'alpha et l'oméga (*ibidem*).

En d'autres termes, la croissance est devenue le ciment des sociétés modernes et le processus d'accumulation est un impératif du système⁵⁰. Et même si l'on peut théoriquement imaginer un dépassement du capitalisme et de sa logique d'accumulation, Berger fait remarquer :

49. Il faut mentionner que l'idée de l'économie stationnaire n'est pas partagée par l'ensemble des économistes se rattachant à l'économie écologique, comme l'illustre cette conclusion d'un atelier sur l'économie écologique : «*Participants expressed concern that Ecological Economics is often mistakenly viewed as anti-growth*» (IREE, 1993, p. 13).

50. Idée qui rejoint les analyses régulationnistes, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

There is apparently no alternative to a capitalist market economy that can convincingly claim to be superior to it. This does not mean to say that the search for alternatives is futile or that the disruptive effect of economic activities on the environment is a fixed quantity. But it does mean that this search had better center around problems of reforming a market economy than on outlining an ideal economic system beyond the market (Berger, 1994, p. 769-770).

Peut-on dès lors imaginer une croissance économique qui ne soit pas dommageable à l'environnement, « une croissance non dangereuse pour les équilibres vitaux de la planète » (Beaud, 1994, p. 144) ?

2.4. Le rôle de la technologie

Pour plusieurs, la seule avenue serait un développement technologique susceptible de mener vers la dématérialisation de l'économie. Sur ce point, les positions des différentes écoles de l'économie de l'environnement sont tout aussi contradictoires que sur la question de la croissance, ce qui s'explique aisément par le fait que les positions sur l'une et l'autre question se soutiennent mutuellement. Le cadre d'analyse néoclassique et le scénario de soutenabilité faible reposent sur l'hypothèse d'un développement technologique quasi automatique. Comme le rappellent Godard et Salles, ce courant suppose que :

à mesure que le prix des ressources rares s'élèverait, la recherche technologique serait également stimulée, ce qui permettrait aux substitutions adéquates de se déclencher ; enfin, le jeu du progrès technique diminuerait le coût de mise à disposition des ressources et augmenterait l'efficacité de leur emploi, si bien qu'une même unité physique de ressource engendrerait de plus en plus de richesses (Godard et Salles, 1991, p. 236).

Des visions néoclassiques plus nuancées distinguent le jeu du progrès technique entre les deux fonctions de l'environnement, soit les ressources naturelles d'une part et les services naturels finaux d'autre part. Ce jeu est asymétrique entre les deux fonctions et s'il permet d'accroître l'efficacité des ressources intégrées à la production, le progrès technique n'aurait en revanche aucune incidence sur les services naturels finaux fournis par l'environnement (*ibidem*).

Dans une perspective plus critique, d'autres auteurs, notamment les tenants de l'écologie économique, font valoir que s'en remettre au progrès technique pour assurer la dématérialisation et résoudre de façon plus

générale les problèmes environnementaux suppose une conception réductrice, déterministe et certainement très optimiste du progrès technique. Ainsi, si l'on se réfère à l'équation d'Ehrlich :

$$I = PCT$$

où I correspond à l'impact sur l'environnement, P au taux d'accroissement de la population, C au taux d'accroissement de la consommation par habitant et T à l'intensité écologique de la consommation et de la production telle que déterminée par le changement technologique, une diminution de moitié de la charge que fait peser l'économie sur l'environnement suppose un développement technologique sans précédent, comme l'illustre l'équation qui suit :

$$1/2 I = 2P4C^1/16T^{51}$$

En testant diverses hypothèses, Ekins en arrive aux conclusions suivantes (Ekins, 1994, p. 130). Dans le cas d'une croissance nulle de la population P et du taux de consommation C , une réduction de l'impact environnemental I de 50 % suppose une diminution de l'intensité écologique T équivalente de 50 %. En considérant seulement la croissance de la population P , T s'élève à 65 %. L'hypothèse d'une croissance de la population et de la consommation fait grimper T à 81 % si elles s'appliquent seulement dans le Sud, et à 89 % si elles s'appliquent seulement au Nord. Enfin, l'hypothèse la plus plausible d'une augmentation de la population et de la consommation à la fois dans le Nord et dans le Sud mène Ekins à la conclusion que le degré d'intensité écologique T doit être réduit de 91 % pour permettre une diminution de 50 % de l'impact écologique.

TABLEAU 1.1
Scénarios de dématérialisation par la technologie

P	C	$1/2 I$	$T = 50 \%$
P	C	$1/2 I$	$T = 65 \%$
P	C sud	$1/2 I$	$T = 81 \%$
P	C nord	$1/2 I$	$T = 89 \%$
P	C s+n	$1/2 I$	$T = 91 \%$

51. P. Ehrlich et A. Ehrlich (1990), cité par Bürgenmeier, 1994b.

Le degré d'amélioration technologique nécessaire à la dématérialisation de l'économie n'est pas la seule question problématique. Comme l'affirme Lecomber : « *The central feature of technical advance is indeed its uncertainty* » (Lecomber, 1975, p. 45, cité par Ekins, 1994, p. 123). En fait, le développement technologique n'est pas autonome ; il s'inscrit, comme les autres processus, dans un contexte social où s'exercent des rapports de pouvoirs (Swaney, 1988, p. 344). Comme l'explique Salomon :

Le changement technique n'est pas un processus neutre qui se plaque du dehors sur nos sociétés ; il est l'occasion et le lieu de pressions et de conflits entre des intérêts, des aspirations et des valeurs qui mettent en jeu autre chose, et plus que les seules technologies à partir desquelles il s'accomplit. Ce serait être bien naïf ou tomber dans le scientisme le plus frustré (ce qui semble une redondance, car tout scientisme est une vision sommaire), que d'isoler le changement technique de l'environnement global, économique, social et culturel – y compris, bien sûr, les structures de pouvoir, les rapports d'argent et de classes, les idéologies et les institutions dominantes dans lesquels il prend place ou, si l'on préfère, qui lui font sa place. L'attrait de l'innovation et le prestige de la technologie font du changement technique le terrain privilégié des espoirs de profit et de pouvoir (Salomon, 1992, p. 45).

Ainsi, le développement et l'adoption d'une technologie donnée répondent à des stratégies et des jeux d'anticipation complexes parmi les acteurs sociaux qui ne garantissent nullement l'issue de la meilleure technologie (Godard et Salles, 1991, p. 254). De plus, de nombreuses avancées technologiques se traduisent en fait par des transferts de coûts environnementaux, plutôt que par de véritables réductions, c'est-à-dire des *solutions* technologiques (Commoner, 1977, cité par Swaney, 1988, p. 345 ; Barde et Gerelli, 1977, p. 60). Enfin, comme l'explique Duclos, la plupart des innovations technologiques s'accompagnent d'un effet *Némésis* où leurs effets positifs sont souvent compensés par des effets négatifs imprévus parfois pires que le problème originel qu'elles cherchaient à résoudre (Duclos, 1993a, p. 318-321).

De façon générale, les économistes écologistes rejettent l'idée que la technologie permettra de compenser la raréfaction des ressources et de résoudre les problèmes environnementaux (Costanza *et al.*, p. 69), laissant la question de la croissance entière. Ceci nous incite à conclure

que le débat sur la croissance tel qu'il a été posé jusqu'à maintenant semble stérile et que la problématisation économique de l'environnement nécessite à notre avis l'adoption d'un autre point de vue.

3. LE POTENTIEL D'UNE ANALYSE INSTITUTIONNALISTE

Plusieurs des analyses présentées jusqu'à maintenant s'intéressent à l'incompatibilité structurelle et formelle qui semble exister entre le système économique et le système écologique, et expliquerait que l'activité économique soit la source d'une dégradation de l'environnement. L'approche institutionnelle adopte un autre point de vue : plutôt que de s'intéresser aux caractéristiques systémiques de l'économie, elle prend pour point de départ de son analyse le comportement réel des acteurs économiques et la structure institutionnelle dans laquelle ils évoluent⁵².

Les Institutionnalistes justifient leur approche par les insuffisances des perspectives néoclassiques non seulement en ce qui concerne l'environnement, mais en regard de la conception du système économique en général. La critique institutionnaliste s'articule autour de quelques points clefs. D'une part, les Institutionnalistes rejettent l'individualisme méthodologique ainsi que l'hypothèse d'un comportement maximisateur des agents (Jacobs, 1994, p. 84 ; Froger, 1997, p. 150) : ils arguent que les préférences individuelles ne sont pas données, mais bien endogènes au système économique. Loin de se réduire à une fonction de maximisation et à une rationalité instrumentale, le comportement économique est culturellement déterminé et obéit à des normes sociales ainsi qu'à des valeurs. Ces valeurs ne se limitent pas au cadre béhavioriste du plaisir et de la douleur ; elles respectent une hiérarchie où la continuité de la vie humaine tient un rôle premier et à laquelle doivent être assujetties les autres valeurs (Tool, 1979, p. 300 cité par Swaney, 1988, p. 322). Ceci suppose une configuration particulière des institutions sociales permettant de traduire les principes supérieurs destinés à encadrer l'action (Froger, 1997, p. 156).

52. Les Institutionnalistes ne s'étant pas encore véritablement penchés sur la problématique environnementale, le courant institutionnaliste de l'environnement correspond davantage à un appel à une nouvelle problématisation qu'à un courant en soi (Jacobs, 1994, p. 84 ; Froger, 1997, p. 150). L'approche institutionnaliste de l'environnement s'insère donc dans la recomposition du paysage théorique à laquelle se vouent les économistes écologistes enrichis par les courants hétérodoxes évolutionniste, thermodynamique, éco-énergétique et néo-autrichien (Froger, 1997, p. 149 ; Costanza *et al.*, 1997, p. 51-69).

Les Institutionnalistes estiment que les néoclassiques n'ont pas les outils nécessaires pour comprendre les évolutions institutionnelles (Froger, 1997, p. 150). Le cadre néoclassique conceptualise les institutions comme des imperfections du marché, et critique leur rigidité qui vient entraver sa dynamique vertueuse. À l'opposé, les Institutionnalistes considèrent les institutions (qu'il s'agisse du gouvernement, de la réglementation ou des droits de propriété) comme la structure permettant au marché de fonctionner et même d'exister (Jacobs, 1994, p. 84), si bien qu'ils n'admettent pas que le marché soit l'unique principe de coordination, ni qu'il soit nécessairement le plus efficient (Froger, 1997, p. 151). De plus, les institutionnalistes rejettent le formalisme économique mécanique et réductionniste, jugeant que les figures de l'équilibre et de l'optimum sont des abstractions théoriques et que le postulat de réversibilité est intenable (Jacobs, 1994, p. 84 ; Swaney, 1988, p. 321). Enfin, ils contestent la neutralité et l'objectivité dont se réclament les néoclassiques sur la base de leur méthodologie (Jacobs, 1994, p. 75-78).

De façon générale, une approche institutionnaliste de l'environnement cherchera à comprendre comment les valeurs environnementales sont susceptibles d'alimenter un renouvellement institutionnel permettant une gestion sociale intégrée de l'environnement (Froger, 1997 ; Jacobs, 1994, p. 86). Sa conception de la prise de décision individuelle se rapproche davantage du modèle de rationalité limitée que de celui de la maximisation du rendement espéré, que complexifieront les caractéristiques particulières des problèmes environnementaux marqués par l'incertitude et le caractère diffus du lien de causalité (Froger, 1997, p. 154-155 ; Swaney, 1988, p. 328).

Sur un plan macroéconomique, une approche institutionnaliste remet en question les modalités et les défaillances de la gestion de l'environnement par les institutions actuelles, en particulier les conséquences du mode de régulation marchand (Froger, 1997, p. 163). Il s'agit de voir comment le processus concurrentiel, la structure des droits de propriété de même que les temporalités économiques induisent certaines relations à l'environnement, et d'étudier le comportement réel des firmes à l'égard des politiques environnementales (*ibidem* ; Jacobs, 1993, p. 86). Reprenant les réflexions de Kapp, les Institutionnalistes analysent les externalités non pas comme un simple phénomène de déviation, mais bien comme une caractéristique intrinsèque de la régulation marchande : «la régulation de l'espace marchand a pour contrepartie la dérégulation de l'espace non marchand, dont l'environnement constitue une partie intégrante» (Froger, 1997, p. 164). Par ailleurs, la régulation étatique n'est

pas non plus la panacée et s'en remettre à l'État pour assurer la gestion intégrée de l'environnement relèverait d'une vision idéalisée de la contrainte publique. Quant aux institutions internationales, elles semblent inaptes à faire face aux défis environnementaux actuels.

C'est pourquoi les Institutionnalistes en appellent à un renouvellement des institutions qui soit basé sur les défis et les contraintes écologiques auxquelles le monde fait face actuellement, en vue d'assurer une gestion intégrée de l'environnement (Froger, 1997, p. 165). Ce renouvellement devrait se faire « indépendamment des intérêts économiques nationaux pour représenter l'intérêt général, qu'il soit présent ou futur, et gérer les problèmes environnementaux globaux en fonction de cet intérêt » (Harris, 1992, repris par Froger, 1997, p. 166).

Si le cadre institutionnaliste fournit sans contredit une lecture lucide et prometteuse de la problématique environnementale actuelle, Froger fait remarquer que les propositions concrètes des Institutionnalistes demeurent floues (Froger, 1997, p. 166). De plus, malgré leur compréhension fine de la dynamique institutionnelle réelle, les Institutionnalistes conservent une vision plutôt normative de leur évolution, comme en fait foi la proposition de Harris, mais aussi celles de Tool lorsqu'il juge que le renouvellement institutionnel doit satisfaire une hiérarchie précise et déjà établie de valeurs (Swaney, 1988, p. 322-323). À notre avis, l'évolution institutionnelle ne se limite pas à une simple traduction des valeurs et s'inscrit dans une dynamique sociale complexe pour la compréhension de laquelle d'autres courants sur lesquels nous nous attardons dans le chapitre qui suit s'avèrent plus éclairants.

4. LES LIMITES DES APPROCHES ÉCONOMIQUES

Comme nous l'avons mentionné au tout début de ce chapitre, les approches économiques contemporaines de l'environnement ont généralement l'ambition de corriger la scission originelle entre l'économie et l'écologie dans le but de rendre compte des contraintes écologiques et des effets des activités économiques, et d'envisager des solutions à la problématique environnementale. Mais les trajectoires employées pour réaliser cet arrimage salutaire divergent fondamentalement. Ainsi, les courants orthodoxes de l'économie de l'environnement ont surtout tenté de plier la réalité écologique aux raisonnements économiques, avec l'effet d'en perdre la substance (Harribey, 1997, p. 64-65). Les concepts d'optimum et de rationalité de même que le raisonnement économique en général, réductionniste, atomiste et déterministe, s'adaptent mal aux

phénomènes écologiques globaux, interdépendants et intégrés (Barry, 1999, p. 143). Il en va de même pour la temporalité économique et son postulat de totale réversibilité, en flagrante contradiction avec la temporalité écologique⁵³. Comme l'affirme Barry, en réduisant les problèmes sociaux environnementaux à des questions économiques, cette approche *économise l'environnement* plutôt qu'elle *n'écologise l'économie* (*ibidem*).

L'école de Londres s'est constituée à partir du « Rapport Pearce », *Blueprint for a Green Economy* (Pearce, Markandya et Barbier, 1989), commandé à l'origine par le secrétaire d'État à l'environnement. Largement diffusé et médiatisé, il est au cœur du courant actuellement dominant en économie de l'environnement (Barry, 1999 ; Jacobs, 1993 ; Lauriola, 1997). Par ailleurs, bien qu'elle se présente comme un courant radical, l'école de Londres est généralement confondue avec les approches néoclassiques de l'environnement (Lauriola, 1997 ; Jacobs, 1993, p. xvi). Pour Lauriola, ceci s'explique principalement par une méthode trop confinée à la science économique et à son incontournable nécessité de monétiser, de même qu'à des postulats qui ne sont pas sans conséquences politiques (Lauriola, 1997). Malgré certaines avancées indubitables, l'école de Londres a donc tout autant tendance à économiser l'environnement que les courants plus orthodoxes dont elle cherche à se distancer.

Devant ce qu'il considère être l'échec de l'économie de l'environnement, le courant américain encore minoritaire de l'économie écologique adopte une tout autre stratégie. Ses auteurs proposent d'arrimer l'économie et l'écologie à l'intérieur d'une approche transdisciplinaire inédite au sein de laquelle puisse se développer une vision commune du monde et de la société à construire (Costanza *et al.*, 1997, p. 79). Pour l'économie écologique, il s'agit d'intégrer les paradigmes des différentes disciplines sans donner préséance au raisonnement économique, et en se basant notamment sur les modèles des sciences naturelles (Barry, 1999, p. 147). Une large part des analyses essentiellement macroéconomiques consiste précisément à comprendre l'interaction de deux systèmes aux logiques différentes (l'un linéaire, illimité et réversible, l'autre circulaire, fini et évolutif) en vue d'envisager une configuration écologiquement soutenable de l'économie. La solution de

53. «L'irréversibilité n'est pas un caractère du temps parmi d'autres caractères, il est la temporalité même du temps [...] en d'autres termes il n'y a pas de temporalité qui ne soit irréversible, et pas d'irréversibilité pure qui ne soit temporelle» (J. Jankélévitch, 1974, p. 7, cité par Godard et Salles, 1991, p. 233).

la problématique écologique réside donc dans la réconciliation de deux systèmes incompatibles, grâce notamment à l'élaboration d'un cadre cognitif commun que l'on peut qualifier de bioéconomique. À notre avis cependant, en tentant un rapprochement trop objectif dans sa formulation, où tant les processus économiques que la dynamique écologique sont réifiés en tant que systèmes, le courant de l'écologie économique fait l'impasse sur les déterminants sociaux de l'activité économique et sur la médiatisation sociale des problèmes environnementaux. Obnubilé par sa perspective systémique, ce courant ignore les dynamiques sociales et politiques ainsi que leurs acteurs, ce qui le pousse à formuler plusieurs propositions qui s'avèrent profondément utopistes d'un point de vue sociopolitique⁵⁴. Comme l'affirment Becker et Raza :

A static and/or biologic perception of nature which is common to neoclassical environmental/resource economics and ecological economics alike, would fall short of essential aspects of the relation between nature and society. First of all, nature is a social construction [...] Concepts of nature are of course subject to historic change [...] Secondly, the relation between nature and society possesses contradictory and conflictual characteristics, and is not at all of a harmonious «nature» per se (Becker et Raza, 2000, p. 62).

À cet égard, il nous a semblé que le courant institutionnaliste pouvait fournir une perspective d'analyse intéressante, à l'instar des approches conventionnaliste et régulationniste comme nous le verrons plus loin. Ces courants abordent la question environnementale non plus directement dans sa matérialité, mais à travers la médiatisation qui en est faite par les institutions sociales. L'approche institutionnaliste permet à notre avis de comprendre de façon plus juste les dimensions sociales et politiques de la crise environnementale indispensable à la théorisation d'une véritable économie de l'environnement. Cette approche est notamment en mesure de jeter un regard critique sur la *colonisation*⁵⁵ des domaines d'activités et d'investigations sociales par la science économique, dont

54. À notre avis, le cœur du cadre d'analyse de l'économie écologique issu des penseurs américains mais aussi européens se caractérise par une perspective systémique, ce qui va à l'encontre d'une approche institutionnaliste qui fait place aux acteurs politiques et sociaux ainsi qu'aux rapports de pouvoir. Sur ce point, nous divergeons donc de Barry, qui définit le courant de l'économie écologique comme étant institutionnaliste (Barry, 1999, p. 147).

55. Selon une expression de Barde et Gerelli, 1977, p. 24.

l'environnement n'est qu'un exemple⁵⁶. Comme l'explique Barry, les démocraties libérales sont dominées par la pensée économique orthodoxe, qui se présente comme une science objective sur laquelle peuvent s'appuyer les décisions politiques. Il n'est donc pas surprenant que le débat politique sur l'environnement soit lourdement influencé par les formes économiques classiques de raisonnement et d'argumentation (Barry, 1999, p. 142). De plus, la domination du discours économique a une influence réelle sur la façon dont les individus appréhendent la question environnementale ainsi que la manière dont celle-ci est problématisée à l'échelle de la société. Or, comme l'explique Jacobs, malgré ses prétentions à l'objectivité et à la neutralité, le cadre néoclassique comporte un fort contenu normatif qui n'est jamais explicité, c'est-à-dire certains choix de valeurs sous-jacentes à la conceptualisation de la problématique environnementale et des pistes de solution (Jacobs, 1994, p. 77, 81-82). La perspective institutionnaliste permet de rendre compte de ces dimensions restées étrangères aux autres courants et pourtant essentielles à la compréhension de la problématique environnementale.

Cependant, son cadre d'analyse reste à ce jour incomplet, notamment en ce qui concerne l'évolution des institutions existantes et le processus d'institutionnalisation comme paramètre des transformations sociales. Alors que certains de ses auteurs appellent une transformation des institutions susceptible de refléter les nouvelles valeurs environnementales⁵⁷, nous arguons que les institutions ne sont pas une simple traduction des valeurs morales de la société et que leur configuration répond à une dynamique et des jeux sociaux dont les valeurs ne sont qu'une composante. Les courants régulationniste et conventionnaliste avec lesquels le courant institutionnaliste nourrit certaines affinités peuvent apporter ici un éclairage intéressant.

Enfin, force est de constater que les théorisations économiques de la problématique environnementale ne font aucune place aux crises qui ponctuent avec force l'évolution du système capitaliste contemporain. À notre avis, on ne peut analyser correctement les rapports entre le système économique et la problématique environnementale sans appréhender la

56. En réponse à ce phénomène, et faisant probablement écho à l'importance politique du discours économique, plusieurs en appellent à une interdisciplinarisation de l'économie. Voir Söderbaum (1992), cité par Froger (1997), p. 154.

57. Froger mentionne justement cette transposition des nouvelles valeurs comme l'une des principales difficultés que rencontrera le processus de modernisation écologique des institutions (Froger, 1997, p. 156).

dynamique de ses crises, non seulement parce qu'elles constituent une catégorie heuristique, mais aussi parce qu'elles influencent profondément le comportement des acteurs économiques et sociaux. On ne peut donc faire l'économie d'une compréhension des crises économiques pour aborder l'impact de la problématique environnementale dans les sociétés contemporaines. Sur ce point, le courant régulationniste auquel nous consacrons le chapitre qui suit nous semble incontournable.

THÉORIE DE LA RÉGULATION ET PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Au cours des années 1970, une importante crise économique se juxtapose à la crise écologique. La montée des préoccupations environnementales coïncide en effet avec les débuts d'une crise du système industriel consumériste qui fut à la base de la prospérité des Trente Glorieuses. Si on ne peut affirmer que la crise écologique soit une cause directe ou même éloignée de la crise économique (Lipietz, 1995, p. 351), il n'en demeure pas moins que la persistance et l'ampleur de la crise écologique laissent penser qu'à moyen terme, une sortie durable de la crise économique devra nécessairement tenir compte de la question environnementale (Lipietz, 1995, 1999).

Cette perspective contrecarre les thèses voulant qu'une nouvelle période de prospérité requière le simple retour à un ordre économique passé dont il s'agit de restaurer la configuration clef. Elle invite au contraire à examiner de plus près les approches hétérodoxes susceptibles d'offrir des lectures plus souples de la dynamique économique.

1. LA THÉORIE DE LA RÉGULATION : CONCEPTS ET OUTILS D'ANALYSE¹

Depuis le milieu des années 1970, et même avant dans certains pays, le monde industrialisé connaît une crise économique sans précédent. Alors que les Trente Glorieuses de l'après-guerre semblaient porteuses de perspectives inespérées en termes de prospérité et de paix sociale, la crise économique amorcée par le choc pétrolier de 1973 s'est prolongée et intensifiée, défiant les analyses conjoncturelles qui prédisaient un retour à la croissance à courte ou moyenne échéance.

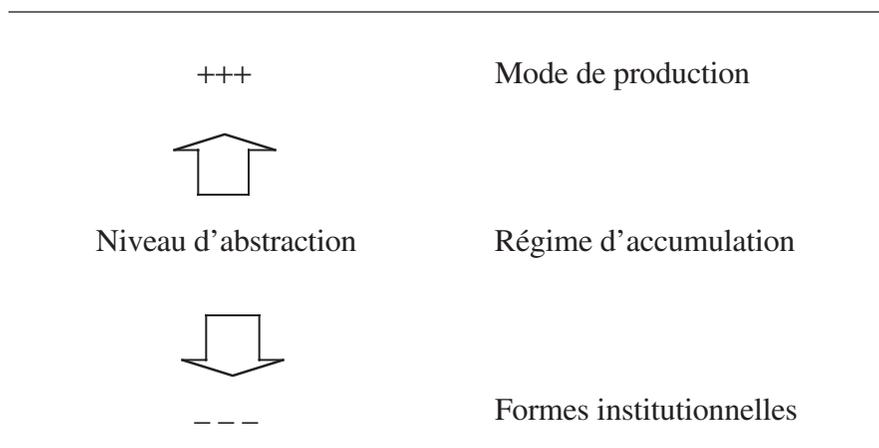
Bon nombre de théories ont tenté d'expliquer le phénomène de la crise en l'assimilant à un dysfonctionnement ou à un dérèglement du système économique. D'autres y voient le résultat d'une rigidification institutionnelle empêchant le capitalisme de poursuivre sa lancée en tirant profit des derniers développements technologiques. Dans les deux cas, la croissance constitue la normalité, alors que les crises font figure d'aberrations. En marge de ces analyses qu'elle considère réductrices, l'approche de la régulation avance plutôt l'idée que la période de croissance est elle-même une période exceptionnelle qui porte en elle le germe de la crise qui lui succédera, si bien que périodes de croissance et crises doivent être analysées simultanément comme les deux revers d'une même médaille.

L'architecture générale de la théorie de la régulation comporte trois niveaux d'analyse allant des concepts les plus abstraits à des notions susceptibles d'être confrontées à la réalité empirique. À titre d'exemple, cette approche peut s'intéresser à l'étude du rapport social en général ou aux formes particulières qu'il prend dans le temps (Boyer, 1986a, p. 42; Boyer et Saillard, 1995a, p. 60-61). Le niveau le plus abstrait est celui du mode de production capitaliste. Un second niveau concerne le régime d'accumulation, c'est-à-dire la caractérisation des régularités économiques

1. Bélanger et Lévesque mentionnent : « Le terme théorie est employé improprement pour désigner l'approche de la régulation » et rappellent à ce sujet les propos de Lipietz : « Parler de "théorie" signifierait que les "approches" ont enfin produit un résultat "achevé pour l'essentiel". Il n'en est rien » (Lipietz, 1987, p. 1050, cité par Bélanger et Lévesque, 1991, p. 17). Même si nous faisons nôtres les remarques de Lipietz et de Bélanger et Lévesque, nous utiliserons indistinctement les expressions *théorie* et *approche* pour désigner les travaux régulationnistes, qu'ils émanent de l'école fondatrice parisienne, ou des écoles québécoise, allemande et autrichienne qui s'en inspirent.

et sociales qui permettent l'accumulation pendant une période donnée. Le troisième niveau d'analyse se penche sur les formes institutionnelles à l'origine des régularités sociales et économiques.

FIGURE 2.1
Niveaux d'analyse de la théorie de la régulation



1.1. Système de production et régime d'accumulation

Dans l'optique régulationniste, le mode de production correspond à « toute forme spécifique des rapports de production et d'échange, c'est-à-dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société » (Boyer, 1986a, p. 43). Dans la réalité, il n'existe pas de mode de production à l'état pur ; la structure économique d'une société se définit plutôt par une articulation de différents modes de production.

1.1.1. Le système de production capitaliste

Largement dominant à l'heure actuelle, le mode de production capitaliste correspond à un métasystème susceptible de prendre plusieurs formes. Il se caractérise par des rapports d'échange et de production spécifiques qui imposent « le primat de la valeur d'échange sur la valeur d'usage » et font « de l'accumulation un impératif du système » (Boyer et Saillard, 1995, p. 60). L'accumulation capitaliste consiste à accroître, grâce à la plus-value, la grandeur de la valeur en procès détenue par les capitalistes sous forme de nouveaux achats de moyens de production et de nouvelles embauches (Lipietz, 1984, p. 16).

L'échange marchand suppose que la production est assurée par des unités économiques privées et indépendantes les unes des autres, dont le travail est socialement validé par l'échange des marchandises produites. Le producteur acquiert par ce biais «un droit sur une part équivalente du travail social produite par une autre unité de la division du travail» (*idem*, p. 11). Élément essentiel de ce système de reconnaissance-droit, la monnaie joue le rôle d'équivalent général, mais aussi de *contrainte institutionnelle* puisque la reconnaissance sociale du travail engagé par le producteur ne peut se faire que par un échange contre monnaie, ce qui lui garantit par ailleurs un droit inconditionnel sur les autres marchandises produites (*idem*, p. 13-14).

En ce qui concerne la production, la spécificité du capitalisme réside dans la séparation entre producteurs et moyens de production qui est à l'origine du rapport salarial (Boyer, 1986a, p. 44). Ce rapport comporte une dimension double : la séparation capital-travail d'une part, et la séparation des travailleurs au sein de l'unité de production d'autre part. On distingue la propriété économique, qui correspond à «la capacité d'affecter les unités économiques à telle ou telle production dans l'économie marchande», de la possession réelle, qui désigne «la capacité d'organiser et de mettre en œuvre le dispositif productif» (Lipietz, 1984, p. 15).

En vertu du contrat salarial, le salarié met à la disposition du capitaliste sa force de travail et obtient une contrepartie monétaire qui correspond à une norme de consommation. Celle-ci est moindre que la valeur de la production, car le salarié abandonne au capitaliste qui assume les risques de la validation marchande une plus-value, ainsi que le contrôle sur son travail (*ibidem*). Le contrat de travail fixe le prix, la durée et l'intensité du travail, et a pour enjeu le salaire ou la norme de consommation (Boyer, 1986a, p. 45).

D'autre part, l'organisation du travail au sein de l'unité de production précise la manière dont la plus-value est obtenue. En séparant savoir et exécution, par exemple, le capitaliste s'approprie une partie du savoir-faire et s'assure un contrôle sur l'usage et l'intensité du temps de travail du producteur direct (Lipietz, 1984, p. 16). Cette dimension concerne autant l'organisation du travail au sens large que le rapport homme-machine qui en fait partie.

Le capitalisme se caractérise par d'autres formes de contradictions telles que la concurrence entre capitalistes (dimension des unités de production, articulation des capitalismes industriels et financiers, formation

des prix, etc.) ou les rapports entre le capital et l'État à l'échelle internationale (rapport État/capital, rivalités interimpérialistes et rapports avec la périphérie, spécialisation et division internationale du travail).

Les contradictions fondamentales du capitalisme pourraient laisser penser que la crise devrait être la règle plutôt que l'exception ou, à tout le moins, laissent entrevoir que la reproduction d'une économie marchande à travers ses transformations ne va pas de soi (Boyer, 1986a, p. 45 ; Lipietz, 1989a, p. 3). Pourtant, l'expérience démontre que pendant certaines périodes, le processus d'accumulation se poursuit sans trop de difficultés au sein de ce que les Régulationnistes appellent *un régime d'accumulation*.

1.1.2. *Le régime d'accumulation*

Le régime d'accumulation traduit une série de régularités économiques et sociales à travers lesquelles les normes de production, de distribution et d'usage évoluent d'une manière conjointe et compatible (Lipietz, 1989a). Plus spécifiquement, Lipietz définit le régime d'accumulation comme suit :

Un mode de répartition et de réallocation systématique du produit social réalisant sur une période prolongée une certaine adéquation entre les transformations des conditions de la production (volume de capital engagé, distribution entre les branches, normes de production) et les transformations dans les conditions de la consommation finale (normes de consommation des salariés et des autres classes sociales, dépenses collectives, etc.) (Lipietz, 1984, p. 18).

En d'autres termes, le régime d'accumulation correspond à la façon d'organiser et de répartir les surplus en fonction des sections (production-consommation), des branches industrielles et des classes sociales (salaires-profits). Pour qu'un régime d'accumulation puisse être cohérent, il faut que la croissance des biens de production et de consommation corresponde à celle des engagements en capital et du pouvoir d'achat des salariés.

L'approche de la régulation distingue plusieurs régimes d'accumulation susceptibles de varier en fonction du changement technique, de la structure de la demande ou du mode de vie salarié (Boyer et Saillard, 1995, p. 61). *L'accumulation extensive* caractéristique des débuts du capitalisme s'appuie sur l'élargissement du procès de production sans changement technique ; l'investissement se fait surtout dans la section des biens de production et dans les branches de l'industrie lourde. La

valeur de la force de travail est liée aux conditions de production agricole et le mode de vie ouvrier peut rester marqué par une production précapitaliste. Dans l'*accumulation intensive*, au contraire, la consommation ouvrière est intrinsèquement liée à la production capitaliste de masse. L'accumulation résulte autant de la transformation du procès de travail que de la transformation des conditions de reproduction de la force de travail. L'investissement est réparti à travers les deux sections, soit celle des biens de production et celle des biens de consommation.

La reproduction d'un régime d'accumulation suppose que des forces coercitives orientent les stratégies et les anticipations d'agents économiques multiples et décentralisés, car si la régularité du régime d'accumulation peut constituer un guide pour les agents économiques, la cohérence de leurs actions nécessite néanmoins l'instauration de mécanismes régulateurs (Lipietz, 1989a, p. 4 ; Boyer et Saillard, 1995, p. 63). C'est ici qu'intervient le concept de *mode de régulation*.

1.2. Mode de régulation et formes institutionnelles

Lipietz définit le mode de régulation de la façon suivante :

L'ensemble des normes, incorporées ou explicites, des institutions, qui ajustent en permanence les anticipations et les comportements individuels à la logique d'ensemble du régime d'accumulation. Le mode de régulation constitue le paysage par lequel se guident les agents individuels de telle sorte que soient respectées en profondeur les conditions d'une reproduction et d'une accumulation équilibrées (Lipietz, 1989a, p. 4)².

Comme le précise Boyer, le mode de régulation permet de :

reproduire les rapports sociaux fondamentaux [...] soutenir et « piloter » le régime d'accumulation en vigueur ; assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système (Boyer, 1986a, p. 54-55).

Le mode de régulation apparaît donc comme un guide permettant la coordination et la compatibilité des décisions individuelles décentralisées, de telle sorte que puissent se reproduire les rapports sociaux fondamentaux dans la continuité du processus d'accumulation.

2. Voir aussi Lipietz (1984), p. 20.

Le mode de régulation résulte d'un ensemble de formes institutionnelles historiquement déterminées qui sont autant de codifications des rapports sociaux. Ces formes institutionnelles canalisent les comportements à travers trois principes d'action : 1) *la loi, la règle ou le règlement* sont définis au niveau collectif et ont un caractère coercitif ; 2) *le compromis négocié* résulte d'une entente entre plusieurs parties et se traduit par des conventions officielles régissant les engagements mutuels ; enfin, 3) *la communauté d'un système de valeurs ou de représentations* traduit les cas où une routine ou une convention tacite de comportement viennent se substituer à la diversité potentielle des initiatives individuelles (Boyer, 1986a, p. 55-56 ; Boyer et Saillard, 1995, p. 64).

1.2.1. *Les formes institutionnelles*

Les formes institutionnelles reposent au préalable sur une première forme de régulation que Lipietz qualifie d'archétypale : l'instance politique, ou l'État. C'est à travers cette *méga-institution* que « la société, pour conflictuelle qu'elle soit, s'institue comme devant continuer à exister [et que] les fractions qui composent la communauté ne se consomment pas dans une lutte sans fin » (Lipietz, 1984, p. 6). L'État ne traduit pas un consensus social ; il est plutôt l'expression d'une hégémonie, c'est-à-dire de la domination de certains groupes sociaux sur d'autres. C'est à travers cette première forme de régulation archétypale de l'État que sont instituées les autres formes institutionnelles, comme l'expliquent Breton et Levasseur : « L'étude [des] formes institutionnelles passe par l'État, foyer de l'institutionnalisation : c'est-à-dire source ultime de légitimation des institutions sociales et point d'arrivée de toutes les légitimités institutionnelles » (Breton et Levasseur, 1990, p. 81).

De façon plus générale, les formes institutionnelles sont le fruit de la lutte des individus et des classes ; elles traduisent des compromis institutionnalisés qui permettent aux agents d'entrer en rapport dans une paix relative pour une période donnée. Comme l'expliquent Delorme et André :

À l'origine du compromis, nous trouvons une situation de tension et de conflit entre groupes socioéconomiques [...] Dans la mesure où aucune des forces en présence ne parvient à dominer les forces adverses à un degré qui permettrait d'imposer totalement ses intérêts propres, le compromis finit par en découler. [...]

L'institutionnalisation désigne la mise en place d'une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, imposant une discipline à l'égard de l'institution qui prend alors les apparences d'une donnée objective pour chaque acteur, individu ou groupe, par rapport à laquelle se trouvent progressivement adaptés des comportements et des stratégies (Delorme et André, 1983, p. 672).

La théorie de la régulation identifie cinq grandes formes institutionnelles dont l'agencement hiérarchisé résulte en un mode de régulation *a priori* largement inintentionnel : la monnaie, le rapport salarial, les formes de la concurrence, le régime international ainsi que les formes d'intervention de l'État (Boyer et Saillard, 1995, p. 61-63, 543-544). La première de ces formes est *la monnaie*, qui assure la connexion entre les unités économiques. Elle institue tant les rapports que les sujets *marchands*, et les différentes formes qu'elle peut prendre affectent aussi bien le cours de l'accumulation que la production, l'emploi ou les prix (Boyer, 1986a, p. 48-49)³.

Pour la théorie de la régulation, *le rapport salarial* constitue la forme institutionnelle centrale des sociétés capitalistes dans la mesure où il permet de caractériser le type d'appropriation du surplus dans le mode de production capitaliste (Boyer, 1995, p. 62). Loin de se réduire à une relation marchande qui serait définie par le salaire, le rapport salarial correspond de façon beaucoup plus large et complexe à « l'ensemble des conditions qui régissent l'usage et l'organisation du procès de travail, de la hiérarchie des qualifications, de la mobilité de la force de travail ou encore de la formation et de l'utilisation du revenu salarial » (Boyer, 1980, p. 494)⁴. Il touche donc autant les rapports de travail que les conditions de reproduction de la force de travail. Boyer énumère cinq éléments permettant de caractériser les configurations de ce rapport : le type des moyens de production, la forme de la division sociale et technique du travail, les modalités de mobilisation et d'attachement des salariés à l'entreprise, les déterminants du revenu salarial et le mode de vie du salarié (Boyer, 1986a, p. 49).

3. Lipietz précise que « [l]e système monétaire est une combinaison incroyablement variable de monnaie-marchandise et de monnaie de crédit, du système fractionné et du système centralisé : c'est un système hiérarchisé » (Lipietz, 1984, p. 14).

4. Cité par Bélanger et Lévesque, 1991, p. 25.

Les *formes de la concurrence* décrivent la structure du marché et ses conséquences sur le régime d'accumulation. Présentées de façon abstraite, elles visent à mettre en lumière « les modalités de mise en rapport des foyers d'accumulation [c'est-à-dire] comment s'organisent les relations entre un ensemble de centres d'accumulation fractionnés et dont les décisions sont *a priori* indépendantes les unes des autres » (Hollard, 1995, p. 162)⁵. Des facteurs tels que la taille des entreprises, la structure d'une filière de production, le degré d'intégration des firmes et le dosage de concurrence/coopération qui existe entre elles, ou encore des éléments tels que l'objet et la dimension géographique de la concurrence ainsi que les rapports existant entre le capital financier et le capital industriel, constituent autant de traits distinctifs des formes de la concurrence qui caractérisent les régularités d'un régime d'accumulation particulier.

Le *régime international* décrit les modalités d'insertion de l'État-nation dans l'espace international et la structuration de ce dernier. Le type d'intégration résulte le plus souvent de choix politiques concernant le régime commercial, la localisation de la production, l'ouverture aux capitaux étrangers ou l'opération de change. La notion d'insertion veut dépasser l'opposition entre économie ouverte et économie fermée en avançant l'idée que chaque pays occupe une position précise dans un ordre international doté d'une certaine cohérence (Boyer, 1986a, p. 51-52; Boyer et Saillard, 1995, p. 62).

Enfin, *les formes d'intervention de l'État* caractérisent l'articulation existant entre la sphère politique et la dynamique économique. Pour les Régulationnistes, l'État n'est pas plus extérieur au système économique que ses interventions ne sont strictement fonctionnelles. Il participe tout autant à l'établissement du système d'accumulation et à sa consolidation qu'à sa crise (Boyer, 1986a, p. 52-53).

5. Hollard rappelle que l'accumulation du capital est le fait de deux types d'agents : les centres d'allocation du capital, qui déplacent le capital d'une activité à l'autre, et les entreprises, responsables des décisions d'investissement, de production et de prix. Michel Hollard, « Les formes de la concurrence », dans Boyer, 1995, p. 162. Par ailleurs, Boyer précise que la problématique régulationniste insiste moins sur les phénomènes de concentration et de centralisation chers aux Institutionnalistes américains que sur leurs conséquences sur l'accumulation (Boyer, 1986a, p. 50).

Chacune de ces cinq formes institutionnelles s'incarne à travers des instances ou des organisations concrètes que Lipietz appelle les réseaux, c'est-à-dire les formes d'organisation de la reproduction quotidienne : « si "le marché" est une forme institutionnelle, les marchés, les foires, sont des réseaux, où se déploient des comportements plus ou moins routiniers » (Lipietz, 1984, p. 7).

1.2.2. Les différents modes de régulation

L'agencement des formes institutionnelles propres à une société donnée se traduit par un mode de régulation caractéristique. La théorie de la régulation distingue plusieurs modes de régulation : à l'ancienne, concurrentielle, monopoliste ou fordiste, et éventuellement, postfordiste. Dans le mode de régulation à l'ancienne, les rapports personnels et communautaires supplantent les rapports marchands de telle sorte que « l'économie est encore encastrée dans le social » (Bélangier et Lévesque, 1991, p. 22).

Dans une régulation *concurrentielle*, au contraire, les rapports marchands constituent la principale forme de régulation : le travail, la terre tout autant que la monnaie sont régulés par le marché et le jeu de l'offre et de la demande (*ibidem*). La force de travail est vendue au jour le jour sur une base individuelle, et la validation sociale des marchandises et de la force de travail est assurée *ex post*, par-delà le « saut périlleux » de la transformation en monnaie (Lipietz, 1984, p. 21). L'organisation du travail est marquée par la division de la conception et de l'exécution, dans le cadre d'une production de masse (taylorisme). Les entreprises œuvrent principalement dans une branche bien définie, et les transferts de capitaux interbranches s'opèrent par l'entremise du marché boursier. L'État est peu présent sur la scène économique, si ce n'est pour assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement du marché. Pour sa part, l'ordre international est marqué par le colonialisme de quelques pays impérialistes qui écoulent leurs surplus tout en s'approvisionnant en matières premières auprès de leurs colonies.

Dans le troisième mode de régulation, qualifié de *monopoliste* ou de *fordiste*, la validation des marchandises est assurée *ex ante* : « les valeurs en procès intègrent à la fois leur propre croissance et la transformation des normes sociales de production et d'échange pour orienter leurs métamorphoses » (*idem*). Le mode de régulation monopoliste repose sur des structures telles que le crédit, le contrat collectif de travail, les politiques sociales et l'intervention étatique, qui assurent à

l'avance la vente des marchandises et de la force de travail (Bélangier et Lévesque, 1991, p. 22). Les travailleurs reconnaissent les droits de gérance des dirigeants en échange d'un partage des gains de productivité. Au chapitre des prix, la distinction entre les régimes concurrentiels et monopolistes est capitale dans la mesure où, comme l'affirme Hollard :

Dans une forme monopoliste, le profit des entreprises ne se détermine pas de manière résiduelle, par différence entre le prix de marché et le coût de production [...] au contraire, le prix de marché est influencé, si ce n'est déterminé, par la recherche d'une marge calculée avant la vente du produit et qui vient s'ajouter au coût de production (Hollard, 1995, p. 162).

C'est ainsi que les monopoles ou les oligopoles des secteurs les plus productifs peuvent imposer des prix plus élevés que la valeur produite. Enfin, l'État est directement engagé dans le développement économique et participe activement à l'institutionnalisation de plusieurs formes de régulation.

Quant au quatrième mode de régulation, il s'agit de l'éventuel modèle *postfordiste*, au sujet duquel les hypothèses demeurent ouvertes (Leborgne et Lipietz, 1992, p. 14). Il pourrait s'articuler autour de certaines pratiques actuellement en émergence, mais, comme nous le verrons, il reste à définir à la suite notamment des questionnements induits par notre problématique.

1.3. Schéma d'accumulation et modèle de développement

Concurrentiel, monopoliste ou postfordiste, le mode de régulation peut se combiner soit avec un régime d'accumulation extensive, soit avec un régime d'accumulation intensive, donnant lieu à ce que les Régulationnistes appellent le *schéma d'accumulation*. Ce schéma n'est qu'une dimension de la notion plus large de modèle de développement.

L'approche de la régulation définit le modèle de développement comme une combinaison particulière de plusieurs éléments fondamentaux dont la stabilité peut être constatée *ex post*: en plus d'un régime d'accumulation en fonction duquel est organisée la production et sont répartis les surplus, et d'un mode de régulation reposant sur des formes institutionnelles régissant les rapports sociaux fondamentaux tels que le rapport salarial, le modèle de développement suppose un bloc social hégémonique ainsi qu'un paradigme sociétal.

FIGURE 2.2
Éléments constitutifs d'un modèle de développement

Éléments (théorie régulationniste)	Niveaux analytiques (Touraine)
Schéma d'accumulation	
Régime d'accumulation	Organisationnel
Mode de régulation	Institutionnel
Bloc social hégémonique	Rapports sociaux
Paradigme sociétal	

Le bloc social correspond à une alliance relativement stable entre les différents groupes sociaux. Lipietz explique qu'un bloc social devient hégémonique « quand il fait reconnaître son dispositif comme conforme à l'intérêt de la nation tout entière » et que « la fraction de la nation dont les intérêts ne sont pas du tout pris en compte [est] très minoritaire » (Lipietz, 1989a, p. 4). Il ajoute :

Pour autant que les intérêts, dont la prise en compte constitue l'enjeu du consensus sur lequel se construit et se reproduit le bloc hégémonique, sont des intérêts économiques, on voit se dessiner la cohérence entre bloc hégémonique, régime d'accumulation et mode de régulation (*idem*).

L'existence même d'un tel bloc hégémonique suppose un certain consensus sur les finalités du développement et la conception du progrès. En d'autres termes, il suppose un paradigme sociétal, c'est-à-dire une vision du monde largement partagée qui « redouble au plan des idées et des comportements le modèle de développement » (Lipietz, 1989b, p. 24). Le paradigme sociétal correspond à un ensemble de représentations collectives et de valeurs partagées qui soude la société et la rassemble autour d'un projet commun. La vision du monde propre à une société définie dans le temps et dans l'espace reflète un accord sur un certain mode de vie en société et traduit une conception largement acceptée du moral, du normal et du désirable (*ibidem*).

Pour qu'un modèle de développement se stabilise, il doit exister une cohérence entre ses différents éléments constitutifs (Leborgne et Lipietz, 1992, p. 14). Or, comme l'explique Lipietz :

Régime d'accumulation, mode de régulation, bloc hégémonique et paradigme sociétal sont tous les quatre fruits d'une évolution historique conflictuelle. Leur adéquation réciproque au sein d'un modèle de développement économique-social est un quasi-miracle.

Une fois trouvée, cette cohérence tend à se renforcer. Mais elle est aussi minée par les contradictions propres au modèle, et par ce qui est resté ou se développe à l'écart du modèle (Lipietz, 1989a, p. 4).

C'est alors que le modèle de développement peut entrer en crise.

1.4. Les crises

L'approche de la régulation reconnaît cinq types de crises. Le premier type est provoqué par une perturbation externe, qu'il s'agisse d'une pénurie, d'une catastrophe naturelle, d'une guerre ou encore de l'effondrement d'une économie voisine (Boyer, 1986a, p. 61). Il est fondamentalement distinct des autres types de crises identifiés par les Régulationnistes en ce qu'il ne résulte ni de la dynamique de régulation, ni de l'épuisement du régime d'accumulation. En effet, bien qu'elle reconnaisse le potentiel perturbateur d'un événement externe, la spécificité de l'approche de la régulation réside précisément dans l'hypothèse d'autres types de crises lors desquels un modèle de développement se voit déstabilisé en l'absence de tout choc exogène. C'est que le caractère contradictoire des rapports sociaux n'est jamais épuisé par le compromis institutionnel qui en permet la régulation. Comme l'expliquent Delorme et André :

[Alors qu'ils] ne sont qu'un choix réalisé dans un ensemble de choix possible [...] les compromis institutionnalisés s'imposent comme des cadres par rapport auxquels la population et les groupes concernés adaptent leurs comportements. Il est alors peu surprenant que le véritable verrouillage des positions et des intérêts acquis illustré par les compromis institutionnalisés soit appelé à devenir l'objet de tensions croissantes avec le passage du temps (Delorme et André, 1983, p. 673-674).

Ainsi, «l'accumulation inévitable de divergences et de contradictions [...] peut conduire à des discontinuités (plus ou moins fondamentales) dans la reproduction des rapports sociaux» (Lipietz, 1984, p. 8). En d'autres termes, «la crise n'est que l'autre face de la régulation : l'une exprime, l'autre contient la conflictualité originnaire des rapports sociaux» (*ibidem*).

Lorsque se manifeste une certaine déviance entre les anticipations et les comportements, les structures institutionnelles en place doivent «ramener chacun à la raison», c'est-à-dire à la logique immanente de la configuration actuelle des rapports sociaux» (*ibidem*). Inhérente au

processus de régulation, la récurrence de ce deuxième type de crise, dont la configuration est intimement liée au mode de régulation en vigueur, permet de résorber les tensions qui se sont accumulées pendant une phase d'expansion. Ce type de crise, appelé *petite crise* ou *crise dans la régulation*, peut se résoudre par de simples ajustements dans le cadre du modèle de développement, sans procéder à un véritable renouvellement des institutions (Boyer, 1986a, p. 62-63 ; Boyer et Saillard, 1995, p. 64-66).

Néanmoins, ces ajustements successifs transforment peu à peu le mode de régulation et les institutions sur lesquelles il se fonde au point de les déstabiliser d'une façon irrémédiable. Il peut aussi arriver qu'un mode de régulation construit autour d'autres enjeux s'avère incapable de gérer des perturbations d'un type nouveau. Enfin, des mouvements sociaux peuvent remettre en cause les compromis institutionnalisés, ce qui traduit un nouvel état des rapports sociaux devenu incompatible avec la reproduction du système économique (Boyer, 1986a, p. 64). S'amorce alors un troisième type de crise, que les Régulationnistes appellent une *grande crise*, ou *crise de la régulation*. Celle-ci exprime « l'inadéquation entre les comportements induits par le fonctionnement même du mode de régulation d'une part, et les tendances ou les exigences de la reproduction des rapports sociaux dans la formation économique-sociale d'autre part » (Lipietz, 1984, p. 8). En d'autres termes, le mode de régulation et le régime d'accumulation ne sont plus cohérents. La grande crise peut aussi prendre la forme d'un quatrième type de crise où c'est d'abord le régime d'accumulation qui s'effondre, entraînant dans sa chute le modèle de développement.

Dans les deux cas, le processus d'accumulation se grippe, les formes sociales qui le soutenaient se désagrègent et les compromis sociaux éclatent. « Le modèle, ses buts, ses règles, ses promesses apparaissent comme dépassées : non viables économiquement, rejetées politiquement et socialement » (Lipietz, 1989a, p. 11). Les luttes sociales ne visent plus désormais à se positionner dans un ordre établi dont on rejette même les promesses, mais bien à transformer cet ordre en exigeant de nouvelles règles du jeu et une nouvelle conception du progrès et de la vie en société. Ces crises se caractérisent par l'éclatement du bloc social hégémonique, par la remise en question du paradigme sociétal et par le fait que, comme l'expliquent Bélanger et Lévesque :

Les formes structurelles n'arrivent plus à réguler à la fois les nouvelles demandes sociales des acteurs qui étaient parties prenantes des anciens compromis, et celles des nouveaux acteurs qui n'existaient pas ou qui n'étaient pas encore reconnus lorsque les anciens compromis avaient été scellés (Bélangier et Lévesque, 1991, p. 44).

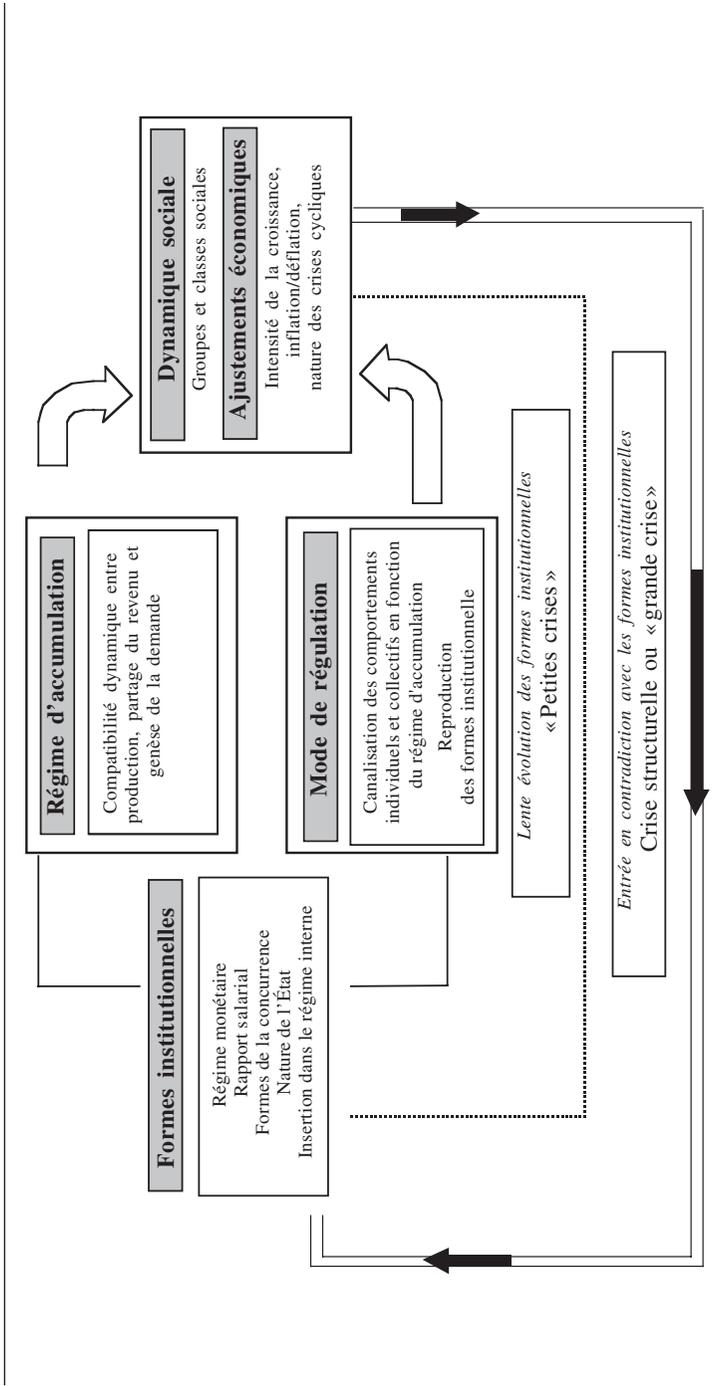
Ces périodes de grandes crises constituent ce que Lipietz appelle des bifurcations de l'histoire, des périodes ouvertes où les projets sont redéfinis et pendant lesquelles s'instaure une nouvelle configuration des forces sociales (Lipietz, 1989a, p. 11). Ce type de crise ne peut être résorbé sans une intervention politique permettant de redéfinir les règles du jeu, et sans la constitution d'un nouveau bloc social hégémonique (Chartres, 1995, p. 274).

En dernier lieu, il est possible qu'une grande crise mène à l'effondrement des rapports sociaux les plus fondamentaux du mode de production capitaliste. Les Régulationnistes reconnaissent en effet qu'il serait abusif de conclure au caractère indépassable du capitalisme, même si la plasticité relative des rapports sociaux qui le constituent lui a jusqu'à maintenant permis de surmonter trois grandes crises et deux guerres mondiales. Ce cinquième et dernier type de crise suppose «un changement sociopolitique radical qui impulse, dans l'ordre juridique et dans la réalité des pratiques, un bouleversement des rapports de production et d'échange» comme ce fut le cas pour les systèmes féodaux et socialistes (Boyer, 1986a, p. 71).

1.5. Une lecture inédite de la crise économique actuelle

Grâce à cet outillage conceptuel innovateur, que nous avons présenté ici de façon très sommaire, les Régulationnistes proposent une relecture de l'évolution du capitalisme en développant une analyse tout à fait inédite de la crise économique que connaissent les pays industrialisés depuis le milieu des années 1970. Ils expliquent tout d'abord que le capitalisme a connu d'importantes transformations depuis ses débuts. Trois grandes crises ont marqué son histoire : la première à la fin du XIX^e siècle, la seconde pendant les années 1930 et la dernière depuis le milieu des années 1970. Le premier modèle de développement qui se stabilise à partir de la dernière crise de l'Ancien Régime vers 1845 se caractérise par une accumulation extensive (l'élargissement du secteur capitaliste à travers le développement de la grande industrie) et une régulation concurrentielle. L'ajustement au jour le jour du salaire sur le

FIGURE 2.3
Le système de régulation et ses crises (Lévesque, 1995)



Source : B. Lévesque (1995). Notes de cours, Sociologie économique, Montréal, Université du Québec à Montréal.

coût de la vie, une monnaie-or ainsi qu'un État peu interventionniste sont quelques-unes des formes institutionnelles qui sous-tendaient ce schéma d'accumulation (Lipietz, 1984, p. 23).

Vers les années 1890, le manque de débouchés et les limites de la productivité provoquent une crise de l'accumulation extensive. C'est alors que se développe progressivement une nouvelle forme d'organisation du travail à travers laquelle les entrepreneurs espèrent obtenir d'importants gains de productivité. L'organisation scientifique du travail (OST ou taylorisme) impose une décomposition des tâches de conception et d'exécution. L'expropriation d'un savoir-faire éventuellement incorporé dans la machine provoque une déqualification du travail ouvrier et entraîne une intensification du rapport capitaliste de soumission réelle. Ces transformations marquent les débuts d'un nouveau régime d'accumulation. Bien que cette première vague d'accumulation intensive se traduise par des gains de productivité annuels de 6%, une progression du pouvoir d'achat trop faible conduira à la crise de surproduction des années 1930 (Lipietz, 1984, p. 24).

Suite à la Seconde Guerre mondiale, la mise sur pied d'une série d'institutions résultant de luttes sociales transforme l'ancien mode de régulation concurrentielle en un mode de régulation monopoliste. Cette évolution mène à la stabilisation d'un modèle de développement inédit et à une période de croissance exceptionnelle : le fordisme et les Trente Glorieuses.

1.5.1. *Le fordisme*⁶

Selon l'approche de la régulation, le modèle de développement fordiste se caractérise par trois éléments principaux : un principe d'organisation du travail, un régime d'accumulation et un mode de régulation. Au chapitre de l'organisation du travail, la séparation entre la conception et l'exécution (taylorisme) et l'incorporation du savoir-faire collectif à travers la mécanisation conduisent à une production de masse et permettent des gains de productivité importants. Les salariés accordent un droit de gérance aux capitalistes en échange d'un partage des gains de productivité. Ce partage s'inscrit dans le cadre d'un régime d'accumulation intensive qui permet de soutenir une consommation de masse

6. Pour cette section et la suivante, nous nous sommes basés sur les sources suivantes : Boyer, 1995, p. 369-377 ; Lipietz, 1984, p. 25-26 ; Lipietz, 1989a, p. 5-7 ; Lipietz, 1989b, p. 17-26 ; Leborgne et Lipietz, 1992, p. 14-15 ; Lipietz, 1999, p. 53.

répondant à la production de masse, d'investir dans des moyens de production tout en maintenant le taux de profit⁷. Enfin, le mode de régulation monopoliste est assuré par un ensemble de formes institutionnelles : une monnaie de crédit, un rapport salarial encadré par un réseau de conventions collectives et une série de législations sociales, une concurrence oligopolistique avec centralisation du capital, une dynamique d'ajustement essentiellement nationale entre l'offre et la demande avec insertion dans un ordre international sous hégémonie américaine, et un renforcement du rôle de l'État dans la dynamique économique : l'État providence.

Dans l'optique régulationniste, le modèle de développement fordiste traduit un grand compromis capital-travail cimenté par une certaine vision du monde : le paradigme sociétal fordiste. Selon Lipietz, ce paradigme repose sur une triple conception du progrès. En premier lieu, le rôle joué par la science et la technique est prédominant et nourrit les plus grands espoirs dans les domaines les plus divers. Deuxièmement, le progrès social est assuré par un régime d'accumulation redistributif. L'accès à la consommation et la croissance du pouvoir d'achat sont corrélatifs à une marchandisation de plus en plus étendue, dans un contexte de plein emploi. Enfin, l'État détient un rôle central dans le maintien d'un équilibre social entre intérêt général et intérêts particuliers. De façon générale, la définition du progrès est laissée en dehors du champ politique, tout comme est imposée à la société une certaine forme de solidarité : la solidarité administrative d'un État technocrate (Lipietz, 1989b, p. 24-26 ; Lipietz, 1989a, p. 6). Outre le caractère « naturel » de la rétrocession des gains de productivité, de l'accès à la production marchande et d'une reconnaissance du caractère efficient du contrôle de l'organisation du travail par les classes sociales dominantes, le paradigme sociétal fordiste suppose que les buts du progrès technique et de la croissance économique visent principalement le plein emploi et la croissance de la consommation.

7. En fait, comme l'explique Lipietz, le respect des deux règles de l'accumulation intensive sera assuré notamment par le mode de régulation propre au fordisme. Il fallait tout d'abord que le taux de croissance du capital fixe par habitant soit équivalent à celui de la productivité de la section I (biens de production), ce qui s'est vérifié de façon presque miraculeuse. La deuxième condition nécessitait que le taux de croissance de la consommation salariée soit équivalent à la productivité dans la section II (biens de consommation), ce qui a été assuré par la régulation du rapport salarial et l'adéquation entre production et consommation de masse (Lipietz, 1984, p. 25-27).

1.5.2. *La crise du fordisme*

Le modèle de développement fordiste est entré en crise à la suite de plusieurs facteurs d'ordre économique, politique ou social. À partir du milieu des années 1960 s'amorce dans la plupart des secteurs industriels des pays développés un ralentissement des gains de productivité attribuable, selon les Régulationnistes, à l'épuisement du modèle taylorien d'organisation du travail. Les mécanismes fordistes assurent malgré tout le maintien de la hausse du pouvoir d'achat et, couplés à une hausse en valeur du capital par habitant, entraînent un étranglement des profits. Contrairement à la crise de surproduction de 1930, la crise du modèle fordiste se présente donc comme une crise de la rentabilité.

Ce phénomène est simultanément aggravé par l'évolution du contexte international. En effet, vers la fin des années 1960, la balance commerciale des États-Unis devient déficitaire alors que s'accroît la compétitivité de l'Europe et du Japon. Le choc pétrolier qui s'ensuit accentue la chute de la rentabilité, forçant les pays à exporter davantage jusqu'à délocaliser leur production pour abaisser leurs coûts. Or, la demande interne des pays ne croît pas aussi vite que les besoins de débouchés internationaux. La compétitivité à l'échelle internationale a même pour effet de ralentir cette demande en créant une pression à la baisse sur les salaires et sur l'emploi, de manière à contenir les coûts de production. Si bien qu'à une crise interne de l'offre s'ajoute une crise internationale de la demande que les mécanismes de régulation essentiellement nationaux sont incapables d'enrayer (Lipietz, 1989b, p. 32).

Enfin, dès la fin des années 1960, de nouveaux mouvements sociaux réclament davantage d'autonomie et plaident pour un mode de vie moins consumériste et plus respectueux de l'environnement, illustrant un effritement certain de l'adhésion au paradigme sociétal et à la conception du progrès fordistes. La contestation du modèle de développement remet en cause l'appauvrissement du travail provoqué par le développement technologique et le caractère aliénant de tâches tronquées par le taylorisme. Enfin, la légitimité d'un État providence, déjà ébranlée par la lourdeur soudaine des transferts sociaux dans une économie en perte de vitesse, est menacée par un rejet de la mise en forme administrative et bureaucratique de la solidarité sociale qu'il propose.

En réponse à ce diagnostic, les Régulationnistes ont tenté, au cours des vingt dernières années de recherches, de dégager les grandes lignes d'un éventuel modèle postfordiste. Ces recherches ont d'abord et avant tout porté sur la configuration de l'organisation du travail et de l'appareil

productif dans l'optique d'une nouvelle phase de croissance et d'un paradigme technologique en mutation (Coriat, 1979 ; Piore et Sabel, 1989 ; Bélanger et Lévesque, 1991, 1994). Elles se sont concentrées sur certaines dimensions du régime d'accumulation, du mode de régulation et des institutions qui le sous-tendaient, mais n'ont guère fait écho aux transformations sociales qui ont marqué les dernières décennies. Leurs analyses restent donc limitées en ce qui concerne les thèmes plus larges du modèle de développement et de son paradigme sociétal, pourtant indissociables de la crise actuelle. Mais comme nous allons le voir, ces limites sont moins dues à des insuffisances de l'outillage conceptuel proposé par la théorie de la régulation qu'au confinement des recherches à certaines problématiques.

1.6. Intérêt et limites des recherches régulationnistes

1.6.1. *L'originalité de la théorie de la régulation*

L'intérêt de l'approche de la régulation réside dans son analyse inédite de la dynamique économique et plus particulièrement des transformations du capitalisme. Née en réponse à la crise et forte d'une démarche historiciste de l'économie, cette approche hétérodoxe s'est construite autour du concept inédit de régulation, qui lui permet d'appréhender « la dynamique contradictoire de transformation et de permanence d'un mode de production » (Boyer, 1995, p. 21). Critique à la fois de l'équilibre et de la reproduction, l'approche de la régulation s'est développée tout autant en réaction à la théorie néoclassique qu'aux analyses structuralistes marxistes (*ibidem* ; Lipietz, 1989a, p. 9-10 ; Breton et Levasseur, 1990, p. 72-76). Là où l'économie classique ne voit que des sujets marchands homogènes, les Régulationnistes reconnaissent l'existence d'individus socialement situés qui interagissent à travers un réseau de contraintes. L'existence de telles contraintes modèle leur logique d'action, qui ne peut être réduite à une rationalité simpliste tel que le conçoit l'économie classique (Boyer et Saillard, 1995, p. 58-59). L'approche de la régulation se pose ainsi en « critique sévère et radicale du programme néoclassique, qui postule le caractère autorégulateur des économies de marché », et dans une démarche similaire à celle de Granovetter (1985, 1994) qui « tente de construire des théories alternatives [...] plus respectueuses [...] de l'enchâssement des phénomènes économiques dans des sociétés riches d'autres relations sociales » (Boyer, 1995, p. 11, 25).

Par ailleurs, même si elle reconnaît l'importance des rapports sociaux, la théorie de la régulation rejette un structuralisme qui insiste davantage sur la reproduction des rapports capitalistes qu'il ne s'intéresse aux médiations de cette reproduction ou encore à sa fragilité, ce qui laisse peu de place à l'analyse du changement (Lipietz, 1984). En effet, « la réinterprétation structuraliste de Marx ne faisait qu'analyser les conditions de reproduction du capitalisme, sans accorder suffisamment d'importance aux transformations qui ont été nécessaires pour assurer cette surprenante résistance aux crises économiques et aux conflits » (Boyer, 1995, p. 21). À la fois inspiré par le concept de reproduction et en rupture avec lui, le *mode de régulation* traduit l'idée que des rapports sociaux se reproduisent, mais que cette reproduction ne va pas de soi, et qu'elle est constamment remise en question par des acteurs autonomes (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 24). Cette prise en compte de l'acteur par la théorie de la régulation participe au renouvellement paradigmatique qui s'opère dans les sciences sociales pendant les années 1970. Elle est aussi facilitée par la primauté qu'accordent les Régulationnistes au rapport salarial et au rapport marchand et qui les distingue des Althusériens, principalement préoccupés par le rapport d'exploitation (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 15, 24).

En marge des analyses néoclassiques et structuralistes, la théorie de la régulation rejette donc tout autant l'idée que la structure ne soit qu'un reflet de l'interaction des agents que celle voulant que l'acteur aliéné ne soit qu'un pâle reflet de la structure. Pour les Régulationnistes, le débat entre structure et acteur se dénoue par l'idée que le compromis institutionnel est en perpétuelle situation de résistance et d'accommodement (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 42). Par ailleurs, même si aux périodes stables semble correspondre une structure alors que les acteurs paraissent émerger des crises, c'est en permanence que se combinent autonomie des acteurs et contraintes sociales ; l'antagonisme originel des rapports sociaux ne se consume jamais entièrement dans le compromis institutionnalisé, et c'est à partir des contraintes sociales générales que peut se manifester l'autonomie des acteurs (*ibidem*).

La réflexion originale des Régulationnistes s'inspire de plusieurs disciplines des sciences sociales. Outre l'intérêt pour les mouvements longs propres à la théorie marxiste, elle a puisé du courant macroéconomique hétérodoxe l'idée que les périodes de croissance peuvent constituer l'exception plutôt que la règle (Boyer, 1995, p. 24 et suiv.). Elle s'est appuyée sur l'école des Annales pour avancer l'idée que toute société développe des crises inhérentes à sa structure dans un même

mouvement de transformation endogène. Le droit et la science politique lui ont permis d'envisager les formes institutionnelles comme autant d'armistices temporaires entre des forces sociales, et la sociologie bourdieusienne l'a aidée à raffiner cet héritage grâce au concept d'*habitus*. À partir de ces diverses sources, une des hypothèses fondatrices de la théorie de la régulation vise à

recomposer le champ d'analyse pour constituer des unités pertinentes qui intègrent logique économique, préservation du lien social, importance du politique dans la solution toujours provisoire aux conflits qui ne cessent d'émerger de tout ordre socio-économique (Boyer et Saillard, 1995, p. 11).

Par ailleurs, même si elle s'inspire des autres sciences sociales jusqu'à utiliser certaines de leurs conclusions comme postulats, l'approche de la régulation reste essentiellement une théorie à dominante économique (Boyer, 1995, p. 25-26). C'est une des raisons pour lesquelles cette approche dont le rayonnement dépasse pourtant la science économique, a peu inspiré les sociologues jusqu'ici. Comme le font remarquer Bélanger et Lévesque, la synthèse qu'elle propose n'a peut-être pas autant d'originalité pour ces derniers qu'elle a pu en avoir pour l'économie ou les sciences politiques (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 49-50).

1.6.2. Le potentiel de la théorie de la régulation

D'autre part, il est vrai que malgré ses prétentions d'inscrire les rapports sociaux au centre de l'analyse, l'approche de la régulation ne tire pas autant profit qu'elle le pourrait de son intérêt pour ces rapports (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 41). Grâce au concept de régulation, ce cadre analytique permet de rendre compte des déterminants sociaux de l'organisation économique. Or, la centralité démesurée qu'accorde la théorie de la régulation au rapport salarial réduit le concept de rapport social au seul affrontement des classes traditionnelles. Pourtant, l'école des nouveaux mouvements sociaux montre que depuis quelques décennies, de nouveaux acteurs tendent à porter la lutte sur d'autres fronts que le seul rapport salarial. Rebelles aux grands appareils technocratiques, ces nouveaux mouvements sociaux sont porteurs d'enjeux souvent non négociables tels que la protection de l'environnement, l'identité des peuples ou l'autonomie individuelle et collective. Plus que le compromis salarial, c'est l'ensemble du modèle de développement productiviste que certains remettent en question. Dans ce contexte, l'insistance de la théorie de la régulation sur le rapport salarial l'empêche de saisir les transformations actuellement en cours à l'échelle de la société, et ce, même

au plan de l'entreprise et du rapport de travail (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 33). Les phénomènes de reproduction, et donc de régulation de la société, ne concernent en effet pas uniquement l'agent économique ou le travailleur, mais l'individu comme être humain (*idem*, p. 35). Ce dernier est au cœur d'une multitude de rapports pouvant donner lieu à tout autant de compromis institutionnalisés. C'est pourquoi, bien que le rapport salarial soit sans conteste déterminant pour expliquer l'organisation des sociétés fordiste et postfordiste, il ne suffit pas à une époque où émergent de nouveaux acteurs collectifs dont les revendications dépassent largement le cadre du compromis salarial.

À titre d'exemple, Bélanger et Lévesque soulignent l'importance du rapport de consommation, qui correspond à un rapport entre des usagers et un appareil gestionnaire (*idem*, p. 33 et suiv.). Lorsqu'un tel rapport s'active, usagers et consommateurs individuels se transforment en mouvements sociaux et réclament des changements de divers ordres. Ainsi, Bélanger et Lévesque affirment que du côté des services collectifs, le rapport de consommation providentialiste qui exclut l'utilisateur consommateur et lui impose un mode de consommation passif et consumériste est de plus en plus remis en question. De la même manière, la consommation de masse imposée par les entreprises ne répond plus aux attentes de consommateurs dont les habitudes de vie et les valeurs se transforment. L'exclusion et la non-participation qui caractérisent autant le rapport salarial fordiste que le providentialisme et la consommation de masse sont de moins en moins acceptées, si bien que les auteurs en appellent à une démocratisation à la fois du mode de production et du mode de consommation (*idem*, p. 41).

Cette ouverture aux autres mouvements sociaux, dont les travaux de Bélanger et Lévesque sont un exemple, permettrait au cadre d'analyse régulationniste de rendre compte des transformations induites par la problématique environnementale. Portée par un mouvement social imposant, cette problématique est au cœur d'une transformation des valeurs et d'une reconfiguration des rapports sociaux dont le paradigme sociétal et les nouveaux compromis ne pourront faire l'économie. Mais avant de voir comment leur articulation pourrait prendre forme, il est intéressant d'explorer les liens qu'ont entretenus jusqu'à aujourd'hui le corpus régulationniste et la problématique environnementale.

2. PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE ET PERSPECTIVE RÉGULATIONNISTE

Comme nous le disions plus tôt, au long des vingt dernières années de recherches, les Régulationnistes ont tenté de dégager les grandes lignes d'un éventuel modèle postfordiste en fin de compte assez proche du modèle industrialiste fordiste du point de vue écologique. Ces recherches ont surtout mis l'accent sur la configuration de l'organisation du travail et de l'appareil productif, sur la foi d'une réalité écologique et d'un paradigme environnemental en continuité avec ceux du début du xx^e siècle. Il faut mentionner d'entrée de jeu que la théorie de la régulation n'a jamais eu la prétention d'expliquer la crise environnementale que nous connaissons aujourd'hui. Elle s'est construite en réponse à la crise économique des années 1970, avec l'ambition de découvrir les formes institutionnelles émergentes virtuellement porteuses d'une nouvelle phase de prospérité (Boyer, 1986a), si bien que malgré son importance accrue dans les débats sociaux et l'intérêt grandissant qu'elle suscite depuis les dernières décennies, aussi bien en économie qu'en sociologie, la question environnementale est restée pratiquement absente des questionnements fondamentaux de l'approche de la régulation⁸.

Cette imperméabilité des Régulationnistes à l'égard de la question environnementale peut paraître surprenante, car, comme le fait remarquer Lipietz :

Le rapport entre l'approche de la régulation et l'environnement présente un étrange paradoxe. Plusieurs des économistes connus pour leur contribution à cette approche sont également connus pour leur engagement écologiste. Inversement, les mouvements écologistes, lorsqu'ils cherchent à fonder leur action sur une analyse économique, s'appuient le plus souvent sur l'analyse régulationniste du modèle productiviste fordiste. Et pourtant, jusqu'à la fin des années 1980, la contribution propre des Régulationnistes à une économie de l'environnement semble quasi nulle, et dans la critique du fordisme, la dénonciation de ses

8. En témoignent le silence des axes de recherche du programme régulationniste présentés par Boyer et Saillard quant à cette question (Boyer et Saillard, 1995, p. 74-80) de même que le commentaire de Lacroix et Mollard au sujet de l'absence de l'environnement dans le corpus régulationniste (A. Lacroix et A. Mollard, « Environnement et théorie de la régulation : une approche à partir de l'agriculture », document de travail INRA, n° 93-05, Département d'économie et de sociologie rurale, Grenoble, 1993, cité par Lipietz, 1995, p. 353).

atteintes à la nature semble se réduire à quelques incidents, comme si le citoyen écologiste reprenait alors la parole chez les économistes qui s'inspirent de ce type d'analyse (Lipietz, 1995, p. 350).

Ce désintérêt manifeste des Régulationnistes pour la question environnementale est regrettable dans la mesure où leur cadre analytique permettrait de dépasser les limites des approches orthodoxes de l'économie de l'environnement, de la même manière qu'il permet de suppléer aux carences du cadre économique néoclassique général. La neutralité du marché, le principe d'optimisation, l'hypothèse de réversibilité, le déterminisme technologique de même que la rationalité d'agents économiques atomisés répondant à une fonction de maximisation de l'utilité espérée, avec lesquels l'économie de l'environnement est aux prises, sont autant de concepts que les Régulationnistes ont largement déconstruit.

D'un point de vue régulationniste, les principales écoles de l'économie de l'environnement présentent les mêmes faiblesses que le paradigme économique néoclassique général. Elles conçoivent les processus économiques en dehors des structures et des conflits sociaux, et se représentent la crise environnementale sur un plan strictement objectif. Leurs propositions renvoient essentiellement à une réforme des formalismes et des outils économiques, sans égard aux processus sociaux de transformation susceptibles de porter ces réaménagements plus techniques. Et malgré sa tentative de prendre en compte les dimensions non économiques, le courant de l'économie écologique ne fait pas exception lorsqu'il pose le problème écologique comme un problème d'arrimage entre deux logiques systémiques incompatibles. Dans le courant traditionnel de l'économie de l'environnement comme dans celui, moins orthodoxe, de l'économie écologique, il n'y a pas de place pour le rôle joué par les acteurs sociaux dans la reconnaissance, la formulation et la montée des préoccupations environnementales, et encore moins pour l'analyse de la dynamique sociale entourant l'élaboration des solutions préconisées.

L'analyse régulationniste pourrait donc inspirer avantageusement les approches plus critiques de l'économie de l'environnement en apportant l'outillage conceptuel nécessaire à la construction d'une alternative théorique. Cependant, même s'il existe quelques tentatives d'analyse des questions environnementales parmi les chercheurs régulationnistes, elles restent très localisées, comme si l'approche de la régulation n'avait pas encore permis de construire une analyse globale à l'image des ambitions qu'elle nourrit à l'égard de ses objets d'étude traditionnels. Lipietz explique ce désintérêt par deux ordres de raison. D'une part, les outils développés

dans le cadre des analyses relatives au fordisme ne laissent guère de place à l'environnement, et il serait difficile de soutenir que c'est en raison de ses répercussions écologiques que ce modèle de développement est entré en crise (Lipietz, 1995, p. 351). D'autre part, Lipietz explique qu'à titre d'écologistes politiques, plutôt que d'environnementalistes, les Régulationnistes écologistes ont de la difficulté à concevoir l'idée d'un compromis institutionnalisé avec la nature, car ils estiment que: « Il n'y a que des compromis institutionnalisés entre les humains, et des paradigmes technologiques et sociétaux qui les unissent ou les opposent » (*ibidem*).

Ce n'est que suite à certaines analyses tiers-mondistes et en regard de l'ampleur des crises écologiques globales que « les Régulationnistes [...] commencent à poser le rapport société-environnement comme une véritable contrainte sur la sélection des modèles de l'après-crise » (*ibidem*). Outre les études menées par les branches des études spatiales et des études agricoles qui pouvaient difficilement éviter la question, le corpus régulationniste étendu semble néanmoins s'ouvrir à la problématique environnementale sur les deux fronts de l'économie de l'environnement et de la géopolitique de l'écologie globale. Ainsi, plusieurs Conventionnalistes, voisins des Régulationnistes, ont contribué au renouvellement de l'économie de l'environnement en proposant leur interprétation des débats sur « l'institutionnalisation de compromis futurs en univers controversés et les préceptes de la rationalité limitée : principe de précaution, gains de temps d'apprentissage, stratégies sans regret » (*idem*, p. 354).

2.1. Une lecture conventionnaliste : Godard et Salles (1991)

L'analyse des Conventionnalistes aborde la question de l'environnement sous l'angle des phénomènes d'irréversibilité, de leur appréhension par l'économie et des conséquences de leur anticipation par les acteurs. Il s'agit de comprendre « les conditions de sélection d'une trajectoire historique de coévolution entre les sociétés humaines et la biosphère » et de voir comment l'anticipation de phénomènes d'irréversibilité « constitue un facteur original de structuration des représentations et des comportements sociaux » (Godard et Salles, 1991, p. 234-235).

Pour Godard et Salles, la « structure vive » des problèmes d'environnement des sociétés industrielles contemporaines comporte trois dimensions (Godard et Salles, 1991, p. 247). D'une part, dans la mesure où ils ne s'inscrivent pas directement au cœur de l'activité économique,

ces problèmes sont susceptibles de faire l'objet de stratégies de dénégation affectant aussi bien l'action collective que le développement des connaissances. Godard et Salles parlent de méconnaissance sociale, d'ignorance active ou encore d'*externalisé social*. D'autre part, bien qu'il le transforme, l'être humain est incapable de contrôler, de produire ou même de prévoir entièrement l'environnement et ses dynamiques. Enfin, le thème de la survie/anéantissement de l'espèce humaine se pose comme un métaenjeu, c'est-à-dire un enjeu non subalterne dépassant le principe d'utilité ou la question de bien-être, qui n'est pas réductible aux enjeux économiques et leur est « hiérarchiquement supérieur » (*ibidem*). La problématique environnementale se pose donc comme *un externalisé social porteur de transformations ou de pertes irréversibles susceptibles de donner naissance à des métaenjeux* (*idem*, p. 248).

Cette structure soulève l'impertinence d'une stratégie réactive comme réponse à des phénomènes irréversibles alors que l'existence de métaenjeux peut entraîner des « sauts » dans les attitudes sociales, qui peuvent passer de la dénégation à la survalorisation (*ibidem*). Si bien que pour Godard et Salles, le problème décisionnel archétypique en matière d'environnement s'énonce comme suit :

devoir provoquer des ajustements substantiels, en porte-à-faux par rapport aux pratiques instituées et aux évolutions spontanées, afin de régler des problèmes, actuels ou potentiels, dont l'essentiel des enjeux sont futurs, sans avoir de certitudes scientifiques ni sur la réalité des phénomènes ni sur leurs causes, ni sur leurs conséquences, mais sans pouvoir reporter les décisions jusqu'à l'éventuelle date future où des certitudes scientifiques seraient acquises sur ces différents points (*ibidem*).

La combinaison du caractère d'extériorité sociale, de l'incertitude scientifique et du caractère futur des phénomènes potentiellement irréversibles confère un rôle stratégique à la science, qui sera dès lors sujette aux multiples pressions des acteurs, que ce soit à travers la manipulation des résultats ou l'orientation de la recherche. Cette dynamique entraîne une confusion ou, à tout le moins, une interpénétration étroite entre la construction scientifique et la construction sociale des problèmes environnementaux. Loin de percevoir les phénomènes environnementaux comme un déterminant des représentations et de l'organisation sociales, Godard et Salles affirment que :

L'autonomie du social donne lieu à un jeu composite et instable de comportements « proactifs », « préactifs » et « réactifs » qui orientent la trajectoire finalement empruntée dans la pénombre d'une demi-conscience où intentions et effets non voulus se mêlent (*idem*, p. 249).

Les risques environnementaux sont caractérisés par une structure informationnelle et des intérêts de nature particulière (*idem*, p. 256-257). En premier lieu, la perception des risques environnementaux n'est pas directe. Elle se fait à travers une construction scientifique à laquelle participent les experts, mais qui sera aussi relayée et transformée par les médias ainsi que par une série d'organismes, notamment professionnels. Deuxièmement, les risques environnementaux font intervenir l'intérêt de tiers absents dont la reconnaissance procède de la définition d'un intérêt commun ou collectif, ce qui soulève la question de porte-parole légitimes. Enfin, les risques environnementaux sont caractérisés par une incertitude scientifique que la menace des irréversibilités rend problématique. Cette configuration particulière est à la base du caractère controversé des décisions en matière d'environnement.

Comme l'expliquent Godard et Salles, ce type de controverse ne peut être intégré comme un risque probabilisable par les décideurs économiques (*idem*, p. 257). Les auteurs introduisent ici la notion d'univers controversé pour rendre l'idée

d'une structuration de l'espace des états possibles autour de plusieurs corps cohérents d'hypothèses qui s'opposent à la fois sur les représentations des phénomènes et de leurs causes, ainsi que sur les possibilités d'actions correspondantes [...] Ces univers ne sont pas stabilisés, tandis que de nouveaux univers sont progressivement introduits au rythme de la dynamique scientifique et de l'apparition de nouvelles hypothèses explicatives (*ibidem*).

La controverse est d'emblée sociale puisque les agents individuels n'ont pas les ressources suffisantes pour la trancher. Étant le produit d'une construction sociale, les représentations de la problématique environnementale sont influencées par le jeu stratégique des acteurs. Si bien que leurs choix et leurs stratégies viennent orienter non seulement le développement scientifique, mais également la représentation des problèmes environnementaux et, par le fait même, celle de leurs solutions (*idem*, p. 258).

Selon Godard et Salles, toutes ces caractéristiques mènent à une configuration type du processus décisionnel en matière d'environnement. Forcés d'intervenir en réponse aux craintes du public d'autant plus pressantes que des menaces irréversibles sont en jeu, les pouvoirs publics doivent prendre des décisions (moment « dur ») en s'appuyant sur des données incertaines (informations « molles »), ce qui transforme le rapport du pouvoir à l'expertise scientifique (*idem*, p. 259). Incapables de trancher sur le fonds du problème, les pouvoirs publics se contentent de baliser la gestion de l'environnement en fonction des possibilités techniques au moment de la décision, balises qui constitueront un cadre pour les activités économiques futures :

Devant l'impossibilité de trancher rationnellement les controverses scientifiques, les décisions se ramènent de fait à trancher raisonnablement les controverses technologiques par un processus de négociation faisant valoir d'autres intérêts et d'autres considérations que le problème d'environnement (*ibidem*).

Cette présentation rapide d'une lecture conventionnaliste de la problématique environnementale permet de constater sa capacité à rendre compte du processus de médiation sociale des phénomènes écologiques. Bien qu'elle prenne aussi pour point de départ une perspective systémique, l'analyse conventionnaliste transcende ainsi les limites de l'économie écologique par sa prise en compte des acteurs et de leurs représentations. Cette analyse constitue également un complément nécessaire à l'approche institutionnaliste dans la mesure où elle offre une véritable théorisation de l'évolution des structures sociales en regard des représentations et des valeurs. Mais comme l'explique Lipietz, l'analyse en termes de rapports « entre égaux » débouchant sur des conventions et des règles de coordination, privilégiée par les Conventionnalistes, peut avoir ses limites en regard des enjeux actuels (Lipietz, 1995, p. 353-354). La conférence de Rio et les négociations sur l'effet de serre ont été marquées par des divergences, des conflits d'intérêts et des asymétries de pouvoirs telles qu'elles justifient le retour à une analyse en termes de contradictions, c'est-à-dire une problématisation faisant place à une configuration de rapports sociaux de type dominant/dominé, dont le rapport salarial est un exemple (*ibidem*). Nous nous situons ici dans un cadre analytique régulationniste.

2.2. Une lecture régulationniste (Lipietz, 1993, 1999)

Tout à la fois écologiste et régulationniste, Lipietz ne pouvait manquer de constater le silence de son corpus sur la question environnementale et de tenter d'y remédier. Il fut donc le premier (et encore l'un des rares) à proposer une articulation globale entre la théorie de la régulation et la problématique environnementale⁹. Cette articulation repose sur le concept d'écologie politique, qu'il développe dans deux essais publiés au cours des années 1990. Dans son premier ouvrage, *Vert espérance: l'avenir de l'écologie politique* (1993), Lipietz s'attache à défendre la dimension humaniste de la pensée écologiste et réitère sa nature profondément démocratique. Il répond ainsi aux principales critiques du moment, et s'en prend tout spécialement à l'ouvrage très controversé de Luc Ferry qui dénonçait le potentiel totalitaire de la pensée écologiste¹⁰. Lipietz replace la crise environnementale dans le contexte de la crise économique et du libéral-productivisme, et tente de faire un lien entre le mouvement ouvrier et les revendications écologistes qu'il analyse dans une perspective de continuité. Pour Lipietz, le paradigme des Verts peut devenir la bannière derrière laquelle pourraient converger les forces sociales progressistes.

Dans son second ouvrage, *Qu'est-ce que l'écologie politique? La Grande Transformation du xx^e siècle* (1999), Lipietz pousse plus avant sa réflexion et tente de construire un véritable cadre analytique de la problématique environnementale contemporaine. Il commence par définir l'écologie politique, c'est-à-dire *l'écologie d'une espèce particulière, l'espèce humaine, une espèce sociale et politique* (Lipietz, 1999, p. 7, 14) en s'inspirant du concept d'écologie naturelle tout d'abord, puis en insistant sur la dimension socioéconomique qui caractérise l'évolution récente de l'espèce humaine (*idem*, p. 14). Sur la foi de ces remarques préliminaires, il définit l'écologie politique comme le triple rapport des individus d'une espèce, de leur activité sociale et des conditions externes de cette activité, modifiées par cette activité elle-même (*idem*, p. 27). Enfin, Lipietz avance que le développement durable est le principal cheval de bataille de cette écologie politique, non seulement comme intérêt bien compris, mais comme impératif catégorique (*idem*, p. 22).

9. Voir également les travaux d'Elmar Altvater.

10. *Le nouvel ordre écologique: l'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, 1992.

C'est dans le chapitre 3, sur l'histoire des crises écologiques, que l'auteur pousse le plus loin sa réflexion théorique en se fondant sur l'idée première que «les mauvais rapports entre l'homme et l'environnement découlent le plus souvent, et de plus en plus, de mauvais rapports entre les hommes» (*idem*, p. 43). Les premières crises écologiques qu'a connues l'humanité sont essentiellement des crises de la rareté concrétisées par la famine et auxquelles on a pu remédier par le progrès technique et une artificialisation de l'environnement naturel (*idem*, p. 45-47)¹¹. L'avènement du capitalisme et le phénomène d'urbanisation permettent à la capacité de charge du territoire de connaître un bond formidable (*idem*, p. 49). Mais aux crises de la rareté se juxtaposent peu à peu des crises sociales provoquées par la mauvaise distribution des richesses (*idem*, p. 46). Avec les temps modernes, les crises écologiques sont devenues entièrement subordonnées à l'économie et, selon Lipietz, «les grandes catastrophes qui se succèdent depuis le XVI^e siècle ne peuvent plus être imputées à l'excès de la charge humaine sur les écosystèmes, mais à l'excès de la charge de certains groupes sociaux sur les multitudes humaines» (*idem*, p. 50). Lipietz s'attarde ensuite à la période contemporaine, en expliquant succinctement les conditions ayant prévalu à l'avènement du compromis fordiste. Il en conclut que le mode de développement qui lui est associé a provoqué l'apparition d'un tout nouveau type de crise écologique : la surconsommation.

Parallèlement à cet historique où il tente d'arrimer les diverses crises écologiques avec le régime économique correspondant à chacun, Lipietz retrace le parcours de la lutte ouvrière et son rapport avec la question environnementale. Pour lui, l'écologie a pris dans les premiers temps la forme de l'hygiène, qui était au nombre des revendications des travailleurs¹². Ce n'est que par la suite que s'est opérée une scission entre les deux mouvements ; c'est que le compromis fordiste conclu entre les ouvriers et les gestionnaires comportait un accord sur le niveau de vie concrétisé par l'accès à la consommation de masse et donc intrinsèquement lié à la crise écologique de surconsommation (*idem*, p. 53), ce qui pousse Leborgne et Lipietz à conclure que : «Les compromis

11. Soulignons que pour certains auteurs, la thèse de la rareté est plus un mythe qu'une véritable explication de l'évolution de l'organisation sociale (Racine, 1981, p. 104).

12. «D'une certaine façon, ces médecins philanthropes, ou "hygiénistes", appuyés par les premiers militants du mouvement ouvrier, sont *les écologistes de la première révolution industrielle*» (Lipietz, 1999, p. 51; les italiques sont de l'auteur).

capital-travail ont été réglés jusqu'à maintenant sur le dos de la nature» (Leborgne et Lipietz, 1992, p. 20). Mais avec la crise du fordisme, en plus de cette crise de la surconsommation, ce sont tous les types de crise écologique qui sont réactivés : crises écologiques globales, crises locales de surconsommation, accidents de travail et même crises du capitalisme primitif. C'est ainsi que s'ouvre un espace pour « la réunification des deux branches de l'écologie politique, qui avaient divergé au cours du xx^e siècle : le "socialisme" et la défense de l'environnement » (Lipietz, 1999, p. 58).

Enfin, l'ouvrage de Lipietz se poursuit avec une discussion sur la régulation des crises écologiques locales où il examine tour à tour les outils de l'économie et du droit de l'environnement dans la perspective d'une Nouvelle Grande Transformation dont la ligne directrice devrait être de *réorienter le progrès technologique et les modèles de consommation de manière à accroître la capacité d'usage viable de notre environnement* (*idem*, p. 69). Lipietz termine son ouvrage par un chapitre sur la régulation des crises écologiques locales en phase de généralisation dans une économie mondialisée (*idem*, p. 87-95), et enfin par un chapitre sur les crises écologiques globales et leurs défis sur la scène géostratégique (*idem*, p. 97-123).

Les réflexions de Lipietz sur la question écologique ne se résument pas à ces deux ouvrages et il existe d'autres textes où il s'intéresse à cette question¹³. Néanmoins, dans la mesure où ils leur sont consacrés, il y a tout lieu de croire que ces ouvrages traduisent assez bien la conception de même que l'état de ses réflexions sur la question environnementale et l'écologie politique, qu'il ne peut manquer de raccrocher au cadre régulationniste dont il est un des architectes. Or, il nous a semblé que malgré leur perspective originale, ces ouvrages ne réussissent pas à arrimer la problématique environnementale au cadre d'analyse régulationniste.

En premier lieu, certaines positions de l'auteur suscitent quelques réserves, comme son adhésion sans retenue à l'écologie profonde, qui semble s'appuyer davantage sur la polémique qu'il entretient avec Luc Ferry que sur une véritable compréhension des thèses et postulats de la *Deep Ecology*. Ceci l'amène à formuler des propositions difficilement tenables qui ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité du mouvement

13. Citons notamment Alain Lipietz, « Les négociations écologiques globales : enjeux nord-sud », *Revue Tiers Monde*, vol. 35, n° 137, janvier-mars 1994.

écologiste et de ses différentes tendances¹⁴. Comme nous le verrons dans le chapitre qui suit, les écologistes ne sont pas tous démocrates ou progressistes (Offe, 1985 ; Sklair, 1994), et ils n'adhèrent pas nécessairement à l'idéologie de l'écologie profonde.

D'autre part, dans sa quête de continuité, Lipietz construit des liens entre le mouvement ouvrier et le mouvement écologique qui nous semblent fragiles. Le parallèle qu'il propose entre la crise environnementale actuelle et les problèmes d'hygiène au tournant du XIX^e siècle de même que le concept de crise écologique qu'il construit au fil de sa lecture historique de la régulation écologique s'avèrent peu convaincants. Enfin, bien qu'il rejoigne par là les réflexions de Touraine, on peut s'interroger sur l'émergence d'un grand mouvement social susceptible de prendre le relais du mouvement ouvrier. Les travaux de l'école des nouveaux mouvements sociaux à laquelle nous consacrons un chapitre ultérieur vont plutôt dans le sens d'une pluralité de mouvements comme caractéristique de l'action sociale contemporaine (Offe, 1997 ; Mellucci, 1983).

Mais le principal reproche que l'on peut faire à un auteur qui s'est longtemps employé à clarifier le concept de régulation dans le cadre d'une théorie sociologique particulière est de semer, dans ces deux ouvrages, une confusion sur le sens à lui donner, alors qu'il l'utilise tour à tour pour désigner la régulation «régulationniste», la régulation écologique et la régulation politique de type réglementaire. Ici, la langue allemande aurait été d'un grand secours puisqu'elle permet de distinguer à tout le moins la régulation politique (*regulierung*), de la régulation sociale (*regulation*) (Brand et Görg, 2000). D'autre part, contrairement aux travaux des Conventionnalistes qui faisaient une large place à la médiation sociale, les ouvrages de Lipietz proposent une conception objective de la nature et de la crise écologique qui empêche une analyse intéressante de leurs dimensions politiques (Brand, 2000), de là ce qui nous semble une méprise, lorsqu'il envisage la nécessité de conclure un compromis institutionnalisé avec la nature (Lipietz, 1995, p. 351). Un postfordisme écologiste suppose non pas un compromis institutionnalisé *avec la nature* en soi, mais plutôt un compromis social *au sujet de la nature*, c'est-à-dire un compromis qui sous-tend un certain type d'utilisation et d'interaction avec la nature, et auquel la relation *avec la nature*

14. Citons à titre d'exemple: «les verts sont progressistes parce que contre le productivisme» ou encore «il n'y a pas de prise de parti écologiste sans un noyau d'écologie profonde» (Lipietz, 1999, p. 37, 24).

sert de contexte culturel. Dans la foulée des travaux de Ricœur, on peut aussi arguer que l'institution est toujours une médiation avec le tiers, de telle sorte que l'institutionnalisation du rapport à l'environnement peut être exclusivement envisagée non pas sous l'angle du rapport à la nature, mais comme la médiation avec ce tiers futur qu'interpellent les grands enjeux environnementaux (Ricœur, 1990). Cette perspective relègue à un rang moins fondamental dans le processus d'institutionnalisation les questions du statut de la nature, de sa reconnaissance comme objet ou même sujet de droit et de sa nécessaire resacralisation.

D'après Becker et Raza, Lipietz affiche non pas une, mais bien deux conceptions de l'écologie politique : l'une est analytique et l'autre, normative (Becker et Raza, 2000). La première version, analytique, demeure incomplète. Les auteurs font remarquer que :

[The first conception] shares the historicist, dialectical and basically materialistic approach with the theory of regulation [...] Insofar, it would seem possible to couple the regulationist approach and political ecology. Lipietz himself, however, leaves open fundamental questions, such as: What is the status of ecology in a regulationist approach? What significance does nature have for the accumulation process? Is the regulation of man's relationship with nature a «structural form» of capitalist regulation or can it be subsumed e.g. under the relations of competition? What type of social conflicts give rise to ecological regulation? [...]

Somewhat surprisingly for a regulationist, Lipietz does not systematically deal with the specificity of the social relations to nature in capitalism. He neglects the systematic drive to accumulate that divides capitalism from other modes of production. By discussing social conflicts dealing with ecological issues, he focuses rather on the consumption than on the production sphere (Becker et Raza, 2000, p. 57, 56).

En ce qui concerne la seconde conception, les auteurs arguent qu'elle tombe dans le normativisme et l'exhortation en s'en remettant à l'idéalisation des valeurs d'autonomie, de solidarité et de responsabilité, sans proposer d'outils analytiques adéquats (Becker et Raza, 2000, p. 57).

Devant les limites de cette lecture régulationniste, il nous semble que l'arrimage entre la problématique environnementale et l'approche de la régulation sur un plan global reste à faire. Deux pistes sont

ouvertes: la première consiste à tenter d'écologiser la théorie de la régulation. La deuxième vise plutôt à construire une lecture régulationniste de la problématique environnementale.

2.3. Le cadre analytique régulationniste en regard de la problématique environnementale

2.3.1. Une première piste: écologiser la théorie de la régulation

La théorie de la régulation peut certainement faire l'objet de la plupart des critiques que les économistes de l'environnement adressent aux approches qu'ils qualifient de traditionnelles: pas plus son architecture générale que ses concepts clefs ne font mention des contraintes écologiques, qu'il s'agisse de la disponibilité des ressources ou de la capacité d'absorption du milieu naturel. La théorie de la régulation apparaît donc comme une théorie économique désencastrée des écosystèmes: les rapports de production sont totalement étrangers aux conditions de reproduction écologique; le procès de valorisation inhérent au régime d'accumulation n'est rattaché à aucune base matérielle, et aucune place n'est laissée au questionnement de la logique d'accumulation à la base du mode de production capitaliste, dont l'ancrage matériel est pourtant porteur d'une contradiction fondamentale de l'écologie, celle de la préservation/valorisation.

Becker et Raza proposent plusieurs pistes pour remédier à la situation (Becker et Raza, 2000). À leur avis, il est indispensable d'intégrer la relation entre l'être humain et la nature à la théorie de la régulation, en commençant par la conceptualisation du processus de valorisation. Dans la mesure où l'environnement sert à la fois de ressource naturelle et de réservoir, les auteurs proposent donc de reformuler le processus de valorisation (M-C-M') de la façon suivante: M-C/N ... C'/N-M' (Becker et Raza, 2000, p. 58). Cette formulation remplace avantageusement les modèles systémiques du corpus économie-nature utilisés tant par les économistes de l'environnement que par les économistes écologistes, mais qui font l'impasse sur le procès de valorisation capitaliste et sa dynamique d'accumulation (*ibidem*).

En ce qui concerne son rôle dans le processus d'accumulation, O'Connor propose de concevoir la nature comme l'une des trois conditions externes de la production (O'Connor, 1998, cité par Becker et Raza, 2000, p. 58-59). N'étant pas produites de façon capitaliste, ces conditions doivent être régulées par l'État, mais elles seront dès lors

sujettes à des conflits d'utilisation entre le capital et les autres forces sociales (Becker et Raza, 2000, p. 59). Dans la mesure où le système capitaliste repose sur une marchandisation de la nature, il suppose une appropriation du monde réel par les capitalistes, par laquelle ces derniers plient l'environnement humain aux nécessités du processus de valorisation (*idem*, p. 68). D'autre part, soucieux de réduire leurs coûts, les capitalistes externalisent les coûts environnementaux auprès de la société et du capital global, ce qui entraîne une réduction des profits capitalistes en général, et constitue ce qu'O'Connor appelle la deuxième contradiction du capital (*ibidem*). Ce modèle permet d'expliquer la résurgence de crises dans les économies capitalistes causées par les relations contradictoires avec les conditions de production.

Enfin, plutôt que d'assujettir la régulation écologique à l'une des cinq formes institutionnelles envisagées par l'école régulationniste traditionnelle, Görg propose de concevoir une sixième forme intitulée *la relation sociale à la nature* (*gesellschaftliches Naturverhältnis*) ou encore *la contrainte écologique*¹⁵ (Görg, 1999, cité par Becker et Raza, 2000, p. 63). À l'instar de la contrainte monétaire, la contrainte écologique peut faire l'objet de conflits de classes ou même donner lieu à des alliances interclasses, comme nous le verrons dans le chapitre qui suit. Associée aux autres formes structurelles, comme par exemple le rapport salarial, la contrainte écologique renverrait à différents régimes d'accumulation, qui deviendraient dès lors caractérisables en termes écologiques, et permettrait de spécifier la structure écologique particulière d'une économie (Berger, 1994). Cette caractérisation des régimes d'accumulation en fonction de leur intensité écologique vient certainement répondre à l'un des questionnements fondamentaux de la problématique écologique. Dans un texte sur le développement durable, de Bernis interroge le principe d'accumulation en affirmant : « Il y a pillage et non-accumulation si on ne commence pas par renouveler les conditions de la production » (de Bernis, 1994, p. 98). Cette réflexion rejoint les inquiétudes formulées par Soddy au début du xx^e siècle sur les concepts de capital et d'accumulation. Comme le rappellent Godard et Salles :

Il y a plusieurs décennies quelqu'un comme F. Soddy (1922), prix Nobel de chimie, s'en était pris au concept de capital, qui lui paraissait être le support d'un tour de passe-passe : de par sa double nature financière et réelle, il rendait possible l'illusion d'une accumulation continue ou d'un revenu perpétuel, alors

15. Pour faire écho au concept de contrainte monétaire.

que les biens capitaux réels se dégradent et que leur mise en mouvement implique une accélération de la consommation du stock d'énergie fossile ; la soi-disant accumulation du capital ne serait donc pas autre chose qu'une « désaccumulation » du véritable capital accumulé par la nature à partir du flux solaire, combinée à une augmentation de la dette collective, puisque l'on donne aux détenteurs du capital financier des droits croissants sur la richesse réelle future » (Godard et Salles, 1991, p. 237).

Une caractérisation des régimes d'accumulation en fonction de leur intensité environnementale est indispensable pour envisager la configuration d'un système économique postfordiste écologique. Mais comme le remarquent Becker et Raza, cette caractérisation reste à faire :

A systematic analysis of the interaction between the ecological constraint and the other structural forms for the various types of accumulation regime has yet to be developed. It would certainly deepen our understanding of man's relation to nature in specific sociohistoric formations (Becker et Raza, 2000, p. 64).

À notre avis, les travaux de Becker et Raza, de même que ceux de Görg et Brand, dont nous avons présenté quelques éléments, fournissent une première tentative d'arrimer la théorie de la régulation et la problématique environnementale. Le texte de Becker et Raza propose des pistes fort intéressantes pour *écologiser* la théorie de la régulation, c'est-à-dire y intégrer la question environnementale, ce qui permet certainement de combler un vide théorique (Becker et Raza, 2000, p. 67). Contrairement à la plupart des approches économiques de l'environnement, la théorie de la régulation permet en effet d'appréhender la nature comme un construit social dont l'évolution répond à une relation dialectique entre l'humain et la nature. Par ailleurs, dans sa matérialité et ses représentations, la nature est appréhendée à la fois comme le produit et comme la cause de conflits sociaux (*ibidem*).

De notre côté, nous nous proposons d'effectuer un exercice inverse à celui réalisé par Becker et Raza, c'est-à-dire qu'au lieu de chercher à intégrer la dimension écologique à la théorie de la régulation, nous tenterons de développer une lecture régulationniste de la problématique environnementale.

2.3.2. Une deuxième piste: développer une lecture régulationniste de la problématique environnementale

S'il est vrai que la théorie de la régulation n'a pas tenu compte de la question environnementale, il faut aussi noter qu'elle n'a pas encore véritablement été mise à contribution pour construire une problématique socioéconomique de la problématique environnementale. Or, nous sommes d'avis que le cadre général ainsi que certains concepts clefs de cette approche sont propices à une construction théorique fructueuse permettant d'appréhender non seulement le système économique dans toute sa complexité, mais aussi les transformations induites par la problématique environnementale.

Sur un plan général, contrairement aux théories économiques standards, l'approche de la régulation s'inscrit dans une perspective temporelle et reconnaît les dynamiques d'irréversibilité. Son cadre analytique est donc mieux à même d'appréhender la problématique environnementale qui force l'intégration du futur dans le temps présent. La théorie de la régulation a donc un avantage puisque, comme l'expliquent Lacroix et Mollard: «L'environnement suppose une économie qui s'inscrive dans le temps long, voire très long» (Lacroix et Mollard, 1993, cités par Lipietz, 1995, p. 353¹⁶). De plus, la perspective socioéconomique de l'approche de la régulation, qui tient compte des déterminants sociaux pour expliquer l'architecture et l'organisation du système économique, permet de rendre compte des médiations sociales à travers lesquelles pourrait s'effectuer une modernisation écologique du système économique. Toutefois, le cadre analytique régulationniste ne sera pleinement profitable que si l'on relativise l'importance du rapport salarial au profit d'autres rapports sociaux, comme le suggèrent Bélanger et Lévesque. Élargi aux autres rapports sociaux sans plus être confiné à l'affrontement des classes sociales traditionnelles, le cadre analytique régulationniste permet de réaliser l'articulation entre les luttes sociales concernant l'environnement et la modernisation écologique des institutions, qui résultera d'un compromis entre les acteurs.

Mais en plus du cadre socioéconomique général, les concepts de paradigme sociétal, de compromis institutionnalisé et de formes institutionnelles, de rapports sociaux, de blocs sociaux et de régulation, de

16. A. Lacroix et A. Mollard, «Environnement et théorie de la régulation: une approche à partir de l'agriculture», document de travail INRA, n° 93-05, Département d'économie et de sociologie rurale, Grenoble, 1993.

modèle de développement, de crise et même d'insertion internationale s'avèrent tous très pertinents dans le cadre de notre analyse. En transformant les valeurs, mais aussi en présidant à de nouveaux conflits, la question environnementale participe à l'éclatement des anciens compromis institutionnalisés. Le paradigme sociétal sur lequel ils reposaient est aussi profondément bouleversé. La triple conception du progrès propre au fordisme cède le pas à une toute nouvelle configuration. Dans la foulée des travaux de Godard et Salles, on peut reconnaître que l'image et le rôle de la science se sont profondément transformés. Le progrès social n'est plus confiné à l'accès à la consommation de masse et se conçoit désormais de manière moins uniforme avec l'idée d'une *qualité* de vie qui ne se définit plus seulement comme un *niveau* de vie, et où la contemplation et l'inactivité acquièrent une valeur (Camus, 1994 ; Duclos, 1991, p. 15). Enfin, le rôle de l'État qui assurait l'équilibre entre l'intérêt général et les intérêts particuliers cède le pas dans de nombreux domaines, dont celui de l'environnement, à une multitude d'instances spécialisées qui sont le lieu d'affrontements directs entre les différents acteurs sociaux (BAPE, Régie de l'énergie, etc.). On ne peut plus dire que la définition du progrès est laissée en dehors du champ politique ; elle constitue désormais l'enjeu de ses forums. La problématique environnementale est au cœur de la remise en question du plein emploi et de la croissance économique comme buts du progrès technique et de la croissance économique.

De là l'intérêt de la notion de crise développée par le cadre régulationniste. Celle-ci n'est pas simplement un phénomène économique, réductible pour certains à une dynamique mécanique. Dans une perspective régulationniste, la problématique environnementale peut être appréhendée à la fois comme une crise exogène et comme une grande crise de la régulation, c'est-à-dire comme une crise présidant à l'éclatement des compromis sociaux. Comme nous l'indiquions précédemment, les luttes des acteurs sociaux pendant ces crises ne visent plus à se positionner dans un ordre établi, mais bien à transformer cet ordre en vertu d'un paradigme sociétal. Enfin, les travaux de Muradian et Martinez-Alier laissent supposer que l'insertion internationale comporte aussi une dimension écologique qui vient se juxtaposer au positionnement économique (Muradian et Martinez-Alier, 2000). Comme on peut le voir dans les dossiers de l'ozone, de l'effet de serre et, plus récemment, de l'eau, le dénouement des questions d'environnement est sujet à l'hégémonie de grands blocs sociaux.

Ce tour d'horizon rapide permet de constater que la problématique environnementale peut être avantageusement appréhendée par une approche régulationniste comme une crise, mais aussi comme une composante essentielle indissociable de la crise générale actuelle. À notre avis, seule cette image de crise plurielle permet de rendre adéquatement compte du phénomène écologique actuel, car celui-ci s'insère au cœur d'une organisation socioéconomique particulière. Ils constituent tous deux une totalité que l'on ne peut scinder sans crainte de perdre le sens et la dynamique des transformations actuelles.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que la modernisation écologique du système économique ne se fera pas naturellement par la démonstration des aberrations environnementales des formalismes théoriques néoclassiques. Elle sera portée par des luttes sociales qui mèneront vers certains compromis institutionnalisés susceptibles de servir de nouveau cadre à l'action économique. Cette articulation entre les rapports sociaux et les normes institutionnelles est explicitée par les travaux des Régulationnistes québécois, sur lesquels nous nous penchons en guise de conclusion à ce chapitre.

3. UNE LECTURE RÉGULATIONNISTE DE LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'un des apports les plus intéressants de l'école québécoise de la régulation est d'explicitier les trois niveaux d'analyse de l'action sociale : la dimension des rapports sociaux, la dimension institutionnelle et la dimension organisationnelle (Bélanger et Lévesque, 1991, 1994). Inspirée du cadre d'analyse touranien, cette distinction vient clarifier l'articulation que propose la théorie de la régulation entre l'économique et le social, ce qu'illustrent bien les réflexions de Bélanger et Lévesque au sujet du rapport salarial fordiste¹⁷. Il faut distinguer, disent ces auteurs, entre la composante organisationnelle et la composante institutionnelle du rapport salarial fordiste :

La dimension organisationnelle concerne à la fois la division du travail et les mécanismes d'intégration de sorte qu'elle renvoie généralement à l'autorité et à la hiérarchie pour coordonner des décisions selon une « architecture technico-organisationnelle ». De ce point de vue, le taylorisme, comme l'a bien montré Lorino, touche aussi bien le procès de travail que le mode de gestion [...]

17. Voir la figure 2.2 présentée précédemment.

La dimension institutionnelle renvoie aux « contraintes historico-sociales » ou encore à ce qu'Alain Touraine appelle « les mécanismes de formation des décisions légitimes dans une unité politique », mécanismes dont le rôle propre est « de combiner l'unité de la gestion politique et la représentation d'intérêts sociaux divergents et conflictuels ». Dans l'entreprise, le contenu de cette dimension institutionnelle est produit par le compromis syndicat-patronat qui définit en quelque sorte les règles du jeu codifiées dans le contrat de travail au niveau de l'entreprise et dans des lois précises (code du travail) au niveau sociétal (Bélangier et Lévesque, 1994, p. 28-29).

C'est dans cette dimension que réside le caractère proprement fordiste du rapport salarial, à savoir le compromis salaire/droits de gérance, qui suppose un partage de la plus-value en échange d'une exclusion des travailleurs au chapitre de la gestion et de l'organisation du travail. Comme l'expliquent les auteurs, les dimensions organisationnelle et institutionnelle sont à la fois distinctes et autonomes en ce qu'elles ne se situent pas au même niveau et doivent être hiérarchisées : « l'une fournit les règles du jeu (la dimension institutionnelle), l'autre renvoie à la partie que jouent les acteurs à partir de ces règles. Autrement dit, « les règles du jeu déterminent en grande partie le type d'organisation du travail qu'une direction peut imposer » (*idem*, p. 29). La dimension des rapports sociaux où prennent forme les compromis s'ajoute aux dimensions institutionnelle et organisationnelle pour compléter les trois niveaux de l'analyse des rapports de travail proposée par Bélangier et Lévesque. Mais en réponse à leur propre invitation, il nous semble que ce cadre d'analyse mérite d'être appliqué à d'autres enjeux que le rapport salarial. C'est précisément ce que nous espérons réaliser dans le cadre de la présente étude consacrée à la problématique environnementale.

Nous désirons nous inscrire dans la continuité des travaux des Régulationnistes québécois et de leur schéma d'analyse à trois dimensions hiérarchisées : les rapports sociaux, le niveau institutionnel et le niveau organisationnel. Notre objectif est de mettre au jour la transformation ou l'émergence de nouveaux rapports sociaux induits par la problématique environnementale et d'envisager le type de compromis institutionnel susceptible de se former. En effet, pour espérer renouer avec une certaine stabilité, les acteurs sociaux devront s'entendre sur un nouveau grand compromis fondé sur une redéfinition des rapports Humain-Nature et porteur d'un modèle de développement inédit. Or, il est encore difficile de prédire la forme d'un tel modèle tant les innovations

institutionnelles qui pourraient en devenir les piliers sont contradictoires. Alors que certaines innovations semblent consacrer une plus grande reconnaissance des enjeux environnementaux¹⁸, d'autres concourent plutôt à déconnecter encore davantage les activités économiques de leur substrat matériel (l'initiative de l'accord multilatéral sur les investissements [AMI] par exemple). Nos travaux mettront donc l'accent sur l'articulation entre les niveaux rapports sociaux/institution plutôt que sur l'articulation institution/organisation. C'est pourquoi, à l'instar de Bélanger et Lévesque, nous tenterons d'intégrer les apports de l'école des nouveaux mouvements sociaux en insistant cette fois sur les mouvements écologistes. À notre avis, ces mouvements nourrissent actuellement, et de façon irrémédiable, une nouvelle vision du monde dans laquelle « baigneront » nécessairement les compromis sociaux susceptibles d'émerger et de porter un nouveau modèle de développement.

Une remarque quant au concept de modèle de développement s'impose toutefois. Comme le fait remarquer Boyer, le fait qu'un modèle soit constaté *a posteriori*, une fois établie une certaine cohérence « presque miraculeuse » entre les différentes formes institutionnelles, pose certains problèmes méthodologiques au chercheur désireux de découvrir un modèle de développement, une émergence, qui ne s'est pas encore stabilisée. En fait, même si l'approche de la régulation reconnaît la nécessité du politique pour sortir de la crise, le modèle de développement qui finit par se dégager des luttes entre les acteurs sociaux n'en reste pas moins largement inintentionnel (Chartres, 1995, p. 274).

À cet égard, les remarques de Lutz nous semblent intéressantes (Lutz, 1990). Selon lui, il y a peu de chances que les conditions d'une nouvelle prospérité se réunissent à nouveau sans que soient d'abord explicités une série d'objectifs hautement mobilisateurs ainsi qu'un modèle général selon lesquels seraient ordonnés les intérêts particuliers et leurs chances de réalisation en fonction du système d'objectifs choisis (*idem*, p. 208). Cette interprétation du modèle de développement diverge de celle des Régulationnistes, mais se rapproche peut-être davantage à notre avis des stratégies de sortie de crise qui seront mises de l'avant dans le contexte de la problématique environnementale. L'émergence de la notion de développement durable, même si elle se rapproche davantage du paradigme que du modèle de développement régulationniste, tend en ce sens, de même que la recomposition du politique à laquelle semblent

18. Ce dont témoignent des institutions telles que le BAPE ou la Régie de l'énergie.

participer les nouveaux mouvements sociaux (Eder, 1993). Enfin, parlant des rapports sociaux, Touraine nous dit que l'« analyse générale des mouvements populaires peut être complétée par la description parallèle des luttes des classes dirigeantes » (Touraine, 1978b, p. 150). C'est précisément sur ce point que nous désirons insister plus particulièrement dans cet ouvrage, en nous concentrant sur l'élite économique.

Dans ces deux premiers chapitres, nous avons montré comment les différents courants de l'économie de l'environnement appréhendent la problématique environnementale. Bien qu'il existe des différences importantes entre le courant dominant et les tendances plus hétérodoxes, la problématique environnementale demeure, sous la loupe économique, une question de compatibilité technique entre le formalisme économique et la logique écosystémique du milieu naturel. Or, s'il comporte indubitablement des dimensions techniques, l'ajustement du système économique aux réalités de l'environnement passe nécessairement par une médiation sociale qui déterminera tout autant l'orientation que la forme de la modernisation écologique de l'économie.

En plus de négliger la dimension socialement construite de la problématique environnementale, les principales approches économiques de l'environnement sont tout aussi aveugles au caractère socialement construit de l'économie. Le formalisme économique est généralement conçu de manière objective, et la rationalité économique est présentée comme une donnée. Et si les courants plus hétérodoxes insistent sur l'importance de réformer l'outillage traditionnel de l'économie afin d'accroître sa pertinence écologique, ils font quand même l'impasse sur les modalités sociales des transformations institutionnelles que suppose cette réforme.

Il serait vain de chercher à comprendre les transformations induites par la problématique environnementale sans avoir une idée juste de la dynamique du système économique et de son articulation avec le social. Sur ce point, la théorie de la régulation nous a semblé une piste prometteuse; elle repose en effet sur l'idée d'un système économique façonné par les grands rapports sociaux et les compromis qui en découlent. Cette approche envisage un système économique déterminé par le social, bien qu'elle n'explique pas véritablement la dynamique des forces et des processus qui créent ses structures (Noël, 1990, p. 103; Bélanger et Lévesque, 1991, p. 34). Dans la pensée régulationniste, les structures sociales demeurent des trouvailles historiques, indéterminées et imprévisibles, résultant de luttes politiques et sociales. Bien qu'il envisage une articulation avec le social, le cadre régulationniste reste donc assez peu

loquace sur les modalités de cette articulation, que ce soit au moment de l'entrée en crise du système économique ou à celui de l'institutionnalisation de rapports sociaux.

Ces brèves remarques nous incitent à conclure à la nécessité de mieux comprendre les dynamiques sociales et leur rôle dans la transformation des institutions et de la société. Nous avons donc choisi de nous pencher sur les différents courants qui ont tenté de théoriser le phénomène de l'action collective et, plus récemment, celui des nouveaux mouvements sociaux, afin de comprendre à quelle dynamique répond le processus de modernisation écologique. Le chapitre qui suit nous permet donc de compléter notre cadre théorique par une meilleure compréhension de la dynamique sociale déterminante des formes institutionnelles et du système économique.

ACTION COLLECTIVE, NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX ET THÉORIE DE LA RÉGULATION

Nous avons vu que les théories économiques de l'environnement traitent la problématique environnementale à partir de sa seule matérialité, sans faire cas de sa construction sociale. Or, il est bien clair que la montée des préoccupations écologiques n'est pas le résultat direct et proportionnel du niveau de dégradation environnementale, même s'il existe indubitablement une corrélation entre les deux : « *It is far too simplistic to assume a linear relationship between environmental decay and rising public concern about this decay* » (Berger, 1994). Si la matérialité de la crise ne se traduit pas directement dans les comportements individuels et sociaux, c'est précisément parce qu'elle est médiatisée par eux. La prise en compte des phénomènes écologiques et les ajustements qu'ils requièrent supposent une connaissance et une reconnaissance de ces phénomènes par le corps social. En d'autres termes, c'est à travers une dynamique proprement sociale, à laquelle participe le processus de connaissance scientifique, que la crise écologique est reconnue comme réelle et contingente par la société et ses acteurs.

Simultanément, les principaux courants de l'économie de l'environnement négligent aussi le caractère socialement construit des institutions et de la rationalité économique : le formalisme économique résulte d'une évolution historique et technique et on n'envisage pas qu'il puisse répondre à un ordre social caractérisé par des rapports de domination. Selon les économistes de l'environnement, l'inadéquation de la rationalité économique en regard des phénomènes naturels est donc tributaire d'une erreur technique, ou résulte d'un anthropocentrisme aveugle ; mais en aucun cas cette rationalité n'est envisagée dans un cadre social qui viendrait la façonner.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la théorie de la régulation, dans sa formulation classique, est tout aussi aveugle aux phénomènes écologiques que l'économie traditionnelle. Mais contrairement à cette économie et aux principales théories économiques de l'environnement, elle a l'avantage de reconnaître le rôle structurant des rapports sociaux vis-à-vis de l'économie. Marquée par une conception marxiste de ces rapports, elle demeure toutefois centrée sur le travail et envisage la dynamique sociale comme une dialectique structurée autour du contrôle des moyens de production. Pourtant, la théorie de la régulation comporte un intérêt indéniable en raison de l'articulation qu'elle propose entre l'économie et le social (Bélangier et Lévesque, 1991).

Sans nier la matérialité de la crise écologique, une perspective qui cherche à mettre l'accent sur sa dimension socialement construite peut ainsi favorablement s'arrimer au cadre régulationniste, moyennant quelques aménagements. Des travaux récents permettent d'entrevoir la configuration possible d'un cadre régulationniste que l'on peut qualifier d'écologiste, et le concept de contrainte écologique comme forme institutionnelle permet de caractériser l'intensité écologique d'une économie (Becker et Raza, 2000). Mais ces travaux ne sont pas en mesure de rendre compte de l'émergence ou de l'évolution de cette forme institutionnelle et du processus plus général de modernisation écologique de l'économie. La démarche que nous souhaitons mettre de l'avant prend plutôt pour point de départ l'articulation inédite entre l'économie et le social que propose la théorie de la régulation et cherche à entrevoir comment opère cette articulation dans le champ en mutation de l'environnement. Cette démarche qui vise à développer une perspective régulationniste de la problématique environnementale nécessite toutefois un élargissement de la conception régulationniste du social, qu'un héritage marxiste a confiné jusqu'ici aux rapports de production.

La pensée marxiste suppose en effet que la structure sociale de même que tous les rapports sociaux découlent des rapports de production, si bien que la seule véritable opposition sociale renvoie à l'antagonisme de classe fondé sur ce rapport de production : « tout antagonisme est finalement réductible à un antagonisme de classe » (Mouffe, 1983, p. 148, cité par Boucher, 1990, p. 16-17). De l'importance fondamentale de ces rapports de production découle la centralité accordée au travail, qui fait en sorte que les rapports sociaux d'autre nature soient relégués au second plan (Boucher, 1990, p. 17). S'il pouvait aisément expliquer la mobilisation des ouvriers comme la manifestation d'une force antagonique dans le cadre du matérialisme historique et dialectique, le cadre marxiste s'est avéré inopérant face à la montée des mobilisations contemporaines. Il les a d'abord écartées, laissant au seul mouvement ouvrier le statut de mouvement social authentique, les autres mouvements étant automatiquement suspectés d'entraver la dynamique de la classe ouvrière (Castell, 1983, p. 297-299, cité par Boucher, 1990, p. 7). Ainsi, la pensée marxiste a longtemps subordonné les mouvements sociaux à la logique contradictoire capitaliste ou les a écartés comme des objets non signifiants, laissant peu de place pour penser leur émergence dans l'optique d'une dynamique autonome (Boucher, 1990, p. 18).

Pour suppléer à cet héritage lacunaire de la théorie de la régulation, il y a donc lieu d'examiner quelles autres conceptions du social et des dynamiques entre les acteurs pourraient être mises à contribution, qui soient susceptibles de rendre compte plus particulièrement de la question écologique. Outre l'accumulation de données scientifiques et techniques, cette problématique doit notamment son entrée sur la scène publique à l'activité de nombreux groupes environnementaux. L'arrimage d'une dimension socioécologique à la théorie de la régulation suppose donc une compréhension des phénomènes de mobilisation collective qui aille au-delà du cadre proposé par le marxisme, où seuls les mouvements de travailleurs ont droit de cité.

D'entrée de jeu, il faut mentionner que les mouvements sociaux ont fait l'objet de théories hautement différenciées tout au long du siècle dernier. Leur histoire peut être schématisée comme une oscillation entre un pôle économiste et un pôle sociétal, où la pathologie, les intérêts, la rationalité, la condition et la structure sociales se disputent le rôle de facteur explicatif. Nous tenterons dans le chapitre qui suit de brosser

un portrait des principales écoles de pensée sur les mouvements sociaux, en commençant par les théories du comportement collectif et de l'action collective, puis en présentant le paradigme de la mobilisation des ressources. Nous nous concentrerons ensuite sur les thèses développées par l'école des nouveaux mouvements sociaux, en insistant sur leurs développements récents. En terminant, nous aborderons rapidement le mouvement écologiste et tenterons de voir comment il peut être inséré dans une compréhension plus englobante de la dynamique sociale et des rapports sociaux susceptibles de s'harmoniser avec la théorie de la régulation.

1. DU COMPORTEMENT COLLECTIF À L'ACTION COLLECTIVE

Depuis ses débuts jusqu'au milieu du siècle dernier, la pensée sur les mobilisations sociales a connu une évolution sur plusieurs fronts qui marque une distance irrévocable avec la perspective séculaire de la psychologie des foules (Le Bon, 1991 [1895]; Neveu, 1996, p. 40). D'une part, les mobilisations sont de moins en moins perçues comme des pathologies sociales et on commence à leur reconnaître une certaine rationalité. D'autre part, les comportements collectifs ne sont plus expliqués par une logique de contagion ou comme un phénomène d'imitation, mais sont peu à peu appréhendés comme une synchronisation entre des croyances ou des frustrations individuelles, dans la perspective d'une dynamique de convergence. Enfin, ces comportements sont de moins en moins réduits à des déviances sociales potentiellement destructrices et on commence à leur reconnaître un potentiel créateur (Neveu, 1996, p. 40). Cette première phase est marquée par le saut entre une conception irrationnelle vers une théorisation hyperrationnelle du comportement collectif (*idem*, p. 38).

1.1. L'école du comportement collectif

L'école dite du *comportement collectif* (*collective behavior*), qui a dominé jusqu'aux années 1970, repose sur une analyse essentiellement psychosociologique des mouvements sociaux (Cohen, 1985, p. 671). Mais comme l'explique Neveu, la référence à une seule école du *comportement collectif* est trompeuse dans la mesure où elle laisse supposer une cohérence théorique là où il existe surtout une convergence d'intérêt

pour un même objet de recherche (Neveu, 1996, p. 39)¹. Les théories du comportement collectif sont principalement issues de l'école de Chicago, dont Park, fortement inspiré par les travaux de Gustave Le Bon sur l'analyse des foules, fut l'une des figures les plus influentes (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 696)². C'est néanmoins l'un de ses étudiants, Herbert Blumer, qui systématisera cette approche vers les années 1950. Principalement intéressé par la dynamique d'émergence des comportements collectifs, il insistera notamment sur leur caractère non institutionnalisé. Cet élément sera repris par Smelser, dont l'approche tend vers une conception plus structurelle où le comportement collectif est défini comme « une mobilisation non institutionnalisée pour une action dont le but est de modifier un ou plusieurs types de tensions sur la base de la reconstitution généralisée d'une composante de l'action » (Smelser, 1963, p. 71, cité par Touraine, 1973, p. 310-311). Ce modèle structuro-fonctionnaliste suppose donc que les mouvements sociaux répondent à des tensions structurelles principalement causées par le processus de modernisation sociale. Ils font appel à un référentiel (une croyance) extérieur permettant de redéfinir l'action sociale. Par ailleurs, Smelser distingue les mouvements sociaux orientés vers les normes (réforme sociale) de ceux orientés par les valeurs (mouvements religieux, nationalistes, etc.) (Boudon et Bourricault, 1994, p. 411 ; Boucher, 1990, p. 4). Enfin en 1970, Gurr développera le concept de *frustration relative*, qui suppose que la souffrance sociale découle d'une logique de comparaison ; c'est le degré de frustration qui en résulte qui constitue le moteur des mouvements sociaux (Neveu, 1996, p. 40-44). D'après Neveu, les travaux de Gurr seront « à la fois un des manifestes les plus élaborés et le chant du cygne des travaux de *collective behavior* » (*idem*, p. 40).

1. McAdam, McCarthy et Zald distinguent notamment les approches du comportement collectif de l'école de Chicago, l'approche de la frustration relative, l'approche de la société de masse de même qu'une approche dite institutionnelle (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 696).

2. Neveu présente un portrait très critique des travaux sur la psychologie des foules. En se basant sur les analyses de l'historienne Suzanna Barrows (1981), il argue : « Le discours sur les foules fait système avec la dénonciation des "fléaux sociaux" liés aux "classes dangereuses" associées au crime [...] En mobilisant le langage et certains acquis de sciences naissantes (criminologie, hygiénisme, psychologie), le discours des foules habille d'un vernis savant des préjugés sociaux, enrôle la science pour répondre à des inquiétudes politiques » (Neveu, 1996, p. 34-35).

Cohen résume la tradition psychosociale de l'école du comportement collectif par quelques postulats fondamentaux (Cohen, 1985, p. 671-672). Cette école repose tout d'abord sur la distinction première entre l'action collective institutionnelle et l'action collective non institutionnelle. Le comportement collectif non institutionnel, qui n'est pas guidé par des normes sociales, répond à des situations indéfinies présentées comme des ruptures avec l'ordre social dues aux changements structurels exigés par la modernisation. L'individu participe à l'action collective en fonction de son degré de frustration. Enfin, le cycle de vie de l'action collective va de l'action spontanée de la foule à des formes plus organisées de mobilisation à travers une évolution qui repose sur des processus de communication.

Ce bref énoncé indique clairement que l'attention de l'école du comportement collectif est restée centrée sur l'origine et l'émergence des mouvements sociaux, proposant un cadre explicatif à dominante psychologique essentiellement microanalytique (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 696-698). Elle s'est ainsi concentrée sur les déterminants de la participation individuelle, délaissant la dynamique postérieure au stade de formation du mouvement social. Par ailleurs, l'action collective est caractérisée par des modes de communication sommaires et des buts volatils qui témoignent d'une interprétation encore très irrationnelle de l'activité des mouvements sociaux (Cohen, 1985, p. 672 ; McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 697). À titre de réponse irrationnelle au changement, cette action collective conserve aussi une connotation rétrograde (Boucher, 1990, p. 11-12). De façon plus générale, comme l'explique Neveu :

Le moment du *comportement collectifs* s'inscrit dans une oscillation entre la volonté de sociologiser l'analyse, de prendre en compte les structures sociales qui suscitent la mobilisation, et la force d'un ancrage dans des problématiques empruntées à la psychologie, comme les notions de tension ou de *frustration*, placées au principe des dispositions individuelles à se mobiliser. (Neveu, 1996, p. 40 ; les italiques sont de l'auteur).

Mais les mouvements sociaux qui allaient entrer en scène à partir des années 1960 et les analyses qui s'ensuivirent ont clairement fait ressortir les insuffisances de l'école du comportement collectif. Comme le souligne Cohen, la nouvelle gauche n'avait rien d'un mouvement anémique, fragmenté et irrationnel, tandis que le modèle de Smelser, axé sur les croyances générales et les tensions structurelles, expliquait mal les mouvements sociaux en émergence (Cohen, 1985, p. 672-673).

Adoptant des perspectives plus structurelles et macropolitiques, les nouvelles théories allaient développer une conception rationnelle de l'action collective s'inscrivant dans un dépassement de l'opposition fondamentale entre l'action institutionnelle et l'action non institutionnelle (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 697). Neveu explique cependant que c'est avant tout la publication de l'ouvrage de Mancur Olson en 1966 qui marquera un changement d'orientation définitif dans l'analyse de l'action collective en proposant un cadre résolument économiste :

[Le modèle d'Olson] fera oublier les mérites du cadre sociologique développé par Smelser ou Gurr. Il aura plus encore l'inconvénient d'amener les chercheurs à se priver pendant vingt ans des ressources intellectuelles que pouvait apporter à la compréhension du rapport vécu à la mobilisation une prise en compte réfléchie des apports de la psychologie (Neveu, 1996, p. 46).

1.2. L'action collective

Dans son célèbre ouvrage *Logique de l'action collective* (1966), Mancur Olson s'en prend à la thèse généralement admise voulant qu'un groupe agisse nécessairement selon une logique similaire à l'individu, c'est-à-dire en fonction de son propre intérêt. Ainsi, les théories issues des horizons les plus divers, de la lutte des classes à la *théorie du groupe*, présument toutes que le comportement d'un groupe est similaire à celui de l'individu, se reposant sans doute sur l'idée que le comportement intéressé d'un groupe est la conséquence naturelle de la prémisse du comportement individuel rationnel (Olson, 1978 [1966], p. 21-22). Ainsi, une partie de la littérature sociologique prête au groupe des caractéristiques relevant de l'individu et « admet, sans plus ample examen, que les groupes comme les personnes sont dotés de volonté, de conscience, que, comme les personnes, ils cherchent à promouvoir leurs intérêts, entrent en conflit, ont des stratégies et des objectifs bien définis » (Boudon, 1978, p. 7-8). Olson cherche à démontrer le vice logique fondamental de ce raisonnement :

Mais il n'est en fait pas vrai que l'idée que les groupes agissent dans leur intérêt découle logiquement des prémisses d'un comportement rationnel et intéressé. Que les membres d'un groupe aient avantage à atteindre leur objectif commun ne veut pas dire qu'ils agiront de manière à y parvenir, en admettant même qu'ils soient tous raisonnables et intéressés. En réalité [...] des individus raisonnables et intéressés ne s'emploieront pas volontairement à défendre les intérêts du groupe. Ainsi l'opinion que les groupes

d'individus agissent pour atteindre leur commun objectif, loin d'être une conséquence logique du postulat que les individus d'un groupe, conformément à la raison, défendent leurs intérêts personnels est en réalité en contradiction avec lui (Olson, 1978 [1966], p. 22).

C'est qu'il existe une stratégie individuelle encore plus rentable que la mobilisation : celle qui consiste à laisser les autres se mobiliser tout en profitant des résultats de leur mobilisation. La stratégie dite du *passager clandestin* (*free rider*) enrayer la dynamique vertueuse d'une présumée volonté collective et mène à la situation paradoxale où un groupe de personnes partageant le même intérêt ne fera peut-être rien pour le promouvoir.

Pourtant, si la logique énoncée rend l'action collective improbable, l'expérience démontre qu'il existe bel et bien des phénomènes de mobilisation. Olson explique cette situation par l'effet d'incitations sélectives (*selective incentives*) : les individus ont tendance à se mobiliser dans la mesure où ils tirent de leur participation un gain autre que l'objectif commun visé par l'action du groupe, ou encore s'ils sont directement pénalisés pour leur non-participation. Les incitations sélectives favorisent ainsi la mobilisation en abaissant les coûts de la participation à l'action collective, en augmentant les coûts de la non-participation ou encore en augmentant les gains individuels associés à cette participation.

Si les membres d'un grand groupe cherchent, comme le veut le bon sens, à améliorer leur situation matérielle, ils n'entreprendront rien qui permette de se rapprocher de l'objectif commun sinon contraints et forcés, ou si s'offrent à eux certaines stimulations, distinctes de la poursuite du but collectif, en échange de leur consentement à supporter une part des charges et des coûts qu'entraîne la réalisation des buts du groupe (*idem*, p. 22-23).

Olson explique toutefois que son paradoxe ne s'applique pas dans tous les cas. Ainsi, les petits groupes « dont la situation est infiniment plus complexe et où l'activité volontaire en faveur de la réalisation des objectifs communs est chose naturelle » sont sujets à des logiques d'interdépendance peu propices à des comportements de passager clandestin (*idem*, p. 23). D'autres groupes tels que les groupes religieux ne répondent pas à une logique utilitariste et ne peuvent pas plus être analysés en fonction de cette grille d'analyse (*idem*, p. 183-184). Malgré ces réserves de l'auteur, le modèle olsonnien sera appliqué à l'ensemble des faits sociaux par l'école de la *Rational Action Theory* (Neveu, 1996, p. 49).

Cette lecture économique des comportements sociaux va ainsi s'imposer durablement à travers «l'émergence d'une véritable orthodoxie de l'action rationnelle qui va peser puissamment sur les sciences sociales nord-américaines, puis européennes» (*idem*, p. 46).

D'après Neveu, la réserve qu'émet Olson à l'égard des petits groupes témoigne de la difficulté de traduire en langage économique les dynamiques sociales réelles, comme le montre également son traitement embarrassé des variables à caractère social réduites à des éléments affectifs ou idéologiques (*idem*, p. 49). Bien qu'il éclaire la dynamique de nombreuses situations, son modèle est directement contredit par des études empiriques qui révèlent que certaines mobilisations ne sont tributaires d'aucune incitation sélective (Knokke, 1988, cité par Neveu, 1996, p. 50). Enfin, même en restant à l'intérieur d'un paradigme de rationalité utilitaire, d'autres recherches démontrent que l'attitude du passager clandestin n'est pas toujours la plus rentable (Favre, 1977, cité par Neveu, 1996, p. 50).

Il n'en reste pas moins que les recherches de Olson ont contribué à mettre fin aux représentations naïves de la mobilisation collective comme pur désintéressement. Mais surtout, elles ont lancé un défi aux recherches sociologiques ultérieures en insistant sur le fait que la mobilisation ne va pas de soi et en posant les déterminants de l'action collective comme une question de recherche incontournable (Neveu, 1996, p. 51). Ce modèle et ses interrogations constitueront le point de départ de l'une des deux écoles dominantes de l'analyse des mouvements sociaux : la théorie de la mobilisation des ressources (*idem*, p. 53).

2. L'ÉCOLE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Le paradigme de la mobilisation des ressources voit le jour dans le contexte particulier des années 1970, clairement en rupture avec les représentations traditionnelles de l'action collective. Largement inspirée par les réflexions de Olson, cette école tente néanmoins de construire un cadre explicatif plus large prenant en compte les enjeux non directement matériels (Neveu, 1996, p. 53 ; Cohen, 1985, p. 676). Jugeant que les frustrations ne suffisent pas à expliquer l'action collective, elle déplace aussi l'objet de recherche du *pourquoi* vers le *comment* de la mobilisation et prend pour sujet d'analyse non plus l'individu, mais bien le groupe (Neveu, 1996, p. 53 ; Boucher, 1990, p. 16). Elle se concentre ainsi davantage sur les phénomènes d'organisation et de stratégie, et conserve par la même occasion l'orientation profondément utilitariste et

instrumentale que lui a léguée le cadre d'analyse olsonien³ (Neveu, 1996, p. 52; Cohen, 1985, p. 674, 676; Boucher, 1990, p. 5-6). Le groupe n'apparaît donc plus comme une donnée objective, mais comme un construit social dynamique s'inscrivant dans des rapports de force et visant le changement institutionnel (Neveu, 1996, p. 53). Si la première ambition de ce paradigme vise à répondre au paradoxe de Olson, elle s'émancipera graduellement de ce cadre d'analyse dans des lectures présentant un continuum entre une nouvelle vision encore très économique (McCarthy et Zald, 1977) et des cadres analytiques faisant une plus large place aux dimensions sociales et historiques (Oberschall, 1973; Tilly, 1976; Neveu, 1996, p. 53; Cohen, 1985, p. 674).

Le modèle de McCarthy et Zald est entièrement construit sur la métaphore du marché. Le mouvement social y est perçu comme une demande encore indéfinie, susceptible de se cristalliser dans un processus de mobilisation grâce à l'intervention d'un « *entrepreneur de protestation*, véritable schumpéterien du mouvement social⁴ » (Neveu, 1996, p. 56). L'*offre* est assurée par des organisations du mouvement social, les SMO (*Social Movement Organizations*) qui se regroupent au sein d'une *Social Movement Industry* dédiée à une cause particulière. Les différentes industries constituent le secteur des mouvements sociaux (SMS) qui, à l'instar d'autres secteurs économiques, est susceptible de contribuer à la richesse nationale. Dans ce modèle, le mouvement social ne correspond donc qu'à un potentiel de mobilisation susceptible d'être actualisé par les organisations du mouvement social :

La mise en branle des énergies protestataires est donc tributaire des organisations (SMO), à la fois structures d'offre et moteurs de la mobilisation. Les organisations qui prennent en charge un mouvement social sont les instances stratégiques où des attentes diffuses se transforment en revendications, où des ressources d'action sont centralisées (Neveu, 1996, p. 55).

3. Ce qui fait dire à Cohen que le point de vue de l'analyse rejoint celui de l'organisateur du mouvement intéressé par les impératifs de la mobilisation (Cohen, 1985, p. 676).

4. Neveu fait une remarque intéressante à propos de ce personnage central dans le modèle de McCarthy et Zald : « Comment ne pas relever aussi au passage le rapport de cousinage qu'entretient ce modèle sociologique avec le personnage du militant révolutionnaire apportant de l'extérieur la conscience critique à la classe ouvrière dans le modèle léniniste » (Neveu, 1996, p. 56).

Une telle perspective conduit les auteurs à s'attarder aux processus stratégiques et aux dimensions organisationnelles. Ils s'intéresseront notamment aux stratégies publicitaires des campagnes de financement de même qu'au phénomène de professionnalisation des militants. Quant au paradoxe de Olson, c'est-à-dire la logique de participation individuelle au mouvement collectif, McCarthy et Zald proposent une réponse inédite basée sur une typologie des différentes formes de soutien (Neveu, 1996, p. 55). Les *adhérents*, simples sympathisants du mouvement, se distinguent des membres actifs, qui comptent à la fois des *bénéficiaires potentiels* et des *militants moraux*. C'est l'apport de ces derniers qui permet de réduire les coûts de l'action collective et qui rend la mobilisation possible malgré l'absence d'incitations sélectives. Mais comme le fait remarquer Neveu, cette réponse originale ne fait que déplacer le paradoxe de Olson vers la question de la motivation des militants moraux que le cadre économique s'avère incapable d'expliquer (*idem*, p. 56-57).

Le cadre analytique de Oberschall (1973) introduit une dimension résolument sociologique au paradigme de mobilisation des ressources en faisant ressortir l'importance de la structure sociale et des réseaux de solidarité préexistants pour comprendre l'émergence des mouvements sociaux, ce qui rompt avec l'image d'individus atomisés postulée dans le modèle olsonien (Neveu, 1996, p. 57-60 ; Cohen, 1985, p. 677).

TABLEAU 3.1

La typologie de Oberschall (adapté de Neveu, 1996, p. 58-59)

Lien aux groupes
supérieurs
et pouvoir

Liens au sein du groupe

	<i>Modèle communautaire</i>	<i>Peu d'organisation</i>	<i>Modèle associatif</i>
Intégré	A	B	C
Segmenté	D	E	F

Dans les cas A, B et C, les revendications sont normalement relayées aux structures de pouvoir ; dans le cas C, ce relais peut toutefois être bloqué, tandis que le cas B peut donner lieu à une certaine forme de clientélisme.

Les cas D, E et F exigent un plus grand effort de mobilisation pour atteindre les objectifs fixés. Le cas D permet des mobilisations rapides et efficaces tandis que le cas E conduit à des situations explosives. La mobilisation dans le cas F dépend de la qualité de l'activité associative.

Oberschall développe une typologie des liens sociaux à partir de laquelle il explique le potentiel d'émergence des mouvements sociaux. Cette typologie est fondée sur deux variables, soit l'existence ou non d'un relais avec les structures de pouvoir en place et la qualité des liens qui unissent les membres du groupe susceptible de mobilisation. Le pouvoir économique, le degré d'intégration, le sentiment communautaire, la légitimité sociale des revendications, les capacités organisationnelles et tactiques de même que l'accès aux structures de pouvoir sont autant de ressources susceptibles d'être mobilisées en fonction d'un objectif stratégique (Neveu, 1996, p. 59-60).

Dans la foulée des travaux de Oberschall, Tilly cherche à dépasser les insuffisances des modèles de l'époque, qu'il juge incapables de relever le paradoxe de Olson. Le paradigme que Tilly qualifie de cumulatif suppose que la communauté d'intérêts mène naturellement au développement d'une conscience commune à la base d'une action collective, sans véritablement expliquer le processus social qui mène le mouvement d'un stade latent à un stade actif. Le paradigme constructiviste, pour sa part, présume l'existence de liens sociaux préalables découlant de la structure sociale et qui servent de base à une action collective qui serait prédéterminée par les conditions sociales (Tilly, 1985, p. 730). Mais en cherchant à comprendre pourquoi des personnes ayant un intérêt commun agissent ensemble, ces modèles n'arrivent pas à expliquer véritablement les motivations individuelles à la mobilisation collective, ni la connexion existant entre le groupe actif et la population qu'il représente (*idem*, p. 717-728, 731). Pour Tilly, seule une mise en commun des arguments appartenant aux deux modèles permet de figurer le lien entre l'action individuelle et l'action collective. C'est donc à partir de cette perspective combinée que Tilly systématise le concept d'organisation par la double dimension des liens sociaux volontaires (*netness*) et des identités catégorielles (*catness*) (Tilly, 1976). Comme l'explique Neveu :

L'hypothèse générale de Tilly consiste à suggérer qu'un groupe est d'autant mieux *organisé* pour défendre ce qu'il perçoit comme ses intérêts qu'il se caractérise par un fort *catnet* (*catness* + *netness*) (Neveu, 1996, p. 61).

Par ailleurs, Tilly insiste sur l'inadéquation des modèles statiques à acteur unique (Tilly, 1985, p. 717-718). Pour Tilly, le mouvement social ne devrait pas être représenté comme un groupe unifié animé par une fonction d'utilité simple, car son identité et son unité sont des construits sociaux résultant de l'interaction avec d'autres acteurs. Il faut donc remplacer le modèle de l'*action rationnelle* par un modèle d'*interaction rationnelle* à plusieurs acteurs. La véritable analogie d'un mouvement social n'est ni un parti ni un syndicat, mais bien une campagne politique (*idem*, p. 735).

Enfin, l'apport probablement le plus important de Tilly est sa lecture historique des mouvements sociaux à travers laquelle il développe le concept de répertoire de l'action collective (Neveu, 1996, p. 20-25, 63-64). Il explique que les mouvements sociaux ont accès à des formes données d'institutionnalisation qui varient selon l'époque. L'action collective se transforme au rythme des grands changements structurels, mais sans toutefois connaître de phénomènes de rupture ; simplement, les transformations économiques, l'urbanisation de même que l'émergence de l'État entraînent une reconfiguration des formes de l'action collective, c'est-à-dire que certains types de mobilisation et d'organisation apparaissent au gré de ces grandes transformations, mais sans nécessairement éliminer les types de mobilisation plus anciens avec lesquels ils peuvent cohabiter (Cohen, 1985, p. 678-679).

Le répertoire d'action collective précapitaliste se caractérisait par les manifestations locales, une réinterprétation ironique des rituels sociaux et une dimension de patronage (Neveu, 1996, p. 21). Le répertoire qui émerge à partir du milieu du XIX^e siècle permet des manifestations nationales et s'autonomise du patronage de certains groupes sociaux influents tels que le clergé ou les notables ; la protestation prend un caractère plus abstrait et s'actualise à travers des formes d'action inédites telles que la grève ou la manifestation (*ibidem*).

Les différents répertoires s'inscrivent au cœur d'interactions sociales conflictuelles caractérisées, qui se transforment elles aussi à travers le temps (*idem*, p. 63). Un registre *compétitif* où les différents groupes luttent pour une même ressource marque la période allant jusqu'au XVII^e siècle. Par la suite, la centralisation étatique et la révolution industrielle vont déplacer le registre vers un mode *réactif* à travers lequel tenteront de se défendre les groupes menacés par les transformations en cours (*ibidem* ; Cohen, 1985, p. 680). Enfin, le XIX^e siècle voit apparaître le registre *proactif*, par lequel sont réclamés des droits, pouvoirs ou privilèges qui n'existent pas encore (Neveu, 1996, p. 64 ; Cohen,

1985, p. 680). L'émergence de ce registre est facilitée par l'urbanisation et l'apparition des médias, qui réduisent les coûts de la mobilisation à grande échelle (Cohen, 1985, p. 681). Alors que dans les deux premiers registres, l'action collective est portée par les communautés solidaires préexistantes, le registre proactif suppose de nouvelles formes de solidarité de type associatif rendues possibles par le développement d'espaces politiques et sociaux autonomes au sein d'une société civile (*idem*, p. 682).

Le grand intérêt des travaux historiques de Tilly est d'élargir la perspective d'analyse des mouvements sociaux, et de montrer que loin d'être totalement indéfinie, leur logique d'action est en partie déterminée par le contexte social dans lequel elle s'actualise. Les concepts de registre et de répertoire font ressortir l'articulation existant entre les caractéristiques culturelles d'une société et les formes de l'action collective. D'autre part, le remplacement du concept d'action rationnelle par l'idée d'une interaction rationnelle ouvre la perspective d'analyse aux logiques d'interdépendance dynamique entre les acteurs sociaux dont émerge une action collective qui ne peut plus être pensée comme pure instrumentalité.

Néanmoins, Tilly se garde d'envisager l'action collective en termes identitaires ou normatifs, restant confiné à une perspective stratégique-instrumentale axée sur les intérêts, ce qui limite la portée de son analyse. D'après Cohen, cela l'empêche de relever le défi du paradoxe de Olson, que seule une analyse non stratégique permet de résoudre :

Indeed, as Parsons pointed out long ago in his critique of utilitarianism, an analytical perspective that focuses on strategic-instrumental action cannot provide an answer to the question of the origin and logic of group solidarity (Cohen, 1985, p. 677).

Only if one sees solidarity and identity as goals of group formation, in addition to other goals, can one see that, with respect to these goals, collective action is costless. One cannot, however, simply add a consideration of solidarity, collective identity, consciousness, or ideology to the resource-mobilization perspective without bursting its framework (*idem*, p. 687).

Cette perspective utilitariste empêche aussi Tilly d'approfondir les dimensions mises en lumière par ses propres travaux ; ainsi, les nouvelles formes de solidarité présentées comme des conditions d'émergence du dernier registre sont traitées comme des faits accomplis dans l'analyse (Cohen, 1985, p. 683). Or, ces nouvelles formes associatives

interrogent le concept de solidarité de telle sorte qu'il ne peut plus être traité comme une donnée, comme c'était le cas pour les solidarités communautaires :

The concept of group offered by Tilly presupposes precisely what has, with the transition from the communal to the associational basis for group identity, become problematic and needs to be explained. In other words, Tilly's own historic work suggest that the construction of group identity, the recognition of shared interests, the creation of solidarity within and between groups (networks), can, with the emergence of modern civil society, no longer be treated as givens. These are achievements that have increasingly come to be treated as such by the actors involved in these processes. Increased reflexivity regarding the social construction of identity and reality involves learning long dimensions other than the strategic (idem, p. 685).

Appréhendée dans ce cadre stratégique, l'action collective ne se comprend que comme défense des intérêts auprès d'une structure institutionnelle. Un tel paradigme s'avère certainement pertinent pour analyser les transformations du XIX^e siècle, mais il ne permet pas de rendre compte des mobilisations actuelles axées autour de projets normatifs et de principes universels (*idem*, p. 678, 688). En se concentrant sur les dimensions stratégiques de l'action collective et en éliminant de l'analyse les variables idéologiques, les normes et les valeurs, Tilly omet de reconnaître les particularités des mouvements sociaux contemporains, la nature et la portée de leurs revendications de même que la logique de solidarité qui les sous-tend (*idem*, p. 688). Dès lors, il n'est pas surprenant que Tilly rejette l'hypothèse d'un nouveau répertoire associé aux mouvements sociaux contemporains. Cette singularité des nouveaux mouvements sociaux constitue précisément la pierre d'assise de la deuxième école dominante de l'analyse des mouvements sociaux.

3. L'APPROCHE ACTIONNALISTE ET L'ÉCOLE DES NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX

La vague de mobilisation sans précédent qu'a connue la fin des années 1960 a donné naissance à des analyses spécifiques, mais aussi à un tout nouveau courant de recherche principalement européen. L'école des *nouveaux mouvements sociaux* a pris corps autour des travaux fondateurs d'Alain Touraine (France) pour se développer ensuite avec les analyses de Melucci (Italie), de Offe (Allemagne), de même que les travaux de Kriesi (Suisse), Landermans et Koopmans (Pays-Bas). Cette

école de pensée rompt de façon radicale avec les approches précédentes en renouant avec une analyse proprement sociologique. De plus, elle pose l'avènement d'une société d'un type nouveau, la société post-industrielle, comme la corrélation directe de l'émergence des nouvelles formes d'action collective.

3.1. La sociologie de l'action d'Alain Touraine

Touraine interprète la prolifération des nouveaux mouvements sociaux comme une manifestation de la société postindustrielle. Ce type inédit de société impose un renouvellement de l'analyse sociologique qui la libère des catégories de la société industrielle dont elle est issue. En effet, Touraine estime que la sociologie classique s'est laissée prendre au piège évolutionniste de la société industrielle, qui s'identifiait à l'Histoire et se croyait porteuse du triomphe de la rationalité. Mais en réalité, ce n'est pas tant la suppression de toute transcendance qui marque la société industrielle que la consolidation d'un type particulier de garant métasocial lui donnant l'illusion de n'être qu'un « système de moyens rationnels au service de la rationalité des fins » (Touraine, 1978a, p. 152)⁵. Selon Touraine, dans toutes les sociétés historiques, les pratiques économiques et sociales sont déterminées par un ensemble d'orientations

5. Il est intéressant de faire un lien entre cette réflexion de Touraine et l'interprétation que propose Tilly de l'action instrumentale et rationnelle : « [*Charles Tilly's*] *analysis provides an historical justification for utilitarian theories of collective action, insofar as the development of capitalist market economy and the nation-state privilege strategic-instrumental calculations. These institutions call forth a corresponding logic of collective action on the part of contenders for material benefits and political power who target the market economy or the state for inclusion and control* » (Cohen, 1985, p. 677-678). Neveu précise quant à lui : « L'un des mérites des travaux historiques de Tilly tient en ce qu'il montre comment les effets conjugués du capitalisme, de la division du travail, de l'emprise des logiques bureaucratiques sur l'univers professionnel peuvent effectivement créer des attitudes et des conditions à travers lesquelles l'*Homo oeconomicus* devient empiriquement observable » (Neveu, 1996, p. 50). Cependant il ajoute un peu plus loin l'importance de considérer « la très inégale intériorisation d'une disposition au calcul économique selon les milieux et les époques », le fait que « la probabilité de traiter les problèmes en termes rationnels ne se déploie pas à l'identique selon qu'un individu fait ses courses ou assiste à une réunion de Secours catholique ou de la Ligue contre le cancer » (*idem*, p. 51). Pour Neveu, il est primordial de conjurer « l'objectivisme, soit en l'espèce la confusion entre des modèles théoriques d'explication que le savant élabore pour rendre compte de régularités objectives dans les comportements, et les motivations subjectivement vécues des agents sociaux en action dans la grève ou la manifestation » (*ibidem*).

culturelles qu'il nomme l'historicité. Dans cette optique, la rationalité associée à la société industrielle n'est en fait qu'un garant métasocial d'ordre culturel qui a son pendant dans d'autres types de sociétés. On ne peut donc pas plus réduire l'histoire des sociétés au progrès de la productivité qu'à la logique de la classe dirigeante, car celles-ci ne sont que le discours que la société industrielle produit sur elle-même.

En rupture avec les visions fonctionnalistes et marxistes, l'avènement de la société postindustrielle commande un autre type d'analyse centrée sur l'action sociale et les nouveaux mouvements sociaux. Contrairement à la conception marxiste des rapports sociaux, les mouvements sociaux ne sont pas simplement la « manifestation des contradictions objectives d'un système de domination », mais bien *des conduites socialement conflictuelles et culturellement orientées* (Touraine, 1978b, p. 107). D'autre part, le mouvement social est un mouvement de classe dirigé contre un adversaire social ; il ne vise donc pas nécessairement l'État (*idem*, p. 108). Enfin, le mouvement social n'est pas l'agent-modernisateur d'une perspective évolutionniste, il est porteur d'une société alternative (*ibidem*).

De façon plus générale, Touraine espère donc renouveler l'analyse sociologique autour de trois idées-forces. D'une part, il faut distinguer la structure, c'est-à-dire le fonctionnement de la société, des processus de changement social ; l'étude des systèmes sociaux et celle du changement social correspondent en effet à deux dimensions d'analyse distinctes : l'analyse synchronique et l'analyse diachronique. Seule une reconnaissance de ces deux dimensions permet de rompre avec une vision évolutionniste de la société. D'autre part, l'action sociale n'est pas la simple manifestation d'une structure latente qui la détermine. On ne peut plus admettre que l'action est subordonnée à des formes objectives d'organisation sociale, ou encore que l'action n'est qu'un reflet des structures profondes de l'économie. Enfin, la société n'est pas non plus la mise en œuvre d'un principe de rationalité. Les conduites sociales ne sont pas déterminées par la situation ; celle-ci résulte de façon fragile et provisoire des rapports sociaux, des relations politiques et des orientations culturelles (Touraine, 1978a, p. 155).

Si la perspective sociologique impose d'expliquer les conduites sociales par les relations sociales plutôt que par la situation, il importe de comprendre ce qu'est une relation sociale. Pour Touraine, seule l'interaction sociale située dans un champ constitue une relation sociale. Pour qu'il y ait relation sociale, les acteurs doivent appartenir à un ensemble commun, c'est-à-dire participer à un processus d'intervention

sur l'organisation sociale, en y occupant une position différenciée. Par conséquent: «Toute relation sociale est inégalitaire et comporte une dimension de pouvoir» (*idem*, p. 158).

Touraine distingue trois niveaux d'intervention qui sont autant de lieux de formation du pouvoir: le niveau *organisationnel* est sujet à une autorité déterminée au niveau *institutionnel* par un processus politique, tandis que les relations politiques constituent elles-mêmes un champ qui est déterminé par le pouvoir de la classe dirigeante (*idem*, p. 158-159). Il faut donc distinguer les conduites collectives qui correspondent *au système d'action historique* de celles qui visent l'ordre institutionnel ou organisationnel. La revendication de niveau organisationnel par exemple vise le détenteur d'autorité et se situe à l'intérieur de l'ordre social; elle ne peut donc fournir la base d'une action collective orientée vers sa transformation (Touraine, 1973, p. 308-312). Alors que le système institutionnel produit des décisions définissant le cadre d'action des organisations (*idem*, p. 313), c'est au dernier niveau d'intervention seulement que s'anime le conflit des classes où la classe dirigeante «tente de s'approprier les moyens par lesquels une société agit sur elle-même et de s'identifier à ces moyens, c'est-à-dire au fondement de la normativité» (Touraine, 1978a, p. 159).

Le champ conflictuel concerné ici, et où se déploie le troisième système d'action social, est celui de *l'historicité*. L'historicité désigne l'ensemble des formes de travail de la société sur elle-même; elle se compose de trois éléments: un mode de connaissance, un mode d'investissement et un mode culturel. Pour Touraine, l'élément central de l'historicité est *l'investissement*, c'est-à-dire *la capacité d'intervenir, à l'aide de la partie non consommée du produit, sur l'ensemble de l'organisation économique pour créer un mode de production économique de la société par elle-même* (*ibidem*). Les niveaux d'intervention économiques caractérisent les différentes sociétés historiques: la société agraire réalisait un investissement dans la consommation et la reproduction de la force de travail, tandis que les sociétés marchandes investissaient aussi dans la distribution. La société industrielle suppose, en plus de ces trois premiers domaines, une intervention sur l'organisation du travail (formes de spécialisation de la production). Enfin, dans un élargissement ultime de la capacité d'intervention économique sur elle-même, la société postindustrielle utilise les surplus pour transformer non seulement la consommation, la distribution et l'organisation du travail, mais bien la production elle-même grâce à deux innovations qui se situent au plan de la connaissance: l'introduction de nouvelles méthodes

de gestion, et l'invention de produits nouveaux. Bref, plutôt que d'être centrée sur la production elle-même, c'est autour de la production de finalité et de la gestion de la production qu'est axée la société post-industrielle⁶.

Le *mode culturel* qui constitue le deuxième élément de l'historicité est respectivement passé d'une conception métasociale ou divine de la créativité sociale, à une conception que l'on pourrait qualifier de paternaliste (la loi du prince), puis évolutionniste et naturaliste dans la société industrielle. Le mode culturel de la société postindustrielle se caractérise plutôt par une conception réflexive de la créativité où la société se perçoit comme se produisant elle-même.

Enfin, le *mode de connaissance* concerne le rapport de la société à son environnement et complète le champ de l'historicité. Il passe progressivement d'une vision scientiste de causalité, de lois naturelles et d'évolution dans la société industrielle à un mode de connaissance axé sur les interdépendances qui fonde l'idée d'une société responsable d'elle-même.

L'investissement soulève nécessairement la question des rapports de classe ; il n'existe pas de société capable d'accumulation sans rapports de classes. Ces rapports ne sont pas définis par la nature des groupes antagonistes, mais plutôt par le niveau d'intervention de la société sur elle-même. Dans la société industrielle par exemple, la classe dirigeante est celle qui est capable d'utiliser le capital pour transformer l'organisation du travail et imposer ce mode d'organisation aux travailleurs (Touraine, 1978a, p. 161). La classe sociale ne se définit donc pas en fonction de sa *situation* de classe, qui correspond plutôt à l'idée de stratification sociale, mais bien en fonction de son *action* de classe. La situation de classe n'explique pas l'action de classe ; la véritable question consiste à comprendre dans quelles conditions les membres

6. Ces réflexions rejoignent celles plus récentes de l'économiste Sekine, qui note : « Les sociétés industrialisées sont aujourd'hui en passe de se transformer en sociétés postindustrielles, dans lesquelles la production de richesses matérielles n'est plus une considération déterminante. La production est toujours nécessaire et importante, mais elle n'absorbe plus la majeure partie de l'énergie sociale [...] L'organisation et le déploiement du travail productif ne sont plus une considération de premier ordre dans la gestion de la société humaine » (Sekine, 2000, p. 1-2).

d'une classe agissent en tant que tel⁷. La classe sociale envisagée comme action de classe renvoie à l'idée d'un acteur qui lutte contre un autre acteur pour le contrôle de l'historicité :

Une classe n'est pas une situation, mais un acteur qui combat contre l'autre, contre la classe opposée pour le *contrôle de l'historicité* et au-delà pour accroître son influence institutionnelle et modifier à son profit le système d'autorité qui régit les organisations. Toute classe agit dans deux directions à la fois. Elle *combat* son adversaire et elle élabore un *projet* de gestion sociétale (Touraine, 1978a, p. 163).

Ainsi, une classe n'agit jamais uniquement en fonction d'intérêts économiques, mais bien dans une optique de contrôle de l'historicité. Plutôt que d'imaginer les acteurs répondre à une logique non sociale, il faut les envisager comme étant engagés dans leur travail de production conflictuelle de la société. C'est donc à travers les luttes de classes que se révèle la production de la société par elle-même, à la fois orientation culturelle et conflit social (*ibidem*).

Une classe dirigeante est un acteur historique, et non pas une loi économique ou la logique d'on ne sait quelle rationalité du profit. La différence avec la classe dominée est que la classe dirigeante n'oppose pas son idéologie à un ordre, mais qu'elle donne à son idéologie la figure de l'ordre. Parce qu'elle est dominante, elle parle au nom de la totalité, de l'intérêt général ou du sens de l'histoire. Mais ce n'est pas pure fiction. Une classe dirigeante prend effectivement en charge l'historicité d'une société en même temps qu'elle la réduit à ses propres intérêts (*idem*, p. 167).

Lorsque l'historicité est en jeu, Touraine suggère de parler de mouvement social plutôt que de conflit. Plus exactement, le mouvement social renvoie à «la conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète» (Touraine, 1978b, p. 104). Cette définition se distingue de la conception des mouvements sociaux propres à la société industrielle, qui n'admettait pas d'acteur social à proprement parler, et où les conduites collectives étaient définies de manière historique ou naturelle (*idem*, p. 106). Ainsi, loin d'être une

7. Cette idée est reprise par Melucci dans son analyse sur les mouvements de jeunes : «l'action ne se déduit pas de la condition sociale [...] Il faut plutôt passer du champ des conflits aux acteurs et non l'inverse» (Melucci, 1983, p. 18).

manifestation des contradictions objectives d'un système de domination, les mouvements sociaux sont des conduites à la fois socialement conflictuelles et culturellement orientées; sens et conflit ne peuvent plus être dissociés. De plus, l'action du mouvement social ne vise pas la simple transformation politique ou la modernisation de l'État; elle est dirigée contre un adversaire proprement social. Enfin, le mouvement social n'est pas modernisateur dans son essence; il propose plutôt une alternative de société.

Touraine explique qu'il existe plusieurs types de luttes dans une société, selon le système d'action dans lequel elles prennent place et leur caractère affirmatif ou critique⁸. Le mouvement social est le type particulier de lutte dont l'enjeu est l'historicité et qui oppose des classes sociales, «seuls acteurs définis par leurs rapports conflictuels à l'historicité» (Touraine, 1978b, p. 109). Le rapport de l'acteur social à l'enjeu fait ressortir la dimension des rapports de production de la société, tandis que le rapport de l'acteur à l'adversaire renvoie davantage aux rapports de reproduction. Ainsi, les rapports de classes comportent une dimension double: l'action affirmative pour le contrôle de l'historicité, et l'action critique, c'est-à-dire la défense contre un ordre dominant.

Cette double dimension du conflit de classes au cœur de la conception tourainienne des mouvements sociaux s'éloigne donc fondamentalement d'une vision instrumentale de ces mouvements: «La relation de l'acteur à l'enjeu ne définit pas l'objectif de l'action, mais l'enjeu d'un rapport» (*idem*, p. 110). Reconnu par les deux acteurs, l'enjeu est perçu de manière objective et non idéologique. Ainsi, le progrès industriel constituait l'enjeu de la société industrielle, et chacune des classes parlait en son nom. Désigné par le principe de totalité, l'enjeu se combine au principe d'identité et au principe d'opposition pour former les trois dimensions d'un mouvement social. Plus ces trois dimensions sont intégrées, plus le *niveau de projet* d'un mouvement est élevé (*idem*, p. 113). Un tel mouvement comporte à la fois des revendications organisationnelles et des pressions institutionnelles, et l'action affirmative de classe y prend le pas sur l'action critique. Celle-ci demeure néanmoins nécessaire, sans quoi le mouvement se dégraderait en seules pressions institutionnelles et revendications organisationnelles.

8. Touraine définit les luttes sociales comme «toutes les formes d'actions conflictuelles organisées menées par un acteur collectif contre un adversaire pour le contrôle d'un champ social» (Touraine, 1978a, p. 113).

TABLEAU 3.2
 Typologie des luttes sociales chez Touraine
 (adapté de Touraine, 1978b, p. 114-120)

Niveau	Luttes affirmatives	Luttes critiques
<i>organisationnel</i>	Revendications <i>Luttes pour l'amélioration de la position relative de l'acteur à l'intérieur d'une organisation hiérarchisée; combat contre l'autorité</i>	Conduites de crises <i>Défense de l'acteur contre une crise ou des changements qui menacent les anciennes formes d'organisation sociale et culturelle</i>
<i>institutionnel</i>	Pression institutionnelle ou politique <i>L'acteur cherche à augmenter son influence sur la prise de décision dans les limites définies par les orientations culturelles de l'historicité et la domination de classe</i>	Conduites de blocage <i>Action politique opposée à l'orientation instrumentale des pressions institutionnelles et des revendications organisationnelles</i>
<i>de l'historicité</i>	Mouvement social <i>Les acteurs ont en commun l'enjeu de leur conflit, mais leur définition d'eux-mêmes ne coïncide pas</i>	Action révolutionnaire <i>Contestation d'une domination de classe au nom d'une réappropriation communautaire de toutes les formes de production de la société par elle-même</i>

Pour Touraine, à chaque type de société, c'est-à-dire à chaque système d'action historique, correspond un couple principal de mouvements sociaux antagoniques qui renvoie à un rapport de classe principal (Touraine, 1978b, p. 108, 124). Ses recherches visent précisément à identifier « le mouvement social qui occupera dans la société postindustrielle le rôle central qui fut celui du mouvement ouvrier dans la société

industrielle et celui du mouvement pour les libertés civiques dans la société marchande» (*idem*, p. 124). Ainsi, un mouvement social naît et meurt avec une société particulière :

Nous vivons le passage de la société industrielle à la société programmée, donc le déclin d'un certain type de rapports et de conflits de classe et la naissance d'une nouvelle génération de mouvements sociaux (*idem*, p. 19).

L'avènement de la société postindustrielle ou programmée sonne donc le glas des rapports de classes propres à la société industrielle⁹. Dans cette société, les conflits se sont déplacés de l'aire de la production à celle du mode de vie ; ils n'opposent plus dirigeants et travailleurs, mais bien les appareils technocratiques aux usagers, c'est-à-dire les populations dont ils définissent les besoins (*idem*, p. 176). Touraine admet la difficulté de définir la base sociale de tels mouvements, tout en affirmant que les usagers constituent bel et bien une classe puisqu'ils sont assujettis au pouvoir d'une nouvelle classe dirigeante (*idem*). Enfin, il affirme :

Les luttes actuelles n'auront d'importance durable que dans la mesure où elles s'écarteront d'un rejet global du monde de la production et de l'investissement et où elles sauront désigner leur adversaire au cœur du système de production et de consommation, adversaire capable aujourd'hui de commander la demande autant que l'offre (*idem*, p. 176-177).

3.2. Intérêt et portée de l'analyse actionnaliste

L'intérêt de la pensée de Touraine par rapport aux courants précédents est de réintroduire la lutte des classes et le conflit social délaissés par les autres conceptualisations de l'action collective qui donnent presque à penser que «la lutte des classes a disparu, seules subsistent des divergences d'intérêts» (Gallo, 1989, cité par Durand, 1995, p. 100). Ainsi, bien que son cadre analytique soit construit en opposition avec la pensée marxiste, Touraine réactualise le thème central des conflits de classe de l'analyse marxiste et inscrit les mouvements sociaux au cœur même du fonctionnement de la société par le biais d'une articulation inédite entre les classes sociales et l'action collective. Toutefois, en

9. Cette société programmée ne correspond pas à un dépassement du capitalisme ou du socialisme qui ne sont pour Touraine que des modes d'industrialisation et de développement et non pas des modes de production dont découlent les rapports de classes (Touraine, 1978b, p. 172-174).

insistant sur l'idée de production de la société par elle-même, la pensée actionnaliste se démarque radicalement du structuralisme marxiste où prédomine une logique de reproduction incompatible avec de véritables acteurs historiques ou une action sociale signifiante. Pour Touraine, « [l]es mouvements sociaux sont la trame de la vie sociale [...] ils produisent des pratiques sociales à travers les institutions et l'organisation sociale et culturelle » (Touraine, 1978b, p. 127).

D'autre part, Touraine refuse de concevoir les mouvements sociaux comme une force modernisatrice principalement dirigée vers l'État et les institutions. Les mouvements sont avant tout sociaux et ils ne se réduisent pas à leurs dimensions politique et organisationnelle. Les mouvements sociaux réfèrent d'ailleurs au fonctionnement de la société, c'est-à-dire à l'analyse synchronique, alors que l'État est perçu comme l'agent principal de la modernisation, qui s'inscrit plutôt dans la perspective diachronique. Touraine opère ainsi une rupture fondamentale avec les conceptions utilitaristes de la mobilisation des courants précédents et ouvre la voie à une analyse proprement sociale des nouveaux mouvements sociaux.

La pensée tourainienne soulève néanmoins deux interrogations fondamentales : la première a trait à l'hypothèse de l'avènement d'un nouveau type de société ; la deuxième, à celle de la structuration bipolaire des rapports sociaux fondamentaux propres à chaque type de société. Cohen a bien remarqué le caractère circulaire de l'argumentation tourainienne, pour qui l'occurrence de nouveaux mouvements sociaux témoigne de l'avènement d'un nouveau type de société, laquelle se reconnaît précisément à travers l'apparition de ces nouveaux mouvements (Cohen, 1985, p. 701). Elle estime que la société civile à laquelle Touraine a recours pour asseoir le terrain des luttes sociales qui ne se déroulent pas sur le terrain de l'État demeure confuse dans sa définition et qu'en fait, l'utilisation du concept de société civile interdit l'idée d'une discontinuité radicale entre les types sociétaux (*idem*, p. 702). Dans le même ordre d'idées, on peut s'étonner des réflexions de Touraine sur l'impossible dépassement de la société programmée qui se transformerait à l'intérieur d'elle-même plutôt que de se muer en un nouveau type de société, alors qu'il fonde une bonne partie de son argumentation sur la critique de l'incapacité de la pensée industrielle d'entrevoir le dépassement de sa propre rationalité (Touraine, 1978a).

En second lieu, on peut s'interroger sur le postulat du caractère nécessairement bipolaire de la structuration sociale des sociétés historiques. Si une telle configuration se justifie dans l'optique de ce que

Touraine appelle l'action critique, et où interagissent une classe dominante et une classe dominée, on comprend mal son fondement dans la perspective constructive d'une production de la société où le mouvement social se caractérise par une lutte affirmative. Cette question interroge plus précisément l'articulation que propose Touraine entre les classes sociales et les mouvements sociaux.

3.3. Classes sociales et mouvements sociaux

Touraine rejette la définition classificatoire des classes sociales qui renverrait à une explication situationnelle de l'action. Les classes sociales ne sont pas la transposition d'une logique contradictoire et elles ne peuvent être définies objectivement. Elles se reconnaissent à travers leur action, c'est-à-dire leur opposition par rapport à un enjeu commun. Le mouvement ouvrier est peut-être la dernière forme de mouvement social qui correspond à un personnage historique, à une classe sociale réelle (Touraine, 1978a, p. 169). La distinction entre la situation de classe et l'action de classe est donc de premier ordre pour comprendre l'action collective et les mouvements sociaux.

Alors que les classes traditionnelles s'opposaient sur la capacité d'organiser la production, les nouvelles classes de la société postindustrielle s'articulent autour de la connaissance. Selon Touraine, c'est la technocratie, qu'elle soit issue de l'administration ou des grandes entreprises, qui constitue la nouvelle classe dirigeante (Touraine, 1969, p. 71 ; Touraine, 1980, p. 119-125 ; Boucher, 1990, p. 42-44). Cette technocratie se caractérise par un contrôle de l'information et une méfiance à l'égard des débats publics ; elle manipule les pratiques de production et de consommation, et sa domination politique et économique détourne les investissements sociaux vers d'autres fins que la satisfaction des demandes sociales.

Si la nouvelle classe dirigeante est assez facile à définir, Touraine reconnaît la difficulté d'identifier la base sociale des nouveaux mouvements sociaux et plus précisément du mouvement social central de la société postindustrielle. Cette nouvelle classe dominée se caractériserait principalement par un manque d'information et une exclusion des décisions. Sans y reconnaître deux classes distinctes, Touraine envisage une lutte anti-technocratique menée par la combinaison de deux catégories d'acteurs : les professionnels, qui jouent le rôle joué autrefois par les ouvriers qualifiés, et la classe populaire, que l'on peut qualifier de périphérique, parce qu'exclue des processus décisionnels (Touraine, 1978b, p. 35-36).

L'hypothèse d'une restructuration sociale autour de nouvelles classes est loin de faire l'unanimité (Maheu, 1978 ; Boucher, 1990, p. 47 et suiv.). Elle soulève deux objections qui ne sont pas sans lien. Certains auteurs contestent le déclin du mouvement ouvrier de même que la nature des nouvelles classes en émergence. D'autres rejettent précisément cette idée de structure bipolaire qui semble constituer chez Touraine une configuration sociétale incontournable.

Chez Touraine, l'idée d'un déclin du mouvement ouvrier est intimement liée au postulat qu'il n'existe qu'un seul couple de classes sociales antagonistes dans une société donnée, et que la société industrielle est précisément en train de céder la place à une société post-industrielle marquée par de nouveaux mouvements sociaux dont l'enjeu fondamental ne serait plus défini en termes de production et de progrès industriel, mais bien de consommation et de participation aux décisions. Or, même si on peut avancer que les rapports sociaux de travail ont perdu une certaine part de leur centralité, ils demeurent très importants et sont encore prédominants dans de larges secteurs de la vie sociale (Boucher, 1990, p. 34-35). Il est donc difficile d'admettre la disparition des enjeux liés à la production au profit d'enjeux liés à la seule consommation pour se rallier à l'idée d'une reconfiguration radicale des rapports sociaux entre les populations et les technocrates. Il serait plus prudent de parler d'une recomposition générale des enjeux et des mouvements sociaux à l'intérieur desquels se redéfinissent les mouvements de travailleurs. Simultanément, la nouvelle classe dirigeante pourrait bien s'interpréter davantage en termes de recomposition. Comme le suggère Maheu :

Les fonctions et les positions politico-économiques de classes détenues par les « technocrates » des divers appareils de production et de gestion sociale pourraient très bien, à ce titre, relever d'une restructuration plus complexe de la classe dominante gestionnaire du capital et de ses fractions (Maheu, 1978, p. 29).

Touraine estime que l'indétermination de la nouvelle classe anti-technocratique est une phase temporaire dont émergera la configuration conflictuelle propre à la société postindustrielle. En rejetant l'idée d'un mouvement social central, Melucci argue au contraire que la société postindustrielle se caractérise précisément par une nouvelle structure sociale en rupture avec l'opposition bipolaire des cadres marxiste et tourainien (Melucci, 1991, p. 154). Ces modifications structurelles du capitalisme tardif renvoient à plusieurs phénomènes :

Le relâchement des appartenances de classes, l'émergence de formes de solidarité qui n'ont plus comme référence principale leur place dans les rapports de production, le rôle toujours plus important de l'aspect symbolique dans les rapports sociaux (Melucci, 1983, p. 26).

Melucci dissocie les nouveaux mouvements sociaux de l'action de classe en avançant qu'ils sont plutôt le produit de conflits de groupes, bien que subsistent des relations antagonistes ayant pour objet l'appropriation et la destination de la production finale (Melucci, 1978, p. 48; Boucher, 1990, p. 46). Pour Melucci, les conflits postindustriels correspondent à « un affrontement entre les ressources d'autonomie individuelle produites par le système et les exigences systémiques d'expropriation et d'imposition d'identité » (Melucci, 1983, p. 18). Ainsi, les nouveaux mouvements sociaux renvoient à d'autres principes identitaires que l'appartenance à une classe, notamment en raison de la quête identitaire exacerbée par l'impersonnalité des grands appareils technocratiques. Il apparaît d'ailleurs de plus en plus clairement que les individus ne se définissent pas uniquement en fonction de leur rôle dans le processus de production, et participent à d'autres rapports sociaux (Mouffe, 1983, p. 148; Boucher, 1990, p. 49)¹⁰. Que ces rapports soient interprétés en dehors de la logique de classe (Mouffe, 1983, p. 151) ou comme ayant tout de même un caractère de lutte de classe (Melucci, 1978, p. 48), ils sont autant de points d'appui à la définition d'une subjectivité plus seulement déterminée par le travail ou la production. Par ailleurs, il existe des mouvements sans référentiel de condition sociale :

Il est plus difficile de parler des mouvements comme sujets relativement stables d'action collective dans le cas de formes de mobilisation [...] définies principalement par leurs objectifs. C'est le cas de la mobilisation écologique qui recouvre un espace de problèmes assez vaste et différencié (Melucci, 1983, p. 28).

Enfin, contrairement à ce que laisse entendre Touraine, Melucci et Offe montrent que les nouveaux mouvements sociaux sont principalement issus de la nouvelle classe moyenne (Offe, 1985, p. 832-835, 851; Melucci, 1991, p. 140, 149). Cette classe se caractérise par le fait qu'elle est « *class-aware* » mais non « *class-conscious* »¹¹, c'est-à-dire qu'elle possède un

10. Cette idée se rapproche du concept de multi-appartenances croisées développé par certains Régulationnistes, c'est-à-dire l'appartenance à une famille, à une entreprise, à des associations, etc. (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 47).

11. Offe reprend ici les expressions de Giddens.

potentiel de mobilisation structurellement déterminé, mais que ses demandes sont soit très universalistes, soit très particulières, bref « *class-unspecific* » (Offe, 1985, p. 833). Si bien que pour Offe, la politique de la classe moyenne est bel et bien celle *d'une classe*, mais non celle *au nom d'une classe* (*ibidem*).

À cette fraction principale s'ajoutent deux éléments qui viennent compléter la base sociale des nouveaux mouvements sociaux : l'ancienne classe moyenne et les catégories marginalisées ou périphériques que Offe qualifie de *decommodified* (Melucci, 1991, p. 140 ; Offe, 1985, p. 833 et suiv.). Ainsi, les nouveaux mouvements sociaux semblent davantage portés par une alliance sociale que par une classe en particulier ; mais cette alliance se distingue de celle imaginée par Touraine dans la mesure où l'élément principal du mouvement social n'est pas la population déconnectée des institutions et de la connaissance ; la nouvelle classe moyenne se caractérise au contraire par son niveau d'éducation élevé, sa sécurité économique relative et sa connaissance des institutions économiques et politiques. C'est une classe favorisée, dont les membres peuvent aussi bien participer à la politique institutionnelle qu'à la politique non institutionnelle (Offe, 1985, p. 833, 839). Par ailleurs, il est intéressant de noter que les classes les moins pénétrées par les nouveaux mouvements sociaux sont précisément les classes capitalistes traditionnelles (*idem*, p. 835).

De façon générale, Offe indique que le schéma de conflit politique et social des nouveaux mouvements sociaux s'oppose radicalement au modèle du conflit de classe du point de vue de sa base sociale (une alliance plutôt qu'une classe), des agents en conflit, et de la nature des demandes. Cette configuration serait le résultat des politiques de l'État providence qui a accepté une représentation institutionnalisée du mouvement ouvrier, au prix d'une limitation de ses objectifs et de ses revendications, de même qu'à une spécialisation de ses formes organisationnelles (*ibidem*). Les enjeux ainsi délaissés par le mouvement ouvrier seraient aujourd'hui portés par une classe moyenne suffisamment nombreuse et bénéficiant d'une sécurité économique relative qui, en rupture avec le paradigme de l'État providence caractérisé par un large accord sur les enjeux et les modes institutionnels de résolution des conflits, politise des thèmes auxquels la structure institutionnelle n'est pas en mesure de répondre (*idem*, p. 825).

Par ailleurs, contrairement à Melucci ou à Touraine qui postulent un déclin plus ou moins relatif du mouvement ouvrier, Offe envisage une structuration sociale où les nouveaux mouvements sociaux viennent

se superposer à l'ancienne structure de classes, ouvrant la voie à une série d'alliances plus ou moins porteuses de changements (*idem*, p. 856 et suiv. ; Bélanger et Lévesque, 1991, p. 36). Les transformations que Offe qualifie de *nouveaux paradigmes politiques* et qui correspondent à *une critique moderne de la modernisation* sont portées d'abord et avant tout par la nouvelle classe moyenne qui se fonde sur des valeurs universalistes et émancipatoires. S'ajoutent à cet élément principal les populations périphériques de même que l'ancienne classe moyenne, dont les arguments sont souvent davantage prémodernes et particularistes (Offe, 1985, p. 856). Le succès du nouveau paradigme politique dépend du type d'alliance sociale susceptible de se nouer entre les différents segments des nouveaux mouvements sociaux et les acteurs classiques de la scène politique.

La première alliance regroupe la droite et le segment *ancienne classe moyenne* des nouveaux mouvements sociaux (*idem*, p. 858). Essentiellement conservatrice, cette alliance ne constitue pas une menace pour l'ancien paradigme axé sur la croissance et la sécurité. La possibilité d'une telle conjonction montre que contrairement à une idée répandue, il n'y a pas d'alliance naturelle entre la gauche et les nouveaux mouvements sociaux¹². La deuxième alliance marie la droite et la gauche traditionnelle à travers une référence négative aux éléments périphériques des nouveaux mouvements sociaux. Cette approche de confrontation n'est pas plus propice au nouveau paradigme politique (*idem*, p. 864).

Enfin, la dernière alliance est celle de la gauche et du segment principal des nouveaux mouvements sociaux, c'est-à-dire la nouvelle classe moyenne. Elle dépend de l'ouverture des structures syndicales aux populations périphériques dans leurs efforts pour trouver un appui susceptible de compenser l'amenuisement de la classe des travailleurs. Cette alliance repose sur un lien fragile qui suppose une réconciliation des intérêts d'autant plus difficile que le contexte économique est précaire, situation qui force les organisations syndicales à soutenir l'objectif du plein emploi et la croissance (*idem*, p. 364-366).

Sur la base de ces analyses, on pourrait affirmer qu'il est superflu de chercher à ramener les nouveaux mouvements sociaux au concept traditionnel de classes sociales bipolaires, même si celles-ci peuvent être envisagées en dehors des rapports de production. Il faut néanmoins

12. Voir notre critique de Lipietz au chapitre précédent.

reconnaître derrière les nouveaux mouvements sociaux cette nouvelle classe moyenne issue des politiques de l'État providence. Par ailleurs, si de nouveaux types de conflits apparaissent, les conflits de classe traditionnels demeurent d'importants déterminants des mouvements sociaux (Eder, 1993, p. 1). Tout en complexifiant la structure sociale, la nouvelle classe soulève des enjeux inédits qui dépassent les conditions de classes et renvoient à de véritables projets de société alternative. Dans cette perspective qui rejoint la proposition générale de Touraine, les nouveaux mouvements sociaux témoignent en effet d'une restructuration de l'ordre social concomitante aux transformations des sociétés contemporaines (Neveu, 1996, p. 69-70). Cette restructuration touche la configuration des conflits sociaux, mais elle est aussi porteuse d'un rapport inédit au politique.

3.4. Mouvements sociaux, institutionnalisation et système politique

Alors que la théorie de la mobilisation des ressources était tout entière axée vers les mouvements en quête d'institutionnalisation étatique, Touraine a voulu dissocier les nouveaux mouvements sociaux de l'ordre politique en insistant sur leur caractère proprement social. Il reconnaît la dimension organisationnelle et institutionnelle de leurs activités, mais c'est dans leur caractère de conflit social de classe, c'est-à-dire au plan de l'historicité, qu'est ancrée leur nature de mouvement social. Touraine dégage plusieurs formes d'institutionnalisation des conflits selon qu'y interviennent la classe dominante ou dirigeante et les classes contestataires ou défensives, et selon que la distance qui sépare le système politique et les classes sociales est plus ou moins grande (Touraine, 1973, p. 218-220). Mais de façon générale, l'institutionnalisation apparaît comme une forme dégradée de l'action des mouvements sociaux qui se voient transformés à travers ce processus (Touraine, 1978a).

L'étude des mouvements sociaux montre en effet qu'après une première phase d'opposition globale entre des utopies concurrentes apparaît une phase d'affrontement direct entre les adversaires sociaux, puis une phase d'*institutionnalisation du conflit* [...]

Ce type d'institutionnalisation ne peut s'opérer sans une transformation des acteurs, sans l'*intervention des forces politiques* [...] (Touraine, 1973, p. 218).

La question de l'institutionnalisation et, plus largement, du rapport au politique se pose très différemment chez Melucci, Offe ou Eder. Pour Melucci comme pour Offe, les formes de représentation traditionnelles s'avèrent inadéquates en regard des nouvelles formes de mobilisation et des nouveaux thèmes de revendication (Offe, 1985, p. 825). En particulier, les formes organisationnelles des nouveaux mouvements sociaux échappent aux catégories de la politique traditionnelle (Melucci, 1983, p. 13). Ceux-ci présentent une structure segmentée, réticulaire, polycéphale et diffuse, « immergée dans le tissu du quotidien », alors que les liens des individus avec les mouvements ne deviennent explicites qu'à l'occasion des mobilisations. La mobilisation possède pour sa part un caractère contre-culturel, c'est-à-dire que son contenu est conflictuel et se situe dans le champ de la production symbolique. Enfin, Melucci note :

Il existe une imbrication croissante entre les problèmes de l'identité individuelle et l'action collective ; la solidarité du groupe n'est pas séparable de la recherche personnelle, des besoins affectifs et de communication des membres dans leur existence personnelle (*idem*, p. 15)¹³.

Melucci pose donc l'hypothèse de l'émergence d'une « nouvelle structure physiologique des mouvements dans les sociétés complexes » (*ibidem*)¹⁴. Cette nouvelle structure se présente à la fois comme une

13. Cette idée est admirablement illustrée par les propos d'un militant que rapportait *Le Devoir* dans un article sur le militantisme des années 1990 : « À 29 ans, il dit se battre par conviction avec l'impression de prêcher parfois dans le désert, mais qu'importe ? "Il faut bien donner un sens à sa vie" » (Tremblay, 1998).

14. La discontinuité entre les anciens et les nouveaux mouvements sociaux peut s'interpréter en termes de nouveau répertoire, suivant le cadre analytique de Tilly. Un tel répertoire pourrait se caractériser par l'échelle internationale des mobilisations contemporaines, le recours à la science et à l'expertise dans la construction de l'argumentaire, de même que la résurgence d'une dimension symbolique (Neveu, 1996, p. 22, 24), la particularité de leurs finalités et le fait qu'ils ne visent plus nécessairement le marché ou l'État dans le cadre d'une volonté d'institutionnalisation (Cohen, 1985, p. 688-690). « *We could attempt to correlate changes in organizational forms, targets, and tactics of collective action with changes in the locus and technology of power and resources, alterations in the relation between state, economy and society, and transformations in the experiences and structures of everyday life* » (Cohen, 1985, p. 690). Pour notre part, le cadre théorique actionnaliste semble plus riche pour comprendre non seulement le caractère distinctif des nouveaux mouvements sociaux, mais aussi les transformations concomitantes de la société.

force (flexibilité, mobilité, capacité de mobiliser les solidarités primaires) et comme une faiblesse (risque de fragmentation, manque d'objectifs généraux à long terme, difficulté à se mesurer au système politique). Elle prend forme à travers deux moments : celui de la latence, où les réseaux associatifs sont imbriqués dans la vie quotidienne, et celui de l'action, pour lequel le moment de latence constitue une condition préalable, mais qui renforce à son tour les solidarités primaires.

Les nouveaux mouvements sociaux se présentent donc comme *une nébuleuse aux confins incertains et à la densité variable*, alors que l'organisation politique répond davantage à des intérêts stables dont la base sociale est clairement définie. Mais paradoxalement, ces mouvements sont incapables de survivre sans une forme de représentation politique et s'atomisent ou se dégradent en violence en l'absence de débouchés institutionnels. Il n'en demeure pas moins que l'action des mouvements ne peut être réduite à son issue institutionnelle, car la constitution d'une identité de groupe constitue précisément l'un des achèvements des nouvelles formes de l'action collective.

Pour Offe, l'émergence des nouveaux mouvements sociaux qui diffèrent fondamentalement des mouvements traditionnels au chapitre des enjeux, des acteurs et des modes d'action va de pair avec les transformations du capitalisme avancé (Offe, 1985, p. 844). Celles-ci peuvent se résumer à trois éléments clefs : l'élargissement des effets négatifs des modes de rationalité économique et politique, le changement qualitatif des méthodes et des effets de domination ainsi que l'incapacité des institutions politiques et économiques de s'autocorriger ou s'autolimiter. Ces transformations fournissent une explication sociale à la montée des nouveaux mouvements sociaux, dont le mode d'action apparaît comme une réponse rationnelle à un environnement problématique particulier (*idem*, p. 846). En effet, dans la mesure où les institutions politiques sont incapables de recevoir leurs demandes, les nouveaux mouvements sociaux se trouvent justifiés de déployer leurs activités dans le champ non institutionnel¹⁵.

15. Contrairement aux revendications des mouvements précédents, ces demandes ont d'ailleurs la particularité d'être présentées sous forme d'enjeux non négociables par des acteurs incapables d'offrir une contrepartie dans le cadre d'un compromis (Offe, 1985).

The new movements politicize themes which cannot easily be «coded» within the binary code of the universe of social action that underlies liberal political theory. That is to say, where liberal theory assumes that all action can be categorized as either «private» or «public» (and, in the latter case, rightfully «political»), the new movements locate themselves in a third, intermediate category. They claim a type of issue for themselves, one that is neither «private» (in the sense of being recognized as the legitimate object of official political institutions and actors), but which consists in collectively «relevant» results and side effects of either private or institutional-political actors for which these actors, however, cannot be held responsible or made responsive by available legal or institutional means. The space of action of the new movements is a space of non-institutional politics which is not provided for in the doctrines and practices of liberal democracy and the welfare state (idem, p. 826).

Dans une telle perspective, parler d'institutionnalisation des mouvements sociaux ne rend pas compte du processus de transformation politique qui va de pair avec leur émergence. Pour Eder, l'institutionnalisation des nouveaux mouvements sociaux correspond précisément à une transformation de la sphère politique et de ses institutions : à travers l'émergence de ces mouvements, c'est l'espace public qui a été transformé (Eder, 1993, p. 14). Cet espace public se caractérise par «une nouvelle logique d'action institutionnelle qui favorise les formes d'auto-organisation au-delà de l'État, contribuant ainsi au réaménagement des institutions qui ont porté la rationalité moderne jusqu'ici¹⁶» (*ibidem*).

The common place that social movements are undergoing a process of institutionalization (which normally means integration into existing political and social institutions) has at least to be corrected. Institutionalizing social movements has led to effects that are changing the institutional system itself [...]

[Social movements] represent a new type of institution which forces the institutional system to adapt discursive structures (idem, p. 116-117, 119).

16. Traduction libre.

On peut illustrer les propos d'Eder par la généralisation des procédures de consultation et de débat publics dans l'élaboration des politiques (Bouchard et Hamel, 1996). Ces mécanismes correspondent à des innovations institutionnelles répondant particulièrement bien aux formes contemporaines de l'action collective (*idem*, p. 154-155). Par ailleurs, ces processus s'avèrent de formidables lieux d'apprentissage collectif et répondent dans une certaine mesure au défi de la théorie démocratique soulevé par Offe (1997).

En rappelant les fondements théologiques de la théorie politique moderne, qui pose l'omnipotence démocratique du peuple comme remplacement à la volonté toute-puissante (mais aussi juste et sage) de Dieu qu'incarne le souverain, Offe montre que le problème fondamental de la démocratie moderne consiste à s'assurer que les politiques humaines ne soient pas uniquement l'expression de la volonté souveraine du peuple, mais aussi celle de l'intérêt général (Offe, 1997, p. 204). Cette question a donné lieu à deux traditions¹⁷.

La tradition libérale d'origine américaine décharge le citoyen du fardeau de cet intérêt général et compte sur l'équilibre des intérêts particuliers plutôt que sur la formation d'une volonté générale. Le bien commun se limite à la préservation de la jouissance individuelle et les institutions mises en place ne requièrent aucune qualité morale particulière de la part des citoyens. Elles visent uniquement à contrôler les passions et la soif de pouvoir par le biais de contrôles croisés : la société marchande contrôle les intérêts individuels ; les droits démocratiques contrôlent les pouvoirs gouvernementaux ; enfin, les pouvoirs se contrôlent entre eux (*idem*, p. 210). Ainsi, plutôt que d'unifier les citoyens sur la base d'une volonté générale, la tradition libérale préfère compter sur la diversité et la fragmentation d'intérêts s'équilibrant mutuellement.

La tradition républicaine, au contraire, suppose une souveraineté populaire assimilable à la volonté indivisible d'un corps collectif. Les institutions démocratiques n'ont plus ici pour objet de neutraliser les passions individuelles, mais bien de promouvoir la bonne citoyenneté

17. Au sujet de ces deux traditions, voir aussi Alain Noël, «La droite et la gauche, le libéralisme et la social-démocratie», *L'État dans tous ses états*, séminaire de la CEQ, le mercredi 21 août 1996, Bromont, 9 p.

vouée à la réalisation de l'intérêt général. Cette tradition considère que l'universalisme nominal suffisant dans la perspective libérale doit être complété par un universalisme socioéconomique qui permet aux individus de formuler une vision collective du bien commun en les rendant maîtres des conditions économiques et sociales de leur vie.

La participation démocratique exige ici plus qu'une simple prudence dans la poursuite de ses intérêts et nécessite une épuration des préférences individuelles, mais dans les deux cas, on suppose un affinement des préférences individuelles (Offe, 1997, p. 211). Les institutions démocratiques doivent donc avoir pour première qualité la capacité de stimuler une moralité *ex ante*. Or, Offe montre que les principales institutions démocratiques modernes, qu'il s'agisse du droit de vote universel ou de l'État providence, ont contribué à l'aliénation politique plutôt que de favoriser les compétences morales des citoyens.

En fin de compte, la source de légitimité de la volonté démocratique ne réside ni dans les volontés déterminées ni dans des préférences fixes, mais bien dans un processus de formation par la délibération. Aux deux premiers stades de démocratisation, soit la généralisation de la participation et la généralisation des niveaux réels et des secteurs institutionnels de la participation, devrait s'ajouter un troisième stade démocratique visant à émanciper les préférences des citoyens par le biais d'un apprentissage collectif délibératif (*idem*, p. 227-231)¹⁸. Mis en liaison avec les propos de Offe, les mouvements sociaux apparaissent comme une nouvelle forme d'exercice de la démocratie en rupture avec la représentation traditionnelle. Comme le fait remarquer Neveu :

Une assimilation implicite du modèle démocratique à la seule procédure électorale fait traiter les mouvements sociaux comme un objet suspect. Ils illustrent l'irruption de la rue, du désordre. Ils sont décrits sur le registre de la déstabilisation, d'une pathologie sociale (Neveu, 1996, p. 3).

18. Pourtant, nous sommes tentés d'ajouter que la dimension d'apprentissage ne garantit pas l'issue du processus démocratique comme étant non seulement juste, mais aussi sage et pertinent, ce qui nous renvoie aux remarques de Godard sur le résultat très arbitraire des trajectoires réglementaires. Voir le chapitre 1.

Par ailleurs, les rapports sociaux ne se dissolvent pas dans la délibération démocratique. Comme l'explique Thériault :

Le nouveau déploiement de l'individualisme démocratique exprime plutôt une généralisation de l'imaginaire démocratique et particulièrement de la dimension constructiviste de cet imaginaire. Les idéologies perdent leur caractère fondateur et deviennent directement politiques. Elles sont de plus en plus vécues comme des projets, des possibles, consciemment construits par les acteurs. L'espace politique passe ainsi d'un « déduit » à un « construit ». Le politique est de moins en moins le lieu d'expression d'une différence, mais il peut se poser comme le lieu de production d'une telle différence (Thériault, 1994, p. 30).

L'articulation de l'action collective et du système politique et institutionnel envisagée par les développements les plus récents de l'école des nouveaux mouvements sociaux marque sans doute l'une des divergences les plus fondamentales avec les théories précédentes et en particulier avec le paradigme de mobilisation des ressources. Alors que celui-ci concevait l'action collective à l'intérieur d'un système politique donné, les théoriciens des nouveaux mouvements sociaux relient les nouvelles formes de mobilisation collective à une transformation structurelle de la société (Touraine, 1978a), mais aussi de son système politique (Melucci, 1983 ; Offe, 1985). Dans leurs analyses les plus récentes, ces derniers laissent entendre que les mouvements sociaux ne sont plus seulement la manifestation d'une transformation de la société, mais bien un acteur de cette transformation, non pas dans le sens où leurs objectifs seraient intégrés au système décisionnel, ce qui reviendrait à parler d'institutionnalisation, mais bien au sens d'une transformation du système décisionnel lui-même et de sa rationalité.

En amorçant ce chapitre, nous avons pour objectif d'explorer le potentiel d'une vision du social susceptible de s'arrimer avec la théorie de la régulation. Celle-ci pose un système économique inséré dans un cadre social plus large où les compromis institutionnalisés entre les acteurs sociaux viennent façonner et donner sens aux pratiques économiques. Profondément inspirée par le cadre marxiste, la théorie de la régulation a cependant réduit la portée de cette proposition

générale en se confinant aux rapports de classes traditionnels, ce qui a eu pour conséquence de restreindre ses analyses à la sphère du travail et de la production¹⁹.

Si elles ne sont pas dénuées d'intérêt, l'approche de la mobilisation des ressources de même que celles qui la précèdent, ne proposent pas de conception du social très opérationnelle en regard de la théorie de la régulation. En la mettant en perspective avec le cadre d'analyse toulousain, on peut avancer que cette approche correspond à une analyse de niveau organisationnel, alors que la démocratie délibérative habermasienne correspond davantage à une analyse de niveau institutionnel.

L'action collective émerge à l'intérieur d'un ordre social donné et c'est dans cette perspective qu'elle est analysée; elle est perçue comme un phénomène relativement autonome par rapport aux pratiques économiques, même si celles-ci peuvent la déterminer dans certains cas. De plus, même si elle met l'accent sur l'action et la stratégie des groupes, la théorie de la mobilisation des ressources reste profondément individualiste et ne permet pas de rendre compte de la dimension structurelle de la société parce qu'elle la pose comme une donnée, ou

19. Selon la plupart des auteurs, il n'existe pas véritablement de théorie sur les mouvements sociaux chez Marx; ceux-ci s'inscrivent dans la dynamique plus large de la lutte des classes ou sont présentés péjorativement comme des tentatives réformatrices ou bourgeoises (Neveu, 1996, p. 35; Boucher, 1990, p. 7). Pourtant, affirme Neveu, on ne peut nier l'apport de la pensée marxiste dans l'analyse des mouvements sociaux malgré le refoulement dont elle fait l'objet dans la sociologie contemporaine (Neveu, 1996, p. 37). Tel que l'illustrent les réflexions sur les paysans parcellaires, Marx et Engels voyaient dans la structuration sociale et les conditions matérielles d'existence des éléments susceptibles d'influer sur le potentiel et les formes de la mobilisation, ce qui n'est pas sans rappeler les travaux d'Oberschall (*idem*, p. 36). Engels a aussi explicité l'utilisation d'un langage adapté aux discours dominants de l'époque, constat qui sera repris par les analyses de Tilly (*idem*, p. 35, 37). Plus fondamentale, la distinction entre la classe pour soi et la classe en soi fait ressortir l'importance de la construction d'une conscience collective, ici une identité de classe, dans le processus de mobilisation (*idem*, p. 36). Et les réflexions de Gramsci sur la fonction des intellectuels dans la production des représentations qui forgent cette conscience collective rappellent le rôle des militants moraux évoqué par les théoriciens de la mobilisation des ressources. Pour Neveu, on peut affirmer que la réflexion de Marx insiste sur «[l']importance du facteur organisationnel, comme élément de coordination des forces, de construction d'une phalange de militants professionnels, aptes à apporter "de l'extérieur" de la classe ouvrière un cadre théorique qui transcende l'expérience de l'usine, donne une vision stratégique du changement révolutionnaire» (*idem*, p. 36).

TABLEAU 3.3
Niveaux d'analyse de la dynamique sociale

Théorie	Niveau analytique
Mobilisation des ressources	Organisationnelle
Démocratie délibérative habermassienne	Institutionnelle
Actionnalisme	Historicité

encore parce qu'elle constitue un référentiel implicite hors de portée de l'analyse. Enfin, la théorie de la mobilisation des ressources envisage l'action sociale dans le cadre d'une rationalité instrumentale qui réduit ou élimine son potentiel signifiant. En d'autres termes et pour reprendre les catégories analytiques de Touraine, cette approche envisage l'action collective dans sa dimension organisationnelle, sans être en mesure de rendre compte de sa signification sociale plus profonde.

Enfermée dans son paradigme du conflit d'intérêts, du calcul rationnel et conséquemment de la centralité des stratégies et des moyens, la théorie de la mobilisation des ressources s'arrête plutôt à l'analyse des organisations [...] qu'à l'analyse des rapports sociaux et des conflits de classes qui s'y jouent (Boucher, 1990, p. 16).

L'intérêt des thèses actionnalistes naît précisément du fait que l'on a cherché à développer non seulement une théorie de l'action collective, mais bien une nouvelle conception de la société à partir du phénomène inédit des nouveaux mouvements sociaux. Touraine en particulier y voit une articulation entre l'économique et le social dans sa dimension conflictuelle de classes qui n'est pas sans rappeler celle de la régulation :

Dans toutes les sociétés historiques, les pratiques économiques et sociales sont déterminées par l'ensemble d'orientations culturelles que je nomme l'historicité et en particulier par un modèle culturel qui fait appel à des garants métasociaux d'un ordre ou d'un autre (Touraine, 1978a, p. 152).

C'est sur la base de cette compatibilité que Bélanger et Lévesque fondent leur analyse des transformations économiques non plus seulement en termes de rapport salarial, comme continuent à le faire les Régulationnistes classiques, mais également en termes de rapport de consommation (Bélanger et Lévesque, 1991). Le rapport de consommation

renvoie précisément aux enjeux et aux nouvelles classes (technocrates et usagers) mis en lumière par Touraine. Si elle s'accommode du cadre d'analyse tourainien, la théorie de la régulation n'est pas non plus incompatible avec la conception tripolaire de Offe, ou la perspective plus éclatée de Melucci ; mais un tel arrimage suppose que l'on s'éloigne définitivement d'une conception marxiste des rapports sociaux pour envisager ceux-ci dans une perspective plus large, où les rapports de travail et de production correspondent à une partie seulement d'un éventail diversifié de rapports sociaux.

Ainsi, plutôt que de conceptualiser la sphère sociale comme un affrontement binaire entre deux classes, qu'elles soient définies en termes de rapport de production ou de rapport de consommation, on peut concevoir le social comme étant marqué par une multiplicité de rapports sociaux portés par une structure sociale tri- ou même multipolaire. Chacun de ces rapports peut faire l'objet d'un compromis institutionnalisé et constitue à ce titre un élément de l'encadrement social des pratiques économiques. Breton et Levasseur font allusion à une régulation anthroponomique pour référer aux processus de production et de reproduction des êtres humains non plus seulement en tant que travailleurs, mais bien en tant qu'êtres vivants (Breton et Levasseur, 1990, p. 79-81 ; Bélanger et Lévesque, 1991, p. 35). Pour Bélanger et Lévesque, les nouveaux mouvements sociaux illustrent les facettes multiples de cette régulation anthroponomique bousculée par la crise actuelle. Or, les mouvements sociaux sont notamment porteurs d'une vision de l'environnement en rupture avec la conception industrielle, ce qui ouvre un tout nouveau champ de conflit.

[L]es mouvements sociaux, au premier chef le mouvement écologiste, ont remis en question le modèle productiviste fondé sur une croissance ininterrompue comme indice unique de progrès. Ces mouvements élaborent à travers débats et luttes quelquefois spectaculaires un rapport nouveau entre l'être humain et la nature, un rapport non plus de harnachement et de domination, mais d'équilibre et de survie. Plus spécifiquement, nous voulons montrer que ces mouvements interviennent aussi dans la production même des formes institutionnelles et organisationnelles des services collectifs (agences) et des entreprises. En d'autres termes, rapports de classes *et* mouvements sociaux s'institutionnalisent et façonnent les formes sociales qui régularisent les comportements (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 36).

Dans la section qui suit, nous tenterons d'explorer comment la problématique environnementale a été envisagée par des auteurs dont la pensée comporte certaines affinités avec le courant actionnaliste, ce qui nous permettra de compléter l'ancrage théorique de notre problématique.

4. ENVIRONNEMENT ET MOUVEMENTS SOCIAUX

4.1. Le mouvement écologiste comme nouveau mouvement social

Les auteurs reconnaissent généralement que l'école des nouveaux mouvements sociaux est celle qui a le plus contribué aux analyses et à la compréhension du mouvement écologiste (Buttel et Taylor, 1994, p. 230). Alors que l'approche de la mobilisation des ressources n'était pas en mesure de le distinguer des groupes d'intérêt ou de pression, l'école des nouveaux mouvements sociaux présente souvent le mouvement écologiste comme le prototype des nouveaux mouvements sociaux dont l'émergence témoigne des transformations structurelles des sociétés industrielles avancées (*idem*, p. 230 ; Yearley, 1994, p. 153). C'est d'ailleurs un des seuls mouvements susceptibles de se qualifier comme mouvement social au sens tourainien du terme, c'est-à-dire engagé dans une lutte pour le contrôle de l'historicité (Yearley, 1994, p. 152) mais également en mesure d'identifier un adversaire (Vaillancourt, 1981, p. 90, 96).

Selon Buttel et Taylor, plusieurs analystes de l'école des nouveaux mouvements sociaux expliquent la montée du mouvement écologiste par le recul de la classe ouvrière. La diminution de la base électorale des partis de gauche aurait aussi incité les sociaux-démocrates à élargir leurs appuis auprès d'autres classes, tout spécialement la classe moyenne. Cette tactique n'a pas toujours été aisée dans la mesure où la classe des travailleurs n'a jamais constitué un élément particulièrement actif des nouveaux mouvements sociaux (Buttel et Taylor, 1994, p. 231 ; Offe, 1985). Enfin, déçue par les canaux politiques traditionnels, la nouvelle classe se serait davantage tournée vers les nouveaux mouvements sociaux comme une alternative à la dynamique de partis et à la politique parlementaire (Buttel et Taylor, 1994, p. 231).

Si l'école des nouveaux mouvements sociaux apporte un éclairage indubitable à la montée du mouvement vert, Buttel et Taylor estiment néanmoins qu'elle comporte certaines limites (*idem*, p. 232).

One potential problem with the standard NSM account is that it will tend to see global environmental concerns and mobilization as being a) merely logical and unproblematic extensions of «environmental enlightenment», in which bearers of pro-environmental values shift their attention to the international environmental issues that environmental scientists increasingly agree are the more serious ones, and b) a logical extension of long standing concerns, such as disarmament and peace (ibidem).

Ces auteurs insistent sur le fait que la problématique environnementale est bel et bien construite socialement et scientifiquement, mais qu'elle comporte également une dimension matérielle qui ne peut être éludée. D'autre part, ils expliquent que la généralisation des politiques environnementales implique une transformation des processus institutionnels qui affectent dans leur substance même la formulation des enjeux environnementaux. Enfin, l'école des nouveaux mouvements sociaux ne rend pas bien compte du rapport particulier qu'entretient le mouvement écologiste avec la science. Elle met l'emphase sur la composante culturelle antitechnologique du mouvement écologiste et sur le rôle que les développements scientifiques ont joué dans le processus de dégradation environnementale²⁰. Mais le rapport science/écologie s'avère beaucoup plus complexe dans la mesure où la science a joué et continue à jouer un rôle incontournable dans l'élaboration du discours environnemental (*idem*, p. 233). L'accumulation de données scientifiques est intimement liée à la montée des préoccupations environnementales. Mais paradoxalement, la science et le discours scientifique sont aussi mis à contribution pour déconstruire le discours écologique :

As is well known, the demand for scientific «proof» has been used to justify official inactivity towards environmental problems [...]

Both sides in environmental debates have typically tried to enlist the support of science so it makes no sense to try to say which «side» science is on (Yearley, 1994, p. 162-163).

20. Certains groupes radicaux préfèrent en effet appuyer leur argumentation écologiste sur des principes éthiques. Il n'en reste pas moins que le diagnostic de dégradation de l'environnement repose sur des données essentiellement scientifiques.

Le rôle particulier que joue la science dans les questions écologiques aurait deux implications pour Yearley. La première est que la composante scientifique des débats a pour effet de dissocier les leaders écologistes, de plus en plus experts, qui a de la base sociale du mouvement une connaissance beaucoup moins approfondie des phénomènes en cause. La deuxième est que la centralité des données scientifiques peut avoir pour effet, une fois les preuves établies et le phénomène pris en charge par les autorités, d'éliminer la pertinence du discours écologiste plus global (*idem*, p. 163).

La dernière limite de l'école des nouveaux mouvements sociaux que soulèvent Buttel et Taylor réside dans sa difficulté à expliquer la montée du mouvement écologiste dans le tiers-monde (Buttel et Taylor, 1994, p. 233). Outre le fait que Touraine conceptualise son système d'action historique à l'intérieur d'une société nationale bien circonscrite, les arguments liés à la structuration sociale des sociétés industrielles avancées trouvent difficilement écho dans les pays non développés. La montée des préoccupations environnementales dans les pays du tiers-monde ne peut s'expliquer sans un détour par la géopolitique internationale, le phénomène de mondialisation et leurs effets sur la construction sociale et politique de la problématique environnementale²¹.

Il nous faut ajouter que la problématisation générale de l'école des nouveaux mouvements sociaux ne permet guère de penser l'hétérogénéité du mouvement environnemental, dont on peut se demander s'il correspond véritablement à *un mouvement cohérent* (Yearley, 1994, p. 158). C'est une question que soulève Melucci lorsqu'il reconnaît que le mouvement écologiste recouvre des mobilisations, des idéologies et des paradigmes si différents qu'il peut paraître vain de chercher à les intégrer dans un seul et même phénomène (Melucci, 1983, p. 28). Selon lui, le mouvement écologiste s'avère plus vulnérable à l'éclatement ou encore à la récupération par le marché et la culture de masse précisément du fait qu'il est lié à un enjeu ou à un objectif plutôt qu'à une condition et à une logique identitaire, comme c'est le cas pour les autres mouvements sociaux (*ibidem*). Néanmoins, la question environnementale peut constituer un argument de choix pour une classe tentée de briser la rationalité économique de la classe dominante et de délégitimer son discours. Mais on ne peut ignorer le caractère paradoxal du discours

21. À ce sujet, mentionnons la connexion des problématiques de l'environnement et du développement réalisée dans le rapport Brundtland en 1987, puis à Rio en 1992.

écologiste par rapport à la base sociale qui le sous-tend, c'est-à-dire une classe moyenne relativement privilégiée, si l'on se fie aux analyses de Offe dont nous avons déjà fait état. À ce sujet, Vaillancourt notait en 1981 :

D'après l'observation que j'ai pu en faire, c'est un mouvement qui semble trouver de plus en plus ses appuis parmi les jeunes, les travailleurs, les femmes, les étudiants les enseignants, les animateurs sociaux, les techniciens, les scientifiques et de moins en moins parmi les mieux nantis, car ce mouvement a des implications très radicales au plan socioéconomique et politique (Vaillancourt, 1981, p. 96).

De façon générale, les écrits sur les nouveaux mouvements sociaux insistent davantage sur la portion progressiste du mouvement environnemental. Un argumentaire écologiste plus individualiste et moins réformateur tel que NIMBY (*not in my backyard*) sera d'ailleurs théorisé plus aisément à travers les catégories analytiques de la mobilisation des ressources. Le mouvement écologiste comporte néanmoins à la fois ces deux tendances, de même que des positions très différenciées sur le système économique et politique, sans compter que les arguments en faveur de la protection de l'environnement peuvent reposer sur des valeurs philosophiques antinomiques allant des plus conservatrices aux plus progressistes.

Il ne faudrait donc pas se surprendre de retrouver une constellation de positions écologistes, dont certaines sont plus proches de thèmes traditionnels de droite, d'autres de gauche. Des classifications idéologiques des groupes écologistes ont déjà été faites, et on peut déplorer que certaines d'entre elles aient été trop partisans (en qualifiant de «pseudo» les groupes d'une autre famille que celle de l'auteur de la classification). Néanmoins, on peut conclure, comme Alfred Grosser l'a fait, que le mouvement écologiste est «multiforme», c'est-à-dire qu'il défend tantôt des thèmes chers à la gauche traditionnelle (lutte anti-nucléaire, critique du capitalisme sauvage par exemple), tantôt des thèmes chers aux conservateurs (la sagesse de la nature, la vie rurale, les communautés naturelles par exemple). La question n'est donc plus : est-ce un mouvement de gauche ou de droite ? Elle devient plutôt : en quoi est-ce un mouvement de gauche, en quoi est-ce un mouvement conservateur ? (Mercier, 1997, p. 23).

De façon très schématique, le premier clivage reconnu dans les écrits sur le mouvement écologiste distingue les environnementalistes des écologistes²² (Vaillancourt, 1981 ; Dobson, 1990, cité dans Perron, Vaillancourt et Durand, 2001 ; Mercier, 1997).

L'écologiste paraît méfiant à l'égard de la science et de la technologie puisqu'il est inquiet des risques technologiques et qu'il affiche une faible confiance dans la capacité de la science et de la technologie de résoudre les problèmes environnementaux [...] l'écologiste type est d'accord avec l'idée d'accepter les sacrifices économiques qui pourraient découler d'une plus grande prise en charge des problèmes environnementaux. Il accepte à la fois l'idée d'une baisse du niveau de vie et l'instauration de taxes sur l'énergie. [...]

[Les écologistes] sont plus jeunes [que les environnementalistes] et plusieurs d'entre eux sont actifs dans des groupes verts situés à Montréal. [...]

Les écologistes semblent alors demeurer davantage en marge des phénomènes d'institutionnalisation [politique et économique], assurant autrement la fonction de contestation propre au mouvement vert québécois (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999, p. 536, 542-543)²³.

Le premier critère sur lequel repose la distinction entre l'écologiste et l'environnementaliste est celui du rapport aux institutions sociales telles que le marché, l'État et la science. D'après Vaillancourt, les environnementalistes s'inquiètent de la dégradation écologique et insistent sur la nécessité d'y remédier, mais sans remettre en cause le modèle

22. À la suggestion de Perron, Vaillancourt et Durand, nous exceptons ici le courant conservationniste : « la première typologie des associations écologistes qu'a proposée Vaillancourt (1981) identifiait les trois types les plus près de la définition de mouvement social, à savoir les "conservationnistes", les "environnementalistes" et les "écologistes" » (Vaillancourt, 1985). Toutefois, les études qualitatives menées sur la base de cette typologie « utilisent plutôt deux types : les environnementalistes et les écologistes. Ce choix ne veut pas dire que les idées conservationnistes de protection d'espaces naturels n'existent plus, mais plutôt que les groupes conservationnistes se sont de plus en plus rapprochés des environnementalistes au point où la distinction est parfois difficile à établir dans certains pays » (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999, p. 526-527).

23. Dans cette étude, les auteurs dégagent une typologie triple où les environnementalistes se voient divisés en deux groupes sur la base de leur perception de la société Hydro-Québec : les écologistes, les environnementalistes nationalistes et les environnementalistes de marché.

dominant. Ils s'accordent généralement pour dire qu'il existe des solutions techniques et technologiques aux problèmes écologiques. *Greenpeace* serait un bon exemple de ce type de mouvement.

Les écologistes sont plus radicaux à l'égard des institutions sociales dominantes puisqu'ils mettent en cause le modèle productiviste, la croissance économique de même que les inégalités sociales (*idem*, p. 527). Mercier identifie deux tendances chez les écologistes : l'écologie sociale, et l'écologie profonde. L'écologie sociale incarnée notamment par Murray Bookchin et des groupes comme *Les Amis de la Terre* qui s'en inspirent, est une pensée profondément humaniste qui met l'accent sur les conséquences des dynamiques de domination (Mercier, 1997, p. 21). L'écologie profonde (*deep ecology*) s'attaque principalement à la domination de l'homme sur la nature et cherche à réformer l'anthropocentrisme sous-jacent à l'ensemble des institutions sociales. D'inspiration heideggerienne, ce dernier courant se pense comme fondamentalement radical, mais il s'associe aux factions les plus conservatrices de l'échiquier politique²⁴ (*idem*, p. 22)²⁵.

On aurait donc tort de juxtaposer la classification écologiste/ environnementaliste à celle de conservateur/progressiste puisque même s'ils sont peu présents au Québec, certains courants écologistes de la *deep ecology* incarnent bel et bien les positions les plus conservatrices et parfois même réactionnaires du mouvement social environnemental.

4.2. Environnement et acteurs sociaux

Appréhendé comme mouvement social au sens tourainien du terme, le mouvement écologiste devrait entrer en rapport avec un adversaire social dominant dans un champ commun, celui de l'historicité, c'est-à-dire le champ de l'orientation de la société. Bien qu'il ne s'y réfère pas, le modèle élaboré par Leslie Sklair présente une illustration possible du cadre analytique tourainien transposé à l'échelle internationale (Sklair, 1994).

24. Pour une revue non critique de la pensée écologiste profonde, on peut consulter Catherine Larrère (1997).

25. Mercier note également des différences entre les écologismes nationaux. Selon lui, les Verts allemands se prémunissent des tendances conservatrices, les français s'inquiètent de l'étatisme, les américains adoptent une attitude légaliste, tandis que les canadiens s'en remettent davantage à la haute fonction publique (Mercier, 1997, p. 39).

Sklair oppose le système écologique global au système économique global, chacun des deux systèmes étant caractérisé par des organisations, des élites et une culture propres. La dimension politique du système économique est portée par une classe capitaliste transnationale dont les intérêts sont identifiés à ceux de l'institution économique clef : les entreprises transnationales. Ces entreprises sont mobilisées par la classe capitaliste et perpétuent leurs intérêts grâce à la promotion d'une culture idéologique consumériste (Skclair, 1994, p. 208-209). La classe capitaliste ne se définit pas uniquement à travers le critère de la propriété et comporte quatre segments distincts : les exécutifs, les bureaucrates de la mondialisation, les politiciens et professionnels capitalistes ainsi que les élites consuméristes (marchands et médias).

De son côté, le système écologique global repose sur des organisations environnementales transnationales auxquelles sont associées des élites environnementales dans le cadre de la promotion d'une culture idéologique écologiste (*idem*, p. 207). La culture idéologique écologiste viserait à régler quelques problématiques environnementales prioritaires : l'atmosphère, l'eau, la productivité des sols, la biodiversité, la déforestation, la contamination toxique et la dégradation de l'autonomie indigène (*idem*, p. 207-208). L'élite environnementale transnationale se compose de quatre groupes faisant le pendant des factions capitalistes : les exécutifs des grandes organisations environnementales, les bureaucrates *globo-localizing*, les politiciens et les professionnels, de même que les médias et les marchands verts.

Skclair s'intéresse à l'interaction entre ces deux systèmes. Son hypothèse est que les portions les plus critiques du système environnemental sont en voie de marginalisation et que seuls subsisteront les éléments susceptibles d'être intégrés à la culture consumériste.

Those cultural practices that cannot be incorporated into the culture-ideology of consumerism (that is, commercialized) become oppositional counter-hegemonic forces, to be rendered safe by marginalization, and if that fails, destroyed physically.

Ordinary so-called «counter-cultures» are regularly incorporated and commercialized and pose no threat; indeed, through the process of differentiation (both real and illusory variety and choice) they are a source of great strength to the global capitalist system. [...]

As I shall argue below, there is growing evidence that central parts of the «green movement» are in the process of being incorporated, and those that refuse incorporation are being marginalized. The

Green Consumer Guide *has replaced* Small is Beautiful! *Nevertheless, the global capitalist system has a challenging though immensely less powerful rival in (what I shall loosely call) the «global environmentalist system»* (*idem*, p. 207).

Dans le but d'analyser les interactions susceptibles d'exister entre les systèmes capitalistes et écologiques globaux, Sklair s'appuie sur la segmentation environnementale proposée par Milbraith (Milbraith, 1984, cité par Sklair, 1994, p. 215)²⁶. À partir de trois éléments de classification, ce dernier distingue huit groupes au sein de la population et conclut que l'arrière-garde environnementale est constituée de beaucoup de gens influents, alors que l'avant-garde compte une large proportion de tous les groupes, sauf de gens d'affaires.

TABLEAU 3.4
Segmentation environnementale de la population selon Milbraith

Perception de la problématique environnementale*	% de la population	Segment
Petit, Technologie, Pas de limites	20	Arrière-garde
Petit, Technologie, Limites	10	<i>Establishment</i>
Petit, Changements, Pas de limites	10	Petit <i>establishment</i>
Petit, Changements, Limites	18	Indécis
Grand, Technologie, Pas de limites	5	<i>Establishment</i> conservationniste
Grand, Technologie, Limites	7	Conservationnistes
Grand, Changements, Pas de limites	6	Jeunes sympathisants écologistes
Grand, Changements, Limites	24	Avant-garde

* Les trois critères utilisés sont les suivants : 1) le problème environnemental est petit ou grand ; 2) il peut être résolu par la technologie ou nécessite des changements plus structurels (sociaux), 3) il existe ou non des limites à la croissance.

26. L. Milbraith, *Environmentalists: Vanguard for a New Society*, Albany, State University of New York Press, 1984.

En ce qui concerne la culture écologiste, Sklair rappelle qu'il n'y a pas d'idéologie environnementale unique et distingue trois teintes de vert que nous traduisons par clair, pâle et foncé (*dry, shallow et deep*) (Sklair, 1994, p. 217). La catégorie vert clair croit au potentiel de réforme du marché et à celui d'une autorégulation bénigne. La catégorie vert pâle critique le statu quo et met l'accent sur les réformes basées sur la vérification et la consommation environnementale. Enfin, la catégorie vert foncé rejette le consumérisme et le projet du capitalisme global.

D'après O'Riordan, la plupart des gens d'affaires concernés par l'environnement appartiennent à la catégorie vert clair (O'Riordan, 1981)²⁷, alors que le courant dominant de l'économie de l'environnement se rattache à la catégorie vert pâle (Sklair, 1994, p. 218). Seule l'idéologie vert foncé met véritablement au défi la culture consumériste capitaliste, alors que les versions claires et pâles de l'écologisme constituent des systèmes idéologiques qui ne sont pas incompatibles avec la culture consumériste, ce qui peut expliquer la coopération de plus en plus fréquente entre les entreprises transnationales et les organisations environnementales de même que les alliances stratégiques entre la classe capitaliste transnationale et l'élite environnementale (*idem*, p. 219)²⁸.

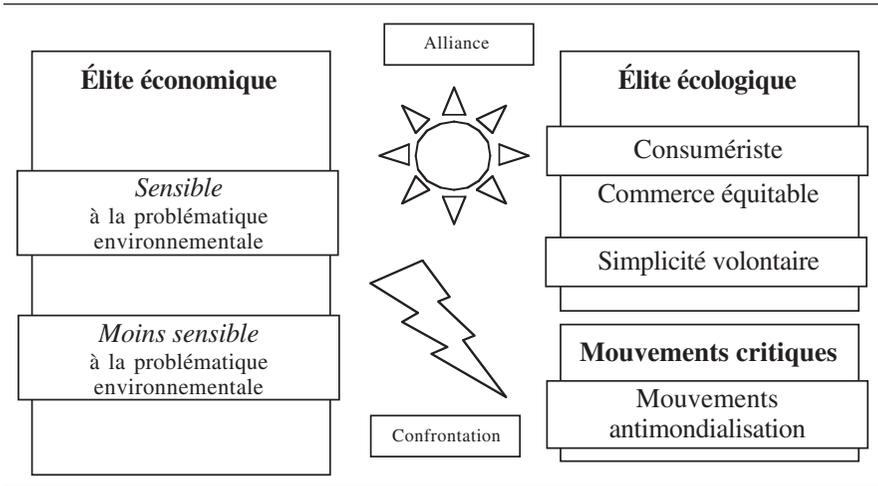
Ces remarques ne visent pas à conclure qu'il n'existe pas d'opposition entre la classe capitaliste et la classe écologiste, mais plutôt que cette opposition est plus complexe qu'on ne la présente généralement et qu'elle met en contradiction l'élite économique avec non pas l'ensemble du mouvement écologiste, mais bien une fraction particulière de celui-ci. Simultanément, les protestations qui ciblent directement la classe économique correspondent souvent à des coalitions de groupes aux objectifs divers, rendant explicite l'idée de réseau de mouvements chère à Melucci (Melucci, 1978).

Il n'en reste pas moins qu'il existe bel et bien une polarisation entre les écologistes et les capitalistes, comme le montrent les travaux de Perron et Vaillancourt (Perron et Vaillancourt, 2000). Dans une étude portant sur la problématique des gaz à effet de serre, ces auteurs

27. T. O'Riordan, *Environmentalism*, Londres, Pion, 1981. Voir aussi T. O'Riordan, «The New Environmentalism and Sustainable Development», *Science of the Total Environment*, vol. 108 (1991), p. 5-15, cité par Sklair (1994).

28. On trouvera une bonne illustration de l'argumentaire justifiant de telles alliances dans Paul Griss, «Les ONGE et l'entreprise : un partenariat nécessaire», *Éco-décision*, n° 22, automne 1996, p. 41-43.

FIGURE 3.1
 Fractions et alliances potentielles entre les élites
 écologiques et économiques



montrent que les plus vives contradictions au niveau des attitudes opposent précisément les leaders verts et les représentants d'entreprises (*idem*, p. 14). Il est intéressant de noter cependant qu'il existe un certain consensus sur la reconnaissance du problème environnemental, et que les divergences apparaissent surtout au niveau des mesures à mettre en œuvre, et de leurs qualités redistributives.

Considérant ce qui précède, on peut néanmoins supposer qu'il existe un potentiel de compromis entre la classe capitaliste et la classe écologiste. Toutefois, même s'il permet une certaine accalmie sociale, ce compromis ne garantira pas nécessairement une véritable résolution de la problématique environnementale, dont la matérialité risquera plus rapidement de rouvrir les ententes provisoires que les tensions sociales non résolues. À travers les deux pôles de *la pollution par la pauvreté* d'une part et *le sur- (ou le mal-) développement* d'autre part, la problématique environnementale expose durablement les contradictions de la logique interne des sociétés industrielles (Sklair, 1994, p. 220). La mondialisation du modèle de développement occidental inhérent à l'idéologie consumériste apparaît en effet totalement insoutenable sur le plan écologique. Comme le fait remarquer Deléage :

À supposer que l'on souhaite assurer aux 5,3 milliards d'humains de 1993 le revenu du «modèle des modèles», celui de la middle class américaine, – «*Notre niveau de vie n'est pas négociable*» affirme G. Bush à la conférence de Rio –, il faudrait multiplier le flux des ressources consommées par la machine économique par un facteur de 10 environ. Afin d'assurer ce rattrapage pour les 10 milliards, au minimum, qui peupleront à coup sûr la planète au milieu du prochain siècle, il faudrait multiplier le flux des ressources par un facteur 20! Autant dire que les contraintes écologiques qui s'annoncent déjà à l'échelle planétaire exploseraient alors en catastrophe (Deléage, 1993, p. 11).

Dans la mesure où la plupart des chercheurs sont convaincus de l'impossibilité que le Sud atteigne les niveaux de consommation du Nord, le concept de développement durable peut être interprété comme une tentative de défendre une certaine idée du développement contre les critiques écologistes les plus radicales (Skclair, 1994, p. 220). Par ailleurs, l'évolution du vert clair au vert pâle qu'exprime le recours au concept de développement durable témoigne du fait que le message écologiste est entendu par les capitalistes et que des efforts sont consentis pour tenter de résoudre la contradiction écologie-capitalisme²⁹. Comme l'explique Skclair, les capitalistes n'ont en effet pas d'autres options que de croire et d'agir comme si cette contradiction pouvait effectivement être résolue moyennant une combinaison de moyens économique-technologiques et idéologiques (*idem*, p. 221).

Le modèle proposé par Skclair nous a semblé particulièrement intéressant en ce qu'il propose une configuration sociale des conflits propres au champ de l'environnement. Plutôt que de s'en tenir à une opposition simpliste entre les écologistes et l'élite économique, il montre que l'environnement est devenu un champ au sens tourainien du terme, c'est-à-dire qu'il constitue un enjeu non idéologique au sujet duquel se prononcent deux acteurs dont l'un est en position dominante, mais doit néanmoins faire certains compromis avec son adversaire (Touraine, 1978a ; Melucci, 1983 ; Eder, 1993). Comme le fait remarquer Eder, l'environnement n'est plus la chasse gardée des écologistes ; il est devenu un enjeu par rapport auquel se positionne l'ensemble des acteurs sociaux (Eder, 1993, p. 11). La transition de l'élite économique vers l'idéologie

29. Ajoutons que cette tentative est facilitée par la très large acception de l'expression «développement durable» dont les définitions vont d'une croissance économique durable à une croissance zéro. Voir à ce sujet Corinne Gendron et Jean-Pierre Réveret, «Le développement durable», *Économie et Société*, 2000.

vert pâle et, plus explicitement, l'adhésion au principe du développement durable témoigne selon nous d'un compromis en émergence au sein de la société postindustrielle. Malgré son caractère encore très indéfini et non exempt de contradictions (Daly, 1990), c'est autour de ce projet ou de cette vision globale de société venus remplacer l'ancienne conception du progrès que devraient s'articuler les nouvelles formes institutionnelles garantes de la modernisation écologique de l'économie.

L'idéal du « progrès » (technologique, économique, militaire, social et culturel) qui sous-tendait et stimulait puissamment l'optimisme du XIX^e et du XX^e siècles s'est dissipé. Le concept de limites de la croissance se réfère avant tout à des problèmes physiques tels que les atteintes à l'environnement, les changements climatiques ou la surpopulation ; mais ses implications sont fondamentalement politiques et sociales (Offe, 1997, p. 202).

En regard de ce qui précède, on peut affirmer que le champ de l'environnement est marqué par deux acteurs principaux : l'élite économique d'une part et le mouvement écologiste d'autre part, dont certains segments sont plus susceptibles de nouer des compromis que d'autres. Dans nos recherches, nous avons choisi de nous pencher non pas sur le mouvement écologiste, qui a déjà fait l'objet de nombreuses investigations, mais précisément sur la position de l'élite économique à l'égard de la problématique environnementale, pour tenter d'anticiper la forme du compromis porté par l'idée d'un développement durable. Si l'on fait exception de l'abondante documentation managériale portant sur les adaptations organisationnelles, ou encore des ouvrages faisant état de l'engagement de quelques entreprises-chefs de file en matière de protection de l'environnement et de développement durable, il existe encore peu d'études sur la conception que les hauts dirigeants ont de la problématique environnementale et de ses conséquences sur l'organisation socioéconomique globale³⁰.

Mais avant d'aller plus loin, il nous paraît important de préciser le sens que nous donnons à l'expression *modernisation écologique* des institutions économiques à laquelle nous faisons référence depuis le début de cet ouvrage. Dans une contribution au collectif *The International Handbook of Environmental Sociology* dirigé par Michael Redclif

30. La recherche menée par Denis Duclos auprès d'une cinquantaine d'industriels français en 1990 et sur laquelle nous reviendrons au moment de l'analyse est une des rares qui se soit penchée sur la question d'un point de vue sociologique plutôt que managérial (Duclos, 1991).

et Graham Woodgate et paru en 1997, Arthur Mol explique que le concept de modernisation écologique émerge dans la troisième et dernière vague ayant marqué l'histoire de la prise de conscience écologique. La première vague, que l'on peut qualifier de conservateur, s'intéressait tout particulièrement à la préservation des milieux, sans véritablement questionner les fondements de la société industrielle en émergence. Les années 1970 furent marquées par l'environnementalisme construit autour de l'idée qu'une société écologique requerrait nécessairement une transformation fondamentale de l'ordre social. Les théories développées à cette époque tentent d'expliquer la faible portée des mesures de protection de l'environnement et la dégradation continue des écosystèmes. Les néomarxistes comme Schnaiberg ont insisté sur le rôle du mode de production capitaliste dans le processus de dégradation environnementale et dans l'échec des mesures de protection écologique, alors que les tenants de la désindustrialisation ont dénoncé l'impact dévastateur des grands projets techno-industriels. La troisième et dernière vague s'amorce vers la fin des années 1980, alors qu'émerge un nouveau discours sur l'environnement et que les sociétés commencent à expérimenter une transformation des institutions de la société industrielle induite par la problématique environnementale. Dans la foulée de cette troisième vague, Mol explique que la Modernisation écologique s'intéresse précisément à la restructuration des processus de production et de consommation induite par le contexte écologique et s'inscrit dans la phase d'institutionnalisation de la sociologie de l'environnement.

En ce qui concerne la signification du concept de modernisation écologique, Mol suggère deux distinctions qui permettent de clarifier certains débats. D'une part, il importe de distinguer la modernisation écologique comme théorie de la reproduction et du changement social de la modernisation écologique comme programme politique visant une réforme écologique de la société industrielle. À titre de théorie sociologique, la modernisation sociale tente d'expliquer les transformations des sociétés industrielles en regard de la problématique environnementale. D'autre part et contrairement à Goodin, Mol distingue la perspective analytique ou descriptive de la perspective normative ou prescriptive du concept de modernisation sociale. Il explique que les critiques dont la théorie de la modernisation fait l'objet s'adressent généralement à ses propositions normatives. Ces propositions peuvent être synthétisées en quatre points. D'une part, la théorie de la modernisation écologique situe la science et la technologie au cœur des processus de réforme écologique. D'autre part, elle donne un rôle

important aux entrepreneurs ou aux innovateurs dans la restructuration, ce qui renvoie à certains modèles de la mobilisation des ressources dont je fais état dans ma thèse. Selon les écrits de Mol, la théorie de mobilisation admet clairement la possibilité d'une intégration entre le développement économique et la préservation de l'environnement en s'appuyant à la fois sur le scénario de dématérialisation de l'économie et sur la stratégie d'internalisation des coûts environnementaux. Selon Redclif et Woodgate, la proposition centrale de la modernisation écologique suppose justement que la croissance économique peut être orientée vers des objectifs environnementaux et qu'il existe une synergie entre la protection de l'environnement et le développement économique. Par ailleurs, elle envisage un nouveau rôle pour l'État dans la restructuration écologique favorisant des stratégies de prévention, de participation et de décentralisation en lieu et place des anciennes méthodes curatives, contrôlantes et centralisées. Enfin, la théorie de la modernisation écologique reconnaît un rôle prédominant aux mouvements sociaux dans le cadre de la réorientation écologique de l'État et du marché, alors que ceux-ci ont troqué leur position critique pour une participation constructive aux transformations.

Comme on peut le constater, l'utilisation que nous faisons de l'expression «modernisation écologique» renvoie davantage à la dimension théorique et descriptive du concept qu'aux propositions de la théorie telles que synthétisées par Mol. Bien que la question nécessite certainement une réflexion plus approfondie, les propositions de la théorie de la modernisation écologique dans sa dimension prescriptive semblent négliger la dynamique sociale réelle des transformations institutionnelles. Les exigences écologiques semblent être présentées comme des faits objectifs à l'aune desquelles les institutions sociales doivent être réformées ; dans cette perspective, la dimension prescriptive de la modernisation écologique peut faire l'objet des mêmes critiques que celles que nous avons formulées vis-à-vis des principales théories économiques de l'environnement.

PARTIE 2

**LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE COMME
COMPROMIS SOCIAL**

DES DIRIGEANTS ÉCOLOGISTES ?

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons tenté de cerner les problématisations économiques de l'environnement, des crises économiques et des conflits sociaux dans le but de construire une perspective théorique satisfaisante des bouleversements et des transformations induits par ce que l'on appelle communément la crise environnementale.

Tout en reconnaissant le rôle clef de l'économie dans la compréhension de cette crise, nous nous sommes distancés de la problématisation proposée par les différents courants de l'économie de l'environnement. Enfermés dans les catégories et les logiques de la pratique économique, certains de ces courants s'illusionnent également sur le potentiel heuristique et pratique d'une combinaison de l'économie avec les sciences de l'environnement. Nous avons avancé pour notre part que la problématique environnementale participe à la transformation des institutions sociales, mais que sa matérialité est nécessairement médiatisée par une dynamique sociale qui, seule, peut véritablement rendre compte des voies de leur modernisation écologique. Ce processus de modernisation ne peut se comprendre dans un cadre purement

économique, ni même dans un cadre élargi par une perspective écologique au sens scientifique du terme ; il nécessite d'ouvrir l'analyse sur les processus sociaux qui façonnent l'organisation socioéconomique.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous sommes tournés vers la théorie de la régulation, qui est l'une des rares à proposer une vision des institutions économiques comme enchâssées dans les rapports sociaux et déterminées par eux. Profitant de cette ouverture de la théorie de la régulation au social, et misant sur la piste ouverte par les travaux de Bélanger et Lévesque, nous avons exploré le potentiel explicatif des théories sur les mouvements sociaux et nous nous sommes arrêtés sur le courant des nouveaux mouvements sociaux. Les thèses actionnalistes nous offraient en effet une vision globale de la dynamique sociale compatible avec la théorie de la régulation, nous permettant de figurer un schéma de modernisation écologique des institutions économiques.

Confrontées à ce cadre socioéconomique, les approches économiques de la problématique environnementale qui traduisent une perspective essentiellement technique de la modernisation écologique paraissent également relever du niveau organisationnel, si bien que leurs analyses n'épuisent guère la dimension sociale et institutionnelle de la modernisation, qui nécessite une compréhension des dynamiques proprement sociales à l'œuvre dans le domaine de l'environnement. Or, c'est à ces niveaux que se cristalliseront les transformations structurelles qui, comme de nouvelles règles du jeu, viendront affecter les pratiques organisationnelles. Mais il importe également de saisir que derrière les enjeux strictement environnementaux, des classes ou des acteurs sociaux sont en lutte pour le contrôle de l'historicité, certes, mais aussi pour gagner une meilleure place dans les processus décisionnels aux plans politique et organisationnel. La problématique environnementale est une occasion de revendiquer ce pouvoir décisionnel dans le cadre d'une nouvelle gouvernance plus démocratique. De façon parallèle, la matérialité de la crise écologique se traduira par des charges susceptibles de provoquer de nouvelles tensions ou d'approfondir les conflits sociaux déjà présents.

Dans la mesure où l'on admet l'idée du compromis, c'est-à-dire qu'un acteur dominant imposera son dispositif, tout en faisant des concessions, il nous est apparu particulièrement intéressant de nous pencher sur la classe dirigeante, soit l'élite économique, plutôt que sur le mouvement écologiste, qui a déjà fait l'objet de maintes études. De cette façon, nous répondons un peu à l'ambition qu'avait Touraine de

compléter son analyse des nouveaux mouvements sociaux par celle de la classe dirigeante (Touraine, 1978a, 1978b). Mais surtout, en nous concentrant sur cette classe et ses représentations de la problématique environnementale et plus largement de l'organisation politico-économique de la société ainsi que de sa conception du progrès social, nous croyons être mieux en mesure d'anticiper la forme et l'orientation du compromis à venir et de comprendre la dynamique de transformation des institutions économiques induite par la problématique environnementale.

En nous inspirant du modèle de Sklair et sans réduire la structure sociale à une configuration bipolaire, on peut avancer que la problématique environnementale est le terrain d'une confrontation entre une classe économique et une « classe » écologiste (Sklair, 1994). Dans la mesure où l'on admet une certaine sensibilisation des gens d'affaires à la question environnementale (dont l'idéologie passe du vert clair au vert pâle), l'écologisme consumériste que Sklair présente comme une récupération peut aussi être envisagé comme un compromis. Sur la base de ce modèle, et en ayant à l'esprit le cadre analytique que nous avons élaboré dans les pages qui précèdent, on peut donc avancer l'idée d'un compromis postfordiste consumériste dématérialisé, probablement transitoire, dont la forme et la viabilité dépendront des répercussions matérielles de la crise écologique et de la capacité de transférer les externalités en périphérie. Le caractère global des atteintes à l'environnement, dont les manifestations seront de plus en plus lourdes, de même que la dépendance matérielle du Nord vis-à-vis du Sud constitueront des défis majeurs au maintien d'un tel compromis.

À l'intérieur de cette perspective globale, cet ouvrage vise plus modestement à montrer l'entrée de l'environnement dans le champ de l'historicité, ce dont témoignent la reconnaissance de l'élite économique et le déplacement du modèle de société industrielle fordiste vers un nouvel idéal que pourrait traduire le concept de développement durable.

1. REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET COMPROMIS

Nous avons vu que l'hégémonie d'un bloc social repose sur sa capacité à faire reconnaître son dispositif comme conforme à l'intérêt général, ce qui suppose la généralisation d'une certaine vision du progrès ou d'un paradigme sociétal fondé sur un ensemble de représentations et de valeurs partagées par les acteurs sociaux (Lipietz, 1989a, p. 4). À travers leur objectivation dans le langage et leur intégration au discours politique, les représentations sociales correspondent en effet à des facteurs

de transformation sociale (Jodelet, 1989b, p. 40). Elles participent de la fabrication sociale des faits au sein de processus d'influence qui visent à transformer des idées en évidences objectives (*idem*, p. 48).

Marginalisée par le courant béhavioriste et la conception marxiste de l'idéologie, la notion de représentation sociale héritée de la pensée durkheimienne connaît une renaissance depuis les années 1960 (*idem*, p. 38). Ce regain s'est nourri entre autres des travaux d'Althusser, pour qui l'idéologie ne devait pas être appréhendée comme un simple reflet, mais bien comme une instance autonome, qui encadre la pratique, produit des effets de connaissance et est dotée d'une efficacité propre (*idem*, p. 39). Située à l'interface de la psychologie et de la sociologie, la notion de représentation sociale s'avère incontournable pour comprendre la position des acteurs sociaux dans un champ de même que les dynamiques sociales de transformation.

Selon Jodelet, on s'entend pour définir les représentations sociales comme :

Une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social [...]

[E]n tant que systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, [les représentations sociales] orientent et organisent les conduites et les communications sociales (*idem*, p. 36).

Même si elle ne peut exister sans référent, la représentation sociale porte la marque du sujet qui reconstruit l'objet et l'interprète, tout en s'exprimant à travers elle. La représentation suppose donc un objet et un sujet, comporte à la fois une dimension de symbolisation et d'interprétation, de même qu'elle est construction et expression d'un sujet (*idem*, p. 43). Les représentations sociales émergent en fonction de trois facteurs. D'une part, l'information n'est pas également accessible à tous. D'autre part, les représentations sont sujettes à un processus de focalisation qui répond à l'intérêt des sujets ; elles sont élaborées à partir de leur expérience. Enfin, elles répondent à une logique d'inférence, c'est-à-dire à la nécessité d'agir ou de prendre position, car la représentation constitue un cadre nécessaire pour l'action. Le processus de formation des représentations résulte du double phénomène de l'objectivation et de l'ancrage dans le social. En amont, le phénomène d'ancrage assure l'enracinement de la représentation dans un réseau de significations cohérent. En aval, l'ancrage permet une instrumentalisation du savoir

de telle sorte que la représentation acquiert une valeur fonctionnelle ; elle devient grille de lecture et théorie de référence pour comprendre le réel (*idem*, p. 56-57).

Le caractère social des représentations est donc multidimensionnel. Elles comportent la double caractéristique d'être à la fois activées et agissantes dans la vie sociale. À la fois déterminées et déterminantes au plan social, elles sont constitutives du réel et de l'organisation sociale ; «elles instaurent des versions de la réalité communes et partagées» (*idem*, p. 49). Comme on vient de le voir, le social intervient au plan de leur détermination, mais la diffusion des représentations passe aussi par un processus d'adhésion et de participation intimement lié à la structure et à la dynamique des rapports sociaux.

Enfin, à titre de savoir pratique, c'est-à-dire de savoir visant l'action où l'objet est donc reconstruit en fonction de cette finalité pratique, la représentation est sujette à trois décalages avec le référent : la distorsion, la supplémentation et la défalcation. La distorsion renvoie à une redéfinition de l'importance relative des attributs ; la supplémentation, au fait d'attribuer à l'objet des caractéristiques qu'il n'a pas ; enfin, la défalcation correspond au phénomène inverse, c'est-à-dire à l'élimination d'attributs que possède pourtant l'objet (*idem*, p. 54). Dans la mesure où elle encadre la pratique et sert à agir sur le monde et sur autrui, la représentation s'avère déterminante du social. Elle a sur la connaissance scientifique l'avantage d'être corroborée par l'action qu'elle génère sur le monde.

En ce qui concerne plus spécifiquement les représentations économiques dont nous ne pouvons faire l'économie ici, il faut tout d'abord mentionner qu'elles entretiennent un rapport particulier avec ladite science économique, même si les deux savoirs correspondent à des productions sociales de nature distincte (Vergès, 1989, p. 388, 403). Visant à se distancer du sens commun, la démarche scientifique de l'économie découpe dans la réalité sociale un objet économique qu'elle autonomise et modélise, menant à la construction d'un objet de plus en plus épuré et à l'élaboration d'un vocabulaire et d'un raisonnement qui lui sont propres. De son côté, la représentation économique repose sur les pratiques quotidiennes à partir desquelles elle est construite ; loin d'effectuer un découpage, les acteurs sociaux articulent plutôt des éléments économiques et sociaux à travers leurs représentations. Mais parce qu'elles font référence à un objet scientifique, les représentations économiques sont sujettes à la fois à une dynamique d'autonomisation et à une dynamique d'articulation. Dans le cadre de la dynamique

d'autonomisation, la représentation renvoie uniquement au champ économique. L'articulation suppose pour sa part la connexion à d'autres champs étrangers à l'économie : le politique, en raison de sa dimension décisionnelle, et les valeurs qui permettent à l'acteur de donner un sens aux pratiques économiques. Cette articulation a pour effet de renforcer « une argumentation sociale en lui donnant les attributs de l'autorité scientifique¹ ».

À l'instar d'autres auteurs auxquels nous avons fait référence, Vergès souligne l'emprise sociale grandissante du langage économique ; celui-ci est devenu un élément culturel caractéristique de nos sociétés (*idem*, p. 390). Il acquiert de ce fait une place privilégiée parmi les langages dont la société dispose pour expliquer la réalité et ses transformations, et s'avère d'autant plus accessible qu'il a l'ambition d'une véritable efficacité sociale. Par ailleurs, cette emprise se fait au détriment de la prégnance sociale d'autres langages qui furent jadis les attributs de la pensée dominante (*idem*, p. 389).

L'importance qu'a prise le langage économique dans la société se reflète dans le discours des acteurs sociaux en général. Mais la prégnance du langage économique chez chaque acteur dépend à la fois de sa distance par rapport aux décisions économiques qui le concernent et de l'utilisation de ce langage dans les pratiques professionnelles (*idem*, p. 393). Ces deux variables laissent supposer que le langage économique atteint sa pénétration maximale auprès des hauts dirigeants d'entreprise. Dans une enquête sur le thème de l'argent, Albertini et Lambert² montrent que les cadres industriels privilégiés

1. Pour une critique engagée de ce phénomène, nous renvoyons le lecteur au petit essai de Richard Langlois, *Pour en finir avec l'économisme*, Boréal, 1995, 171 p. « On n'entend plus parler que d'économie. Si au moins l'économisme ambiant – cette subordination d'à peu près toutes les sphères de la vie humaine à la logique comptable – soulageait la misère et les inégalités, on pourrait considérer la déshumanisation qui en résulte comme un moindre mal, une sorte de prix à payer. Mais on observe le contraire. Le discours économique dominant cautionne plutôt l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres. Piètre caution, d'ailleurs, puisque la science économique n'est qu'une sorte d'astrologie revue et corrigée par une caste sélecte de nouveaux gourous jaloux de leur pouvoir. N'êtes-vous pas fatigués de vous faire rouler par les économistes ? C'est un économiste qui vous le demande. »

2. J.-M. Albertini et D.-C. Lambert, *L'initiation économique des adultes*, Paris, CNRS, coll. « Sciences humaines », n° 4, 1989, repris par Vergès (1989), p. 400-402.

une description économique fonctionnaliste, une sorte de «machinerie» économique qui doit coûte que coûte fonctionner, à laquelle on doit se soumettre. À côté d'une forte autonomisation économique (utilisant la causalité circulaire) se développent des raisonnements normatifs. La politique n'existe pas, mais la nécessité de se soumettre aux lois du circuit économique ou inversement, l'injustice morale qu'elles engendrent, est le ressort d'une articulation aux champs des valeurs (une moralisation de la vie économique) (*idem*, p. 401).

Cette articulation entre l'économique et les valeurs se démarque de l'articulation avec le politique privilégiée par les ouvriers. Par ailleurs, d'autres acteurs sociaux auront tendance à très peu isoler le champ économique des autres sphères. Comme l'explique Vergès :

Les différents groupes sociaux n'articulent pas de la même manière éléments économiques et éléments non économiques. Insérés dans des pratiques sociales différentes, dans des univers de significations différents, les acteurs sociaux vont établir des articulations économiques/non économiques bien spécifiques (*idem*, p. 400).

Nous avons vu que les représentations économiques sont notamment déterminées par l'expérience pratique des acteurs sociaux ; cette expérience pratique a une incidence sur leur production, mais c'est aussi le lieu de leur mise en œuvre. On ne se surprendra guère du fait que les acteurs sociaux ont au moins une connaissance minimale de l'économie, puisque tous ont une expérience économique pratique (*idem*, p. 397). Mais les représentations dépendent aussi de la position socio-économique des acteurs de même que de leur rapport au réel. Cela ne signifie pas que les représentations ne soient qu'un simple reflet des rapports sociaux, mais plutôt qu'elles résultent d'un processus de connaissance/méconnaissance lié non seulement à la pratique dans le cadre d'une interaction représentation conduite constante, mais aussi à la position sociale de l'acteur dans le système social et économique (*idem*, p. 393). Vergès distingue également le lieu de détermination que constitue l'idéologie appréhendée comme instance autonome. Enfin, la représentation comporte une dimension historique ; épurée des conflits sociaux qui ont présidé à son émergence et ancrée dans la mémoire collective, la représentation devient matrice interprétative et référentiel pour l'ensemble des acteurs ou un groupe social en particulier.

Issues de lieux de production multiples, les représentations sont susceptibles de rendre compte « du travail que la société effectue sur les significations », lequel est constitué à la fois d'un débat idéologique ancré dans les rapports sociaux et d'une gestion des matrices ou des interprétations plus anciennes (*ibidem*). Par ailleurs, Vergès rappelle que « les représentations économiques n'évoluent que très lentement » et se révèlent très stables chez les adultes (*idem*, p. 402).

Le processus cognitif à travers lequel se forment les représentations économiques comporte trois dimensions : la sélection, la connotation et la schématisation. À travers le processus de sélection, l'acteur retient les éléments qui lui paraissent les plus pertinents et refoule les autres, de manière à fixer *le noyau organisateur* de la représentation (*idem*, p. 391). Le procès de connotation renvoie à l'articulation de la représentation économique avec les autres champs de significations, qu'il s'agisse des valeurs ou du domaine politique. Enfin, à travers le processus de schématisation, le contenu de la représentation est organisé en éléments interreliés dont la signification dépend de l'ensemble, ce qui assure à la représentation une cohérence.

La représentation qui en résulte se traduit à la fois par un contenu et un raisonnement dont les degrés de complexité varient conjointement (*idem*, p. 398-399). Cette complexité varie tout d'abord en fonction du lieu de détermination : les matrices culturelles renvoient à moins de complexité que l'idéologie par exemple. Mais la complexité varie aussi selon la possibilité de mise en relation des objets économiques :

Nous distinguons la description d'une situation particulière et les démarches d'extension-généralisation (le Je devient Nous, On, les travailleurs...) et d'abstraction (le sujet de la phrase devient une entité, une notion). Nous avons ainsi montré que les raisonnements économiques fonctionnalistes s'accompagnent d'un discours notionnel [...] Nous avons aussi distingué des degrés dans l'abstraction [...] À chacun de ces niveaux correspond un raisonnement économique possible et d'autres interdits [...] [Leur identification permet] de comprendre l'existence ou la non-existence de certaines argumentations (*idem*, p. 399).

De façon générale, les représentations économiques se caractérisent par une démarche d'extension (généralisation) et d'abstraction (conceptualisation). Par ailleurs, de par la nature même de leur objet, les notions économiques forment facilement système pour les acteurs sociaux (*idem*, p. 401). Les autres thèmes tendent à faire davantage

appel à des appréciations où l'attitude s'impose par rapport à la schématisation. La schématisation constitue néanmoins un processus essentiel dans «la construction d'une vraisemblance, d'une cohérence, d'un modèle opératoire et souvent efficace d'interprétation des pratiques, situations et informations économiques» (*idem*, p. 391). L'efficacité des représentations économiques à travers laquelle celles-ci peuvent guider les comportements est tout à la fois sociale et économique.

En ce qui concerne enfin les représentations écologiques, on peut rappeler tout d'abord que leur processus de formation est fortement marqué par le discours scientifique et l'interprétation qu'en proposent les médias (Dumas et Gendron, 1991). Du point de vue des dirigeants, elles apparaissent généralement comme un sujet périphérique et risquent d'être écartées par le processus de sélection. Cependant, la problématique environnementale étant devenue un véritable enjeu sur les scènes sociale et politique, les dirigeants ont été exposés à une information relativement abondante, notamment par les médias.

Les scientifiques peuvent organiser les représentations écologiques en un système cohérent et autonome, tandis que les groupes écologistes auront davantage tendance à articuler les représentations écologiques au champ social susceptible de faire aussi l'objet de revendications (*ibidem*). Pour sa part, le dirigeant aura tendance à arrimer ces représentations à des représentations économiques qui forment déjà système et correspondent au cœur de sa pratique. Dans la mesure où le dirigeant est sujet à une prégnance maximale du discours économique, on peut aussi s'attendre à ce qu'il *économise* ses représentations écologiques. En conjonction avec les conflits proprement sociaux engendrés par la question environnementale, on peut déjà anticiper les conflits de représentations qui y participent.

Il nous faut préciser cependant que nous ne nous intéressons pas tant ici aux représentations sociales, à leurs déterminants et à leur processus d'émergence comme tels ; nous cherchons plutôt à découvrir ce que le contenu et la forme de ces représentations traduisent en termes de changement de paradigme sociétal et de positionnement à l'égard de l'environnement. En étudiant les représentations sociales des dirigeants, nous espérons comprendre leur perception, mais aussi leur positionnement face à la problématique environnementale en vue de nous prononcer sur l'émergence d'un nouveau paradigme sociétal qui intègre le paramètre écologique, et donc sur la direction probable du processus de modernisation écologique des institutions économiques.

2. LE DISCOURS ÉCOLOGISTE DES DIRIGEANTS

Prises dans leur ensemble et au-delà de leurs divergences, les représentations écologiques des dirigeants traduisent une perspective qui reflète leur positionnement vis-à-vis de l'environnement à titre d'acteur social, et non pas seulement comme individu isolé. En effet, le discours est une pratique sociale dont les subjectivités particulières ne sauraient épuiser la signification. À travers le discours écologique des dirigeants, c'est donc le positionnement de l'élite économique à l'égard de la problématique environnementale que l'on peut découvrir, puisque la pratique discursive et les représentations auxquelles elle donne corps matérialisent les conflits sociaux en même temps qu'elles en témoignent.

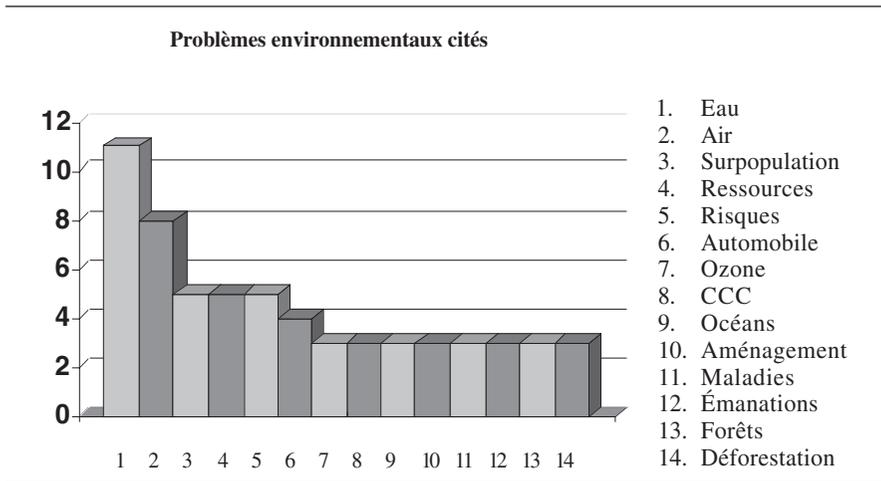
En comparaison avec les représentations économiques, les représentations écologiques sont davantage périphériques à la pratique des dirigeants : « On ne connaît que ce qu'on aime ! » lançait un des dirigeants que nous avons rencontrés dans une réinterprétation personnelle de Goethe. L'information écologique risque donc bien souvent d'être écartée par le processus de focalisation par manque de pertinence pour le sujet. Et dans bien des cas, le contact du dirigeant avec la problématique environnementale se fait sous le signe d'une conflictualité susceptible d'accroître les processus de distorsion, de supplémentation ou même de défalcation inhérents à la dimension pratique de la représentation comme savoir. À l'instar des autres représentations sociales, les représentations écologiques dépendent enfin de l'accès du dirigeant aux informations concernant l'état du milieu naturel et la problématique environnementale en général. Selon nos recherches, les médias écrits et télévisés constituent généralement la première source d'information, suivis par les activités professionnelles, lesquelles comprennent les activités de l'entreprise, les séminaires ou les groupes de travail. Enfin, le milieu de vie, la pratique citoyenne du dirigeant de même que l'interaction avec ses enfants et, enfin, les contacts professionnels et personnels sont autant d'occasions de s'informer au sujet de la question environnementale.

L'environnement n'est assurément pas un sujet de prédilection pour les hauts dirigeants. Rares sont ceux qui abordent la question spontanément et ils insistent souvent sur le fait qu'ils ne sont pas des spécialistes. La grande majorité des dirigeants reconnaissent néanmoins que la dégradation de l'environnement est préoccupante. Les qualificatifs

utilisés pour parler de la crise écologique sont éloquentes : *très grand, gros, majeur, extrêmement important, sérieux, méchant problème, question fondamentale*. Certains vont même jusqu'à parler de catastrophe³.

Le problème écologique est généralement envisagé de manière globale : les dirigeants insistent sur le caractère transfrontalier de la pollution de l'air, parlent de la « Terre », de l'« Humanité » ou de la « planète ». Par ailleurs, les problèmes plus spécifiques qu'ils signalent lorsqu'on leur demande des précisions recouvrent une grande diversité de thématiques écologiques, mais ils sont la plupart du temps abordés de façon très générale, ce qui témoigne d'une connaissance relativement superficielle des phénomènes en cause.

FIGURE 4.1
Fréquence des problèmes environnementaux
cités par les dirigeants



Comme on peut le constater, les problèmes les plus fréquemment cités sont ceux très généraux de l'air et de l'eau, qui se déclinent chez certains dirigeants en problèmes plus spécifiques : automobile, couche d'ozone, changements climatiques et pluies acides en ce qui concerne l'air ; pollution des océans, eau potable et épuisement des ressources

3. Un des dirigeants que nous avons rencontrés nous disait : « L'Humanité fait face à un très grand problème environnemental » tandis qu'un autre affirmait : « Il y a de gros problèmes [...] la planète crie au secours actuellement. »

halieutiques en ce qui concerne l'eau. Lorsqu'elles sont abordées conjointement, la question de l'air est jugée plus problématique que celle de l'eau, «qui est plus facile à contrôler» ou pour laquelle il existe des solutions techniques. Les autres thématiques spécifiques les plus citées sont la surpopulation, l'épuisement des ressources, les risques (industriels, chimiques et nucléaires), l'aménagement du territoire et la résurgence des maladies dans les pays du Sud. Les dirigeants évoquent également la question des émanations, la gestion des forêts et la déforestation. Enfin, certaines problématiques ne sont citées que par un ou deux dirigeants : les déchets, la désertification, la contamination des sols et la consommation.

2.1. Les causes de la crise

Les causes de la crise sont abordées selon trois perspectives radicalement différentes : l'une insiste sur le phénomène objectivé de la croissance démographique, la deuxième s'attaque aux déficiences de la gouvernance, tandis que la dernière soulève la question des valeurs. Pour plusieurs dirigeants, le problème écologique est d'abord et avant tout un problème de surpopulation⁴. La surpopulation de pays comme la Chine ou l'Inde est directement associée à l'épuisement des ressources, et l'effet conjugué de la croissance démographique et de la consommation exacerbe le problème de l'environnement. Les dirigeants s'inquiètent tout spécialement de l'extension du parc automobile dans des pays très denses comme la Chine. Mais c'est d'abord et avant tout la démographie et non la consommation qui pose un véritable problème pour l'environnement⁵.

4. Quelques propos des dirigeants que nous avons rencontrés sont éloquentes : «Mais avant tout, mondialement, le problème en ce moment, c'est la surpopulation. C'est impossible de maintenir une planète avec les écosystèmes qu'on connaît, variés [...] avec une population qui est en croissance aussi rapide. C'est impossible» ; «Je crois que la Terre ne supportera pas dix milliards d'habitants. C'est une progression exponentielle, c'est géométrique. Si on était deux milliards, on n'épuiserait pas la Terre. On est en train de vider les océans de poissons, on a trop de monde!» Il importe toutefois de préciser qu'aucun dirigeant n'identifie le contrôle des naissances comme solution au problème de l'environnement.

5. Comme le mentionne un de nos dirigeants : «Il n'y a rien qui s'objecte à ce qu'il y ait de la consommation ; la consommation ou la production économique, il faut la rendre non polluante.»

Pour d'autres dirigeants, les causes de la dégradation de l'environnement ne résident pas tant dans le phénomène de la surpopulation et ses conséquences en regard des ressources limitées de la planète que dans une déficience sérieuse au plan de la gouvernance. Cette déficience est envisagée selon plusieurs points de vue, que ce soit la montée du pouvoir des marchés financiers, le phénomène de concentration des entreprises ou encore les déficiences de la gestion publique.

Dans une troisième et dernière perspective, les dirigeants expliquent le problème de l'environnement par la place secondaire qu'il occupe dans le système de valeurs des consommateurs. La piètre performance écologique des entreprises serait par conséquent la conséquence directe du choix des consommateurs, pour qui l'environnement ne constitue malheureusement pas une priorité⁶.

À la lumière de ce qui précède, force est de constater que les dirigeants reconnaissent l'existence d'un problème au chapitre de l'environnement, et qu'ils sont même en mesure de le détailler. Ils estiment par ailleurs que ce sont principalement les pays du Sud qui, en laissant libre cours à la croissance démographique, portent la lourde responsabilité de l'épuisement des ressources naturelles. Mais les diverses facettes de la gouvernance sont aussi à blâmer, de même que les valeurs écologiques déficientes des consommateurs.

Ceci illustre bien le fait que l'éveil des dirigeants à la problématique écologique se traduit par un discours environnemental qui leur est propre et vient confirmer les réflexions d'Eder à savoir que les écologistes n'ont plus le monopole de la problématique environnementale ; l'ère de la domination du discours écologiste par rapport aux problèmes environnementaux s'achève (Eder, 1993). Cette tendance est notamment visible dans l'utilisation de plus en plus répandue d'un concept originellement écologiste : le développement durable. À l'heure actuelle, non seulement les écologistes mais les organisations non gouvernementales

6. L'un des dirigeants que nous avons rencontrés affirmait : «Le problème est que, essentiellement, les consommateurs ne valorisent pas beaucoup les biens qui protègent l'environnement et on le voit, quand il y a des phénomènes de société où les gens décident de dire : "Ça, on n'en mange plus, et ça, on en mange", ça a été immédiat, la production a changé [...] Donc, le problème de l'environnement, c'est surtout parce que ce n'est pas une valeur élevée [chez le consommateur].»

en général, les institutions internationales, les gouvernements et même les entreprises font de plus en plus appel au développement durable. Nous avons voulu comprendre comment les dirigeants se positionnent par rapport à ce concept.

3. CONCEPTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis son apparition au début des années 1980, le concept de développement durable a fait l'objet d'un nombre incalculable de définitions. Deux d'entre elles sont néanmoins reconnues comme étant les définitions de référence : celle proposée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (1980), pour laquelle *le développement durable est un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économie et du social*, et celle popularisée par le Rapport Brundtland (1987) qui énonce que *le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*. On peut dire de ces définitions qu'elles ont été non seulement largement diffusées, mais aussi institutionnalisées, comme en font foi de nombreux textes officiels.

Nous avons interrogé les dirigeants sur leur conception du développement durable afin de comprendre dans quelle mesure cette expression est connue et acceptée, et comment elle est comprise ou interprétée. Alors que certains dirigeants disent avoir déjà entendu l'expression « développement durable », d'autres semblaient l'entendre pour la première fois. Il est donc peu surprenant que la conception du développement durable varie beaucoup de l'un à l'autre : plusieurs reprennent presque textuellement les définitions institutionnelles, alors que d'autres vont jusqu'à évacuer la composante environnementale. Trois catégories de définitions se dégagent de nos recherches : les définitions *institutionnelles* ; les définitions qui intègrent le paramètre *écologique* ; enfin, les définitions que nous avons qualifiées de *hors champ*.

3.1. Les définitions institutionnelles

La première série de définitions regroupe celles qui se rapprochent le plus des définitions institutionnalisées du développement durable, qu'il s'agisse de la préservation des ressources pour les générations futures (Brundtland) ou de la triade environnement, économie et société

(UICN)⁷. Certaines reprennent les énoncés de ces définitions, d'autres en contiennent les éléments clefs. Dans cette première série, les dirigeants envisagent le développement durable comme un équilibre entre l'économie et l'environnement, entre l'économie, l'environnement et le social, ou encore entre ces trois éléments et un quatrième, qu'il s'agisse de la politique ou de la culture.

La définition multipolaire du développement durable est perçue par les dirigeants comme une approche moins conflictuelle qu'une approche exclusivement écologique. Ils n'abordent d'ailleurs jamais véritablement la question des contradictions possibles entre les composantes du développement durable et ne proposent aucune hiérarchie entre elles⁸. Il est d'ailleurs exceptionnel que les dirigeants envisagent explicitement la protection de l'environnement comme la condition d'un développement durable. Pour plusieurs dirigeants, l'idée d'un développement durable traduit aussi une rupture avec l'ancien paradigme de développement caractérisé par le modèle industriel. Certains dirigeants vont même jusqu'à dissocier le développement de la croissance⁹, sans toutefois la rejeter comme le prônent les tenants de l'écologie économique, car elle demeure pour eux le moyen de créer de la richesse. Ainsi, même lorsqu'ils sont très concernés par la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, les dirigeants ne font aucun compromis sur la croissance économique.

Enfin, il est plus rare que les dirigeants envisagent le développement durable dans sa perspective éthique, selon laquelle l'équilibre entre la nature et la croissance économique est envisagé comme un moyen de tenir compte des besoins des générations futures dans le

7. Citons par exemple ces propos d'un des dirigeants que nous avons rencontrés : «[Le développement durable], c'est un développement qui tient compte de tous les éléments, de l'environnement, l'économie, du social, du politique, et on a un développement durable parce qu'il y a un équilibre entre les différentes forces de la société.»

8. Dans la section qui suit, on verra pourtant que tous admettent l'idée d'une tension entre l'économie et l'environnement.

9. «Le développement, [affirmait un dirigeant], ce n'est pas la croissance, il faut s'entendre sur les mots. Le développement, c'est vivre ensemble, je ne me souviens plus de la définition qu'avait donnée l'ancien secrétaire des Nations Unies, mais c'est quand une nation vit ensemble en réussissant à satisfaire l'ensemble de ses besoins : les besoins de survivance, de satisfaction des besoins affectifs et la capacité de se réaliser soi-même ; là, c'est Maslow finalement, c'est ça le développement, un groupe, une société qui se développe. La croissance, c'est de faire de plus gros chiffres.»

cadre d'un partage intergénérationnel. Cet équilibre est envisagé comme étant potentiellement contradictoire et ouvre la porte à l'idée que la protection de l'environnement puisse nécessiter une limitation volontaire de l'exploitation des ressources. Le thème plus général du long terme comme élément fondamental du développement durable est d'ailleurs repris par la plupart des définitions de la troisième série *bors champ*.

3.2. Le développement durable comme reconnaissance du paramètre environnemental

La deuxième série de définitions interprète le développement durable comme une conjonction de l'environnement et de l'économie¹⁰. Les définitions de cette deuxième série reposent sur deux types d'articulation entre l'économie et l'environnement : la première reprend l'idée d'équilibre, mais en le limitant cette fois à l'économie et l'environnement ; la deuxième interprète le développement durable comme la reconnaissance d'une dimension environnementale intrinsèque aux décisions économiques.

En premier lieu, le développement durable est envisagé comme une harmonisation entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Contrairement aux définitions précédentes toutefois, cet équilibre est appréhendé dans une perspective qui demeure économique : on parle d'une gestion permettant d'obtenir une « productivité optimale » des forêts ou des rivières plutôt que d'une gestion éthique à proprement parler.

En second lieu, la contrainte environnementale est abordée à partir des deux perspectives opposées de la production et de la consommation : le développement durable est une modalité écologique de production, ou alors il dépend des critères de consommation. Dans ce dernier cas, l'issue écologique dépend de l'usage que le consommateur fera de sa souveraineté, usage tributaire de la place qu'a l'environnement dans son système de valeurs. S'ouvre alors un dilemme autour de l'articulation entre protection de l'environnement et niveau de vie, auquel renvoie directement le thème de la consommation. Les propos des

10. À titre d'illustration, voici une des définitions s'inscrivant dans cette série : « [Le développement durable], c'est justement cette harmonie, cet équilibre entre la croissance économique mais dans le cadre d'une protection globale de nos ressources, pour s'assurer qu'on gère nos ressources à la limite de leur renouvellement et qu'on ne les épuise pas comme les Commons, la tragédie des Commons. »

dirigeants laissent même entrevoir la reconnaissance d'une contradiction entre une qualité de vie définie en termes économiques et une qualité de vie définie en termes écologiques.

3.3. Le développement durable sans référence à l'environnement

La troisième série de définitions ne fait pas référence à la dimension environnementale du développement durable ou encore l'exclut explicitement des éléments qui en constituent l'essence¹¹. Moins familiers avec l'expression *développement durable*, les dirigeants à qui nous avons demandé de proposer quand même une définition ont en général cherché à donner un sens précis au qualificatif *durable*. Les définitions proposées renvoient alors aux activités philanthropiques corporatives qui traduisent un investissement social *à long terme*, ou à l'idée que la durabilité d'un mode de développement repose sur le fait qu'il est positif à l'échelle de la société et peut donc se maintenir. Des dirigeants assimilent le développement durable à une économie, et même à une croissance durables. D'autres l'assimilent tout bonnement à la pérennité de l'entreprise, laquelle repose sur un équilibre entre les décisions à court et à long termes. Enfin, certains associent le développement durable à l'idée de changement dans une perspective managériale d'adaptation à l'environnement et aux nouvelles technologies, et à la nécessité de former les employés.

On constate que les définitions de cette série s'inscrivent dans deux perspectives représentationnelles opposées. Dans la première, le développement durable est pensé comme une articulation entre l'économique et d'autres champs. Les définitions renvoient alors à un ancrage des activités économiques dans le social et les valeurs, et même si elles demeurent très sommaires, certaines contiennent tout de même une référence au social. La deuxième perspective contient au contraire des représentations qui se cantonnent au champ économique. Elles ne comportent ici aucune articulation avec le social, les valeurs ou l'environnement, et se confinent à la sphère économique ou managériale.

11. La citation suivante est représentative des définitions de cette série : «Le développement durable touche le développement durable de l'entreprise, c'est-à-dire sa pérennité [...] Le développement durable concerne la recherche [...] d'un équilibre entre des décisions qui permettent d'atteindre une rentabilité à court terme et celles qui seront bénéfiques à long terme. C'est cela, une philosophie de développement durable».

TABLEAU 4.1
Synthèse des éléments de définition
du développement durable

Série institutionnelle	Série économie et environnement	Série économie
Équilibre entre l'économie, l'environnement et le social <ul style="list-style-type: none"> • Formulation • Éléments dans l'énoncé 	Équilibre entre l'économie et l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • Productivité des ressources 	Articulation avec le social et les valeurs <ul style="list-style-type: none"> • Investissement social • Durabilité d'un développement bénéfique • Durabilité des choix de développement
Définition Brundtland (équité intergénérationnelle) <ul style="list-style-type: none"> • Énoncé du principe 	Contrainte environnementale <ul style="list-style-type: none"> • Production • Consommation 	Durabilité économique et managériale <ul style="list-style-type: none"> • Économie durable • Court terme/long terme • Gestion adaptative

De façon générale, les définitions que nous venons de présenter démontrent à notre avis un degré de pénétration non négligeable du concept de développement durable parmi les dirigeants. Plusieurs d'entre eux reprennent une définition institutionnelle et certains associent l'expression à la contrainte environnementale. Il n'en reste pas moins que près de la moitié des dirigeants, dont la plupart semblaient n'avoir jamais entendu l'expression, définissent le concept sans faire référence à l'environnement ou en l'évacuant explicitement. Il est toutefois intéressant de noter qu'aucun dirigeant, qu'il la connaisse ou non, ne rejette l'expression « développement durable » ou la juge négativement.

Parmi l'ensemble des définitions énoncées, l'idée d'un équilibre entre l'économique et d'autres considérations dans le processus décisionnel est certainement celle qui prime. Mais cet équilibre est envisagé de manière abstraite, avec très peu de référence aux acteurs sociaux. Les dirigeants semblent évacuer le potentiel conflictuel de l'arrimage entre l'économie et les autres champs de la vie sociale. Par ailleurs, une rupture entre le type de développement actuel et le développement industriel semble émerger du discours de certains dirigeants pour qui

les *industries polluantes* ne sont plus le symbole du progrès. Enfin, l'ensemble des définitions dénote une importante prégnance du social dans la représentation qu'ont les dirigeants du développement durable.

Si l'on tente d'organiser l'ensemble des définitions présentées par les dirigeants, il semble qu'elles se situent sur un continuum entre, d'un côté, un développement durable pensé comme articulation de l'économie avec d'autres champs et, de l'autre, un développement durable confiné à la dimension économique. Au premier extrême, les définitions de la première série envisagent une économie ouverte sur d'autres dimensions ayant une importance équivalente : l'environnement et le social. Dans la deuxième série, cette articulation semble dominée par le pôle économique, mais suppose tout de même l'existence d'un pôle écologique à prendre en considération. Enfin, une partie des définitions moins informées de la troisième série fait émerger le social et les valeurs à travers le qualificatif « durable ». Mais au deuxième extrême, les autres définitions de cette série confinent l'expression à la sphère économique et même managériale.

Peu explicitée à l'occasion de l'exercice de définition du développement durable, la contradiction économie/environnement soulevée par les approches économiques de l'environnement a fait l'objet de questions précises au moment des entretiens. L'étude des propos ainsi recueillis nous permet de mieux comprendre comment les dirigeants envisagent l'articulation entre la sphère économique et la sphère environnementale.

4. L'ÉCONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT

Les dirigeants sont presque unanimes pour dire qu'il existe une tension entre l'économie et l'environnement. Mais ils sont simultanément d'avis qu'il n'y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. La tension entre l'économie et l'environnement s'explique tout d'abord par le fait que l'environnement constitue un coût pour l'entreprise¹². Certains estiment même que cette tension

12. Dans une entrevue, un dirigeant expliquait la tension économie/environnement par le fait que la protection de l'environnement se traduit par un coût pour l'entreprise, alors que la dégradation de l'environnement correspond à un coût pour la société. Cette tension qui se traduit par une contradiction effective entre la croissance économique et la préservation de l'environnement peut être résolue dans une perspective de long terme où rentabilité sociale (environnementale) et corporative se rejoignent. De façon synthétique, on peut dire que pour ce dirigeant, la contradiction entreprise/société à laquelle renvoie la question de l'environnement correspond en réalité à une contradiction court terme/long terme.

entre l'économie et l'environnement rend nécessaire l'intégration de l'environnement comme coût dans le système, ce qui correspond à une perspective radicalement opposée à celle, plus répandue, de la protection de l'environnement envisagée *a priori* comme un coût. Un des dirigeants que nous avons rencontrés estimait par ailleurs que le coût de la protection de l'environnement serait tellement élevé qu'une protection élargie pourrait signifier un arrêt de la croissance économique.

Plusieurs dirigeants expliquent que c'est la dynamique compétitive et la disparité des régimes de protection de l'environnement à travers le monde qui constituent le principal frein à l'intégration des coûts environnementaux par les entreprises. Mais c'est aussi la logique compétitive par ce qui va à l'encontre de décisions salutaires sur le plan écologique, qu'elle se manifeste au moment de la consommation ou dans le cadre d'une course aux investissements. Selon les dirigeants, la tension découle aussi de la nature de l'activité économique : celle-ci repose sur l'exploitation des ressources, produit des déchets et fonctionne selon une logique aveugle aux considérations environnementales. Enfin, la tension est envisagée comme résultat de la confrontation de l'intérêt de l'entreprise avec d'autres intérêts, confrontation qui nécessite un arbitrage de la part du gouvernement ou du gestionnaire. Mais paradoxalement, l'idée de tension est appréhendée de manière positive par plusieurs dirigeants, comme si elle constituait une sorte de défi à la logique économique¹³.

Par ailleurs, si la plupart des dirigeants sont d'accord avec l'idée d'une tension entre l'économie et l'environnement, la grande majorité d'entre eux estiment qu'il n'y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Plusieurs appuient leur réponse sur le contre-exemple de la Russie¹⁴, et certains vont même

13. Le seul dirigeant que nous avons rencontré qui rejette l'idée d'une tension abordait la question économie/environnement d'un point de vue de gestion publique. Pour lui, c'est la division entre l'économie et l'environnement au niveau de la gestion publique qui est à la source d'une tension qui exacerbe les problèmes de pollution. Il estime que la structure publique va même jusqu'à encourager des comportements pollués : «La structure, c'est ce qu'elle fait». L'entreprise, explique-t-il, n'a pourtant pas l'intention de polluer. Ce thème de l'industriel de bonne foi est repris par plusieurs autres dirigeants.

14. Comme l'illustrent les propos suivants : «Il n'y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. En Russie, par exemple, on peut voir que la situation est une des pires, alors que dans les économies plus structurées comme aux États-Unis, on peut prendre des mesures pour protéger l'environnement».

jusqu'à affirmer que la croissance économique est nécessaire à la protection de l'environnement. Certains rappellent que la protection de l'environnement doit s'accompagner d'une croissance économique, car celle-ci est garante du progrès. Bref, pour plusieurs, environnement et croissance économique vont de pair¹⁵.

Si l'on tente de synthétiser les propos émis par les dirigeants concernant la tension économie/environnement, il faut tout d'abord noter qu'ils l'appréhendent essentiellement du point de vue de l'entreprise plutôt que du point de vue de l'environnement, ce qui s'explique aisément par le fait que les représentations se forment notamment à travers la pratique du sujet qui en est porteur (Jodelet, 1989a). On peut ajouter que lorsqu'ils traitent d'environnement, les dirigeants situent l'entreprise au cœur d'un système où elle n'a guère de marge de manœuvre : elle doit absorber des coûts environnementaux en même temps qu'elle doit répondre aux exigences de la compétitivité. Et malgré sa bonne volonté, la disparité des régimes de protection nationaux rend le processus d'absorption des coûts difficile. L'entreprise est donc au milieu d'une tension qui découle de la nature même de l'activité économique qui suppose une exploitation des ressources, la production de pollution et un fonctionnement autonome par rapport à son environnement.

15. Un des dirigeants que nous avons rencontrés affirmait par exemple : «La richesse financière permet que se développe une richesse intellectuelle à partir de laquelle émerge une sensibilisation autour des questions environnementales. En fait, on peut même dire que la croissance économique et la protection de l'environnement vont de pair. Sans croissance économique solide à l'intérieur de certains paramètres, vous n'arriverez pas à prendre des mesures de protection de l'environnement. Une entreprise en situation de survie ne risque pas d'adopter une politique environnementale. Les meilleurs citoyens corporatifs sont d'abord rentables.» Un dirigeant a eu à l'occasion de notre entretien un discours plus nuancé sur la contradiction potentielle entre la croissance économique et la protection de l'environnement, et renvoyait clairement à l'hypothèse d'une nécessaire dématérialisation de l'économie. Cette dématérialisation peut s'effectuer à travers la réorientation de l'économie, ou encore par l'introduction de nouvelles technologies de production, tel que l'envisage le dirigeant : «[Il y a souvent une contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement], mais ça dépend encore plus de quel genre de croissance économique ; on s'en va de plus en plus vers une industrie de services ; si c'est une croissance par cette industrie, ça ne fait rien à l'environnement [...] par contre, si on décide d'avoir une usine de nickel...»

Cette tension entre l'économie et l'environnement ne se traduit cependant pas par une contradiction fondamentale entre la logique de la croissance économique ou l'extension de la consommation, d'une part, et les nécessités de la préservation écologique, d'autre part. Les dirigeants rejettent presque à l'unanimité l'idée d'une telle contradiction, s'éloignant radicalement de la position des économistes écologiques. Les plus informés envisagent d'ailleurs l'hypothèse de la dématérialisation de l'économie, que celle-ci se manifeste à travers une réorientation des activités ou une transformation des modes de production grâce à la technologie. Comme on va le voir dans la section qui suit, la technologie constitue l'une des solutions envisagées par les dirigeants au problème de la crise écologique, mais ce n'est pas la seule. La réglementation étatique et la sensibilisation occupent une place tout aussi importante, sinon plus, que le projet technologique.

5. LES SOLUTIONS

Les dirigeants envisagent plusieurs solutions aux problèmes environnementaux, à l'exception de certains dirigeants qui semblent démissionner et s'en remettent entièrement à d'autres. Il faut aussi mentionner d'entrée de jeu que pour plusieurs, la solution au problème de l'environnement ne signifie pas non plus qu'il faille l'enrayer entièrement. La technologie est souvent perçue comme un moyen sûr et fiable de résoudre les problèmes environnementaux. Dans cette perspective, le problème de l'environnement est envisagé en termes essentiellement techniques et peut être maîtrisé. Plusieurs dirigeants reconnaissent néanmoins que certains problèmes écologiques dépassent nos capacités techniques et scientifiques. De plus, quelques dirigeants semblent conscients de la portée ambiguë du développement technologique. Mais à peine l'ont-ils évoquée qu'ils se rallient bien vite au discours d'une technologie salvatrice. À leurs yeux, les coûts constituent néanmoins un frein important au potentiel réparateur de la technologie.

La technologie n'est pas le seul moyen envisagé par les dirigeants pour résoudre le problème de l'environnement. En fait, plus nombreux sont d'ailleurs ceux qui insistent sur la nécessité de se doter de normes et d'une réglementation au niveau de l'État. Ce processus de réglementation se heurte cependant aux limites de la juridiction nationale. Les dirigeants sont d'avis qu'à l'instar des solutions technologiques, la réglementation environnementale n'est viable que dans le cadre d'une

uniformisation des régimes de protection à l'échelle internationale¹⁶. Plusieurs dirigeants reconnaissent cependant que l'extension des normes environnementales aux pays du Sud peut s'avérer problématique; ils soulignent le caractère intenable d'un discours prônant la limitation du développement.

Par ailleurs, la réglementation va de pair avec un changement d'attitude à l'égard de l'environnement. C'est pourquoi, pour certains dirigeants, la solution passe par l'éducation. Combinée à la règle démocratique, cette éducation permettra à la majorité d'imposer ses exigences en matière d'environnement. Pour d'autres dirigeants, c'est essentiellement à travers la sensibilisation accrue des consommateurs que les comportements économiques seront amenés à évoluer, ou encore par le biais de catastrophes écologiques qui amèneront le consommateur à être plus sensible et à faire de meilleurs choix sur le plan environnemental. Plusieurs estiment d'ailleurs qu'on a pu observer une progression sensible de la cause environnementale non seulement dans la population en général, mais également au sein des entreprises.

En terminant, on peut mentionner que l'acteur le plus fréquemment interpellé par les dirigeants pour résoudre le problème de l'environnement est sans aucun doute le gouvernement. Néanmoins, le citoyen occupe aussi une place non négligeable, suivi de près par les entreprises et enfin par le consommateur.

En résumé, on peut affirmer que les dirigeants envisagent la solution du problème de l'environnement d'abord et avant tout dans une perspective de gestion publique. Celle-ci pose un défi de taille en raison de l'échelle internationale des problèmes environnementaux et de la dynamique de compétitivité qui agit comme un frein sur l'amélioration de la performance environnementale des pays industrialisés, si bien qu'un régime de protection de l'environnement strict ne saurait être pensé et mis en œuvre qu'à l'échelle internationale. Cependant, les dirigeants semblent conscients des implications d'un discours écologiste à l'égard des aspirations économiques des pays du Sud.

16. Lors de nos entrevues, un dirigeant envisageait même l'établissement d'un système de taxes écologiques à l'échelle mondiale, lequel serait géré par un organisme du type de l'Organisation des Nations Unies; il s'agissait de «faire de l'environnement un coût dans le système» afin de dissoudre la tension économie-environnement.

Le deuxième élément de solution semble être la sensibilisation, qui se traduit par des exigences écologiques soit de la part du citoyen, à travers le processus démocratique et l'État, soit de la part du consommateur, vis-à-vis des entreprises et de la production économique en général. La plupart des dirigeants notent d'ailleurs que celle-ci s'est grandement accrue au cours des dernières années, ce qu'ils perçoivent comme un progrès.

Enfin, la technologie est explicitement évoquée comme solution par trois dirigeants, bien qu'on puisse déduire qu'elle est présente chez un plus grand nombre de dirigeants. Si le caractère problématique du développement technologique est généralement reconnu, les dirigeants semblent néanmoins convaincus de son potentiel comme solution durable et définitive au problème de l'environnement. Le seul frein se situe là encore dans la disparité des régimes de protection environnementale à travers le monde, laquelle empêche les entreprises d'investir dans les technologies dépolluantes en raison des exigences de compétitivité qui créent une pression à la baisse sur les coûts.

6. L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME ENJEUX HISTORIQUES

6.1. La problématique environnementale comme enjeu social

Comme l'affirme Eder, la problématique environnementale n'appartient plus en propre au mouvement écologiste, mais fait maintenant l'objet de discours de la part d'autres acteurs sociaux (Eder, 1993). C'est aussi ce que concluait Duclos (1991). Selon ce dernier, l'entrée des industriels dans le discours sur l'environnement date de la fin des années 1980 :

Le changement décisif se situe, grosso modo, au lancement de la campagne « planète en danger », orchestrée mondialement à partir du numéro du *Time Magazine* de janvier 1989 (Duclos, 1991, p. 25).

D'autre part, le modèle proposé par Sklair et les travaux de Perron et Vaillancourt illustrent aussi non seulement l'objectivité de l'enjeu écologique pour d'autres acteurs que les écologistes, mais aussi les conflits qui tendent de plus en plus à se structurer autour de lui ; Perron et Vaillancourt démontrent qu'il existe un consensus autour de la reconnaissance du problème écologique, mais une divergence sur les mesures à prendre (Perron et Vaillancourt, 2000 ; Sklair, 1994).

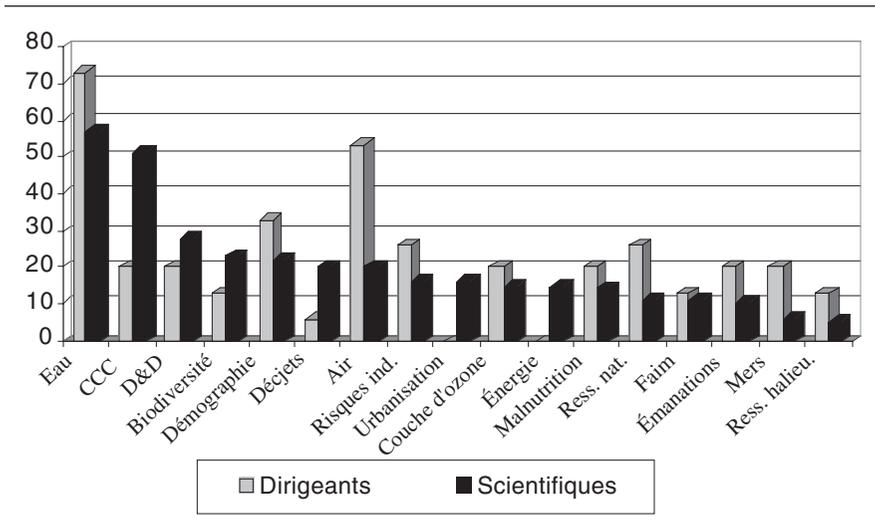
Comme on a pu le constater dans ce qui précède et contrairement à ce que l'on entend encore souvent concernant l'élite économique et le monde industriel, la problématique environnementale constitue bel et bien un enjeu objectif pour les dirigeants. Comme nous l'avons vu, la grande majorité d'entre eux reconnaissent que la dégradation de l'environnement constitue un problème que plusieurs qualifient de grave. Quant aux dirigeants qui nient l'existence d'un problème, ils reconnaissent pourtant que dans plusieurs pays, la question demeure problématique et que «certains segments sont encore mal gérés». Prises seules, ces déclarations ne sont toutefois pas suffisantes pour affirmer que le problème environnemental constitue bel et bien un enjeu objectif pour l'élite économique; encore faut-il voir si les dirigeants sont en mesure de définir de quoi il s'agit. Or, nous avons vu que bien que leur connaissance demeure superficielle, les dirigeants sont en mesure d'identifier une variété appréciable de problématiques environnementales qui se comparent honorablement avec la liste des problèmes identifiés par les deux cents scientifiques de 50 pays interrogés dans le cadre d'une étude menée par le *Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement du Conseil international pour la science* (UNEP, 1997, p. 13).

La majorité des 36 problèmes identifiés par les scientifiques le sont également par les dirigeants, malgré deux grandes oubliées: l'énergie et l'urbanisation. La plus grande disparité de perceptions se situe au plan de l'air et des changements climatiques: 51% des scientifiques identifient les changements climatiques comme problématique contre seulement 20% chez les dirigeants. Par contre, ces derniers évoquent davantage le problème de l'air: 53% contre 20% chez les scientifiques.

On peut aussi constater que les problèmes identifiés par les dirigeants recourent largement les problèmes ciblés par la culture idéologique écologiste (Skclair, 1994). À l'exception de la détérioration des sols et de l'autonomie indigène, tous les problèmes sont reconnus par les dirigeants, même si c'est parfois dans une faible proportion: atmosphère, eau, biodiversité, déforestation, risques chimiques. À l'instar de Duclos, nous pouvons donc conclure que les dirigeants reconnaissent le problème de la dégradation de l'environnement¹⁷.

17. Duclos affirme: «l'attitude la plus fréquemment rencontrée m'a semblé être l'acceptation d'une réalité politique désormais incontournable du thème de l'environnement» (Duclos, 1991, p. 51).

FIGURE 4.2
Liste comparative des problèmes environnementaux
cités par les dirigeants et les scientifiques



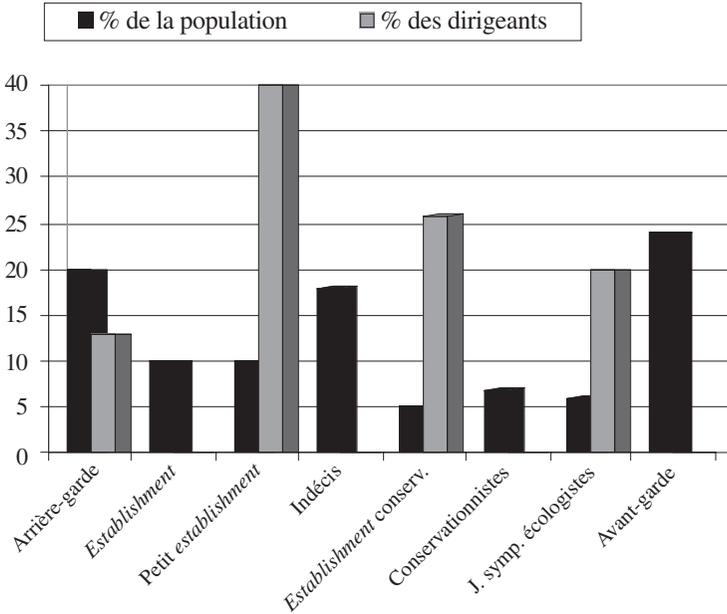
Les problèmes identifiés par les scientifiques ont été obtenus par une consultation auprès de 200 scientifiques provenant de 50 pays (UNEP, 1999, p. 13).

À cette reconnaissance des problèmes environnementaux s'ajoute l'ouverture manifeste des dirigeants au concept de développement durable, sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin. Celle-ci témoigne d'une pénétration notable des thèmes écologistes parmi l'élite économique, dont le corpus fournit maints autres exemples : la référence à la tragédie des biens communs de Hardin, la distinction entre le développement et la croissance, la dématérialisation de la croissance et les taxes écologiques. Lors de nos entretiens, un dirigeant a même repris les thèses bioéconomistes entendues lors d'une conversation pour illustrer sa position à l'égard de la problématique environnementale¹⁸.

Par ailleurs, constater qu'à titre d'acteur social, les dirigeants reconnaissent la problématique environnementale n'élude pas pour autant le fait qu'il existe d'importants écarts de perception entre eux, comme nous croyons l'avoir bien illustré dans le chapitre précédent. À partir de la typologie de Milbraith (1984), on reconnaît des représentants de quatre

18. La bioéconomie et la « socioéconomie » : domaine de l'économie de l'environnement qui étudie les flux d'énergie et de matières.

FIGURE 4.3
Segmentation comparée des dirigeants et de la population
selon la typologie de Milbraith (1984)



Les dirigeants étant tous contre l'idée de limites à la croissance, aucun ne figure dans les catégories *establishment*, indécis, conservationnistes et avant-garde, dont un des critères est la reconnaissance de limites à la croissance économique.

groupes parmi les dirigeants que nous avons rencontrés : l'arrière-garde, le petit *establishment*, l'*establishment* conservationniste et les jeunes sympathisants écologistes¹⁹. Nos recherches viennent par ailleurs confirmer qu'il n'y a pas de gens d'affaires dans le groupe avant-garde. On peut néanmoins conclure qu'à titre d'acteurs sociaux, les dirigeants reconnaissent bel et bien la dégradation de l'environnement comme un enjeu objectif et non idéologique. En effet, mis à part quelques remarques

19. Notre classification ne correspond pas tout à fait à la catégorisation de Milbraith puisque celui-ci oppose la technologie aux changements structurels, alors que nous opposons de notre côté l'intervention et la non-intervention de l'État. Il était néanmoins possible de faire certains rapprochements avec les données dont nous disposions.

isolées, les dirigeants évoquent la question écologique indépendamment des écologistes et ne l'interprètent pas comme un discours qui leur soit exclusif, bien au contraire.

L'éveil des dirigeants à la question environnementale ne correspond donc pas à une appropriation des thèses écologistes ; leur entrée dans le champ de l'environnement est modelée par leurs intérêts et leur position en tant qu'acteur social. En d'autres termes, si les dirigeants se sont peu à peu ralliés à l'idée d'un enjeu écologique, ils ont simultanément développé une vision et un discours qui leur sont propres. Il est donc pertinent d'explorer le mode d'entrée particulier par lequel les gens d'affaires entrent dans ce champ pour eux inédit. Comme l'affirme Duclos :

Ayant montré que les incidences d'une sensibilisation aux questions d'environnement sont désormais fortement justifiées en termes d'effets indéniables et de remodelages structurels, nous allons voir maintenant que la *reconnaissance* et *l'acceptation* de cette réalité sont deux choses assez distinctes, et que ce qui est perçu d'un côté peut être de l'autre oblitéré, refusé, déplacé ou dénié, notamment quand on s'aventure dans le domaine de la recherche des causes, et par conséquent des responsabilités et de leur partage. Il se développe alors un discours [...] révélateur de la façon dont les industriels se perçoivent [...] comme membres d'une communauté humaine conflictuelle (Duclos, 1991, p. 57).

Comme nous l'expliquions un peu plus tôt, la reconstruction de l'objet nécessitée par la finalité pratique de la représentation entraîne des phénomènes de décalage avec le référent. La représentation résulte donc d'un processus de connaissance/méconnaissance liée non seulement à la pratique, mais aussi à la position de l'acteur dans le système social et économique. En conséquence, les dirigeants entrent dans le champ de l'environnement sur le mode de leurs intérêts et leur représentation de l'enjeu écologique est sujette à un processus de focalisation tout autant qu'elle doit répondre à une logique d'inférence. Comme l'expliquent Dumas et Gendron, les problèmes identifiés et les solutions proposées sont révélatrices des modalités d'appropriation de la problématique environnementale par les acteurs sociaux et du processus par lequel ils en font une réalité objective (Dumas et Gendron, 1991, p. 166).

À la suggestion de Duclos, on peut tout d'abord se pencher sur les causes pour saisir une part de la spécificité du discours environnemental des dirigeants. Comme nous l'avons vu, les dirigeants insistent

sur le phénomène de la surpopulation : selon eux, la planète ne peut fournir assez de ressources pour répondre à une population sans cesse croissante et dont les besoins excèdent déjà le taux de renouvellement des ressources. En insistant sur ce phénomène, les dirigeants ciblent bien entendu les pays du Sud comme principaux responsables des déséquilibres qui menacent la planète. Ils font ainsi porter à un autre, souvent lointain (l'Inde, la Chine), la responsabilité de la dégradation de l'environnement.

Outre l'épuisement des ressources induit par leur surpopulation, les pays émergents sont aussi accusés d'être les plus importants pollueurs : « le grand danger qui guette la planète, c'est les pays émergents d'Afrique et autres, ils ont peu ou pas de règles ». Les anciens pays communistes sont également une cible privilégiée pour les dirigeants.

On voit donc que les dirigeants ont tendance à déplacer les causes du problème écologique hors de leur territoire, du système socioéconomique auquel ils appartiennent et même de leur champ d'activités. Il est particulièrement intéressant de noter que chez les dirigeants, le schéma de consommation n'est jamais remis en question, ou est même écarté comme une mauvaise formulation du problème écologique : « Où j'arrête, c'est quand tu me dis que pour être plus *clean*, il faut être plus pauvre », nous disait un dirigeant. Par ailleurs, l'extension du schéma de consommation aux pays du Sud apparaît comme une contradiction insoluble. En fait, c'est le caractère incontestable des prétentions du Sud à la consommation qui rend la surpopulation problématique pour les dirigeants, et ce, en dépit de leur poids écologique actuel. Il s'agit là d'un cas manifeste de supplémentation et de défalcation dans le processus d'élaboration des représentations écologiques.

Les autres causes font aussi porter à des tiers la responsabilité du problème environnemental : les gouvernements ou les consommateurs. Les dirigeants dénoncent la mauvaise gestion publique : les différents corps publics se disputent sur des questions de juridiction au lieu de s'attaquer sérieusement aux problèmes. Les dirigeants s'en prennent aussi au consommateur qui, par ses choix, empêche l'entreprise de faire de l'environnement une qualité prioritaire dans ses produits. Enfin, dans un autre ordre d'idées, les dirigeants expliquent le problème de l'environnement par le déclin du pouvoir des États nationaux, qui ne peuvent plus s'attaquer au problème en raison des exigences posées par les marchés financiers.

Ceci nous amène à étudier les solutions proposées par les dirigeants. Bien que l'État soit reconnu par la plupart d'entre eux comme un acteur clef dans la gestion du problème écologique, ceux-ci insistent sur le fait que l'impératif de la compétitivité lui interdit d'imposer des exigences trop lourdes à des entreprises sur lesquelles repose la richesse économique du pays. Malgré sa bonne volonté, l'entreprise dispose d'une marge de manœuvre considérablement limitée par les exigences de la compétitivité internationale. Encore une fois, c'est parce qu'elles sont en concurrence avec des entreprises opérant dans des pays sans contrainte, susceptibles de devenir *de véritables cancers mondiaux*, que les entreprises occidentales ne peuvent supporter une réglementation plus stricte ou encore les coûts élevés d'une technologie éprouvée sur le plan écologique. Ainsi, même s'ils critiquent le déplacement du pouvoir hors des mains de l'État national, les dirigeants arguent que c'est au plan international que pourra s'instituer un régime de protection environnementale véritablement efficace. Juxtaposé à la dynamique de compétitivité internationale qu'exacerbe la mondialisation, le caractère international de la pollution vient donc consacrer l'impuissance de l'État national en rendant nécessaire le transfert de la réglementation écologique à des autorités internationales, même si celles-ci sont encore virtuelles.

Ce scénario annihile la participation active de l'entreprise au problème de l'environnement et justifie la modération de l'État dans les exigences écologiques qu'il lui impose sur le territoire national. À ce chapitre, l'entreprise affiche encore une fois un rôle passif puisqu'elle ne fait que répondre aux besoins d'un consommateur qui ne valorise pas assez l'environnement. On peut pallier à ce problème grâce à la sensibilisation et l'éducation, autre solution identifiée par les dirigeants. Celle-ci produit ses effets autant à travers les nouvelles exigences des consommateurs vis-à-vis des pouvoirs publics que par le biais d'une transformation des critères d'achat des consommateurs.

Enfin, la technologie est présentée comme une solution fiable et durable permettant de réduire l'impact de la production et de la consommation sur l'environnement. En d'autres termes, les dirigeants présument que la technologie est une stratégie efficace pour diminuer l'intensité écologique du système économique et concrétiser sa dématérialisation.

L'étude des causes, mais aussi des solutions proposées par les dirigeants aux problèmes écologiques permet sans contredit de saisir la particularité du discours dirigeant sur l'environnement et les éléments plus précis sur lesquels il se distingue des autres discours dans la société.

En conclusion, on peut affirmer que la problématique environnementale correspond bel et bien à un élément du champ de l'historicité dans la mesure où elle est reconnue comme un enjeu objectif par les dirigeants. Ceux-ci la dissocient des écologistes, qui ne peuvent plus revendiquer l'exclusivité de la thématique environnementale (Eder, 1993). Par ailleurs, ce discours environnemental porte la marque des dirigeants qui reconstruisent et interprètent la problématique environnementale à partir de leur position en tant qu'acteur social, mais s'expriment aussi à travers elle (Jodelet, 1989b, p. 43).

6.2. Le développement durable comme nouveau paradigme sociétal

Comme nous l'avons déjà mentionné, le paradigme industriel fordien repose sur une triple conception du progrès : la science est prédominante ; le progrès social se traduit en termes de consommation ; l'État joue un rôle régulateur de premier plan (Lipietz, 1989a, 1989b). Dans le cadre du paradigme fordiste, le progrès technique et la croissance économique ont pour objectif d'assurer la croissance de la consommation et le plein emploi. On assiste donc à une confusion des bien-être définis en termes sociaux et économiques. Sur le plan plus particulier de la problématique environnementale, le paradigme industriel repose sur trois dogmes : le caractère inépuisable des ressources, la nécessité de la croissance, les capacités illimitées de la science et de la technologie (Waaub, 1991, p. 50).

L'analyse du discours des dirigeants permet de déceler un premier point de rupture avec le modèle de développement industriel fordiste à travers lequel est remise en question la capacité du développement économique d'être à lui seul garant du bien-être. L'irruption de la dimension écologique des conditions de vie vient dissocier le développement économique d'un bien-être défini en termes sociaux alors que les deux sont étroitement confondus dans le paradigme industriel. À la lumière de nos recherches, force est de constater que les dirigeants reconnaissent désormais les dangers d'un développement économique laissé à lui-même en raison de ses conséquences sur l'environnement. En faisant poindre la contradiction entourant la définition du niveau de vie dans sa dimension consumériste et écologique, les dirigeants reconnaissent aussi que le bien-être ne se définit plus uniquement en termes économiques. Le paramètre écologique apparaît dès lors comme une contrainte légitime et justifiée qui se traduit par un balisage nécessaire du développement économique de même que par une prise en compte

des générations futures dans le cadre d'une planification à long terme. Les propos que nous avons recueillis illustrent l'incursion du long terme dans la pensée des dirigeants de même que la reconnaissance de limites écologiques, ce qui correspond bel et bien à une rupture avec le paradigme industriel tel que défini par Waaub (1991). Bien que dans une moindre mesure, on dénote aussi une certaine relativisation des bienfaits du développement économique, non seulement en raison de ses conséquences écologiques, mais également par la reconnaissance d'une dichotomie entre les intérêts de l'entreprise et ceux de la société. Cette dichotomie sonne le glas de l'adage bien connu statuant que ce qui est bon pour GM est bon pour les États-Unis.

Un autre point de rupture peut-être moins évident se situe au niveau d'une transformation de l'image du progrès qu'illustrent les propos de certains dirigeants. On dénote ici un véritable clivage entre le développement de la nouvelle économie et les industries polluantes dont on cherche à se distancer²⁰. Enfin, même si l'ambiguïté du développement scientifique est à peine évoquée, sa simple mention illustre à notre point de vue l'amorce d'une transformation du rapport à la science, qui pourrait se voir de moins en moins idéalisée à l'avenir.

En regard de ce qui précède, on peut avancer qu'il existe des points de rupture entre la vision actuelle des dirigeants et le paradigme de développement industriel qui laissent penser qu'un nouveau paradigme de développement est bel et bien en émergence. On verra néanmoins que ces points de rupture n'évacuent pas certaines continuités profondes ancrées dans la pensée dirigeante, et dont la croissance économique constitue l'exemple le plus patent. On peut donc se demander dans quelle mesure la nouvelle vision des dirigeants correspond à un paradigme de développement durable et en reprend les principes directeurs. Comme nous l'avons déjà mentionné, le développement durable est défini comme un développement permettant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations

20. Un de nos dirigeants nous disait : « Il faut progresser, mais dans le bon sens. Si aujourd'hui on est capable de faire des montres avec un ordinateur dessus, je pense que c'est le progrès, ça aide à la qualité de vie des gens [...] mais si vous dites qu'on a des industries qui sont polluantes [...] non », alors qu'un autre affirmait : « Il est certain que si j'étais président de l'Aluminerie X, je ne trouverais pas ça si grave que ça [de polluer] ; mais c'est grave ce qu'ils font. »

futures de répondre aux leurs (Brundtland, 1987), et qui tient compte des dimensions écologique, économique et sociale du développement durable (UICN, 1980).

Nous avons déjà fait état des définitions que les dirigeants proposent du développement durable. Parmi celles-ci, cinq s'apparentent aux définitions institutionnelles, tandis que trois autres renvoient à la contrainte environnementale. Bien que fort éloignées des définitions admises du développement durable, trois définitions traduisent une articulation avec les valeurs ou le social. Enfin, seulement trois définitions se confinent à la sphère économique et managériale. Considérant la relative ouverture dont semblent témoigner les dirigeants à l'égard de l'expression « développement durable », qui est unanimement bien accueillie même lorsqu'elle n'est pas connue²¹, on serait tenté de conclure à une pénétration non équivoque, bien qu'encore limitée, du paradigme de développement durable dans notre échantillon. Mais une telle conclusion fait l'impasse sur les aspects les plus riches au plan analytique de la relation qu'entretient l'élite économique avec le concept de développement durable.

Pour saisir ces éléments, il importe de rappeler que malgré ses définitions communément admises, le développement durable fait l'objet de multiples interprétations dont la diversité et les contradictions croissent au fur et à mesure qu'on en transpose les grands principes dans le cadre concret des processus décisionnels. Comme l'explique Daly, l'ambiguïté des implications concrètes du développement durable n'est certainement pas étrangère à l'adhésion qu'il suscite auprès d'un large spectre d'acteurs sociaux (Daly, 1990). La principale contradiction que nous avons déjà évoquée au chapitre 1 concerne le traitement de la croissance économique. Des auteurs comme Daly ou Waaub dissocient la croissance du développement, au point où la croissance est perçue comme étant antinomique au développement. D'autres auteurs interprètent le développement durable comme une croissance où seraient internalisés les coûts sociaux et environnementaux (Pearce, 1976). Une troisième conception confond simplement le développement et la croissance dans une perspective qui s'approche de l'école macroéconomique néoclassique (voir le chapitre 1).

21. Les seules réactions ambivalentes suscitées par cette expression relevaient le manque de clarté du concept utilisé « par des gens qui ne savent pas de quoi ils parlent » et le fait que l'expression est galvaudée par les politiciens.

Ces interprétations contradictoires illustrent que bien que proposée en premier lieu par des écologistes, l'expression « développement durable » a été en quelque sorte promue au rang d'enjeu objectif sur lequel s'accordent les acteurs sociaux. Mais le conflit entre les écologistes et les industriels ne s'est pas dissous pour autant ; il s'est simplement déplacé au plan de l'interprétation à donner à ce grand objectif général et de la problématique environnementale qui en constitue un élément clef.

Comme l'explique Duclos, c'est en grande partie « dans le domaine de la recherche des causes, et par conséquent des responsabilités et de leur partage » que s'exprime la conflictualité du positionnement écologique des dirigeants par rapport à celui du mouvement environnemental (Duclos, 1991, p. 57). Pour saisir cette conflictualité, il importe de mettre le discours des dirigeants en perspective avec les points saillants de l'argumentaire écologiste que l'on peut aisément retracer dans le discours des médias écologistes (Dumas et Gendron, 1991).

Pour les écologistes, le problème global de l'environnement s'articule autour du gaspillage des ressources et des inégalités Nord-Sud (Dumas et Gendron, 1991, p. 166). Il présente un diagnostic on ne peut plus contrasté avec celui que les dirigeants proposent de la crise. Ceux-ci dénoncent en effet le phénomène de la surpopulation, sans égard aux poids écologiques respectifs des populations du Nord et du Sud. L'épuisement des ressources est attribué aux pays surpeuplés du Sud sans aucune référence aux taux de consommation par habitant, ni aux transferts de denrées et de matières premières vers le Nord auxquels donnent lieu les productions exclusivement axées vers l'exportation.

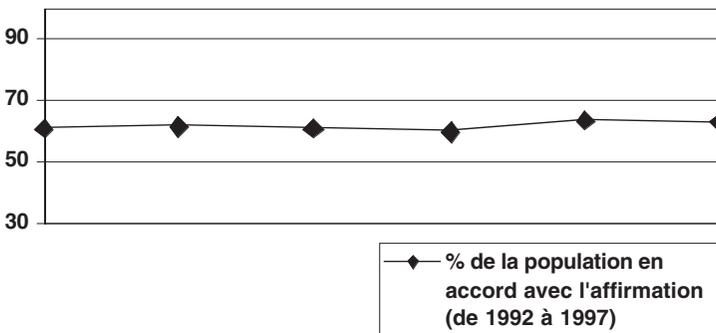
L'impasse des dirigeants sur la question de la consommation est en radicale contradiction avec la pensée écologiste, dont le noyau comporte un argumentaire profondément anticonsumériste²². Pour les

22. Au sujet de ce courant anticonsumériste, on peut consulter le réseau québécois pour la simplicité volontaire (RQSV), <[www.amysystems.com/simplicite volontaire](http://www.amysystems.com/simplicite_volontaire)>; Loly Clerc, *Je dépense donc je suis!*, Paris, J'ai lu, 1994, coll. « Bien-être », n° 7107, 190 p.; Joe Dominguez et Vicki Robin, *Votre vie ou votre argent?*, Montréal, Éditions logiques, 1997, 462 p.; Duane Elgin, *Voluntary Simplicity*, New York, Bantam Books, 1981; « Facteur 4. Deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources », *Terre vivante*, mens., 1997; Josef Kirschner, « Vivre heureux avec le strict nécessaire », *Le jour*, Montréal, 1983; France Paradis, *Le petit Paradis: tout ce que vous devez savoir pour vivre bien avec presque rien*, Montréal, Éditions de l'homme, 1995, 198 p.; Pierre Pradervand, *Les vraies richesses: pistes pour vivre plus simplement*, Genève, Jouvence, 1996, 248 p.

écologistes, le gaspillage des ressources, la pollution et la production de déchets sont directement liés au phénomène de la surconsommation : «La pollution et les déchets constituent des sous-produits de l'industrialisation dont l'origine est la surconsommation. Voilà une idée universelle» (Dumas et Gendron, 1991, p. 166). Les écologistes prônent donc une *simplicité volontaire* qui n'a guère de sens pour la pensée dirigeante (Mongeau, 1998).

En dénonçant le phénomène de la surpopulation, les dirigeants identifient aussi des responsables aux antipodes de ceux que ciblent les écologistes, pour qui «nous sommes tous responsables» (Dumas et Gendron, 1991, p. 167) et qui pointent du doigt «les gouvernements et les industries qui ne bougent pas» (*idem*, p. 166). Et alors que les dirigeants dénoncent les pays du Sud ou les pays communistes, les récriminations écologistes sont profondément ancrées dans le monde occidental dont leurs auteurs sont issus. Par ailleurs, on ne peut s'empêcher de noter le silence des dirigeants sur le rôle de l'entreprise dans la dégradation de l'environnement alors que depuis plusieurs décennies, celle-ci est perçue comme la principale responsable par plus de 60% de la population.

FIGURE 4.4
Perception du rôle de l'industrie dans la dégradation
de l'environnement (Environics International, 1998)



Les solutions proposées par les dirigeants comportent aussi plusieurs points antagoniques avec les propositions écologistes. Les écologistes entretiennent notamment une certaine méfiance à l'égard de la science dans la mesure où ils estiment qu'elle n'est pas neutre : «elle véhiculerait des intérêts particuliers et ne doit par conséquent jouer qu'un rôle de conseiller» (Dumas et Gendron, 1991, p. 167).

Force est de constater qu'il existe donc un clivage irréductible entre la pensée écologiste et la pensée des hauts dirigeants. La question Nord-Sud et la croissance économique sont la source de représentations opposées et inconciliables. Même parmi les dirigeants les plus sensibilisés qui les dissocient, le développement ne saurait se penser hors de la croissance, quitte à envisager une dématérialisation de l'économie.

Dans la mesure où elle risque d'avantager l'économie du Nord, qui se tertiarise et se développe dans des secteurs à faible intensité écologique (comme la nouvelle économie), on peut s'attendre à ce que l'hypothèse de la dématérialisation comme pivot du développement durable suscite rapidement l'adhésion, même parmi les acteurs les moins informés.

En regard de ce qui précède, nous soutenons qu'à l'instar du progrès industriel qui était reconnu comme enjeu à la fois par les industriels et les travailleurs, mais conservait néanmoins un contenu différent chez les uns et chez les autres (Touraine, 1978b), le développement durable, à mesure qu'il cesse d'appartenir exclusivement au discours écologiste pour être revendiqué par les industriels, est devenu le terrain d'une conflictualité cristallisée dans des querelles d'interprétation²³. Or, si les conflits de la société industrielle s'articulaient autour des modalités ou de la gestion de la production et de la répartition des profits (Lipietz, 1989b; Touraine, 1978b), ce sont les finalités de la production de même que le bien-fondé de la croissance comme panacée aux besoins de l'humanité qui sont mis en doute par la pensée écologiste critique.

Il ne s'agit pas ici de débattre de l'issue du conflit d'interprétation qui oppose les industriels aux écologistes, mais plutôt de rappeler que dans la perspective tourainienne, l'acteur dominant est en mesure d'imposer aux autres un dispositif ou une vision du monde conforme à ses intérêts, si bien qu'*au lieu de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme de développement envisagé par les industriels correspond au modèle de développement durable originellement proposé par les écologistes, il faut plutôt voir à quel point l'élite économique est en mesure de proposer une interprétation effective du développement conforme à ses intérêts.*

23. Dans un texte publié en 1991, l'UICN estime d'ailleurs nécessaire de préciser la distinction existant entre les expressions «développement durable», «économie durable» et «croissance durable», qui sont pour d'autres interchangeables (UICN-PNUE-WWF, 1991, p. 9).

Sans prétendre en faire la démonstration ici, on peut néanmoins souligner deux éléments. En premier lieu, loin des thèses avancées par les économistes écologistes, l'interprétation du développement durable que proposent le rapport Brundtland ou la politique énergétique québécoise n'écarte pas l'idée de croissance économique, bien au contraire. À titre d'exemple, le rapport Brundtland conclut à la nécessité de la croissance pour permettre le développement dans les pays du Sud (Brundtland, 1987).

En second lieu, l'accent mis sur l'équilibre entre le social, l'économique et l'environnement se traduit souvent en fin de course par une prédominance des critères économiques très éloignée de la proposition fondamentale selon laquelle l'environnement est une condition du développement durable. C'est que la notion d'équilibre fait l'impasse sur la question de la substituabilité des facteurs, de telle sorte qu'elle masque le débat fondamental de l'*arbitrage* entre l'économie, l'environnement et le social. L'idée d'équilibre est aussi présentée comme un compromis *déjà* consenti de bonne foi, ce qui évacue la pertinence des conflits. Ainsi, le développement durable est présenté par les dirigeants comme une démarche non conflictuelle d'harmonisation entre différents facteurs, alors qu'il correspond à une lutte pour l'établissement de nouvelles priorités et une transformation radicale des critères décisionnels par les écologistes. On comprend dès lors comment cette expression, proposée par des écologistes au départ, est aujourd'hui critiquée et même boycottée par plusieurs figures du mouvement écologiste²⁴.

En conclusion, on peut affirmer que non seulement l'environnement, mais aussi le développement durable font désormais partie du champ d'historicité à l'intérieur duquel se structurent les conflits sociaux de la société postindustrielle : ce sont des enjeux objectifs reconnus par des acteurs sociaux antagoniques qui nourrissent à leur égard un positionnement différencié. Par ailleurs, si l'on peut confirmer l'émergence d'un nouveau modèle de développement dans l'esprit des dirigeants, c'est dans une certaine mesure seulement. En effet, on peut supposer que les dirigeants envisagent une production plus soucieuse des limites de sa base écologique, surtout dans la mesure où cette prise en compte a des implications moindres dans des économies qui semblent de moins en moins intensives sur le plan écologique. Mais la croissance économique

24. À titre d'exemple, Greenpeace Québec a choisi d'éviter d'utiliser cette expression dont la polysémie entraîne trop de confusion (OIQ, 1998).

et la consommation constituent d'incontournables éléments de continuité entre le paradigme industriel et le nouveau paradigme, à supposer qu'on admette son existence. Ce n'est donc que dans la mesure où le développement durable est envisagé dans une perspective consumériste et ne s'oppose pas à la croissance, que l'on peut avancer l'émergence d'un modèle de développement s'articulant effectivement autour du paradigme de développement durable.

Ainsi, plutôt que de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme de développement envisagé par les industriels correspond au modèle de développement durable, il est plus pertinent de voir comment l'élite est en mesure de faire émerger une interprétation du développement durable en accord avec ses intérêts, tout en le faisant reconnaître conforme aux intérêts de la société dans sa globalité (Touraine, 1978b ; Lipietz, 1989b). Ceci vient confirmer le fait que le développement durable constitue bel et bien le nouvel enjeu historique de la société postindustrielle. Par ailleurs, à titre d'élément de l'historicité, la problématique environnementale fait elle aussi l'objet d'interprétations différenciées de la part des acteurs sociaux, ce qui est nettement visible à travers l'identification des causes et les solutions proposées par chacun²⁵.

25. La compagnie pétrolière Exxon Mobil, qui est à l'origine des principes Valdez sur la gestion responsable, mais conteste simultanément la théorie du réchauffement climatique, est un exemple patent d'un acteur social qui entre dans le champ de l'environnement sur le mode de ses intérêts (Dufour, 2000).

UN NOUVEAU MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Bien que l'on ait établi dans le chapitre précédent que l'environnement et le développement durable constituent bien un champ au sens touranien du terme, cela ne suffit pas pour comprendre les voies de la modernisation écologique. En effet, nous avons indiqué qu'en adhérant au paradigme du développement durable, les dirigeants en proposent simultanément une interprétation conforme à leurs intérêts. Périphérique à leurs principales préoccupations, l'environnement s'immisce dans un système de représentation dont il n'est qu'un élément secondaire. Si l'on veut entrevoir les voies possibles de la modernisation écologique, il est indispensable de comprendre non seulement le mode d'entrée des dirigeants dans le champ de l'environnement, mais également l'univers à l'intérieur duquel l'environnement s'insère, c'est-à-dire le paradigme sociétal des dirigeants. La compréhension de ce paradigme est une étape dont on ne peut faire l'économie pour comprendre les options de la modernisation écologique réellement disponibles, c'est-à-dire celles qui peuvent faire l'objet d'un compromis en raison de leur potentiel d'arrimage avec le système sociétal de l'élite.

Après avoir exploré les représentations écologiques des dirigeants, il est donc indispensable de se pencher sur leurs représentations de l'État et des principales institutions économiques afin de comprendre comment ils envisagent la dynamique de régulation sociétale, de même que le rapport économie-société-État, dimensions incontournables de tout modèle de société. Dans la première partie de ce chapitre, nous explorons les représentations économiques des dirigeants en nous penchant successivement sur l'entreprise et le marché. Dans une deuxième partie, nous analysons leurs représentations de l'État ainsi que leur position face aux phénomènes de la mondialisation et de la déréglementation. Puis, nous nous penchons sur leur perception des groupes de pression, pour finalement analyser ces représentations en regard du modèle de société dont elles sont porteuses.

1. LES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES

Qu'il s'agisse de l'entreprise ou du marché, la définition des institutions économiques est très homogène parmi les dirigeants.

1.1. L'entreprise

Les dirigeants décrivent l'entreprise comme une organisation dont la fonction consiste à produire des biens et des services pour répondre aux besoins du client, dans le but de faire des profits, en fournissant des emplois. Dans les définitions qu'ils en donnent, les dirigeants insistent sur le fait que l'entreprise vient répondre à des besoins et servir un client ou un consommateur. Les dirigeants mentionnent les dimensions productive et lucrative de l'entreprise, de même que son caractère nécessairement efficace ou performant. L'entreprise est aussi définie comme une mission ou comme un projet.

Enfin, les dirigeants estiment qu'un des rôles de l'entreprise consiste à fournir des emplois¹.

1. C'est d'ailleurs en faisant référence à ce rôle qu'un dirigeant attribue explicitement à l'entreprise des responsabilités sociales : « Une entreprise, ça a des responsabilités. Malheureusement ce n'est pas tout le monde qui en tient compte, quand on regarde les grandes boîtes financières qui vont prendre des entreprises extraordinaires et qui vont les redescendre à zéro, moi je ne crois pas à ça. Je crois que les entreprises ont des responsabilités sociales envers leurs employés ; c'est ma philosophie, je ne dis pas que c'est celle là que tout le monde va prendre mais je pense que les gens qui réussissent à la base, ils pensent un peu comme ça. Ils sont conscients de leurs responsabilités. »

TABLEAU 5.1
Éléments de définition d'une entreprise chez les dirigeants

- Un regroupement de personnes
- Une organisation
- Un projet, une mission
- Répondre aux besoins du client
- Production de biens et de services
- Réaliser des profits, produire de la richesse
- Fournir des emplois

Il est intéressant de noter que lorsqu'ils parlent des employés, les dirigeants font moins référence à la dimension *facteur de production* (en utilisant le terme «ressources» par exemple) qu'à celle de *regroupement associatif*². En définissant l'entreprise, les dirigeants établissent souvent d'entrée de jeu que *l'entreprise, c'est d'abord et avant tout un regroupement de personnes*. Mais si les dirigeants sont prompts à définir l'entreprise comme un regroupement de personnes, ils la distinguent généralement de l'association en raison de sa dimension lucrative. L'association répond plutôt à une vocation ou à un but social définis en fonction des membres qui la composent.

Enfin, la plupart des dirigeants estiment qu'il n'y a pas de différence de nature entre une grande entreprise et une petite entreprise. Par ailleurs, lorsqu'ils estiment qu'il existe effectivement une différence, celle-ci est définie principalement en termes organisationnels : modalités de gestion et de communication, structure, mobilisation des employés. Les dirigeants envisagent d'ailleurs la PME comme le prototype de l'entreprise et la situent dans un continuum évolutif : toute petite entreprise peut devenir grande³.

2. Un des dirigeants que nous avons rencontrés faisait toujours référence à ses employés en utilisant la terminologie associative de «membres».

3. Rares sont les dirigeants qui notent des différences plus fondamentales. Un dirigeant explique par exemple que contrairement à la PME, la grande entreprise n'a pas de propriétaire clairement identifié. En conséquence, il estime que la grande entreprise doit davantage répondre à des considérations de court terme en raison de la pression exercée par les actionnaires. Un autre argue pour sa part que les grandes entreprises jouent un rôle particulier au plan de la gouvernance mondiale, au détriment même des gouvernements.

En terminant, signalons que l'idée de l'entreprise créatrice de richesse est omniprésente chez les dirigeants.

En résumé, les dirigeants définissent d'abord et avant tout l'entreprise comme un regroupement de personnes œuvrant dans le but commun de fournir des biens et des services. L'entreprise, c'est aussi une idée ou un projet ; en ce sens, elle contribue aux processus d'innovation dans la société. Elle est créatrice de richesse et de valeur, ce qui se traduit au plan des profits, mais aussi des emplois, et à travers le rôle qu'elle s'est donné de répondre aux besoins du consommateur. La dimension lucrative de l'entreprise est mise en relief lorsque les dirigeants la comparent avec l'association. Par ailleurs, grande et petite entreprises se situent sur un continuum, de telle sorte que toute petite entreprise peut devenir grande.

1.2. Le marché

D'après les dirigeants, le marché est d'abord et avant tout défini par l'entreprise. Il correspond à l'agrégation des besoins et des désirs des consommateurs. Le marché est donc essentiellement défini en termes stratégiques. Seuls quelques dirigeants évoquent le marché comme environnement de l'entreprise, et un seul émet l'idée d'*un grand marché* envisagé comme grand principe régulateur. En demeurant dans une perspective organisationnelle, la grande majorité des dirigeants sont plutôt réfractaires à l'idée d'un grand marché. Par ailleurs, même lorsqu'ils reconnaissent le fait qu'une entreprise peut influencer les besoins du consommateur, les dirigeants sont catégoriques à l'effet que le marché fonctionne selon le principe de la demande.

Lorsqu'on leur demande de caractériser les relations entre les entreprises, les dirigeants reconnaissent une tendance aux fusions et aux partenariats. Mais pour la plupart d'entre eux, il ne s'agit pas là d'une évolution de la relation des entreprises vers moins de compétition et plus de coopération, au contraire. La coopération est envisagée comme une stratégie de compétition, compétition qui s'avère de plus en plus vive.

Bref, on peut avancer que la définition que les dirigeants proposent du marché se distingue nettement de celle proposée par les économistes néoclassiques dans la mesure où, à une exception près, celui-ci n'est pas envisagé comme un grand mécanisme autorégulateur de la société. Les dirigeants définissent le marché de façon essentiellement stratégique, ce qui témoigne bien de l'impact de la pratique sur la formation de leur représentation (Jodelet, 1989). Le marché correspond aux besoins agrégés

des consommateurs, conscients ou inconscients, mais n'est jamais créé. Le besoin précède toujours le produit de l'entreprise qui vise à y répondre; l'idée qu'un besoin puisse être créé par l'entreprise est même décriée par certains dirigeants. S'ils n'adhèrent pas à l'image néoclassique du marché, les dirigeants n'en reconnaissent pas moins la suprématie d'une implacable loi de la demande qui les pousse à une performance sans cesse accrue dans un contexte de plus en plus compétitif. En regard de ce qui précède, il semble donc que les dirigeants adhèrent sans réserve au principe de la souveraineté du consommateur. Rares sont les dirigeants qui s'inquiètent véritablement des alliances, des fusions et de l'émergence de quasi-monopoles, la plupart étant d'avis que deux entreprises suffisent pour que soit vérifié le principe de la compétition.

Malgré quelques divergences, force est de constater que les dirigeants nourrissent une vision plutôt homogène des institutions économiques qui sont par ailleurs au cœur de leur pratique. Comme on le verra dans ce qui suit, les autres thématiques sont plus controversées, et sont même la source de véritables clivages entre les dirigeants.

2. L'ÉTAT, LA MONDIALISATION ET LA DÉRÈGLEMENTATION

La question de l'État est probablement celle qui fait l'objet des plus importantes dissensions parmi les dirigeants. Bien que tous s'accordent sur sa définition politique et ses rôles généraux, ils adoptent des positions antagoniques en ce qui concerne les modalités de son intervention à l'égard de l'économie et de l'entreprise. Ce clivage se transpose dans le positionnement des dirigeants vis-à-vis de la déréglementation mais aussi de la mondialisation; en effet, les dirigeants qui s'inquiètent du processus de mondialisation sont tous, à une exception près, favorables à l'intervention de l'État.

2.1. La définition de l'État et de ses principaux rôles

Les dirigeants définissent l'État comme l'incarnation démocratique de la volonté du peuple, de ses désirs et de ses aspirations. L'État dispose d'un pouvoir coercitif à travers lequel il peut imposer à la minorité la loi de la majorité. En tant qu'incarnation de la volonté démocratique, le rôle de l'État consiste à répondre aux aspirations de la population. Il doit assurer le bonheur du citoyen en étant à l'écoute des besoins de la société, d'une part, et en fixant les grands paramètres de son organisation, d'autre part.

Pour certains dirigeants, la mission générale de l'État suppose un rôle de redistribution. Mais pour la plupart des dirigeants, la première responsabilité de l'État consiste à assurer la sécurité de sa population, que ce soit contre les menaces extérieures ou contre ses propres éléments violents. Pour certains, plus rares, ce devoir de protection s'étend aussi à l'environnement. Corrélativement à sa mission de sécurité, l'État doit aussi jouer un rôle d'arbitre entre les différents acteurs de la société. Et de façon unanime, les dirigeants reconnaissent à l'État la responsabilité des grands biens collectifs que les individus ne pourraient s'offrir individuellement, c'est-à-dire la santé, l'éducation et les infrastructures.

Les dirigeants reconnaissent aussi à l'État un rôle de surveillance et d'encadrement des activités économiques qu'il exerce généralement à travers son pouvoir réglementaire. L'État doit établir les règles qui régissent les relations des entreprises entre elles et sur le marché, notamment dans le cas des monopoles. Il doit fixer des normes en ce qui concerne le travail ou l'environnement et sévir en cas d'infraction. En outre, l'État doit aussi contrôler les activités qui comportent un risque pour la population (salubrité pour l'alimentation, normes de sécurité pour la construction). Enfin, c'est aussi à l'État qu'il revient de négocier et de gérer les relations avec les autres pays.

De façon générale, on peut donc dire que la conception de l'État de même que ses fonctions générales dans la société font l'objet d'un relatif consensus parmi les dirigeants. L'État est l'incarnation de la volonté du peuple ; à ce titre, il est au service de la société et doit la protéger des menaces qui pèsent contre elle. C'est aussi à lui qu'il revient de gérer les relations avec les autres pays. Sur son territoire, l'État est responsable des grands biens collectifs qui ne pourraient être pris en charge sur une base individuelle tels que la santé, l'éducation et les infrastructures. Siège des grands principes de l'organisation sociale, l'État agit également comme arbitre entre les différents acteurs sociaux et vient encadrer l'activité économique sur son territoire en fixant des balises ou des règles du jeu que doivent respecter les entreprises. Mais comme nous allons le voir dans la section qui suit, ce rôle d'encadrement ne justifie pas nécessairement une intervention prononcée de l'État dans l'économie.

2.2. Intervention de l'État et modèles de société

S'il existe certainement un consensus au sujet des questions évoquées plus haut, en revanche, les modalités de l'intervention étatique sont nettement controversées. On observe un véritable clivage entre les dirigeants qui réclament un retrait de l'État et ceux qui s'en inquiètent et considèrent que l'intervention de l'État dans l'économie est justifiée.

2.2.1. *La perspective non interventionniste*

Le premier groupe de dirigeants estime que l'État a largement outrepassé ses responsabilités et s'est accaparé trop de rôles⁴. En fait, selon ce groupe, l'État a pris tellement d'importance qu'il se préoccupe désormais davantage de son propre maintien que de sa mission première, qui consiste à servir le citoyen⁵. Selon ces dirigeants non interventionnistes, l'État doit jouer un rôle minimal et complémentaire par rapport au marché ; seuls les secteurs ne pouvant être pris en charge par le marché tel que la santé ou l'éducation, doivent être laissés à l'État. Ces dirigeants reconnaissent le rôle de l'État au plan des grandes décisions politiques, mais estiment que l'exécution de ces décisions doit être laissée au secteur privé. Cette façon de procéder est justifiée par le fait qu'à leurs yeux, le marché, mais aussi les entreprises, sont plus efficaces que l'État⁶.

4. À ce sujet, un dirigeant affirme : « Trop grand [...] C'est toujours difficile de tracer la ligne où ça doit s'arrêter et jusqu'où l'État a un devoir de supporter les citoyens ou de s'assurer qu'il y a des services minimums qui soient disponibles. Mais on est tellement loin de cette ligne-là, on n'a pas besoin de la tracer aujourd'hui, on peut juste s'en rapprocher un peu, ce serait déjà bien. »

5. C'est ce qu'illustrent les propos suivants : « L'État est rendu à son propre service ; le citoyen est traité comme étant quelque chose qui alimente l'État. »

6. Comme l'explique un des dirigeants que nous avons rencontrés : « Le marché est la façon la plus efficace d'exécuter. Dans le marché global, il y a une multitude d'entreprises qui sont en mesure de prendre en charge une grande partie des besoins de la population de façon plus efficace que l'État [...] L'État doit faire faire. Le marché est si efficace que l'État doit s'en servir, en tirer profit [...] On ne devrait pas craindre de laisser les entreprises jouer un plus grand rôle, en fixant des balises [...] En utilisant par exemple la tarification, il y a moyen d'établir des paramètres à l'intérieur desquels on peut laisser fonctionner le marché dans toute son efficacité. » Un autre dirigeant estime que l'État devrait même s'inspirer du secteur privé afin d'augmenter son efficacité : « Un État, ça devrait être [...] les politiciens ne devraient avoir aucun pouvoir et les hauts fonctionnaires devraient en avoir, être deux fois mieux payés, être foutus à la porte s'ils ne sont pas efficaces [...] Ce gaspillage éhonté qui provient à la fois des politiciens et des structures qu'on a en place. Un État, il faut qu'il soit géré comme le secteur privé si on veut qu'il soit efficace. »

D'autre part, ce sont les entreprises et le marché, et non l'État, qui créent la richesse. Or, rappellent les dirigeants, pour pouvoir distribuer de la richesse, il faut d'abord la créer. Il importe donc de s'assurer du bon fonctionnement du marché d'une part, et de la liberté d'action des entrepreneurs d'autre part. En créant les conditions permettant aux plus talentueux de donner leur pleine mesure, on donne une chance aux plus défavorisés d'en profiter grâce à l'effet de percolation (*trickle-down effect*).

Une autre série d'arguments touche le caractère nuisible d'une intervention trop prononcée de l'État. En cherchant à dicter la conduite du consommateur, l'État irait à l'encontre de sa mission première qui consiste précisément à répondre à ses besoins. De plus, un État trop présent irait à l'encontre de la liberté individuelle⁷.

Par ailleurs, les dirigeants non interventionnistes ne sont pas contre toute intervention de l'État. Celle-ci peut être justifiée si elle est ponctuelle, indirecte, et qu'elle entraîne d'importantes retombées sociales. L'intervention de l'État n'est donc acceptable que sous certaines formes, en évitant pour certains la réglementation, pour d'autres les subventions ou encore les exigences administratives.

Ainsi, dans la perspective non interventionniste, l'intervention de l'État est d'emblée perçue comme suspecte et ce, pour deux raisons principales. D'une part, cette intervention risque d'entraver les mécanismes du marché qui sont garants de l'efficacité des activités économiques. D'autre part, elle nuit aux activités de l'entreprise alors que c'est à travers cette dernière qu'est produite la richesse sociale. L'intervention de l'État est donc condamnable *a priori*, même si elle peut être justifiée par la suite dans certains cas particuliers et sous des formes très précises. Les dirigeants interventionnistes s'inscrivent en faux contre cette vision des rapports entre les institutions économiques et l'État.

2.2.2. La perspective interventionniste

Le second groupe de dirigeants se dit clairement en faveur de l'intervention de l'État dans l'économie. Contrairement aux dirigeants non interventionnistes, ils n'envisagent pas l'intervention de l'État comme un

7. Un dirigeant va même jusqu'à dénoncer l'État, qu'il qualifie de pire ennemi de l'entreprise.

palliatif à la dynamique de marché, mais bien comme une intervention qui opérationnalise un projet ou un choix de société à travers l'économie. La forme de l'économie est donc tributaire du modèle de société.

Les dirigeants opposent généralement le modèle libéral, qu'incarnent bien les États-Unis, à un modèle plus social-démocrate tel que celui qu'on trouve au Québec et au Canada. Selon eux, un modèle interventionniste se justifie particulièrement dans le cas des économies dont la taille est modeste. Mais le choix d'un modèle de société est tributaire des partenaires commerciaux et du contexte géopolitique. Dans certains cas, celui-ci se traduit par des exigences et il peut être coûteux pour un pays de ne pas suivre la tendance majoritaire. Par ailleurs, plusieurs dirigeants interventionnistes constatent que depuis quelques années, l'État s'est progressivement retiré et ne joue plus véritablement son rôle quant à l'élaboration d'un projet de société.

C'est une tendance qui inquiète les dirigeants interventionnistes. On craint notamment que les règles du marché ne supplantent la volonté démocratique, la montée des valeurs mercantiles par rapport aux valeurs humaines de même que l'émergence d'oligopoles contrôlant le marché et mettant en péril l'équilibre entre l'économique et le social.

Bref, la conception des rapports entre l'économie, l'entreprise et l'État sur laquelle les dirigeants interventionnistes fondent leur argumentation diverge profondément de celle des dirigeants non interventionnistes. L'État n'est plus ici un palliatif au marché, mais bien celui qui en définit la forme dans le cadre d'une perspective instrumentale de l'économie. Les dirigeants d'allégeance interventionniste estiment cependant que ce modèle interventionniste qui a si bien servi le Québec est actuellement menacé : ils s'inquiètent des tendances actuelles qui semblent consacrer le retrait de l'État, mais dénoncent en même temps l'incohérence d'un gouvernement qui, tout en prônant le libéralisme, intervient aléatoirement auprès de certaines entreprises. Cette tendance au retrait de l'État s'inscrit dans le cadre d'un phénomène plus large, qui fait l'objet de la prochaine section : la mondialisation.

2.3. La mondialisation

Selon les dirigeants que nous avons rencontrés, la mondialisation est la conséquence directe de l'essor des nouvelles technologies de communication. C'est de plus un phénomène inéluctable auquel on ne peut

échapper. Ils estiment que la mondialisation se traduit par une restructuration profonde de l'ordre économique international et entraîne une série de transformations de divers ordres. Elle rapprocherait les peuples, serait porteuse d'une plus grande démocratie, ou encore correspondrait à un double phénomène où la circulation de l'information s'accompagne paradoxalement d'un renforcement des cultures locales.

Sur le plan économique, la mondialisation se traduit par une profonde restructuration qui se répercute sur les stratégies des entreprises, mais aussi sur le rôle des États. Contrairement aux époques précédentes, les entreprises optent pour la spécialisation au plan des produits et la diversification au plan géographique, en formant notamment des alliances. Il s'agit d'une transformation bénéfique pour le consommateur, qui peut ainsi profiter de meilleurs prix. La mondialisation se traduit également par une transformation du rôle de l'État. La mondialisation vient consacrer la primauté du marché sur le pouvoir des États dans le cadre d'une méritocratie à l'échelle mondiale. La concurrence se joue désormais entre les États, qui doivent mettre au point de nouvelles stratégies pour répondre à la mobilité grandissante des facteurs de production.

À quelques exceptions près, les dirigeants émettent généralement des réserves à l'égard du processus de mondialisation. Même si la mondialisation favorise une augmentation globale de la richesse, certains s'inquiètent en effet des épiphénomènes d'appauvrissement temporaires ou localisés qu'elle provoque. D'autre part, les dirigeants soulignent l'effet différencié de la mondialisation sur les pays selon la position qu'ils occupent dans le système géopolitique international. Ils craignent également que les règles mises en place dans le cadre du processus de mondialisation ne condamnent le modèle interventionniste qui caractérise certaines sociétés.

Enfin, les dirigeants craignent l'effet de la mondialisation sur les structures démocratiques actuellement organisées en fonction de l'État-nation et dénoncent l'absence de régulation au plan international. Ils arguent que la mondialisation se traduit par un ordre mondial non démocratique où les entreprises ont toutes les libertés et où le pouvoir est concentré dans les mains de quelques dirigeants. Ce nouvel ordre consacre également le pouvoir hégémonique des États-Unis.

Mais s'ils souhaitent la mise en place d'un système de gouvernance mondiale, les dirigeants sont sceptiques en raison du comportement des États qui, jaloux de leur autonomie, hésitent à délaisser des pans de

leur souveraineté au profit d'une autorité internationale. Un dirigeant faisait remarquer que les ententes conclues entre pays concernent généralement l'ouverture du commerce, de telle sorte qu'elles participent au phénomène de la mondialisation plus qu'elles ne le contiennent. Certains dirigeants estiment néanmoins que commence à s'instaurer, avec le concours des nouvelles technologies, une certaine surveillance au plan mondial.

Malgré les aspects problématiques de la mondialisation, les dirigeants estiment qu'un pays peut généralement tirer son épingle du jeu en mettant à profit ses avantages comparatifs. Mais pour pouvoir tirer profit du contexte de la mondialisation, l'État doit jouer un rôle en rendant son économie plus compétitive et en apportant son soutien aux entreprises, en allégeant par exemple les charges qui pèsent sur elles.

En résumé, on peut dire que la mondialisation suscite une réaction ambiguë de la part des dirigeants. Ceux-ci l'envisagent comme un phénomène généralement positif, même s'ils émettent certaines réserves à son endroit. Ainsi, plusieurs soulignent l'appauvrissement qu'elle peut entraîner et s'inquiètent de ses effets sur la démocratie. Ils considèrent néanmoins que la mondialisation est un phénomène inéluctable dont il faut tenter de tirer le meilleur parti et ce, avec le concours de l'État. Dans le cadre de la mondialisation, celui-ci a pour mandat de rendre son économie et ses entreprises les plus compétitives possible. Pour ce faire, il peut mettre en place un régime fiscal approprié, mais il doit également tenir compte de l'impact de la législation. Ainsi, les dirigeants considèrent que le phénomène de la déréglementation est intimement lié à celui de la mondialisation.

2.4. La déréglementation

La déréglementation est généralement perçue comme un phénomène positif et nécessaire. Pour une majorité de dirigeants, les avantages de la déréglementation découlent du fait qu'elle permet de rendre l'économie plus compétitive et facilite le bon développement des entreprises, ce qui a une incidence directe sur le taux de chômage. Considérant ces avantages importants, certains prônent même le retrait pur et simple de la réglementation. Mais de façon générale, même s'ils sont d'accord avec le principe, la plupart des dirigeants demeurent plus nuancés vis-à-vis d'une déréglementation tous azimuts.

La déréglementation est donc jugée positivement par l'ensemble des dirigeants ; elle se justifie tout particulièrement dans le contexte de la mondialisation, qui exacerbe les exigences de la concurrence. Malgré la position plus extrême de quelques dirigeants, il ne s'agit pas cependant de retirer toute réglementation, car celle-ci demeure nécessaire pour encadrer l'activité économique, fixer les grandes orientations de la société et opérationnaliser un modèle de développement qui lui soit propre.

Outre la mondialisation et la déréglementation, la scène socio-politique sur laquelle évoluent les entreprises a été marquée par un autre phénomène : l'émergence de groupes de pression. Dans la section qui suit, nous étudions comment les dirigeants perçoivent ces groupes, le jugement qu'ils portent sur leurs activités de même que leur ouverture à d'éventuels partenariats.

3. LES GROUPES DE PRESSION

La grande majorité des dirigeants se disent favorables aux groupes de pression. Une lecture plus attentive de leur discours permet néanmoins de repérer une attitude ambiguë chez plusieurs d'entre eux qui, tout en se disant favorables, émettent d'importantes réserves à l'égard des activités des groupes de pression.

3.1. La conception qu'ont les dirigeants des groupes de pression

La divergence d'opinions concernant les groupes de pression repose sur un clivage fondamental entre les représentations de la démocratie. Pour certains dirigeants, les groupes de pression sont une émanation directe de la dynamique démocratique alors que pour d'autres, ils viennent la fausser irrémédiablement. Ces derniers insistent sur l'accroc que constituent ces acteurs intermédiaires dans le cadre d'une démocratie représentative individuelle. Les groupes de pression sont alors perçus comme une forme de corporatisme qui va à l'encontre de la dynamique démocratique permettant au citoyen d'exprimer ses choix à travers le vote individuel et secret.

Les dirigeants reprochent notamment aux groupes de pression de ne pas s'insérer dans les structures démocratiques traditionnelles. À ce sujet, les propos de certains dirigeants sont particulièrement intéressants ; tout en regrettant que les groupes soient extérieurs aux structures traditionnelles, ils s'interrogent néanmoins sur le fait que ces structures ne

leur laissent peut-être pas de place⁸. Mais le principal reproche que ces dirigeants adressent aux groupes de pression tient au fait qu'ils ne sont pas représentatifs des populations ou des secteurs de la société qu'ils prétendent représenter. Selon eux, il ne faut donc pas confondre les aspirations de la population avec les revendications des groupes qui sont généralement plus radicaux et extrémistes. Le caractère radical et extrémiste des groupes de pression est d'ailleurs souligné par plusieurs.

Pourtant, malgré cette perception négative de quelques dirigeants pour qui les groupes constituent un accroc fondamental à la démocratie, de façon générale, les dirigeants de notre échantillon associent plutôt qu'ils ne dissocient les groupes de pression et la démocratie. Dans le cadre de cette tendance majoritaire où groupes de pression et démocratie vont de pair, les dirigeants estiment que les groupes de pression sont la résultante directe de la liberté d'expression dont jouissent nos sociétés de même que la manifestation concrète du droit à la libre association. En plus d'être la manifestation de principes démocratiques fondamentaux, les dirigeants estiment que l'activité des groupes est porteuse d'un équilibre salutaire entre les différentes forces de la société. Enfin, les groupes de pression sont perçus comme des véhicules de sensibilisation et d'éducation de la société en général et des politiciens. Ils sensibilisent la population à de nouveaux enjeux, éveillent l'opinion publique et contribuent même à l'éducation à la citoyenneté.

La dimension informative des groupes de pression est renforcée par les nouvelles technologies et le phénomène de mondialisation. En effet, les nouvelles technologies permettent aux groupes de pression de

8. Comme en font foi les propos suivants : « Ces groupes-là, je souhaiterais qu'ils soient à l'intérieur des structures démocratiques, ils ne le sont pas. Pourquoi? je ne sais pas. Ce serait mieux dans les partis politiques pour établir des choix que d'aller le faire avec des groupes d'intérêt, parce que ce n'est pas bon pour la démocratie. Peut-être qu'ils n'ont pas la place. Je ne sais pas pourquoi il n'y aurait pas la place, si tu ne veux pas le donner à l'intérieur des structures démocratiques de ton parti et que tu le donnes à l'extérieur, ça change quoi? Si tu veux rester en dehors de ces structures pour garder le contrôle, tu leur donnes tout le poids que ça peut donner [...] Je suis contre les sommets qui se créent à tout bout de champ, je trouve que c'est un accroc à la valeur démocratique. Pourquoi vous vous faites élire député dans un comté, pour représenter les jeunes? Vous n'avez plus un mot à dire, on veut voir les jeunes. »

faire circuler l'information au-delà des frontières nationales. Les gens peuvent communiquer avec des personnes situées bien au-delà de leur communauté d'attache et se regrouper avec d'autres personnes aux prises avec des difficultés similaires. Il devient alors possible de développer des initiatives à l'échelle mondiale pour faire face à des questions dont les répercussions se situent précisément à cette échelle.

Parmi les dirigeants pour qui les groupes de pression traduisent la vitalité de la démocratie, on reconnaît deux perspectives distinctes quant à la manière dont ils envisagent leur rôle. Selon une première perspective, les groupes de pression correspondent à des signaux d'alarme dont doit prendre acte la société. La deuxième perspective envisage plutôt l'action des groupes dans le cadre d'une dynamique où des personnes partageant les mêmes intérêts se regroupent et s'organisent pour les défendre.

Dans la première perspective, le groupe de pression est associé à une cause plutôt qu'à une population particulière, ce qui lui donne un caractère assez volatil : le groupe de pression naît et meurt avec sa cause. Ainsi, il n'est pas toujours adéquat qu'il s'institutionnalise dans une structure rigide, qu'il s'agisse d'un parti politique ou d'une organisation comme les syndicats. Les manifestations de Seattle constituent une bonne illustration du profil type des groupes de pression qu'ont en tête les dirigeants appartenant à cette première perspective⁹.

Dans la seconde perspective, au contraire, les groupes de pression sont véritablement ancrés dans des populations dont les membres cherchent à défendre leurs intérêts. Les dirigeants assimilent ici groupes de pression et groupes d'intérêt. Mais en s'éloignant de la réaction spontanée, les actions plus structurées des groupes de pression et leurs formes plus organisées provoquent aussi de la méfiance chez ces dirigeants. Ceux-ci s'interrogent sur leurs sources de financement, sur leurs intérêts cachés ou sur la nature hybride des grandes organisations, qui leur donne une allure de véritables entreprises. Les dirigeants dénoncent

9. De façon générale, les dirigeants semblent favorables aux manifestations de Seattle, comme l'illustrent bien les propos d'un dirigeant : «Ce qu'on a vu à Seattle, d'après moi, c'est le début, ça risque d'être plus fort. Est-ce que c'est ce genre de pression-là, de restructuration [...] ce sont des mouvements qui peuvent attirer des gens comme moi à un moment donné. Quand je regardais les entrevues après Seattle, je me disais à moi-même : "c'est pas rien que des barbus qu'il y a là, il y a des gens, c'est peut être la première fois qu'ils allaient manifester".»

notamment le fait que certains groupes cherchent à assurer leur survie plutôt que de servir une cause et ce, en s'appuyant bien souvent sur le soutien de l'État¹⁰.

Il reste que de façon générale, les inquiétudes à l'égard des groupes de pression structurés sont balayées lorsque les dirigeants font référence à leurs propres organisations. En fait, lorsqu'un dirigeant cherche à illustrer la pertinence et la crédibilité des groupes de pression, il utilise bien souvent l'exemple d'un regroupement d'affaires.

Si on cherche à synthétiser les propos qui précèdent, il faut noter tout d'abord la scission qui existe au plan de la représentation des groupes de pression dans le cadre démocratique. Alors que certains dirigeants analysent ces derniers comme une dérive faisant obstacle à la dynamique démocratique, selon la tendance majoritaire, les groupes de pression constituent l'incarnation même des grands principes démocratiques et témoignent de leur vigueur dans nos sociétés. Au sein de cette perspective démocratique des groupes de pression se dégagent encore une fois deux conceptions antagonistes. Pour certains dirigeants, les groupes de pression sont le signe d'un dysfonctionnement plus profond dont la société doit prendre acte. Dans le cadre de cette vision organique, les groupes de pression sont spontanés et volatils; ils ne sont pas véritablement ancrés dans des populations précises et disparaissent avec la cause qu'ils défendent. La deuxième conception envisage au contraire des groupes fortement ancrés, puisqu'ils correspondent à des regroupements formés sur la base d'une communauté d'intérêts. Néanmoins, qu'ils se rapportent à l'une ou l'autre de ces deux visions, les dirigeants entretiennent de la méfiance à l'égard des groupes de pression très structurés, à moins que ceux-ci n'émanent de la communauté d'affaires. La conception d'un dirigeant présente un net contraste avec les visions précédentes, puisque celui-ci envisage l'action des groupes de pression structurés dans une perspective de dialogue continu entre les acteurs sociaux.

10. En proposant une vision nettement contrastée des groupes de pression, un dirigeant se démarque à la fois de la première et de la deuxième perspective démocratique que nous venons de présenter. Il envisage l'action des groupes non plus comme une étroite défense d'intérêts individuels ou comme une réaction spontanée menant à des revendications ponctuelles, mais bien dans le cadre d'un dialogue continu entre les différents acteurs de la société: «Ce qui est merveilleux, c'est que chacun a exposé sa vue à travers sa propre lorgnette, mais ensuite il faut faire la synthèse de ça [...] Autrement, on reste d'éternels revendicateurs, chacun dans sa cloison.»

TABLEAU 5.2
Typologie des conceptions qu'ont les dirigeants
des groupes de pression

Antidémocratique	Démocratique		
Entrave à la dynamique de représentation individuelle Problèmes au plan de la représentativité En contradiction avec la procédure du vote individuel et secret	Réaction en fonction d'une cause	Regroupement en fonction d'un intérêt partagé	Positions sociales différenciées comme points de départ d'un dialogue sociétal

3.2. Les groupes de pression et l'entreprise

Lorsqu'on les interroge sur un éventuel partenariat avec les groupes de pression inspiré par les modèles de cogestion patronale-syndicale, les dirigeants s'opposent de façon presque unanime à la participation des groupes de pression aux processus décisionnels de l'entreprise. La première raison invoquée pour expliquer l'impossibilité d'un tel arrimage est le caractère revendicateur du groupe de pression qui risquerait inmanquablement de se dissoudre dans l'organisation ou la gestion de l'entreprise. Les dirigeants expliquent que les groupes de pression répondent à une rationalité qui leur est propre et qui diffère de celle de l'entreprise, de telle sorte qu'une mise en commun des groupes et de la direction se traduirait par un conflit irréductible entre deux logiques opposées et inconciliables. La participation des groupes de pression à la gestion de l'entreprise risque donc de paralyser la croissance de l'entreprise, mais elle se traduit également par une perte d'efficacité au plan de la prise de décision. Enfin, les dirigeants expliquent, exemples à l'appui, que même de l'avis des syndicats, les expériences de cogestion qui ont été réalisées à travers le monde n'ont pas été très concluantes. Ils soulignent aussi le fait que plusieurs canaux de revendication sont déjà disponibles, que ce soit à travers les statuts d'actionnaire, de client ou d'employé.

En écartant l'éventualité d'une participation formelle des groupes de pression à la gestion de l'entreprise, certains dirigeants avancent qu'une telle participation n'est de toute façon pas vraiment nécessaire dans la mesure où l'entreprise est soumise à des règles sociales qu'elle doit impérativement respecter. Il est donc de l'avantage même de l'entreprise de s'ouvrir aux revendications des groupes de pression dans une perspective d'écoute et de consultation. Il existe même des processus de consultation déjà formalisés dans le cadre desquels les citoyens peuvent intervenir à travers des structures représentatives appropriées. En fait, pour certains dirigeants, les revendications des groupes de pression ne sont qu'un coût de production de plus ; l'entreprise doit s'ajuster en fonction des demandes externes et en tenir compte dans ses processus de gestion comme de n'importe quelle autre contrainte de marché. Dans le discours de quelques dirigeants, on voit néanmoins poindre l'éventualité de procédures de dialogue entre les entreprises et les groupes externes. Mais l'idée d'une cogestion avec des groupes externes à l'entreprise a semblé plutôt farfelue à plusieurs dirigeants. C'est souvent avec dépit que les dirigeants relatent les activités syndicales, tandis qu'ils soulignent l'absence de droits qui puissent fonder une participation des groupes de pression à la gestion de l'entreprise. Néanmoins, à la lumière des propos de certains dirigeants, on peut penser que dans un avenir rapproché, les interactions et le dialogue entre l'entreprise et les groupes de pression pourraient être envisagés comme une procédure normale par de plus en plus de dirigeants.

4. LA CONFIGURATION DU PARADIGME SOCIÉTAL DES DIRIGEANTS

Dans le chapitre précédent, nous avons conclu que l'environnement constitue bel et bien un élément du champ d'historicité, au même titre que le développement durable. Toutefois, nous avons également noté que si elle reflète certainement une transformation de la conception du progrès chez les dirigeants, l'adhésion aux principes du développement durable ne correspond pas pour autant à un ralliement aux thèses écologistes. Il appert que la notion de développement durable s'avère assez malléable pour supporter les interprétations les plus variées sans pour autant sembler défigurée.

En fait, dans le cadre d'une perspective actionnaliste qui suppose que l'acteur dominant tente de faire reconnaître comme légitime un dispositif conforme à ses propres intérêts, il est certainement moins

pertinent d'établir jusqu'à quel point le nouveau paradigme de développement envisagé par les dirigeants correspond au modèle envisagé par les écologistes que de voir si l'élite est en mesure d'imposer sa propre interprétation du développement durable dans le cadre d'un paradigme sociétal renouvelé. Bien que cette démonstration ne fasse pas ici l'objet de notre propos, on peut néanmoins s'interroger sur la configuration de ce nouveau paradigme sociétal. La question est d'autant plus pertinente que la modernisation institutionnelle revendiquée par les écologistes devra nécessairement s'y raccrocher. En d'autres termes, on ne saurait penser une modernisation écologique des institutions indépendamment du paradigme sociétal des dirigeants.

Dans cette optique, on peut se demander si le modèle de société envisagé par les dirigeants ne correspondrait pas à un verrouillage du projet de société dans une croissance économique mondialisée qui délégitime l'intervention étatique, pensée comme incarnation d'un projet socialement élaboré et territorialement ancré, et objectivise l'entreprise comme institution clef du progrès social. Nous avons donc examiné dans le présent chapitre les représentations économiques et les représentations de l'État de même que l'interprétation des deux phénomènes de la mondialisation et de la déréglementation. Par ailleurs, l'analyse documentaire que nous avons présentée au troisième chapitre laisse présumer l'émergence d'un nouvel acteur venu reconfigurer les rapports sociaux (Melucci, 1983 ; Offe, 1985) et nous incite à nous demander si, dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale, bien qu'ils rejettent l'idée d'une gouvernance partagée. Ceci suppose une profonde transformation de l'imaginaire politique et de la perception des rapports entre l'État, la société civile et les entreprises, qui complètent bien les paramètres du modèle de société porté par l'élite économique.

4.1. Institutions économiques, État et projet de société

En ce qui concerne l'entreprise, plusieurs éléments méritent d'être soulignés. Bien qu'elle soit encore présentée comme une entité de production, c'est l'image de l'entreprise envisagée comme regroupement de personnes qui prédomine dans le discours des dirigeants. L'expression « membre » qu'utilise un dirigeant pour parler de ses employés est assez éloquente

à cet égard. Elle témoigne d'une importante transformation des représentations, qui sont passées de l'*entreprise-machine* taylorienne des années 1970 à l'*entreprise-organisme* dominante dans les années 1980 (Morgan, 1989, p. 44) et semblent céder enfin le pas à l'*entreprise-groupe* associée aux théories de la culture d'entreprise. Or, il est intéressant de noter que l'*entreprise-groupe* est une représentation qui suppose l'intériorisation des objectifs organisationnels par les employés et qui vient gommer les antagonismes sociaux existants au cœur de l'entreprise (Messine, 1987 ; Morgan, 1989 ; Touraine, 1969)¹¹. Paradoxalement, cette représentation est aux antipodes de l'évolution judiciaire, qui a délaissé la théorie de l'entreprise comme association (théorie réaliste) au profit de la définition institutionnelle de la fiction juridique. Comme l'expliquent Martel et Martel, si la *société* a une origine contractuelle, «l'origine de la compagnie est statutaire, institutionnelle» (Martel et Martel, 1998, p. 1-5, 1-7), si bien qu'elle ne peut être assimilée à un groupe. Mais surtout, cette représentation noie le conflit social opposant les employés aux dirigeants dans une perspective strictement organisationnelle qui évacue la définition de l'entreprise comme lieu de conflit institutionnalisé.

Les dirigeants admettent pourtant aisément la distinction entre l'association et l'entreprise lorsqu'ils sont invités à les comparer ; ils l'expliquent principalement par l'objectif lucratif de l'entreprise, qui est tournée vers le client, alors que l'association est généralement dédiée à ses membres sans objectif de rentabilité. La comparaison de l'entreprise avec l'association fait clairement ressortir sa vocation économique et son caractère capitaliste. Par ailleurs, même si certains dirigeants reconnaissent à l'association une vocation sociale qui se rapproche du bien commun, c'est exclusivement l'entreprise qui crée la richesse¹². La

11. Parmi tous les dirigeants que nous avons interrogés, un seul fait référence à l'antagonisme existant entre la direction et les employés.

12. Ceci est illustré par les propos de plusieurs dirigeants : «Toutes les entreprises fabriquent ou produisent, donnent des services ou autre chose pour générer des profits et donner du travail et contribuer à la richesse économique» ; «L'entreprise c'est une organisation qui vise à produire des biens et des services [...] et qui joue dans une société un rôle de transformation et de création de richesse» ; «quand c'est basé sur l'entreprise dont le moteur est le capital ; à côté de ça, vous avez les entreprises de l'économie sociale où le moteur est la satisfaction des besoins des gens, ce qui n'exclut pas les besoins de rentabilité et de création de richesse ; la création de richesse, c'est pas mauvais en soi.»

notion de richesse est d'ailleurs implicitement assimilée à celle de profit chez les dirigeants. La richesse peut être produite par l'entreprise dans la mesure où celle-ci évolue dans un cadre d'ouverture des marchés qui assure la liberté des échanges. Et même s'ils nourrissent des conceptions opposées quant à ses modalités, les dirigeants s'entendent néanmoins sur le fait que tout partage nécessite la création de richesse au préalable.

Ce qu'il est important de noter ici, c'est qu'en assimilant les profits de l'entreprise à l'idée de richesse, les dirigeants court-circuitent entièrement le questionnement soulevé par la notion d'externalité. L'idée d'externalité dissocie la plus-value sociale et environnementale du profit en explicitant les coûts cachés derrière le bénéfice positif. En termes sociaux, l'externalité antécipise le partage de la richesse avant la réalisation du profit, comme le formalise la théorie de la régulation avec sa notion de compromis fordiste. Mais la dimension environnementale interroge le *profit-richesse* à un degré supplémentaire en remettant en question la réalité d'une plus-value sociale mise en perspective et rajustée en fonction de ses coûts environnementaux. Nos entretiens auprès de dirigeants semblent indiquer une imperméabilité de l'élite économique à l'argumentaire économiste des externalités.

D'autre part, la valeur attachée à l'activité des entreprises réside également dans le fait qu'elle répond aux besoins du consommateur. En donnant forme à une implacable loi de la demande à laquelle l'entreprise est forcée de se soumettre sous peine de périr, le consommateur, par ses besoins et en exerçant son libre choix, consacre la légitimité de l'activité productive de l'entreprise¹³. Ce sont les besoins agrégés des consommateurs qui constituent le marché. Celui-ci est exclusivement défini en termes stratégiques, dans une perspective organisationnelle et non dans une optique de régulation sociale : « *C'est l'entreprise qui le définit, l'entreprise participe à la définition du marché* », lançait un des dirigeants que nous avons rencontrés. Un seul dirigeant reprend l'idée d'une société-marché et d'un grand marché autorégulateur inspirée des thèses

13. Comme l'explique Duclos et contrairement à d'autres fonctions sociales, la légitimité de la fonction de l'industriel n'est pas automatique et doit être rationalisée (Duclos, 1991).

économiques néoclassiques¹⁴. En revanche, la demande est présentée comme une grande loi universelle à laquelle l'entreprise doit se soumettre. Chez la plupart des dirigeants, les alliances et les fusions d'entreprises ne semblent pas menacer la dynamique de concurrence garante de la souveraineté du consommateur. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'à une exception près, les dirigeants sont tout à fait étrangers à la perspective institutionnaliste, qui reconnaît aux grandes entreprises un statut social particulier qui les distingue fondamentalement des PME.

La plupart des dirigeants semble plutôt adhérer au modèle de la petite entreprise devenue grande grâce à son talent et n'entrevoit que des différences organisationnelles entre la grande et la petite entreprise. Cette remarque a son importance, car elle confirme la représentation essentiellement organisationnelle et fonctionnaliste que les dirigeants ont de l'entreprise, déjà visible à travers leur négation du conflit social travailleur-dirigeant.

En conclusion, on peut affirmer que la représentation que les dirigeants ont des institutions économiques consacre la légitimité sociale de l'entreprise à titre de principale source de richesse et nie son rôle politique en l'assujettissant à la volonté dictatoriale du consommateur et aux exigences strictes de la concurrence. Ces représentations rejoignent les postulats des sciences économiques qui envisagent les transactions économiques et le marché hors des relations de pouvoir (Crouch, 1996, p. 3). Mais elles ne sont pas non plus une pure incarnation des thèses néoclassiques. La définition stratégique du marché répond certes à une logique d'inférence qui assure à la représentation une valeur fonctionnelle (Jodelet, 1989). Mais en se confinant à la dimension organisationnelle de l'entreprise et en ignorant les dimensions institutionnelles et sociétales (Touraine, 1969, 1973), les représentations économiques des

14. Or, ce même dirigeant reconnaît dans un même souffle que les marchés sont façonnés par des institutions politiques: «C'est un grand maître, c'est lui qui règle l'offre et la demande, qui rappelle à l'ordre les écarts environnementaux, qui punit les inefficaces, qui gratifie les gagnants, c'est parfait un marché parce que si vous êtes le seul à fabriquer du pain, vous allez le vendre instantanément dix fois plus cher, c'est le marché qui couvre de ridicule les politiciens qui essayent de le colmater [...] Le grand marché, c'est le produit intérieur brut d'un pays, c'est la globalisation, la capacité de produire et de consommer du globe terrestre. Le grand marché, c'est la capacité d'un pays de créer de la richesse. C'est la gestion monétaire et gouvernementale qui influence les marchés» (c'est nous qui soulignons).

dirigeants trahissent aussi les phénomènes de distorsion, de supplémentation et de défalcation inhérents au processus de formation des représentations chez les acteurs sociaux.

En regard de ce qui précède, on peut affirmer que les représentations économiques de l'entreprise et du marché que nous venons d'analyser ici permettent de constater que l'entreprise est objectivée par les dirigeants dans un rôle de pourvoyeur de richesses qui est accentué, comme on le verra dans ce qui suit, par le contexte de la mondialisation.

S'il existe un consensus à l'égard de la définition de l'État et de ses principaux rôles sociaux, nous avons montré les divergences importantes que soulève la question de son intervention dans l'économie. Paradoxalement, certains dirigeants se plaignent de l'omniprésence de l'État au moment même où d'autres dénoncent son retrait (Crête, 2000, p. 290). Cet antagonisme repose sur un important clivage au plan des représentations du rapport État-économie. Alors que les dirigeants interventionnistes insistent sur l'enclassement sociopolitique de l'économie québécoise, les dirigeants non interventionnistes envisagent plutôt l'intervention étatique en surplomb d'une économie préexistante. Les dirigeants non interventionnistes donnent donc préséance au marché et à ses acteurs comme éléments clefs de la société, ce qui est justifié par leurs qualités intrinsèques d'efficacité et de pourvoyeurs de richesses, mais aussi parce que le marché incarne une liberté du consommateur que vient compromettre l'intervention de l'État. *A priori* suspecte, toute intervention de l'État doit donc être motivée par des circonstances particulières pour être légitime.

Même si elle est isolée par rapport au reste de notre corpus, la position d'un dirigeant mérite d'être soulignée, car on y reconnaît la critique dont font état Bélanger et Lévesque au sujet des remises en question du rapport de consommation (Bélanger et Lévesque, 1991).

L'État s'est approprié le rôle pour des raisons humanitaires, sociales, mais a enlevé des principes fondamentaux aux citoyens, des principes de choix, de liberté. Au nom de quoi? Au nom de principes d'égalité. On ne te permet pas de choisir dans le système d'éducation, on t'a enlevé ton choix, dans le système de santé, pour être certain que tout le monde ait accès à l'école, je trouve que c'est très mauvais [...] les citoyens, c'est une masse informe pour l'État.

La perspective interventionniste, au contraire, repose sur l'idée que l'économie est enchâssée dans un système politique qui la modèle en fonction des aspirations de la population. L'État vient ici opérationnaliser un projet de société à travers une économie instrumentalisée. Selon les dirigeants interventionnistes, cette vision des rapports entre l'économie et l'État est aujourd'hui menacée : on assiste à un retrait du gouvernement au nom de principes économiques libéraux. Pourtant, arguent-ils, certaines économies, en raison de leurs choix sociaux, mais aussi de leur taille face à d'autres économies plus imposantes, requièrent un partenariat entre l'État et les entreprises, tout particulièrement dans le contexte de la mondialisation.

La mondialisation est perçue par l'ensemble des dirigeants comme un phénomène évolutif incontournable. Elle est principalement définie comme une ouverture des marchés consécutive à la plus grande circulation de l'information favorisée par l'essor des nouvelles technologies. Les dirigeants parlent de la mondialisation en termes d'internationalisation des échanges, mais ils la définissent d'abord et avant tout comme une globalisation des marchés : les entreprises ont désormais accès à des marchés qui ne sont plus limités sur le plan géographique.

Quelques dirigeants font référence à la dimension géopolitique de la mondialisation, en soulignant les luttes étatiques qui se profilent derrière le processus d'ouverture des marchés. Certains reprennent même la définition tripolaire de la mondialisation en se demandant qui gagnera de l'Asie, l'Europe l'Amérique. Mais les dirigeants ne font pas référence à la division internationale du travail, lui préférant la thèse ricardienne des avantages comparatifs.

Le contexte de la mondialisation se traduit par des exigences compétitives accrues où les dirigeants doivent jouer selon les règles plus strictes d'un marché qui les dépasse et où leur pouvoir relatif a grandement diminué. Les alliances permettent de faire face à cette situation, mais les entreprises ont plus que jamais besoin du soutien de l'État. En fait, la mondialisation constitue une véritable rupture du contexte d'opération des entreprises qui vient amoindrir la pertinence de l'ancien clivage entre la perspective interventionniste et la perspective non interventionniste dans une redéfinition commune des rôles respectifs de l'entreprise et de l'État, qui doivent travailler en partenariat pour pouvoir tirer profit de l'ouverture des marchés. L'État ne peut plus être uniquement pensé comme un partenaire dans l'opérationnalisation d'un modèle de développement territorialement ancré tel que le concevaient

les dirigeants interventionnistes, mais bien comme un partenaire dans la lutte économique que doivent livrer les entreprises sur les marchés internationaux.

- 1) Le rôle de l'État, c'est de définir le projet de société [...] être celui qui élabore le projet de société et qui dit : «Voici ce qu'on veut comme modèle de société, quelles sont les règles du jeu entre nous» [...] Si l'État doit intervenir, comme je pense dans le cas du Québec, il doit être un partenaire et parfois investir et maintenir la Caisse de dépôt et nos grands instruments.
- 2) Je pense que si on est dans une économie dont l'État est partenaire, le rôle de l'État, c'est d'ouvrir les portes pour que nos entreprises n'aient pas de handicap pour aller explorer d'autres marchés ; c'est son rôle [...] Quand il s'agit des marchés étrangers, il doit jouer son rôle et nous ouvrir les portes, surtout faire les législations qui nous permettent d'être compétitifs sur d'autres marchés. Évidemment si on a des boulets accrochés aux jambes, on ne pourra pas aller sur d'autres marchés.

Ces deux extraits illustrent le glissement de la notion du partenariat étatique chez un dirigeant interventionniste : l'État porteur d'un projet de société qui l'opérationnalise à travers l'économie (extrait 1), se transforme en un État qui soutient des entreprises qui jouent le rôle d'ambasadrices sur les marchés internationaux (extrait 2) ; en conséquence, à l'échelle internationale, l'État s'insère lui aussi dans une logique de compétition plutôt que de répondre à une rationalité politique.

À travers les nouvelles exigences qu'elle impose à l'économie nationale, la mondialisation agit comme un facteur de rapprochement entre les dirigeants interventionnistes et les dirigeants non interventionnistes, dont les stratégies économiques convergent désormais vers une performance des entreprises à l'échelle internationale.

- Dirigeants non interventionnistes

Plus il y a des marchés ouverts, mieux c'est pour les citoyens.
Ici, si on ne clarifie pas la fiscalité, on va se faire avaler tout rond.

- Dirigeants interventionnistes

Si tu ne prends pas comme attitude de rendre ton économie domestique plus compétitive [...] [Il faut mettre en place] le régime de taxation [...] qui fait en sorte que le secteur privé soit capable de livrer compétition.

Quand il s'agit des marchés étrangers, [l'État] doit jouer son rôle et nous ouvrir les portes, surtout faire les législations qui nous permettent d'être compétitifs sur d'autres marchés. Évidemment, si on a des boulets accrochés aux jambes, on ne pourra pas aller sur d'autres marchés.

Le dernier extrait illustre bien à notre avis le glissement qui s'opère chez les dirigeants interventionnistes et qui tend à rapprocher leur positionnement de celui des dirigeants non interventionnistes. Autant les dirigeants non interventionnistes ne rechignent pas à l'idée de favoriser les entreprises dans leurs démarches vers les marchés externes, autant les dirigeants interventionnistes envisagent, même s'ils le dénoncent par ailleurs, un certain retrait de l'État comme stratégie face à la mondialisation. C'est ce qu'on peut voir dans la réaction suscitée par le courant de la déréglementation : la déréglementation permet de rendre l'économie plus compétitive.

En conséquence, il nous semble que même si elles comportent certaines divergences, les représentations des dirigeants interventionnistes et non interventionnistes se rejoignent dans un projet de société pensé en termes de participation à une croissance mondialisée, où l'État est de moins en moins habilité à opérationnaliser un modèle de développement territorialement ancré à travers une économie instrumentalisée. Il doit plutôt soutenir les efforts de l'entreprise sur les marchés internationaux de manière à tirer profit de l'ouverture des marchés¹⁵. Dans le contexte de la mondialisation, l'entreprise semble seule être en mesure d'enrichir la nation en allant chercher sur les marchés internationaux des richesses qu'elle peut rapatrier sur le territoire national et partager avec les citoyens. Ces constatations rejoignent les conclusions de Petrella quant à la nature de la nouvelle alliance État-entreprise :

L'entreprise est en train de devenir l'organisation de «gouvernance» de l'économie mondiale avec l'appui des États «locaux» [...] Selon cette thèse, l'État joue le rôle de «complice volontaire», conscient

15. Il est intéressant de noter que dans les faits, l'économie du Québec s'est effectivement ouverte au cours des dernières décennies, mais ceci s'explique non seulement par l'ouverture des marchés, mais aussi par la transformation de la structure des exportations consécutive à la stratégie industrielle du Québec. Celle-ci a misé sur la recherche et le développement pour favoriser le développement d'industries de haute technologie, comme l'aéronautique et les télécommunications, qui ont pris le pas sur les secteurs des pâtes et papiers et des matières premières au chapitre des exportations. Entretien avec Gille L. Bourque, 26 octobre 2000.

[...] L'État se donne comme fonction historique actuelle d'assurer que ses acteurs-clés stratégiques, c'est-à-dire les entreprises locales multinationales (les seules aptes et « armées » pour agir dans l'économie mondiale) réussissent à opérer la mondialisation de l'économie « nationale ». L'argument sous-jacent est le suivant : la réussite de « nos » entreprises sur la scène mondiale est une condition de succès et de sauvegarde de l'autonomie technologique et économique du « pays » (Petrella, 1989, p. 10).

Au-delà de cette convergence, néanmoins, il importe de souligner que les réserves émises à l'égard du processus de mondialisation proviennent essentiellement des dirigeants interventionnistes. Ceux-ci s'inquiètent du fait qu'en raison des frontières nationales de la juridiction étatique et en l'absence d'autorité politique planétaire, les marchés ne soient livrés à eux-mêmes et n'imposent leurs lois au détriment des choix démocratiques. Les dirigeants s'inquiètent du pouvoir des grandes entreprises internationales qui échappent à tout contrôle. Cette inquiétude est même partagée par des dirigeants non interventionnistes¹⁶. Au-delà des menaces que constituent les lois abstraites du marché pour la démocratie ou les grandes multinationales pour l'économie autochtone, c'est l'impérialisme économique des États-Unis que dénoncent les dirigeants interventionnistes. Selon ces dirigeants, la mondialisation vient en quelque sorte faire basculer les conditions de la prospérité nationale en menaçant le modèle interventionniste qui a pourtant permis le niveau de développement enviable que connaît aujourd'hui le Québec. En transposant leur image d'une économie enchâssée dans une structure politique nationale, les dirigeants interventionnistes souhaitent l'instauration d'un régime étatique mondial qui puisse venir encadrer l'économie mondiale dans laquelle l'État québécois et son économie sont désormais encastrés.

4.2. Les groupes de pression

Nous avons vu plus tôt que la représentation de l'État comme institution politique fait l'objet d'un certain consensus chez les dirigeants. Mais il n'en va pas de même de la démocratie, comme le révèlent les représentations relatives aux groupes de pression dont nous avons fait état

16. Comme l'illustrent les propos qui suivent : « Je ne suis pas d'accord que les marchés soient uniquement contrôlés par des entreprises. La libre entreprise ne va pas réglementer le marché, c'est un *takeover* des multinationales qui sont toutes réglementées par des règles nationales, mais il n'y a pas de règle par nationale, donc ça n'a plus de bon sens ».

à la section 6.3. L'étude de ces représentations nous permettra de voir si, dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale, bien qu'ils rejettent l'idée d'une gouvernance partagée.

Parmi les dirigeants que nous avons rencontrés, seuls quelques-uns jugent que les groupes de pression constituent un accroc à la démocratie. À leur avis, les groupes viennent contrecarrer le choix que pose le citoyen à travers le vote individuel et secret. Ils envisagent donc la démocratie dans sa représentation libérale représentative. Non seulement les groupes de pression court-circuitent la dynamique représentative, mais ils sont eux-mêmes non représentatifs. Pour ces dirigeants, les groupes de pression correspondent donc à un corporatisme contraire au processus démocratique¹⁷.

Pour tous les autres dirigeants, les groupes de pression sont au contraire une conséquence des principes démocratiques fondamentaux (liberté d'expression et d'association) et manifestent la vitalité de la démocratie. Même s'ils peuvent sembler radicaux, ils sont bénéfiques à la société, car ils permettent d'équilibrer ses forces et de la sensibiliser à de nouveaux enjeux. Derrière cette représentation partagée du groupe de pression porteur de démocratie, nous avons vu cependant qu'il existe d'importants clivages au chapitre de la définition des groupes de pression. Un premier groupe de dirigeants envisage les groupes comme une réaction sociale à un problème donné¹⁸.

Cette représentation s'apparente aux premières théories sur les mouvements sociaux, pour lesquelles la mobilisation est envisagée comme un phénomène volatil et désordonné. La deuxième perspective

17. Il est particulièrement intéressant de souligner ici que les dirigeants qui dénoncent les groupes de pression comme étant essentiellement antidémocratiques sont les seuls qui ont œuvré dans le secteur public au cours de leur carrière, et que plusieurs dirigent une entreprise publique.

18. Comme en font foi certains propos imagés recueillis auprès de nos dirigeants : «C'est le virus dans le système [...] c'est nécessaire parce que si tu n'as pas de virus, ton système immunitaire ne change pas»; «Les groupes de pression, c'est comme une allergie, pour moi je compare tout le temps ça, il faut regarder une société aussi comme un corps, comme un corps humain, comme un organisme. Les groupes de pression c'est une allergie, c'est exactement ça. Tu as un problème, t'as une réaction allergique.»

assimile les groupes de pression et les groupes d'intérêt dans une représentation pluraliste de la démocratie. C'est ainsi que les dirigeants illustrent aisément leurs propos sur les groupes de pression en les comparant à leurs propres associations¹⁹.

Cette représentation suppose que des citoyens regroupés en fonction de leurs intérêts s'affrontent dans le cadre d'une dynamique à travers laquelle les différents intérêts finissent par s'équilibrer. Fondamentalement différente de la perspective des dirigeants du premier groupe, pour qui « un groupe de pression ne représente pas le peuple, le citoyen, mais une cause », cette définition des groupes de pression rejoint dans une certaine mesure les thèses de l'école de la mobilisation des ressources. Les propos d'un dirigeant illustrent bien la quête de reconnaissance institutionnelle théorisée par cette école : « *Le rôle, c'est de défendre les intérêts privés qui ne sont pas nécessairement reconnus par les gouvernements, le marché, la presse.* »

Pourtant, la perspective des dirigeants se démarque des thèses de la mobilisation des ressources et tout spécialement du modèle de McCarthy et Zald (1977), puisqu'en dehors de leurs propres associations, les dirigeants se méfient du caractère organisé des groupes de pression²⁰. À cet égard, ils rejoignent donc la perspective du premier groupe de dirigeants, qui jugent inappropriée l'institutionnalisation des groupes de pression : « Je crois que les groupes de pression, il faut que ça ait sa vie, ça meurt, ça se renouvelle », nous disait un dirigeant ; « quand tu institutionnalisés un groupe de pression, moi je ne crois pas à ça, ça fait des choses déconnectées de la réalité ».

19. « J'ai milité longtemps, nous confiait un dirigeant, quand j'étais dans les associations économiques comme les chambres de commerce. »

20. C'est ce qu'illustrent bien les citations suivantes tirées de nos entrevues : « Un moment donné, ça prend une telle ampleur que je me demande au juste comment tout ça est financé, c'est pas des choses spontanées de citoyens, il y a beaucoup d'argent derrière tout ça et je me demande qu'est-ce qu'il y a derrière » ; « Il y a des groupes de pression où les objectifs cachés sont de satisfaire les intérêts financiers personnels et j'aime moins ça » ; « Il faut réaliser cependant que certains groupes sont en fait de véritables entreprises. Ils deviennent de grandes *business*, pour lesquelles travaillent des gens bien payés. Certains d'entre eux poussent parfois les choses trop loin. »

Une perspective plus marginale au sein des dirigeants envisage l'activité des groupes de pression dans le cadre d'une démocratie délibérative de type habermassienne :

Ce qui est merveilleux, c'est que chacun a exposé sa vue à travers sa propre lorgnette, mais ensuite il faut faire la synthèse de ça [...] Autrement, on reste d'éternels revendicateurs, chacun dans sa cloison.

Mais la plupart des dirigeants sont ouvertement contre cette représentation délibérative de la démocratie. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les réflexions de certains dirigeants interpellent les analyses de Melucci et de Offe sur le rapport entre les nouveaux mouvements sociaux et les institutions politiques :

Ces groupes-là, je souhaiterais qu'ils soient à l'intérieur des structures démocratiques. Ils ne le sont pas. Pourquoi? Je ne sais pas. Ce serait mieux dans les partis politiques pour établir des choix que d'aller le faire avec des groupes d'intérêt, parce que ce n'est pas bon pour la démocratie. Peut-être qu'ils n'ont pas la place. Je ne sais pas pourquoi il n'y aurait pas la place, si tu ne veux pas le donner à l'intérieur des structures démocratiques de ton parti et que tu le donnes à l'extérieur, ça change quoi? Si tu veux rester en dehors de ces structures pour garder le contrôle, tu leur donnes tout le poids que ça peut donner.

Comme nous l'indiquions dans le chapitre 3, Offe et Melucci expliquent justement que les nouvelles formes de mobilisation de même que les thèmes de revendication ne correspondent pas aux catégories politiques traditionnelles, si bien que les nouveaux mouvements sociaux sont forcés de déployer leur action sur le terrain non institutionnel (Melucci, 1983 ; Offe, 1985).

De façon synthétique, on peut conclure à une certaine reconnaissance des groupes de pression comme acteur légitime sur la scène sociopolitique de la part des dirigeants. Les groupes de pression sont perçus par la majorité des dirigeants comme l'incarnation de la démocratie à l'œuvre, ce qui témoigne d'un déplacement de la démocratie représentative individuelle vers une conception davantage pluraliste. Il faut toutefois souligner que la reconnaissance des groupes de pression comme acteur légitime est fortement limitée par le degré de crédibilité qui leur est accordé, de même que par la méfiance entretenue à l'égard de leur institutionnalisation à travers des organisations structurées.

On ne devait pas se surprendre de la réaction des dirigeants à l'idée d'une collaboration avec les groupes de pression au plan de la gestion de l'entreprise. Les raisons invoquées pour expliquer l'impossibilité d'une collaboration reposent chez certains sur l'absence de droits vis-à-vis de l'entreprise. Dans la mesure où il s'agit d'une institution privée, les individus ne peuvent exiger quoi que ce soit de l'entreprise à moins de s'appuyer sur un lien juridique tel que l'actionnariat, l'emploi ou même la consommation.

Mais les principaux arguments opposés à la participation des groupes de pression sont présentés par les dirigeants comme relevant du terrain organisationnel : la participation des groupes est perçue comme une entrave au bon fonctionnement de l'entreprise, c'est-à-dire à sa rentabilité. Si on traduit cette critique en termes sociaux, la rentabilité de l'entreprise est posée comme un objectif de premier ordre, vis-à-vis duquel les revendications des groupes de pression n'ont aucune légitimité. La légitimité de leur participation est subordonnée à la reconnaissance de l'objectif de rentabilité comme objectif de premier ordre, condition qui, par définition, ne peut être remplie puisque les groupes de pression défendent une cause à l'encontre de l'intérêt des dirigeants dans l'entreprise, intérêt assimilé à celui de l'entreprise elle-même.

Malgré ce qui précède, nous sommes d'avis que les dirigeants reconnaissent de plus en plus la légitimité de la consultation et s'ouvrent ainsi à un dialogue direct avec les groupes, même si c'est sous le couvert d'une démarche stratégique répondant aux thèses de Freeman et à la théorie des parties intéressées ou *stakeholders* (1984). Comme l'illustrent bien les propos d'un dirigeant, les procédures de consultation peuvent être traitées comme un simple coût supplémentaire pour l'entreprise qui pourrait avoir tendance à les envisager non pas comme un dialogue, mais bien comme une campagne de promotion :

Une entreprise qui veut faire un projet, quand elle le conçoit, elle met en place tout le système de communication, de lobby, pour aller chercher l'adhésion des populations. Tu es obligé d'en tenir compte et ça devient un processus de lobby et de présentation. Je ne dis pas que c'est toujours mauvais, mais ça fait partie des coûts de production et du prix de nos produits.

Mais elles peuvent aussi être envisagées comme une ouverture nécessaire à l'espace social. En parlant des exigences de la société, un dirigeant affirmait : « *Si l'entreprise ne performe pas, elle va se faire éliminer*

en ce qui me concerne», ce qui rappelle étrangement la loi de fer théorisée par Davis selon laquelle une entreprise qui ne respecte pas les normes sociales est tôt ou tard punie (Davis, 1973).

Sans préjuger de l'issue de cette ouverture des entreprises qui dépasse largement le cadre de notre démonstration, on peut penser que la procédure de dialogue entre les entreprises et les groupes de pression tend à s'imposer comme une procédure légitime :

Je pense qu'on va avoir plus de débats et d'interaction entre les organisations et les groupes de pression. On le voit d'ailleurs : les entreprises publiques ou les entreprises privées de grande taille sont au milieu d'un débat démocratique continu.

Cet extrait nous incite à conclure que même s'il n'est pas question d'une cogestion, les groupes de pression sont appelés à devenir des interlocuteurs de plus en plus crédibles sur la scène nationale et sur la scène internationale, ce dont témoigne la relative sympathie dont font preuve les dirigeants à l'égard des manifestations de Seattle :

Ce qu'on a vu à Seattle, d'après moi, c'est le début, ça risque d'être plus fort. Est-ce que c'est ce genre de pression-là [...] ce sont des mouvements qui peuvent attirer des gens comme moi à un moment donné. Quand je regardais les entrevues après Seattle, je me disais à moi-même, c'est pas rien que des barbus qu'il y a là, il y a des gens, c'est peut-être la première fois qu'ils allaient manifester.

Par ailleurs, cette reconnaissance prend place dans une vision renouvelée de la démocratie où l'action des groupes de pression est reconnue comme démocratique et légitime. Ceci nous permet de confirmer notre idée que dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale, bien qu'ils rejettent l'idée d'une gouvernance partagée.

CONCLUSION

Arrivés au terme de cette étude, il importe d'en rappeler la démarche générale et d'en souligner les principaux résultats afin de voir dans quelle mesure ils nous permettent de répondre à notre interrogation principale, concernant le processus et la forme de la modernisation écologique des institutions économiques de la société postindustrielle. Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons développé une perspective inédite de la problématique environnementale en nous inspirant de trois domaines de recherche distincts : l'économie de l'environnement, la théorie de la régulation et les nouveaux mouvements sociaux, ce qui nous a permis de mieux comprendre les défis de la modernisation écologique de nos sociétés capitalistes avancées. Alors que les économistes de l'environnement ignorent bien souvent les dimensions sociales de l'écologie, mais aussi de l'économie, les sociologues de l'environnement se sont peu attardés jusqu'à maintenant à l'étude du système économique. Par ailleurs, le champ de la socioéconomie ne s'est pas encore penché de façon systématique sur la question

de l'environnement¹. Nous avons donc eu l'ambition de développer une perspective socioéconomique de la problématique environnementale qui puisse être en mesure d'en proposer une lecture globale et inédite, et de contribuer à la compréhension de ce phénomène de grande importance pour nos sociétés. Sur la base de ce socle théorique novateur, nous avons mené des recherches elles aussi inédites. En effet, si de nombreuses études se sont penchées sur le mouvement écologiste, en revanche, rares sont celles qui se sont attardées aux représentations des dirigeants². Bien que plus abondantes, la plupart des recherches du courant *entreprise et environnement* abordent la thématique dans une perspective organisationnelle et managériale qui s'avère limitée d'un point de vue sociologique. Notre perspective permet justement de jeter un regard sociologique sur le rôle des acteurs sociaux dans la transformation des institutions économiques induite par la problématique écologique et d'anticiper les formes de leur modernisation.

Nous avons notamment montré que les approches économiques de l'environnement expliquent la crise écologique par le fait que le système économique est tout entier fondé sur des prémisses qui doivent être réajustées en raison de la dégradation écologique et des connaissances que nous en acquérons. Il faut remédier, disent ces approches, à l'erreur historique par laquelle se sont dissociées l'économie et les sciences de la nature en proposant *un réarrimage des deux disciplines*. De façon très schématique, on peut affirmer que les économistes de l'environnement proposent essentiellement deux réponses, inégalement reçues par les milieux académiques et sociaux. L'une, microéconomique, insiste sur *l'internalisation des externalités*, qui permettrait de réorienter l'économie à travers des choix individuels plus éclairés grâce à des prix qui refléteraient la valeur écologique des biens. C'est une réponse bien accueillie parmi les économistes, même si elle fait l'objet de certaines critiques. Soumise à des procédures de monétisation qui contrecarrent bien souvent les réalités écologiques telles que la non-substituabilité des espèces, la dynamique de système et les phénomènes de seuil, certains l'accusent en effet *d'économiser l'environnement plus qu'elle n'écologise l'économie*.

1. Une première séance mixte en socioéconomie de l'environnement a été organisée au dernier congrès de l'Association internationale de sociologie (Montréal, 1998) par Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt.

2. L'ouvrage de Duclos (1991) sur la perception des risques environnementaux chez les industriels est l'une des rares études sociologiques portant sur la question.

Essentiellement macroéconomique, la deuxième approche reprend le thème du club de Rome en s'attaquant à la logique de la croissance. Dans une perspective qui se veut critique, les tenants de cette approche cherchent véritablement à écologiser l'économie en étudiant ses principaux mécanismes à l'aune des principes scientifiques tirés de la biologie et de l'écologie. Leur argument fondamental réside dans l'idée qu'*un système fini ne peut supporter la croissance infinie d'un de ses sous-systèmes*. En conséquence, compte tenu du caractère fini de la planète, l'économie devrait atteindre un stade stationnaire ou, si l'on préfère, une croissance zéro. Bien qu'elle suscite de l'intérêt dans les cercles académiques et chez certains groupes écologistes, cette approche demeure marginale auprès des institutions économiques pour qui il s'avère difficile de se rallier à l'idée d'une croissance zéro dans la mesure où, comme l'affirme Beaud (1994), *la cohérence de la société repose sur la croissance*. L'approche de l'économie écologique a néanmoins eu le mérite d'alimenter le débat sur la croissance et le développement, et d'explicitier le postulat implicite de *dématérialisation de l'économie* des stratégies axées sur une croissance indéfinie qui s'appuient selon elle sur un *potentiel technologique* irréaliste (Ehrlich et Ehrlich, 1990).

En réponse à ces approches très antagoniques, les écoles émergentes en économie de l'environnement rappellent *le caractère construit de la crise écologique*, qui a eu tendance à être traitée comme un fait objectif à la fois par les économistes de l'environnement traditionnels et les économistes écologiques (Becker et Raza, 2000). L'approche institutionnelle insiste sur l'impact des institutions sociales dans la dégradation de l'environnement en rappelant le caractère construit de la crise écologique, mais également du système économique. Tout aussi conscients de cette *double construction*, les tout récents travaux des Régulationnistes écologistes explicitent la variable *intensité écologique* des systèmes économiques et en appellent à une caractérisation écologique systématique des économies. Néanmoins, nous sommes d'avis que pas plus les écoles institutionnalistes que régulationnistes de l'économie de l'environnement ne proposent une théorie satisfaisante de la dynamique de transformation institutionnelle induite par la problématique environnementale ou, si l'on préfère, du processus de modernisation écologique des institutions.

Or, nous avons montré que dans sa formulation initiale, l'approche régulationniste offre un potentiel de compréhension de ce processus qui n'a pas encore été exploré jusqu'à maintenant. Sur la piste des travaux de Bélanger et Lévesque (1991), nous avons cherché à mettre

à profit l'articulation féconde que propose cette approche entre l'économique et le social. La théorie de la régulation permet en effet de comprendre comment *le système économique est non seulement enchâssé, mais tributaire de la dynamique sociale* qui le sous-tend. Cette dynamique permet de comprendre les grandes crises qui ont secoué le système capitaliste au cours du siècle dernier, mais aussi les aménagements qui ont mené à des périodes de croissance successives. C'est sur la base de cette articulation entre l'économique et le social que nous avons pu construire un cadre pour penser la transformation des institutions économiques induite par la crise environnementale. Notre problématique nécessitait toutefois d'approfondir la compréhension de la dimension sociale, restée embryonnaire dans les travaux des Régulationnistes classiques.

Nous nous sommes donc penchés dans un troisième temps sur les dynamiques sociales, et tout spécialement sur les mouvements sociaux dans la mesure où la problématique environnementale a été portée principalement par les groupes écologistes et en partie construite par leur discours. Depuis les années 1970, le champ de recherche sur les mouvements sociaux est marqué par deux courants aux perspectives fortement différenciées et même antagonistes sous plusieurs aspects. Inspirées par les travaux de Olson (1978 [1966]), les théories de la mobilisation des ressources proposent une lecture de la mobilisation sociale fondée sur *les intérêts* et envisagent l'action sociale dans un *cadre institutionnel fixe*. Elles ne permettent donc pas de comprendre comment les forces sociales interviennent dans la structuration et le modelage du système économique tel que l'avancent les Régulationnistes. De plus, ces théories s'avèrent d'autant moins pertinentes que la problématique écologique est difficilement réductible à des intérêts personnels, d'une part, et qu'elles supposent une nécessaire institutionnalisation de la problématique environnementale dans les structures étatiques comme voie de solution au conflit social, d'autre part ; elles font ainsi l'impasse sur une importante portion de l'action sociale contemporaine.

Ce sont les thèses actionnalistes qui offrent la perspective la plus compatible avec le cadre régulationniste et son articulation entre le système économique et la dynamique sociale. En effet, le cadre touranien repose tout entier sur l'idée que *ce sont les acteurs sociaux qui, à travers leur lutte pour le contrôle de l'historicité, interviennent sur l'organisation sociale. La société est donc non seulement reproduction, mais bien production conflictuelle d'elle-même*. C'est avec le concours de

cette théorie, qui laisse une large place aux acteurs sociaux dans la détermination de l'ordre économique, que nous avons complété notre perspective socioéconomique de la problématique environnementale.

En réponse aux propositions des économistes de l'environnement des différentes écoles, nous avons voulu ouvrir de nouvelles pistes pour comprendre les dynamiques de la modernisation écologique des institutions économiques. Confinées à une explication technique de la problématique environnementale, les principales approches économiques font l'impasse sur ce qui constitue à notre avis le cœur du questionnement entourant la modernisation écologique des institutions économiques : celle-ci ne se traduit pas seulement par des aménagements techniques ; elle suppose aussi un bouleversement profond de la structure économique et sociale actuelle qui affectera de façon durable et profonde les acteurs sociaux au même titre que la matérialité de la crise écologique elle-même. S'en tenir aux modalités techniques de la modernisation écologique des institutions économiques, c'est négliger une étape fondamentale du processus pourtant déterminant de la forme finale que prendra cette modernisation. À notre avis, on ne peut penser les réaménagements techniques que suppose une prise en compte des paramètres écologiques dans les processus économiques sans prendre en considération les rapports sociaux de même que les conséquences de la matérialité de la crise écologique sur ces rapports. En d'autres termes, *les modalités techniques de la modernisation écologique doivent être étudiées à la lumière des rapports sociaux et de leurs conséquences sur ces rapports, étant entendu que ceux-ci seront également affectés par la matérialité de la crise.*

Les cadres régulationnistes et tourainiens avancent tous deux l'idée d'un *compromis social entre des acteurs antagonistes reposant sur un paradigme sociétal hégémonique qui traduit une vision partagée du progrès et de la société.* Cette notion de compromis suggère que l'acteur dominant impose un dispositif conforme à ses intérêts, certes, mais qui est néanmoins accepté et reconnu, donc légitimé par les autres acteurs sociaux. C'est essentiellement à partir de cette prémisse que nous avons mené nos recherches auprès de l'élite économique. L'hégémonie d'un bloc social repose sur sa capacité à faire reconnaître son dispositif comme étant conforme à l'intérêt général, ce qui suppose la généralisation d'une certaine vision du progrès ou d'un paradigme sociétal fondé sur un ensemble de représentations et de valeurs partagées par les acteurs sociaux (Lipietz, 1989a, p. 40). Il était donc pertinent de se pencher sur les représentations sociales des dirigeants afin de saisir,

dans leur discours, la part qu'ils prennent dans la construction conflictuelle de la société et le nouveau paradigme sociétal sur lequel pourrait se fonder le grand compromis d'une société postindustrielle écologique. La connaissance de ces représentations s'avère donc nécessaire pour pouvoir envisager les formes possibles de la modernisation écologique des institutions économiques.

Nous avons formulé plusieurs hypothèses pour analyser et interpréter le discours des dirigeants. Dans la première, inspirés par les travaux d'Eder (1993), nous avançons notamment que l'environnement constitue bel et bien l'enjeu d'une lutte historique de nature à faire l'objet d'un grand compromis entre les acteurs sociaux qui pourront éventuellement donner forme à des institutions fixant le cadre d'opération des organisations. Cette hypothèse nécessitait de voir si l'environnement correspond à un enjeu objectif pour les dirigeants qui permet de l'envisager comme principe de totalité. Nous avons également émis l'idée que le paradigme industriel qui constitue la base de l'ancien compromis propre à la société industrielle est en train de se transformer vers un paradigme de développement durable. Cela suppose une rupture entre la vision actuelle des dirigeants et celle qui prévalait pendant les Trente Glorieuses, de même qu'une adhésion des dirigeants aux principes du développement durable.

Étant entendu que le nouveau paradigme ne se résume pas à un positionnement par rapport à la problématique environnementale, il était nécessaire d'avoir une compréhension plus globale du paradigme sociétal des dirigeants, ce qui justifiait nos troisième et quatrième hypothèses. Nous avançons tout d'abord que le paradigme sociétal des dirigeants correspond à un verrouillage du projet de société dans une croissance économique mondialisée qui vient arrêter les rôles respectifs de l'entreprise et de l'État. D'autre part, nous avons émis l'idée que ce paradigme sociétal traduit une vision renouvelée de la démocratie, à l'intérieur de laquelle les groupes de pression ont acquis une certaine légitimité.

Les résultats de nos recherches montrent tout d'abord que la grande majorité des dirigeants admettent qu'il existe un problème de dégradation de l'environnement, et près de la moitié de notre échantillon qualifie ce problème de grave. Ceux qui considèrent le problème réglé s'inquiètent tout de même de la gestion de l'environnement dans d'autres pays du monde. Les dirigeants ont énoncé pas moins de 25 problèmes écologiques différents qui recourent en grande partie les problèmes identifiés par les scientifiques (UNEP, 1997). Ceci nous a permis de conclure que l'environnement est bel et bien reconnu comme un enjeu

objectif par nos dirigeants, plutôt que comme un discours appartenant en propre aux écologistes. Par ailleurs, comme nous l'avons souligné, l'éveil des dirigeants à la problématique environnementale ne se traduit pas par une appropriation des thèses écologistes ; leur entrée dans le champ de l'environnement répond à une logique qui leur est propre et qui reflète à la fois leurs intérêts et leur position en tant qu'acteur social, si bien que le discours écologique des dirigeants porte leur marque en tant qu'acteur social en même temps qu'il constitue pour eux un véhicule d'expression (Jodelet, 1989).

Les particularités du discours dirigeant transparaissent surtout à travers l'énoncé des causes (Duclos, 1991) et des solutions au problème environnemental. En premier lieu, on peut signaler que les dirigeants font porter à des tiers la responsabilité du problème écologique, qu'il s'agisse des pays du Sud, des gouvernements ou du consommateur. L'épuisement des ressources est directement lié à la surpopulation des pays émergents, qui vient interroger à un second degré la perspective d'une extension du schéma de consommation occidentale. Par ailleurs, l'incapacité réglementaire des pays d'Afrique ou des anciens pays communistes constitue une importante menace d'accroissement de la pollution. En l'absence d'une réglementation internationale, les pays avides d'investissements qui cherchent à devenir des centres de production risquent de se révéler de véritables cancers mondiaux. Mais cette incapacité est aussi attribuée à l'affaiblissement des États qui ont perdu leur pouvoir régulateur au profit des marchés financiers et des grandes multinationales. Enfin, sur un registre microéconomique, on dénonce le consommateur, pour qui l'environnement n'est qu'une valeur secondaire, et qui empêche l'entreprise d'en faire une qualité prioritaire de ses produits. On ne peut manquer de souligner l'absence de l'entreprise parmi les causes identifiées, même si les dirigeants reconnaissent par ailleurs les impacts écologiques inhérents aux activités économiques. Ceci traduit un décalage représentationnel important, mais s'apparente aussi à une véritable défense de la part d'un secteur considéré par une importante part de la population comme le principal responsable de la dégradation de l'environnement.

En ce qui concerne les solutions, les dirigeants s'en remettent d'abord et avant tout à l'État et à son pouvoir régulateur dans une perspective qui consacre le caractère public et collectif de l'environnement. La sensibilisation est aussi une voie privilégiée par les dirigeants, car elle permet à la fois au citoyen de faire des pressions sur l'État et au consommateur de faire des pressions sur les entreprises en vue

d'améliorer la gestion de l'environnement. Les dirigeants expliquent que les entreprises sont elles aussi beaucoup plus sensibilisées à la question et peuvent œuvrer, aux côtés des citoyens et des États, en vue d'améliorer la qualité de l'environnement. Néanmoins, les exigences d'une concurrence qui se mondialise interdisent de recourir aveuglément aux mesures réglementaires que requiert la crise écologique, car celles-ci pourraient se traduire par des coûts insoutenables pour l'entreprise. Il en va de même pour la technologie, qui constitue une solution valable selon les dirigeants, mais requiert des investissements que ne peuvent consentir les entreprises occidentales en concurrence avec les entreprises de pays sans contraintes réglementaires qui peuvent produire à moindre coût. Selon les dirigeants, c'est d'abord en raison des exigences de la concurrence et malgré sa bonne volonté que l'entreprise ne peut améliorer davantage sa performance environnementale. Juxtaposé à une compétition exacerbée par la mondialisation, le caractère transfrontalier de la pollution consacre l'impuissance de l'État national à réglementer le domaine de l'environnement et justifie un transfert de la réglementation écologique à des autorités internationales, même si celles-ci sont encore virtuelles. Les dirigeants semblent donc confier à l'État une responsabilité réglementaire à l'égard de la protection de l'environnement tout en lui niant la capacité de l'assumer dans le contexte de la mondialisation.

En regard de ce qui précède, on peut affirmer que le discours dirigeant sur l'environnement se distingue des discours écologiques des autres acteurs sociaux et offre un net contraste avec celui des écologistes en particulier. Plutôt que de dénoncer la surpopulation du Sud, ceux-ci s'en prennent au schéma de consommation des pays du Nord et soulignent les difficultés et les dangers de sa transposition dans le Sud. Les écologistes insistent également sur l'autorité de l'État en matière de régulation et sur la capacité des entreprises à améliorer leur performance environnementale. Ils attribuent à l'État et à l'entreprise un rôle actif dans la dégradation de l'environnement de même que dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions, et rejettent l'argumentaire de l'asservissement à la loi implacable de la compétitivité. Les écologistes envisagent comme des *acteurs* des États et des entreprises qui ne se présentent plus que comme des *joueurs* soumis aux règles du jeu de la mondialisation, sur laquelle personne n'a de contrôle ; c'est ce que révèle l'analyse subséquente des représentations de l'entreprise, de l'État et de la mondialisation.

Mais avant d'aborder cette question, nous avons voulu savoir si la reconnaissance de l'environnement comme enjeu s'insère plus largement dans une évolution du paradigme sociétal des dirigeants, opérant ainsi une rupture avec le paradigme industriel qui a caractérisé les Trente Glorieuses.

L'analyse du discours de l'élite économique nous a permis de déceler plusieurs points de rupture avec le paradigme industriel caractéristique des Trente Glorieuses. D'une part, les dirigeants dissocient dans une certaine mesure un bien-être purement économique d'un bien-être que l'on peut qualifier de social, qui intègre la dimension écologique. Certains vont même jusqu'à reconnaître les antagonismes qui peuvent exister entre les intérêts de l'entreprise et ceux de la société. D'autre part, les dirigeants soulignent les dangers d'un développement économique laissé à lui-même en raison de ses conséquences pour l'environnement. Ils estiment que les limites écologiques justifient un balisage des activités économiques. Dans cette perspective, on observe la naissance d'un certain clivage entre les dirigeants selon l'intensité écologique de leurs activités. Ainsi, les dirigeants œuvrant dans des secteurs peu intensifs sur le plan environnemental semblent vouloir se distancer des *industries polluantes*, dont ils contestent la légitimité et la pertinence dans le cadre d'une stratégie de développement. Signalons enfin l'incursion du long terme dans les préoccupations des dirigeants, de même que la naissance, chez certains, d'une vision plus critique de la technologie.

Mais s'il existe indubitablement des points de rupture avec le paradigme industriel précédent, peut-on avancer que le paradigme en émergence s'achemine vers un modèle de développement durable? Pour répondre à cette question, il était indispensable de recueillir au préalable les définitions que les dirigeants proposent de l'expression «développement durable». Trois types de définitions du développement durable se dégagent de notre corpus : le tiers des dirigeants reprennent une définition institutionnelle (définition du rapport Brundtland ou définition de l'UICN), alors que trois d'entre eux assimilent le développement durable à une forme d'harmonisation entre l'économie et l'écologie ; seulement trois dirigeants proposent une définition hors champ, sans lien avec l'environnement.

En cherchant à évaluer ces différentes définitions des dirigeants à l'aune des principes du développement durable, on ne pouvait faire abstraction du fait que l'expression revêt une signification différenciée non seulement parmi les dirigeants, mais aussi, de façon plus générale, parmi les acteurs sociaux et même dans la communauté scientifique. En contradiction avec le rapport Brundtland, les économistes écologistes

associent le développement durable à la croissance zéro ; à l'opposé, plusieurs économistes de l'environnement envisagent le développement durable comme une croissance dématérialisée sans conséquence pour les écosystèmes. Le même débat fait rage entre les acteurs sociaux et, au-delà des grands énoncés, le développement durable revêt un sens très différent pour les écologistes et les dirigeants.

Loin d'annihiler l'hypothèse que nous formulions, ces divergences d'interprétation appellent plutôt à son dépassement dans la mesure où ce n'est plus dans la contradiction développement industriel/développement durable, mais bien à travers les divergences d'interprétation du développement durable que se cristallise le conflit opposant les industriels et les écologistes. Les dirigeants se sont montrés ouverts et peu critiques à l'égard de l'expression « développement durable », allant jusqu'à se l'approprier sans même en connaître la définition. Ne serait-ce que du point de vue lexical, le développement durable semble avoir remplacé le développement industriel propre aux Trente Glorieuses, ce qui traduit à notre avis une importante transformation de l'imaginaire du progrès chez les dirigeants. Ceci vient aussi renforcer notre constat en ce que non seulement l'environnement, mais aussi le développement durable constituent des enjeux objectifs pour les dirigeants et, partant, des éléments de l'historicité.

À la lumière du cadre d'analyse tourainien et régulationniste, il semble moins pertinent de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme envisagé par les dirigeants correspond au modèle du développement durable que de voir si les dirigeants sont capables d'élaborer une interprétation du développement durable susceptible de se traduire en un paradigme sociétal hégémonique. Nous n'avons pas la prétention de répondre à une telle question en menant nos recherches, mais celles-ci nous permettent néanmoins d'entrevoir la forme possible d'un tel paradigme de même que les avenues de modernisation écologique des institutions économiques envisageables, notamment au chapitre de la stratégie de développement et des instances de la gouvernance.

On peut tout d'abord remarquer que bien qu'il se distingue du paradigme précédent sur certains points, le modèle de société porté par l'élite économique comporte certaines continuités fondamentales. La croissance économique et le schéma de consommation demeurent des piliers du paradigme sociétal émergent des dirigeants et ne sont nullement ébranlés par la problématique environnementale, bien qu'ils entrent en contradiction flagrante avec certaines interprétations du développement durable. De plus, s'ils admettent tous l'idée d'une tension

entre l'économie et l'environnement, les dirigeants estiment en revanche qu'il n'existe pas de contradiction entre la préservation de l'environnement et la croissance économique, certains arguant même que l'une et l'autre vont de pair.

Dans ce contexte, l'avenue de la dématérialisation semble s'imposer, puisqu'elle seule permet de résoudre la contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Cette hypothèse a aussi le mérite d'avantager une économie du Nord qui se tertiarise et semble même se traduire dans les stratégies de développement actuelles du gouvernement du Québec qui, en privilégiant les secteurs à haute valeur ajoutée, tend à investir dans des secteurs à moindre intensité écologique. Ainsi, même si elle demeure implicite chez la plupart des dirigeants, l'hypothèse de la dématérialisation constitue selon nous un élément clef d'un paradigme postindustriel écologique. Cette dématérialisation des économies du Nord pourrait s'opérer dans un contexte d'intensification écologique des économies du Sud, comme le soulignent Muradian et Martinez-Alier (2000), qui démontrent qu'un transfert des coûts environnementaux vers les pays du Sud est déjà en train de s'opérer.

Par ailleurs, si elle relève en théorie de la compétence de l'État, la régulation écologique est unanimement renvoyée à des instances supranationales encore virtuelles. Selon les dirigeants, le contexte de la mondialisation interdit de penser une régulation à l'échelle nationale. Ce constat doit être mis en perspective avec la configuration globale du paradigme sociétal des dirigeants et non plus seulement avec leur positionnement à l'égard de la problématique environnementale.

Nous avons vu tout d'abord que les représentations économiques des dirigeants présentent une grande homogénéité, ce qui n'est guère surprenant compte tenu des processus de formation et d'ancrage des représentations sociales. Les dirigeants proposent une définition standard de l'entreprise qui peut s'énoncer comme suit : il s'agit d'une organisation dont la fonction consiste à produire des biens et des services pour répondre aux besoins du client, dans le but de faire des profits, en fournissant des emplois. S'ils font état de ses dimensions productive et lucrative, il est intéressant de constater que les dirigeants insistent sur une vision communautaire de l'entreprise présentée par une majorité comme étant *d'abord et avant tout un regroupement de personnes*. Cette perspective annihile à toute fin pratique les rapports sociaux existant entre les employés et la direction en proposant une vision essentiellement non conflictuelle de l'entreprise. À travers l'assimilation des grandes et des petites entreprises, les dirigeants promeuvent aussi

une vision fonctionnaliste de la grande entreprise qui confine l'analyse à la dimension organisationnelle au détriment d'une perspective institutionnelle et sociétale qui permettrait de mettre au jour les rapports de pouvoir auxquels elle participe.

En ce qui concerne son rôle dans la société, les dirigeants estiment que l'entreprise constitue le principal vecteur de richesse, qu'ils assimilent tantôt aux profits, tantôt à la consommation et plus rarement à l'idée d'emplois. Mais la création de richesse par l'entreprise est tributaire d'un environnement favorable concrétisé notamment par l'ouverture et l'efficacité des marchés. La légitimité sociale de l'entreprise s'inscrit aussi dans une perspective fonctionnaliste : l'organisation répond aux besoins exprimés ou non du consommateur dans le cadre des lois strictes de la concurrence, qui exigent d'elle performance et efficacité. Soumise à une implacable loi de la demande, l'entreprise doit se plier à la souveraineté du consommateur, qui n'est entachée ni par les alliances, ni par les fusions qui marquent la scène économique depuis quelques années. Dans l'esprit des dirigeants, la loi de la demande continue de dicter le comportement de l'entreprise malgré que se soit dissipée la réalité d'un marché atomisé. Par ailleurs, c'est à cette loi de la demande que se résume le potentiel régulateur du marché, dont la représentation économique néoclassique ne fait pas beaucoup d'adeptes parmi les dirigeants.

En regard des représentations économiques, les représentations de l'État apparaissent nettement contrastées. Certes, il existe un consensus au chapitre de la définition de l'État et de ses grands rôles dans le contexte d'une société libre et démocratique. Les dirigeants s'accordent également sur la responsabilité des grands biens collectifs tels que la santé et l'éducation, de même que sur l'encadrement général des activités économiques. En revanche, le rôle de l'État dans l'économie est sujet à controverse : on observe un véritable clivage entre deux représentations antinomiques des rapports économie/État. Pour les dirigeants non interventionnistes, l'intervention de l'État se pose en surplomb d'une économie préexistante et risque d'en entraver le bon fonctionnement. L'État est ici perçu comme le palliatif d'un marché intrinsèquement efficace, source de richesse, et qui incarne la liberté de consommateurs soucieux de répondre à leurs besoins. En conséquence, l'intervention de l'État, *a priori* suspecte, doit être justifiée par des circonstances particulières pour être légitime. Pour les dirigeants interventionnistes, au contraire, l'économie est enchâssée dans un système politique qui la

modèle. Selon les aspirations de la population, celle-ci sera plus ou moins libérale ou sociale-démocrate. L'État vient donc opérationnaliser un projet de société en donnant forme à une économie instrumentale.

Paradoxalement, les dirigeants non interventionnistes se plaignent de la trop grande présence de l'État, alors que les dirigeants interventionnistes s'inquiètent de son retrait tout en dénonçant le manque de cohérence d'un gouvernement qui semble prôner le libéralisme tout en subventionnant les entreprises de façon aléatoire. L'État en reconfiguration ne semble plus répondre aux attentes ni des uns ni des autres. Pourtant, nous avons constaté l'émergence d'un certain consensus à l'égard du rôle de l'État dans le cadre de la mondialisation. À ce chapitre, il semble que tant les dirigeants interventionnistes que les dirigeants non interventionnistes soient en faveur d'une stratégie d'ouverture des marchés, de soutien aux entreprises exportatrices et de réglementation modérée sur le territoire visant à faciliter la compétitivité sur la scène internationale. Dans le cadre de la mondialisation, les représentations interventionnistes et non interventionnistes des rapports État-entreprises semblent donc converger vers une stratégie de la mondialisation qui vient confirmer les thèses de Petrella (1989), et à l'intérieur de laquelle il est encore difficile de distinguer des positionnements différenciés : les dirigeants semblent s'accorder sur une déréglementation garante de la compétitivité nationale et un soutien aux entreprises qui vont se risquer sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, si tous sont d'avis qu'il est possible de tirer son épingle du jeu dans le contexte concurrentiel difficile de la mondialisation, les dirigeants interventionnistes nourrissent davantage d'inquiétudes que les dirigeants non interventionnistes à l'égard des impacts sociaux du processus. D'une part, celui-ci menace le modèle interventionniste propre à certaines sociétés et pourrait délégitimer des institutions pourtant au cœur de leur développement. D'autre part, en l'absence d'un cadre politique régulateur, l'économie mondialisée s'apparente à du capitalisme sauvage et pourrait se traduire par une prédominance des valeurs mercantiles néfaste pour les valeurs démocratiques, ou par un impérialisme économique désastreux. Transposant leur image d'une économie locale enchâssée dans une structure politique nationale, les dirigeants interventionnistes souhaitent l'instauration d'un régime étatique mondial qui puisse venir encadrer l'économie mondialisée et imposer des règles du jeu à des acteurs désormais tributaires de leurs rapports de pouvoir. Cette position rallie même certains dirigeants non interventionnistes qui dénoncent la domination des marchés par les grandes entreprises multinationales.

Si on tente de schématiser les propos dont nous venons de faire état, on peut insister sur le fait que les dirigeants nourrissent une représentation objectivée et fonctionnaliste de l'entreprise, qu'ils définissent en termes strictement organisationnels. Par ailleurs, l'entreprise est perçue comme le principal véhicule de richesse, ce qui légitime son œuvre sur les marchés internationaux de même que le soutien qu'elle peut recevoir de l'État en vue de mieux performer sur les marchés extérieurs. Dans le contexte de la mondialisation, l'État doit faciliter les activités internationales des entreprises locales en vue d'assurer l'entrée de richesses qui pourront être redistribuées par la suite sur le territoire national. Dans le même ordre d'idées, l'État doit exercer avec mesure son pouvoir réglementaire afin de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises sur les marchés externes. On peut donc conclure de ce qui précède que le modèle de société porté par l'élite économique tend à se verrouiller dans une croissance économique mondialisée où l'intervention étatique est de plus en plus envisagée comme un soutien aux activités internationales des entreprises, au détriment d'une intervention pensée comme l'incarnation d'un projet de société socialement élaboré et territorialement ancré. L'entreprise est donc perçue comme une institution clef du progrès social puisqu'elle est seule habilitée à œuvrer sur les marchés internationaux en vue d'y quérir et d'en rapatrier des richesses. Les entreprises apparaissent ainsi comme les ambassadeurs d'États qui, en cherchant à s'insérer dans un ordre international en construction, redéfinissent leur rôle et les rapports qu'ils entretiennent avec leurs organisations économiques.

D'entrée de jeu, rappelons que les dirigeants adoptent deux positions antinomiques concernant les groupes de pression. Pour une minorité de dirigeants, les groupes de pression constituent un accroc à la démocratie. Non seulement ils minent la dynamique de représentation de la démocratie individuelle, mais ils s'érigent eux-mêmes en porte-parole sans que leur action soit sanctionnée par le sceau de la représentativité. La majorité des dirigeants considèrent cependant que les groupes de pression sont une incarnation des grands principes démocratiques tels que la liberté d'expression et de libre association, et traduisent la vitalité d'une démocratie pensée en termes pluralistes. Cette deuxième tendance cache cependant d'importantes dissensions au chapitre de la définition des groupes de pression. Alors qu'une première perspective ravive les anciennes théories d'une mobilisation collective irrationnelle répondant à une situation sociale malsaine, une deuxième perspective s'apparente aux théories de la mobilisation des ressources et à sa logique intéressée.

Les deux visions se rejoignent néanmoins dans une même appréhension à l'égard des processus d'institutionnalisation des groupes de pression dont les dirigeants se méfient : mobilisation sociale et organisation doivent demeurer distinctes. Les dirigeants ne nourrissent cependant pas les mêmes appréhensions à l'égard de leurs propres associations, qu'ils assimilent aux autres groupes de pression et auxquelles ils font référence dès qu'il s'agit d'illustrer la crédibilité de ces nouveaux acteurs. Si l'on pouvait en conclure que l'ouverture manifestée par les dirigeants cache une réalité beaucoup plus controversée, nous arguons néanmoins que les propos des dirigeants accordent aux groupes de pression une certaine crédibilité et les reconnaissent majoritairement comme des interlocuteurs légitimes. Plusieurs soulignent en effet leur rôle au chapitre de l'équilibre social et de la sensibilisation de la population aux nouveaux enjeux.

Il n'est cependant pas question d'intégrer les groupes de pression à la gestion de l'entreprise dans le cadre d'un partenariat où ils participeraient aux processus décisionnels. Cette hypothèse est envisagée comme étant contraire à l'efficacité de l'entreprise et au bien-fondé du groupe de pression lui-même. D'un point de vue de l'analyse sociologique, on peut avancer que la rentabilité de l'entreprise est posée par les dirigeants comme un objectif de premier ordre, à l'encontre duquel les revendications des groupes de pression n'ont aucune légitimité à moins d'entretenir un lien avec l'entreprise sur une base appartenant à son propre registre : client, actionnaire, dans certains cas employé. Néanmoins, dans la foulée des travaux de Freeman (1984), nous avançons que les entreprises s'ouvrent de plus en plus à la perspective d'un dialogue avec les groupes de pression, que celui-ci soit envisagé dans le cadre de procédures institutionnalisées ou comme processus essentiellement stratégique.

Le but de cet ouvrage n'était pas d'expliquer le processus de formation des représentations ou les divergences qui peuvent en découler. Il s'agissait plutôt de saisir la configuration du paradigme sociétal émergent en vue d'anticiper les compromis susceptibles de se nouer entre les acteurs, plus précisément entre les dirigeants et les écologistes, et d'entrevoir les avenues potentielles de la modernisation écologique. Les divergences représentationnelles au sein même de l'élite sont néanmoins très importantes dans le cadre de notre étude puisque les compromis sociaux se nouent bien souvent non pas entre classes, mais bien entre fractions de classes. En regard de nos analyses, nous avons pu dégager cinq profils types parmi les dirigeants :

1. les dirigeants d'entreprise collectives, interventionnistes, sensibles à l'environnement, *défavorables aux groupes de pression* ;
2. les dirigeants d'entreprise collectives, interventionnistes, sensibles à l'environnement, *favorables aux groupes de pression* ;
3. les dirigeants capitalistes non interventionnistes et moins sensibles à l'environnement, *favorables aux groupes de pression* ;
4. les jeunes dirigeants capitalistes des secteurs dématérialisés, *interventionnistes*, sensibles à l'environnement, *favorables aux groupes de pression* ;
5. les jeunes dirigeants capitalistes des secteurs dématérialisés, *non interventionnistes*, sensibles à l'environnement, *favorables aux groupes de pression*.

C'est à partir de ces profils types, plutôt qu'à partir d'une segmentation exclusivement déterminée en fonction du positionnement écologique des dirigeants (Sklair, 1994), que l'on peut entrevoir les compromis possibles avec les fractions du mouvement écologiste. Ceci nous amène à présenter les conclusions à l'égard de notre interrogation de départ concernant les modalités de la modernisation écologique des sociétés capitalistes avancées.

Nous voulions répondre aux modèles de modernisation écologique proposés par les économistes de l'environnement en insistant sur les déterminants sociaux de cette modernisation. Les modèles économiques, en effet, font abstraction du caractère construit de la crise écologique, mais également du système économique. Or, nous avons expliqué que conformément aux propositions de Touraine et des Régulationnistes, les formes institutionnelles découlent des compromis sociaux formés sur la base d'un paradigme sociétal hégémonique. Dès lors, on ne peut penser la modernisation écologique des institutions économiques sans prendre en considération les rapports sociaux et leur dynamique, de même que la manière dont ils sont affectés par la matérialité de la crise. Nous avons choisi de nous pencher plus précisément sur les représentations de l'élite afin de déterminer la configuration générale du paradigme sociétal en émergence, de même que les éléments susceptibles de faire l'objet d'un compromis social au chapitre de l'environnement. Cette analyse nous permet de répondre aux propositions avancées par les économistes concernant les voies de la modernisation écologique.

Le paradigme sociétal en émergence comporte d'importantes ruptures avec le paradigme précédent. Le progrès ne s'incarne plus dans l'industrialisation, mais bien dans une économie hautement technologique peu intensive sur le plan écologique. Bien qu'encore très indéfinis, les modes de régulation sont envisagés au plan international, qu'il s'agisse de la régulation par le marché, auquel les dirigeants se perçoivent assujettis à travers le processus de mondialisation, ou d'une régulation assurée par des institutions mondiales encore virtuelles. À cette échelle, l'État apparaît moins comme une instance régulatoire que comme un allié soutenant l'œuvre de ses entreprises sur les marchés extérieurs, celles-ci étant les seules véritables productrices de richesses et habilitées à les rapatrier au pays. Tout en reconnaissant les limites écologiques de la production économique, ce paradigme repose sur une conception consumériste du bien-être où la croissance économique est garante d'une plus grande production susceptible d'être partagée entre un plus grand nombre. En conséquence, on peut penser que les compromis susceptibles de se nouer entre l'élite économique et les écologistes auront tendance à se rapprocher du modèle écologiste consumériste avancé par Sklair (1994). Ce compromis, qui dépassera nécessairement le cadre national auquel le confine l'analyse tourainienne, devrait impliquer les écologistes consuméristes, d'une part, et l'élite économique sensible et dématérialisée, d'autre part. On peut se demander enfin vers quelles avenues de modernisation écologique ce paradigme et ce compromis pourraient mener et quel accueil sera réservé aux deux propositions principales des économistes de l'environnement.

En ce qui concerne l'argumentation des économistes écologiques tout d'abord, il appert que la croissance zéro est une proposition non recevable dans le contexte actuel, alors que le paradigme sociétal des dirigeants est en quelque sorte verrouillé dans l'idéal d'une croissance économique mondialisée sous le sceau de laquelle s'inscrivent les rapports internationaux. Cette argumentation soulève pourtant l'important débat de la comptabilité nationale, et l'utilisation d'indicateurs tels que l'Indice de développement humain (IDH) des Nations Unies correspond certainement à une amorce de transformation institutionnelle dans la mesure où on ne se réfère plus désormais à la seule croissance économique pour évaluer le niveau de développement d'un pays ou d'une population.

La proposition de l'internalisation des coûts est plus complexe. Il faut tout d'abord souligner qu'à l'exception d'un dirigeant provenant d'un secteur peu intensif sur le plan écologique, la plupart des dirigeants semblent imperméables à l'argumentaire de l'internalisation des coûts

écologiques. L'assimilation des profits à la richesse va à l'encontre du concept d'externalité. Pour la plupart des dirigeants, l'environnement apparaît non pas comme une externalité de l'entreprise, mais comme un coût imposé par un État qui n'a pas la légitimité d'entraver la capacité de l'entreprise de produire de la richesse en minant sa compétitivité. Même si la protection de l'environnement est reconnue comme une exigence légitime des groupes écologistes et des gouvernements, elle ne peut se faire au détriment de la position concurrentielle des entreprises et du pays.

La capacité des gouvernements nationaux d'imposer à leurs entreprises une internalisation de leurs coûts environnementaux est donc grandement limitée par le contexte de la mondialisation. Proposée à l'échelle nationale, l'internalisation des coûts apparaît comme une anti-stratégie face à la mondialisation, à moins d'être coordonnée à l'échelle internationale. Considérant l'absence d'instances régulateurs mondiales, on peut penser que les stratégies d'internalisation des coûts mises de l'avant par les gouvernements seront largement tributaires des rapports de pouvoir déjà existants. Comme le montrent Muradian et Martinez-Alier, on assiste déjà à un transfert des coûts environnementaux vers le Sud et à une intensification écologique de leur économie. Ceci permet aux économies dominantes de procéder à une certaine dématérialisation de leurs activités et d'orienter leur production vers des secteurs moins intensifs sur le plan écologique. Ainsi, l'internalisation des coûts pourrait accompagner une conversion des économies occidentales, mais elle ne la précédera pas, contrairement à ce que laissent entendre les économistes de l'environnement. D'autre part, en faisant écho aux rapports de pouvoir existants, les stratégies d'internalisation pourraient aggraver plus encore la position des pays émergents. Il est difficile d'entrevoir l'issue de ce dilemme dans la mesure où les termes des échanges avec les pays du Sud se sont déjà détériorés et que le potentiel d'intensification écologique de leurs économies est fortement limité.

Par ailleurs, on peut avancer que l'internalisation des coûts ne sera pas nécessairement portée par les pouvoirs publics. Les pressions exercées par les groupes à l'égard des installations polluantes et la mobilisation suscitée par des projets controversés se traduisent, selon les propos des dirigeants eux-mêmes, par des coûts assimilables à n'importe quel autre coût de production. On peut assimiler cette tendance à une certaine forme d'internalisation des coûts. À moyen et long termes, dans la mesure où l'économie globale tend à une dématérialisation stratégique et où la sensibilité écologique de la population continue de s'accroître,

on peut penser que les entreprises intensives sur le plan écologique devront satisfaire à des exigences de plus en plus strictes et atteindre des performances écologiques s'approchant de la production en circuit fermé. Les propos de quelques-uns de nos dirigeants nous laissent penser que les industriels qui ne répondront pas à ces exigences seront rapidement marginalisés, dans la mesure où l'on accepte de moins en moins que le développement et la croissance économique sur le territoire se fassent au prix d'une dégradation de l'environnement.

En ce qui concerne la consommation, nos recherches semblent confirmer les conclusions de Sklair, à savoir que l'on devrait s'acheminer vers un compromis consumériste. La modernisation écologique ne s'appuiera donc pas sur une transformation radicale du schéma de surconsommation, mais peut-être sur une transformation vers un type de consommation dématérialisée, même si cette tendance n'est pas observable pour le moment (Muradian et Martinez-Alier, 2000). Mais la transformation du type de consommation pourrait bien se faire à une autre échelle, comme en témoigne l'expérience du commerce équitable. Le commerce équitable traduit en effet une transformation radicale de la représentation de l'acte économique : en lui donnant une signification sociale et politique, il rompt avec l'image économique traditionnelle de l'acte économique épuré de ses autres dimensions et pensé en dehors d'un lien social. Cette nouvelle représentation économique, qui touche aussi le domaine des investissements à travers le mouvement pour les fonds éthiques, constitue selon nous une innovation institutionnelle de l'ordre des conventions très intéressante qui pourrait s'insérer dans le cadre de la modernisation écologique des institutions économiques.

En conclusion, on peut avancer que le compromis postfordiste écologique pourrait reposer sur une dématérialisation découlant d'une transformation de la consommation et d'un transfert des coûts écologiques vers le Sud. Les stratégies coûteuses de dématérialisation strictement axées sur la technologie seraient alors limitées à quelques secteurs de pointe triés sur le volet qui bénéficieraient du soutien de l'État.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT, Michel (1991). *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Seuil, 318 p.
- ANTOINE, Serge (1998). «Du bon usage du développement durable», *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 36, janvier, p. 205-212.
- ARRIPE, Marie-Laure (1999). «La nouvelle économie sociale et la question des besoins», *Économie et Humanisme*, n° 347, décembre-janvier, p. 70-79.
- AUCLAIR, Sylvain et Jean-Guy VAILLANCOURT (1992). «Le développement durable: du concept à l'application», *Gestion de l'environnement, éthique et société*, Paris, Fides.
- AZAM, Geneviève (1999). «Économie sociale: quel pari?», *Économie et Humanisme*, n° 347, décembre-janvier.
- BALLÉ, Catherine (1990). *Sociologie des organisations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?», 127 p.
- BARDE, Jean-Philippe et Emilio GERELLI (1977). *Économie et politique de l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, 210 p.

- BARRY, John (1999). *Environment and Social Theory*, Londres et New York, Routledge, 239 p.
- BARTHA, Peter (1990). «La gestion des questions d'intérêt public», *Gestion*, vol. 15, n° 4, novembre, p. 62-69.
- BAUMOL, W.J. et W.E. OATES (1971). «The Use of Standards and Prices for Protection of the Environment», *Swedish Journal of Economics*, mars.
- BEAUCHEMIN, Jacques (1992). «Aspects du discours politique duplessiste : les aspects éthiques de la régulation dans le discours du trône, électoral, législatif et constitutionnel de l'Union nationale, de 1944 à 1960», thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2 tomes, 576 p.
- BEAUD, Michel (1989). *L'économie mondiale dans les années 80*, Paris, La Découverte, 320 p.
- BEAUD, Michel (1994). «Face à la croissance mortifère : quel développement durable?», *Revue Tiers Monde*, vol. 35, n° 137, janvier-mars, p. 131-149.
- BEAUD, Michel, Calliope BEAUD et Mohamed Larbi BOUGUERRA (1993). *L'État de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte, 438 p.
- BEAUDET, Gaétan (1994). «L'émergence d'un nouveau compromis institutionnalisé dans l'espace de la formation professionnelle des adultes au Québec : analyse des discours patronaux et syndicaux devant la Commission d'étude sur la formation des adultes en 1980 », mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 232 p.
- BECKER, Joachim et Werner G. RAZA (2000). «Theory of Regulation and Political Ecology : An Inevitable Separation?», *Économies et Sociétés*, Série R «Théorie de la régulation», n° 11, janvier, p. 55-70.
- BÉLANGER, Michel (1996). «Lorsque le contrôle de la pollution devient volontaire : les programmes d'attestation d'assainissement, d'efficacité réglementaire et de prévention de la pollution», dans C. Gendron et M. Provost (dir.), *Entreprise et développement durable*, Montréal, Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, n° 88, p. 73-99.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1991). «La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation : un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, p. 15-51.

- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1994). «Modernisation sociale des entreprises: diversité des configurations et modèle québécois», dans P.R. Bélanger, M. Grant et B. Lévesque (dir.), *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 17-41.
- BÉLANGER, Paul R., Jacques BOUCHER et Benoît LÉVESQUE (1994). «L'économie solidaire au Québec: la question du modèle de développement», dans Jean-Louis Laville, *L'économie solidaire: une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 141-180.
- BÉLANGER, Paul R., Michel GRANT et Benoît LÉVESQUE (1994). *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 318 p.
- BÉRARD, Diane et Ariane KROL (1998). «Top 50 2000: le patron le plus influent au Québec», *Commerce*, avril, p. 22-39.
- BERGER, Johannes (1994). «The Economy and the Environment», dans Neil J. Smelser et Richard Swedberg (dir.), *The Handbook of Economic Sociology*, New York, Princeton University Press/Russell Sage Foundation, p. 766-797.
- BERLE, Adolf A. et Gardiner C. MEANS (1932). *The Modern Corporation and Private Property*, New York, Harcourt, Brace and World, 380 p.
- BERNOUX, Phillippe (1995). *La sociologie des entreprises*, Seuil, 396 p.
- BÉRUBÉ, Colette (1999). «Les représentations de la qualification à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de Montréal», thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 824 p.
- BOISMENU, Gérard et Daniel DRACHE (dir.) (1990). *Politique et régulation: modèle de développement et trajectoire canadienne*, Montréal, Méridien-L'Harmattan, 360 p.
- BOUCHARD, A. et P. HAMEL (1996). «Consultation publique et action collective: une évaluation sociopolitique à partir du cas de Montréal», dans Côté et al. (dir.), *Action collective et décentralisation*, Rimouski, GRIDEQ-GRIR, p. 141-155.
- BOUCHER, Jacques (1990). *Les mouvements sociaux: réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES, n° 9003, 83 p.

- BOUCHER, Jacques (1994). «Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises (1970-1992)», thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 386 p.
- BOUDON, Raymond (1978). «Préface», dans Mancur Olson, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, p. 5-24.
- BOUDON, Raymond et François BOURRICAUD (1994). *Dictionnaire critique de la sociologie*, 4^e éd., Paris, Presses universitaires de France.
- BOULDING, K.E. (1964). «The Economics of the Coming Spaceship Earth», dans H. Jarrett (dir.), *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, Johns Hopkins Press, p. 3-14.
- BOULDING, K.E. (1966). «Economics and Ecology», dans F. Fraser Darling et J.P. Milton (dir.), *Future Environments of North America. Transformation of a Continent*, Garden City (N.Y.), Natural History Press.
- BOURDIER, Hélène, Jacques PELTIER et Jean-Pierre RÉVERËT (1981). «Économie, écologie et environnement», *Interventions critiques en économie politique – Dossier environnement*, n° 7, printemps-été, p. 175-190.
- BOURGEAULT, Guy, Rodrigue BÉLANGER et René DESROSIERS (1997). «Vingt années de recherches en éthique et de débats au Québec 1976-1996», *Cahiers de recherche éthique*, n° 20, 144 p.
- BOURQUE, Gilles L. (1996). *Approche compréhensive des trois dimensions d'analyse: organisationnelle, institutionnelle et socioculturelle*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES, n° 9603, 36 p.
- BOYER, Robert (1986a). «La régulation: mode d'emploi (concept et méthode)», dans Robert Boyer (dir.), *La théorie de la régulation: une analyse critique*, Paris, La Découverte.
- BOYER, Robert (dir.) (1986b). *La théorie de la régulation: une analyse critique*, Paris, La Découverte, 142 p.
- BOYER, Robert (1995). «Aux origines de la théorie de la régulation», dans Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 21-30.
- BOYER, Robert, Bernard CHAVANCE et Olivier GODARD (dir.) (1991). *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 393 p.

- BOYER, Robert et Yves SAILLARD (1995a). «Un précis de la régulation», dans Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 58-68.
- BOYER, Robert et Yves SAILLARD (1995b). «La théorie de la régulation a 20 ans: piétinement ou affirmation d'un programme de recherche?», dans Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte. p. 69-81.
- BOYER, Robert et Yves SAILLARD (dir.) (1995c). *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 568 p.
- BRAMOVITZ, Janet N. (1998). «Sauvons la forêt», dans Flavin Brown et Hilary French, *L'État de la planète 1998*, Paris, Economica, p. 29-58.
- BRAND, Ulrich (2000). «“Postfordist” Regulation of the Societal Relationships with Nature?», communication à *Transitions towards a Sustainable Europe: Ecology-economy-policy, 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics*, Vienne, 3-6 mai.
- BRAND, Ulrich et Christoph GÖRG (2000). «The Regulation of the Market and the Transformation of the Societal Relationships with Nature», communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe: Ecology-economy-policy, 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics*, Vienne, 3-6 mai.
- BREGHA, François (1996). «Obstacles à une réforme écologique de la fiscalité», dans *Fiscalité et Environnement*, ateliers organisés par GERME-HEC et Trivert avec la collaboration du Ministère de l'Environnement et de la Faune, 56 p.
- BRETON, Gilles et Carol LEVASSEUR (1990). «État, rapport salarial et compromis institutionnalisés», dans Gérard Boismenu et Daniel Drache (dir.), *Politique et régulation: modèle de développement et trajectoire canadienne*, Montréal, Méridien-L'Harmattan, p. 71-98.
- BROWN, Lester *et al.* (1997). *L'état de la planète*, Paris, Economica, 257 p.
- BROWN, Lester, Christopher FLAVIN et Hilary FRENCH (1998). *L'état de la planète 1998*, Paris, Economica/Worldwatch Institute, 278 p.
- BROWN, Lester, Christopher FLAVIN et Sandra POSTEL (1994). *L'état de la planète*, Paris, La Découverte, 346 p.

- BROWN, Lester, Hal KANE et Ed AYRES (1993). *Tableau de bord de la planète: environnement, économie, société*, Paris, La Découverte/Worldwatch Institute, coll. « Repères », 125 p.
- BRUNDTLAND, Gro Harlem (1987). « Introduction », dans *Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Montréal, Éditions du Fleuve, p. xix-xxvii.
- BÜRGENMEIER, Beat (dir.) (1994a). *Economy, Environment, and Technology: A Socio-economic Approach*, New York, M.E. Sharpe, 219 p.
- BÜRGENMEIER, Beat (1994b). *La socio-économie*, Paris, Economica, 110 p.
- BUTTEL, Frederick et Peter TAYLOR (1994). « Environmental Sociology and Global Environmental Change: A Critical Assesment », dans Michael Redclif et Ted Benton, *Social Theory and the Global Environment*, Londres et New York, Routledge, p. 228-255.
- CAMUS, Renaud (1994). *Qu'il n'y a pas de problème de l'emploi*, Paris, POL, 79 p.
- CANTO-KLEIN, Marianne et Nicole RAMOGNINO (1974). « Les faits sociaux sont pourvus de sens: réflexions sur l'analyse de contenu », *Con-nexions*, n° 11, p. 65-91.
- CANTO-SPERBER, Monique et Jean-Pierre DUPUY (1998). « Réflexions sur l'éthique de l'entreprise », *Magazine littéraire*, n° 361, janvier, p. 108-109.
- CARAMEL, Laurence (1999). *La population mondiale en mutation*, *Le Monde*, « Dossiers et Documents », n° 277, juin, 8 p.
- CASTON, Richard J. (1998). *Life in a Business-oriented Society: A Sociological Perspective*, Boston, Allyn and Bacon, 344 p.
- CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE (CJD) (1995). « Réconcilier l'entreprise et la société », *Futuribles*, mai.
- CHAMPAGNE, Patrick (1988). *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 238 p.
- CHANDLER, Alfred D. (1988). *La main visible des managers: une analyse historique*, Paris, Economica, 635 p.
- CHARTRES, Jacques-André (1995). « Le changement de modes de régulation: apports et limites de la formalisation », dans Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

- COASE, R.H. (1988). «The Problem of Social Cost», *The Firm, the Market and the Law*, Chicago, Chicago University Press, *Journal of Law and Economics*, vol. 3, p. 1-44, réimpression de 1960.
- COHEN, Jean L. (1985). «Strategy or Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements», *Social Research*, vol. 52, n° 4, hiver, p. 663-716.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1989). *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, 432 p.
- COMMONER, Barry (1977). «The Environmental Impact of the Petrochemical Industry», dans Steppacher, Zogg-Walz et Hazfeldt, *Economics in Institutional Perspective*, Lexington, Lexington Books, p. 127-139.
- CORIAT, Benjamin (1979). *l'atelier et le chronomètre*, Paris, Christian Bourgois, 300 p.
- CORIAT, Benjamin et Oliver WEINSTEIN (1995). *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Librairie Générale Française, 218 p.
- CORRIVEAU, Yves (1996). *L'approche volontaire: sommes-nous sur la voie de la privatisation de la protection de l'environnement et de la santé publique?*, 22 mai, 15 p.
- COSTANZA, Robert, John CUMBERLAND, Herman DALY, Robert GOODLAND et Richard NORGAARD (1997). *An Introduction to Ecological Economics*, Boca Raton, St. Lucie Press, 275 p.
- CRÊTE, Raymonde (2000). «L'État et les entreprises: des partenaires pour la création d'une réglementation favorable à la quête des capitaux dans le marché des valeurs mobilières», *Les Cahiers de droit*, vol. 41, n° 2, juin, p. 289-321.
- CRIQUI, Patrick (1992). «Les liens entre la croissance économique et la consommation énergétique», *Écodécision*, mars, p. 46-49.
- CROUCH, Colin (1996). *A New Social Contract? The Social Contract and the Problem of the Firm*, Florence, European University Institute, Robert Schuman Centre, RSC n° 96/46, 17 p.
- DALY, Herman E. (dir.) (1973). *Towards a Steady-state Economy*, San Francisco, W.H. Freeman.
- DALY, Herman E. (1974). «The Economics of the Steady State», *American Economic Review*, Paper and Proceedings.

- DALY, Herman E. (1990). «Toward Some Operational Principles of Sustainable Development», *Ecological Economics*, n° 2, Amsterdam, p. 1-6.
- DALY, Herman E. (1993). «Free Market Environmentalism: Turning a Good Servant into a Bad Master», *Critical Review*, vol. 6, n°s 2-3, p. 171-183.
- DALY, Herman E. (1999). *Ecological Economics and the Ecology of Economics: essays in Criticism*, Cheltenham, Edward Elgar, 191 p.
- DALY, Herman E. et J. COBB (1989). «Redirecting the Economy towards Community», *For the Common Good*, Boston, Beacon Press, p. 190-206.
- DAVIS, K. (1973). «The Case for and against Business Assumption of Social Responsibilities», *Academy of Management Journal*, n° 16, p. 312-322.
- DE BERNIS, Gérard (1994). «Développement durable et accumulation», *Revue Tiers Monde*, vol. 35, n° 137, janvier-mars, p. 95-129.
- DE BERNIS, Gérard (1998). «Régulation du développement dans le contexte de la "mondialisation" », *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 36, janvier, p. 151-174.
- DELÉAGE, Jean-Paul (1993). «L'écologie, humanisme de notre temps», *Écologie politique*, n° 5, hiver, p. 1-14.
- DELORME, Robert et Christine ANDRÉ (1983). *L'État et l'économie: un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1970-1980*, Paris, Seuil, 672 p.
- DENNISTON, Derek (1993). «La pollution atmosphérique met en danger les forêts», dans Lester Brown, Hal Kane et Ed Ayres, *Tableau de bord de la planète: environnement, économie, société*, Paris, La Découverte/Worldwatch Institute, coll. «Repères», p. 94-98.
- DESLISLE, André (1996). «Intégration des perceptions sociales en gestion environnementale», dans C. Gendron et M. Provost (dir.), *Entreprise et développement durable*, Montréal, Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, n° 88, p. 145-158.
- DESSUS, Benjamin (1994). *Atlas des énergies pour un monde vivable*, Paris, Syros, 141 p.

- DONALDSON, Thomas et Patricia WERHANE (dir.) (1983). *Ethical Issues in Business: A Philosophical Approach*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 392 p.
- DUCLOS, Denis (1991). *Les industriels et les risques pour l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 239 p.
- DUCLOS, Denis (1993a). «La dérive technologiste», dans Michel Beaud, Calliope Beaud et Mohamed Larbi Bouguerra, *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte. p. 318-322.
- DUCLOS, Denis (1993b). «Les industriels et l'environnement : un nouveau paradigme?», *Écologie politique*, n° 5, hiver, p. 95-122.
- DUCLOS, Denis (1996). *Nature et démocratie des passions*, Paris, Presses universitaires de France.
- DUFOUR, Valérie (2000). «Exxon devra payer pour les dommages causés en Alaska», *Le Devoir*, 3 octobre, p. A4.
- DUMAS, Brigitte et Carmen GENDRON (1991). «Culture écologique : étude exploratoire de la participation de médias québécoises à la construction de représentations sociales de problèmes écologiques», *Sociologie et Sociétés*, vol. 23, n° 1, printemps, p. 163-180.
- DUMAS, Brigitte, Camille RAYMOND et J.-G. VAILLANCOURT (1999). *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 207 p.
- DUMONT, René (1974). *L'utopie ou la mort!*, Paris, Seuil, 190 p.
- DUMONT, René (1986). *Les raisons de la colère ou L'utopie et les verts*, Paris, Éditions Entente, 137 p.
- DUPRÉ, Ruth, Paul LAVOIE, Marjolaine NAUD, MINISTÈRE DES FINANCES et MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (1996). *L'environnement et l'écofiscalité*, Québec, Ministère des Finances et Ministère de l'Environnement et de la Faune, 35 p.
- DUPUIS, Jean-Pierre (dir.) (1995). *Le modèle québécois de développement économique*, Québec, Presses Interuniversitaires, 183 p.
- DUPUIS, Jean-Pierre et André KUZMINSKI (dir.) (1998). *Sociologie de l'économie, du travail et de l'entreprise*, Montréal, Gaëtan Morin, 500 p.
- DURAND, Jean-Pierre (1995). *La sociologie de Marx*, Paris, La Découverte, 123 p.

- EDER, Klaus (1993). *The Institutionalization of Social Movement: Towards a New Theoretical Problematic in Social-movement Analysis?*, Florence, European University Institute, octobre, 22 p.
- EELLS, Richard et Clarence WALTON (1961). *Conceptual Foundations of Business*, Homewood (Illinois), Richard D. Irwin, 533 p.
- EHRlich, Paul R. et Anne H. EHRlich (1990). *The Population Explosion*, New York, Simon and Schuster, 320 p.
- EKINS, Paul (1994). «Sustainable Development and the Economic Growth Debate», dans Beat Bürgenmeier (dir.), *Economy, Environment, and Technology: A Socio-economic Approach*, New York, M.E. Sharpe, p. 121-137.
- ENVIRONICS INTERNATIONAL (1998). *Public Opinion and The Environment*, Ottawa, Environics International, 10 juillet.
- FAUCHEUX, Sylvie (1995). «Quels indicateurs choisir pour évaluer la durabilité?», *Écodécision*, n° 15, hiver, p. 64-65.
- FAUCHEUX, Sylvie, John GOWDY et Isabelle NICOLAÏ (dir.) (1998). *Sustainability and Firms: Technological Change and the Changing Regulatory Environment*, Cheltenham, Edward Elgar, 249 p.
- FERRY, Luc (1992). *Le nouvel ordre écologique, l'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset, 274 p.
- FRASER, Darling F. et J.P. MILTON (dir.) (1966). *Future Environments of North America: Transformation of a Continent*, Garden City (N.Y.), Natural History Press.
- FREEMAN, Edward (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Boston et Toronto, Pitman, 276 p.
- FROGER, Géraldine (1997). «Éléments pour une théorie institutionnaliste des ressources naturelles et de l'environnement», *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 35, p. 147-169.
- GALBRAITH, John Kenneth (1974a). *La science économique et l'intérêt général*, Paris, Gallimard, 398 p.
- GALBRAITH, John Kenneth (1974b). *Le nouvel État industriel*, Paris, Gallimard, 434 p.

- GARROD, Brian (1998). «Are Economic Globalization and Sustainable Development Compatible? Business Strategy and the Role of the Multinational Enterprise», *International Journal of Sustainable Development*, vol. 1, n° 1, p. 43-62.
- GAUTHIER, Benoît (dir.) (1987). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte de données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 535 p.
- GENDRON, Carmen et Brigitte DUMAS (1999). «L'écologie, les ruses de la rationalité...», dans Brigitte Dumas, Camille Raymond et J.-G. Vaillancourt, *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 51-68.
- GENDRON, Corinne (1999). *La création d'une OME: pertinence, enjeux et défis*, Compte rendu du Colloque des étudiants de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, Site internet AEP, <www.unites.uqam.ca/aep/OME_ISE.htm> (octobre).
- GENDRON, Corinne (2004). *La gestion environnementale et la norme ISO 14001*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 347 p.
- GENDRON, Corinne et Marjolaine NAUD (1997). «Analyse comparative des politiques fiscales environnementales canadiennes et européennes», communication au *Congrès conjoint IAAER/AFC*, Paris, 23-25 octobre, 19 p.
- GENDRON, Corinne et Marjolaine NAUD (1998). «La fiscalité comme outil d'internalisation des coûts», *Congrès de l'Association internationale de comptabilité*, Beijing, Université de Beijing, 23 mai.
- GENDRON, Corinne et Michel PROVOST (dir.) (1996). *Entreprise et développement durable*, Montréal, Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, n° 88, 316 p.
- GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas (1971). *The Entropy Law and the Economic Process*, Cambridge, Harvard University Press.
- GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas (1975). «Energy and Economic Myths», *Southern Economic Journal*, vol. 41, n° 3, janvier, p. 347-381.
- GHIGLIONE, Rodolphe (dir.) (1989). *Je vous ai compris ou L'analyse des discours politiques*, Paris, Armand Colin, 172 p.

- GHIGLIONE, Rodolphe et G. CASARI (1989). «Communication et communication politique», dans Rodolphe Ghiglione (dir.), *Je vous ai compris ou L'analyse des discours politiques*, Paris, Armand Colin, p. 42-105.
- GIROUX, Guy (dir.) (1997). *La pratique sociale de l'éthique*, Québec, Bellarmin, 286 p.
- GLASER, Barney G. et Anselm Leonard STRAUSS (1967). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine, 271 p.
- GODARD, Olivier (1998). «L'écodéveloppement revisité», *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 36, janvier, p. 213-229.
- GODARD, Olivier et Jean-Michel SALLES (1991). «Entre nature et société : les jeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement», dans Robert Boyer, Bernard Chavance et Olivier Godard (dir.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, p. 233-272.
- GOLDBERG, M.A. (1991). «On the Inefficiency of Being Efficient», *Environment and Planning*, A7, p. 238.
- GOLDEMBERG, José (1997). «Le saute-mouton technologique, la voie du sud», *Écodécision*, automne, p. 39-41.
- GOODLAND, Robert (1995). «The Concept of Sustainability», *Écodécision*, n° 15, hiver, p. 30-32.
- GOODPASTER, Kenneth E. (1989). «Can Corporations Have an Environmental Conscience?», dans W. Michael Hoffman, Robert Frederick et Edward S. Petry, *Business Ethics and the Environment: The Public Policy Debate*, 2 vol., National Conference on Business Ethics, New York, Quorum.
- GÖRG, Christoph (2000). «The Regulation of the Societal Relationships with Nature : Some Theoretical Remarks», communication à *Transitions towards a Sustainable Europe: Ecology-economy-policy*, 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics, Vienne, 3-6 mai.

- GOULET, Denis (1995). «Le développement authentique: peut-on le soutenir?», dans Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 63-77.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1996). *L'environnement et l'écofiscalité*, R. Dupré, P. Lavoie et M. Naud (dir.), Québec, Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement et de la Faune.
- GRANOVETTER, Mark (1985). «Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness», *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, novembre, p. 481-510.
- GRANOVETTER, Mark (1994). «Les institutions économiques comme constructions sociales: un cadre d'analyse», dans André Orléan et Michel Aglietta, *Analyse économiques des conventions*, Paris, Presses universitaires de France, p. 79-94.
- GRIGNON, Claude (1988). «Sociologues "littéraires", économistes "scientifiques"», *Revue économique*, n° 1, janvier, p. 291-292.
- GRINEVALD, Jacques (1993). «Les Pionniers de l'écologie», dans Michel Beaud, Calliope Beaud et Mohamed Larbi Bouguerra, *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte. p. 30-34.
- GROUPE DE LISBONNE (1995). *Limites à la compétitivité*, Montréal, Boréal, 225 p.
- HALLEY, Paule (1997). «Le droit, l'environnement et la déréglementation au Québec», dans *Développements récents en droit de l'environnement*, Cowansville, Yvon Blais, p. 343-380.
- HANSSON, Lars (1996). «L'internationalisation des coûts du transport: l'expérience suédoise», *Écodécision*, été, p. 55-58.
- HARDIN, Garrett (1968). «The Tragedy of the Commons», *Science*, vol. 162, p. 124-142.
- HARRIBEY, Jean-Marie (1997). «La prise en compte des ressources naturelles et de l'environnement dans le modèle néoclassique d'équilibre général: éléments de critique», *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 35, avril, p. 57-70.
- HOLLARD, Michel (1995). «Les formes de la concurrence», dans Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 162-170.

- HOURCADE, Jean-Charles (1998). «Analyse économique, modélisation prospective et développement durable ou Comment faire remonter des informations du futur?», *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 36, janvier, p. 175-192.
- IREE/CIDA (1993). *Ecological Economics: Emergence of a New Development Paradigm*, Ottawa, Université d'Ottawa ; IREE-Université d'Ottawa, 167 p.
- ISSALYS, Pierre (1999). «Figures et avenir de la déréglementation», *Éthique publique*, vol. 1, n° 2, p. 83-91.
- JACOBS, Michael (1993). *The Green Economy: Environment, Sustainable Development and the Politics of the Future*, Vancouver, University of British Columbia Press, 312 p.
- JACOBS, Michael (1994). «The Limits to Neoclassicism», dans Michael Redclif et Ted Benton, *Social Theory and the Global Environment*, Londres et New York, Routledge, p. 67-91.
- JACQUARD, Albert (1991). *Voici le temps du monde fini*, Paris, Seuil, 183 p.
- JARRETT, H. (dir.) (1964). *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, Johns Hopkins Press.
- JETTÉ, Christian (1997). «Analyse des positions de la Fédération des affaires sociales en rapport avec les nouvelles formes d'organisation du travail (1970-1994)», mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 176 p.
- JODELET, Denise (dir.) (1989a). *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 424 p.
- JODELET, Denise (1989b). «Représentations sociales: un domaine en expansion», dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, p. 31-61.
- JONAS, Hans (1990). *Le principe de responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 336 p.
- JONES, Marc T. (1996). «Missing the Forest for the Trees: A Critique of the Social Responsibility Concept and Discourse», *Business and Society*, vol. 35, n° 1, mars, p. 7-41.
- KAPP, William K. (1950). *Social Costs of Private Enterprise*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 287 p.

- KAPP, William, K. (1970). «Environmental Disruption and Social Costs : A Challenge to Economics», *Kyklos* 23, fasc. 4, p. 833-847.
- KAPP, William K. et John E. ULLMANN (1983). *Social Costs, Economic Development and Environmental Disruption*, Lanham, University Press of America, 208 p.
- KEATING, Michael (1993). *Reportages sur l'environnement : guide à l'intention des journalistes du secteur de l'environnement*, Ottawa, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Série sur le développement durable de la Table ronde nationale, 172 p.
- KEELEY, Michael (1980). «Organizational Analogy: A Comparison of Organismic and Social Contract Models», *Administrative Science Quarterly*, n° 25, p. 337-362.
- KEELEY, Michael (1983). «Organization as No-person», dans Thomas Donaldson et Patricia Werhane, *Ethical Issues in Business: A Philosophical Approach*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, p. 120-125.
- KERLIN, Michael J. (1997). «Peter French, Corporate Ethics and the Wizard of Oz», *Journal of Business Ethics*, vol. 16, p. 1431-1438.
- KLEIN, Juan-Luis et Benoît LÉVESQUE (dir.) (1995). *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 319 p.
- KLEIN, Juan-Luis, Pierre-André TREMBLAY et Hughes DIONNE (1997). *Au delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Études d'économie politique», n° 13, 218 p.
- KUBECZKO, Klaus, Heinz SCHANDL et Engelbert R. STOCKHAMMER (2000). «Ecological Economics and Regulation Theory : A Possible Marriage?», communication à *Transitions towards a Sustainable Europe: Ecology-economy-policy, 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics*, Vienne, 3-6 mai.
- LADD, John (1970). «Morality and the Ideal of Rationality in Formal Organizations», *Monist*, vol. 54, p. 488-515.
- LADRIÈRE, Paul et Claude GRUSON (1992). *Éthique et gouvernabilité: un projet pour l'Europe*, Paris, Presses universitaires de France, 272 p.
- LANGLOIS, Pierre (1999). *La mondialisation rend-elle obsolètes les modèles de développement nationaux?*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES, n° 9911, 59 p.

- LANGLOIS, Richard (1995). *Pour en finir avec l'économisme*, Montréal, Boréal.
- LANLY, Jean-Paul (1994). «L'évolution de l'état des forêts au xx^e siècle», *Écodécision*, juillet, p. 28-32.
- LARRÈRE, Catherine (1997). *Les philosophies de l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, 124 p.
- LATOUCHE, Serge (1986). «Le centre et la périphérie ne sont pas des vases communicants», dans *Faut-il refuser le développement? Essai sur l'anti-économique du tiers-monde*, Paris, Presses universitaires de France, p. 137-162.
- LATOUCHE, Serge (1994). «Développement durable: un concept alibi: main invisible et main mise sur la nature», *Revue Tiers Monde*, vol. 35, n° 137, janvier-mars, p. 77-94.
- LAURIOLA, Vincenzo (1997). «Le développement soutenable de l'école de Londres: une approche orwellienne?», *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 35, avril, p. 71-89.
- LAVILLE, Jean-Louis (1994). *L'économie solidaire: une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LE BON, G. (1991 [1895]). *Psychologie des foules*, Paris, Presses universitaires de France.
- LEBORGNE, Danièle et Alain LIPIETZ (1992). «L'après-fordisme: idées fausses et questions ouvertes», *Problèmes économiques*, n° 2.260, 29 janvier, p. 13-24.
- LECOURS, Pierre (1995). «L'éthique des affaires comme problématique sociale: une analyse sociologique», *Ethica*, vol. 17, n° 1, p. 59-80.
- Le Monde* (1999). «La population mondiale en mutation», *Le Monde*, n° 277, juin, Dossiers et Documents.
- LENOIR, Remi (1988). «Objet sociologique et problème social», dans Patrick Champagne, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, p. 53-90.
- LÉVY-GARBOUA, Louis (1988). «Différences de méthode en économie et en sociologie», *Revue économique*, n° 1, janvier, p. 289-290.

- LIPIETZ, Alain (1984). «Accumulation, crises et sorties de crise : quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de "régulation"», *Long Waves, Crises and Technological, Social and Political Development*, n° 8409, Helsingor, 2-4 mars.
- LIPIETZ, Alain (1989a). «Bases pour une alternative démocratique», *Les formes modernes de la démocratie*, Colloque GRETSE, n° 8910, Montréal, 1-3 mars, 20 p.
- LIPIETZ, Alain (1989b). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 155 p.
- LIPIETZ, Alain (1993). *Vert espérance: l'avenir de l'écologie politique*, Paris, La Découverte, 147 p.
- LIPIETZ, Alain (1995). «Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement?», dans Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 350-356.
- LIPIETZ, Alain (1999). *Qu'est-ce que l'écologie politique? La Grande Transformation du XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 125 p.
- LORINO, Philippe (1989). *L'économiste et le manager*, Paris, La Découverte, 227 p.
- LUTZ, Burkart (1990). *Le mirage de la croissance marchande: essai de réinterprétation du développement du capitalisme industriel dans l'Europe du XX^e siècle*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 219 p.
- MAHEU, Louis (1978). «Rapports de classes et problèmes de transformation: la thèse de la société post-industrielle», *Sociologie et sociétés*, vol. 10, n° 2, octobre, p. 11-35.
- MAINGUENEAU, Dominique (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 191 p.
- MARTEL, Maurice et Paul MARTEL (1998). «La compagnie au Québec», *Les aspects juridiques*, vol. I, Montréal, Wilson et Lafleur, p. 1-5 à 1-7.
- MARTINEZ-ALIER, J. (1987). *Ecological Economics*, Oxford, Basil Blackwell.
- MCADAM, Doug, John D. MCCARTHY et N. Mayer ZALD (1988). «Social Movements», dans N.J. Smelser, *Handbook of Sociology*, Londres, Sage, p. 695-737.

- MCCARTHY, J.D. et M. ZALD (1977). «Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory», *American Journal of Sociology*, vol. 82, p. 1212-1241.
- MCMAHON, Thomas F. (1986). «Models of the Relationship of the Firm to Society», *Journal of Business Ethics*, vol. 5, p. 186-191.
- MEADOWS, Donella H., Dennis L. MEADOWS, Jorgen RANDERS et William W. BEHRENS III (1972). *The Limits to Growth*, New York, Universe Books, 205 p.
- MELUCCI, Alberto (1978). «Société en changement et nouveaux mouvements sociaux», *Sociologie et Sociétés*, vol. 10, n° 2, octobre, p. 37-53.
- MELUCCI, Alberto (1983). «Mouvements sociaux, mouvements post-politiques», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 10, n° 50, p. 13-30.
- MELUCCI, Alberto (1991). «Qu'y a-t-il de nouveau dans les "Nouveaux mouvements sociaux" ?», dans A. Sales et L. Maheu, *La recomposition du politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal ; Paris, L'Harmattan, p. 129-162.
- MELUCCI, Alberto (1997). «Identité et changement: le défi planétaire de l'action collective», dans Klein *et al.* (dir.), *Au-delà du néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 9-20.
- MERCIER, Jean (1997). «Quelques éléments de la pensée institutionnelle du mouvement écologiste», dans Paul Painchaud (dir.), *Le partage des responsabilités publiques en environnement*, Sainte-Foy, Éd. La Liberté/IISSEN, p. 17-42.
- MESSINE, Philippe (1987). *Les Saturniens*, Paris, La Découverte, 220 p.
- MILBRAITH, Lester (1984). *Environmentalism: A Vanguard for a New Society*, Albany, State University of New York Press.
- MILL, John Stuart (1854). *Principes d'économie politique*, Paris, Guillaumin.
- MINGAT, Alain (1988). «Économie et sociologie: une typologie», *Revue économique*, n° 1, janvier, p. 293-295.
- MOL, Arthur P.J. (1997). «Ecological Modernization: Industrial Transformations and Environmental Reform», dans M. Redclift et G. Woodgate (dir.), *The International Handbook of Environmental Sociology*, Londres, Edward Elgar, p. 138-149.

- MONGEAU, Serge (1998). *La simplicité volontaire: plus que jamais*, éd. rev. et augm., Montréal, Écosociété, 264 p.
- MORGAN, Gareth (1989). *Images de l'organisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 556 p.
- MOUFFE, Chantal (1983). «Socialisme, démocratie et nouveaux mouvements sociaux», dans Christine Buci-Glucksmann (dir.), *La gauche, le pouvoir, le socialisme*, Paris, Presses universitaires de France, p. 123-136.
- MULBERG, J. (1995). *Social Limits to Economic Theory*, Londres, Routledge.
- MURADIAN, Ronald et Joan MARTINEZ-ALIER (2000). «Trade and the Environment: From a "Southern" Perspective», communication à *Transitions towards a Sustainable Europe: Ecology-economy-policy, 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics*, Vienne, 3-6 mai.
- NATIONAL CONFERENCE ON BUSINESS ETHICS, Michael HOFFMAN, Robert FREDERICK et Edward S. PETRY (1990). *Business Ethics and the Environment*, 2 vol., New York, Quorum, 253 p.
- NATIONS UNIES (1992). *Long-range World Population Projections 1950-2150*, New York, Division de la population.
- NEUBERG, Marc (1997a). «La responsabilité collective», dans Marc Neuberger, *La responsabilité: questions philosophiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 253-273.
- NEUBERG, Marc (1997b). *La responsabilité: questions philosophiques*, Paris, Presses universitaires de France, 286 p.
- NEVEU, Érik (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 123 p.
- NOËL, Alain (1990). «Action collective, politique partisane et relations industrielles», dans Gérard Boismenu et Daniel Drache, *Politique et régulation*, Paris, Méridien-L'Harmattan, p. 99-131.
- NORGAARD, Richard B. (1994). *Development Betrayed*, Londres et New York, Routledge, 280 p.

- NORGAARD, Richard B. (2000). « Closing Plenary », communication à *Transitions towards a Sustainable Europe: Ecology-economy-policy, 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics*, Vienne, 3-6 mai.
- OBERSCHALL, A. (1973). *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- OCDE (1993). *La fiscalité et l'environnement: des politiques complémentaires*, Paris, OCDE.
- OCDE (1994). *La fiscalité et l'environnement: le cas de la France*, Paris, OCDE.
- OCDE (1995). *Les écotaxes dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- OCDE (1996). *Stratégies de mise en œuvre des écotaxes*, Paris, OCDE.
- OCDE (1997). *Guider la transition vers le développement durable: un rôle essentiel pour l'OCDE*, rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur l'environnement au secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique, Paris, OCDE, novembre, 53 p.
- OFFE, Claus (1985). « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, n° 4, hiver, p. 817-868.
- OFFE, Claus (1997). *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 350 p.
- OFFE, Claus et Preuss ULRICH (1997). « Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage "efficace" des ressources morales? », dans Claus Offe, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Paris et Montréal, L'Harmattan, p. 119-231.
- OLSON, Mancur (1978 [1966]). *Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, 199 p.
- ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (OIQ) (1998). *Le juste équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'industrie*, 10^e colloque annuel sur l'environnement, Québec, 25 septembre.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (2000). *Environnement*, <www.wto.org> (consulté le 17 avril 2000).
- ORLÉAN, André et Michel AGLIETTA (1994). *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses universitaires de France, 403 p.

- OST, François (1990). «Entre le droit et le non-droit : l'intérêt», *Droit et Intérêt*, vol. 2, n° 49, 201 p.
- OUELLET, Michel (1997). *La nouvelle orientation du MEF en matière de réglementation*, allocution présentée devant l'Association du barreau canadien, mercredi 29 janvier.
- OUMET, Yves (1996). «Le système de gestion environnementale chez Bell Canada », dans C. Gendron et M. Provost (dir.), *Entreprise et développement durable*, Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, Montréal, n° 88, p. 187-208.
- PAGE, T. (1977). *Conservation and Economic Efficiency: An Approach to Material Policy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- PAINCHAUD, Paul (dir.) (1997). *Le partage des responsabilités publiques en environnement*, Sainte-Foy, Éd. La Liberté/IISSEN, 304 p.
- PASSET, René (1979). *L'économie et le vivant*, Paris, Payot.
- PASSET, René (1992). «La multidimensionnalité du développement viable : l'intégration du réel aux dimensions strictement économiques et monétaires», *Écodécision*, juin, p. 14-18.
- PASSET, René (1995). «Développement économique et développement durable : un conflit entre deux logiques», *Écodécision*, hiver, p. 44-46.
- PASSET, René (1998). «Le développement durable : d'un regard sur le monde à une conception de l'homme», *Économies et Sociétés*, Série F «Développement, croissance et progrès», n° 36, p. 91-96.
- PEARCE, D.W. (1976). *Environmental Economics*, Harlow, Essex, Longman.
- PEARCE, D.W. et G.D. ATKINSON (1993a). «Measuring Sustainable Development», *Ecodecision*, juin, p. 64-66.
- PEARCE, D.W. et G.D. ATKINSON (1993b). «Capital Theory and the Measurement of Sustainable Development : An Indicator of "Weak" Sustainability», *Ecological Economics*, n° 8, p. 103-108.
- PEARCE, D.W., A. MARKANDYA et E. BARBIER (1989). *Blueprint for a Green Economy*, Londres, Earthscan.
- PERRON, Bertrand et Jean-Guy VAILLANCOURT (2000). «Concertation à l'intérieur du Processus national sur les changements climatiques? Comparaison des valeurs et des attitudes de représentants de diverses organisations», communication au *Congrès de l'AISLF*, Québec, juillet, 16 p.

- PERRON, Bertrand, Jean-Guy VAILLANCOURT et Claire DURAND (1999). «Les leaders de groupes verts et leur rapport aux institutions», *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3, p. 521-549.
- PETRELLA, Ricardo (1989). «La mondialisation de la technologie et de l'économie», *Futuribles*, septembre, p. 3-25.
- PETRELLA, Ricardo (1997). *Le bien commun : éloge à la solidarité*, Lausanne, Deux Pages, 117 p.
- PETRELLA, Ricardo (1998). *Le manifeste de l'eau : pour un contrat mondial*, Bruxelles, Labor, 150 p.
- PIGOU, A.C. (1920). *The Economics of Welfare*, Londres, Macmillan.
- PILLET, Gonzague (1992). «L'évaluation des biens et services d'environnement: mettre un prix sur ce qui n'a pas de prix», *Écodécision*, n° 5, juin, p. 40-42.
- PIORE, Michael J. et Charles F. SABEL (1989). *Les chemins de la prospérité : de la production de masse à la spécialisation souple*, Paris, Hachette, 441 p, traduction de *The Second Industrial Divide* (1984).
- PIRES, Alvaro P. (1987). «Deux thèses erronées sur les lettres et les chiffres», *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 5, n° 2, automne, p. 85-105.
- PIRES, Alvaro P. (1994). *La recherche qualitative et le problème de la scientificité*, Université d'Ottawa, Cahier de recherche n° 9401C, Département de criminologie, avril, 17 p.
- POLANYI, Karl (1983). *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 419 p.
- PRADES, José, Jean-Guy VAILLANCOURT et Robert TESSIER (1991). *Environnement et développement*, Montréal, Fides, 374 p.
- QUIVY, Raymond et Luc CAMPENHOUDT (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 2^e éd., Paris, Dunod, 287 p.
- RACINE, Luc (1981). «Crise écologique et symbolique de l'apocalypse», *Sociologie et Sociétés*, vol. 13, n° 1, avril, p. 99-116.
- RAMOGNINO, Nicole (1984). «L'observation, un résumé de la "réalité" : de quelques problèmes épistémologiques du recueil et du traitement des données», dans *La méthode de cas en sociologie*, p. 55-75.

- REDCLIF, Michael et Ted BENTON (1994). *Social Theory and the Global Environment*, Londres et New York, Routledge.
- REDCLIF, Michael et Graham WOODGATE (1994). «Sociology and the Environment: Discordant Discourse?», dans Michael Redclif et Ted Benton, *Social Theory and the Global Environment*, Londres et New York, Routledge, p. 51-66.
- RICEUR, Paul (1990). *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 424 p.
- ROCHER, Guy (2000). «La mondialisation: un phénomène pluriel», conférence d'ouverture du *XIV^e Congrès international de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)*, Québec, 3 juillet, 12 p.
- ROGNON, Pierre (1993). «Afrique: le progrès du désert», dans Michel Beaud, Calliope Beaud et Mohamed Larbi Bouguerra, *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte, p. 257-258.
- RUELLAN, Alain (1993). «Dégradation des sols, une atteinte à la vie», dans Michel Beaud, Calliope Beaud et Mohamed Larbi Bouguerra, *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte, p. 68-72.
- SAINSAULIEU, Renaud (dir.) (1990). *L'entreprise, une affaire de société*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 353 p.
- SALES, Arnaud (1970). «L'entreprise et son environnement», *Sociologie et Sociétés*, vol. 2, n° 1, mai, p. 107-122.
- SALES, Arnaud et Louis MAHEU (1991). *La recomposition du politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal-L'Harmattan, 324 p.
- SALOMON, Jean-Jacques (1992). *Le destin technologique*, Paris, Balland/Gallimard, 330 p.
- SCHMIDHEINY, Stephan (1992). *Changer de cap: réconcilier le développement de l'entreprise et la protection de l'environnement*, Paris, Dunod, 392 p.
- SCHMITZ, Marc (1992). *Les conflits verts: la dégradation de l'environnement, source de tensions majeures*, Bruxelles, GRIP-Information.
- SCHNAIBERG, Allan (1975). «Social Syntheses of the Societal-environmental Dialectic: The Role of Distributional Impacts», *Social Science Quarterly*, vol. 56, p. 5-20.

- SCHNAIBERG, Allan (1980). *The Environment: From Surplus to Scarcity*, New York, Oxford University Press, 464 p.
- SCHRECKER, T.F. (1984). *L'élaboration des politiques en matière d'environnement*, Ottawa, Commission de réforme du droit, 124 p.
- SCOTT, J. (1979). *Corporations, Classes and Capitalism*, Londres, Hutchison.
- SEKINE, Thomas T. (2000). «L'économie sociale», communication au *Congrès mondial sur la coexistence humaine et développement durable*, Montréal, 23-27 juillet, 6 p.
- SELLIER, François (1959). *Morale et vie économique*, Paris, Presses universitaires de France, 113 p.
- SETHI, Prakash S. (1975). «Dimensions of Corporate Social Performance: An Analytical Framework», *California Management Review*, p. 58-64.
- SILVERSTEIN, David (1987). «Managing Corporate Social Responsibility in a Changing Legal Environment», *American Business Law Journal*, vol. 25, p. 523-566.
- SKLAIR, Leslie (1994). «Global Sociology and Global Environmental Change», dans Michael Redclif et Ted Benton, *Social Theory and the Global Environment*, Londres et New York, Routledge, p. 205-227.
- SMELSER, Neil J. et Richard SWEDBERG (dir.) (1994). *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton, Princeton University Press, 835 p.
- STEPPACHER, ZOGG-WALZ et HAZFELDT (1977). *Economics in Institutional Perspective*, Lexington, Lexington Books.
- STRAUSS, Anselm Leonard et Juliet M. CORBIN (1990). *Basics of Qualitative Research: Grounded Theory Procedures and Techniques*, Newbury Park, Sage, 270 p.
- SWANEY, James A. (1988). «Elements of a Neoinstitutional Environmental Economics», dans Marc R. Tool, *Evolutionary Economics: Institutional Theory and Policy*, vol. 2, New York, M.E. Sharpe, p. 321-361.
- TESSIER, Robert et Jean-Guy VAILLANCOURT (1996). *La recherche sociale en environnement: nouveaux paradigmes*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 176 p.
- THÉRIAULT, J. Yvon (1994). «L'individualisme démocratique et le projet souverainiste», *Sociologie et Sociétés*, vol. 26, n° 2, p. 19-32.

- THUDEROZ, Christian (1997). *Sociologie des entreprises*, Paris, La Découverte, coll. «Repères», n° 210, 123 p.
- TILLY, Charles (1976). *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.), Addison-Wesley.
- TILLY, Charles (1985). «Models and Realities of Popular Collective Action», *Social Research*, vol. 52, n° 4, p. 717-747.
- TOOL, Marc R. (1988). *Evolutionary Economics: Institutional Theory and Policy*, 2 vol., New York, M.E. Sharpe.
- TOURAINÉ, Alain (1969). *La société postindustrielle: naissance d'une société*, Paris, Denoël.
- TOURAINÉ, Alain (1973). *Production de la société*, Paris, Seuil, 477 p.
- TOURAINÉ, Alain (1978a). «Théorie et pratique d'une sociologie de l'action», *Sociologie et Sociétés*, vol. 10, n° 2, octobre, p. 149-188.
- TOURAINÉ, Alain (1978b). *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 309 p.
- TOURAINÉ, Alain (1980). *L'après-socialisme*, Paris, Grasset, 285 p.
- TOURAINÉ, Alain (1981). «Réactions antinucléaires ou mouvement anti-nucléaire», *Sociologie et Sociétés*, vol. 13, n° 1, avril, p. 117-129.
- TOURAINÉ, Alain (1984). *Le retour de l'acteur: essai de sociologie*, Paris, Fayard, 349 p.
- TOURAINÉ, Alain (1990). «Les écoles sociologiques», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 14, printemps, p. 21-34.
- TOURAINÉ, Alain (1998). «Nous entrons dans une civilisation du travail», *14^e Congrès mondial de sociologie*, session spéciale: «L'avenir ou la fin du travail?», Montréal, 27 juillet.
- TREMBLAY, Odile (1998). «Le militantisme en causes», *Le Devoir*, 15 décembre, p. B1.
- TURCOTTE, Marie-France (1997). *Prise de décision par consensus: leçons d'un cas en environnement*, Paris, L'Harmattan, 172 p.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (1980). *Stratégie mondiale de la conservation*, Gland, Suisse, UICN.

- UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN), PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) et FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) (1991). *Sauver la planète: stratégie pour l'avenir de la vie*, Gland (Suisse), UICN/PNUE/WWF, octobre.
- UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP) (1997). *Global Environment Outlook-1: United Nations Environment Programme – Global State of the Environment Report*. UNEP, <www.unep.org/unep/eia/geo1/ch/ch2_2.htm>.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy (1978). «Lettre à un militant anti-nucléaire», *Possibles*, vol. 2, n° 4, été, p. 99-110.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy (1981). «Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises: de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme», *Sociologie et Sociétés*, vol. 13, n° 1, avril, p. 81-98.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy (1995). «Penser et concrétiser le développement durable», *Écodécision*, n° 15, hiver, p. 24-29.
- VALLIN, Jacques (1991). *La démographie*, Paris, La Découverte, coll. «Repères», 124 p.
- VALLIN, Jacques (1993). «Démographie: un temps incompressible», dans Michel Beaud, Calliope Beaud et Mohamed Larbi Bouguerra, *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte, p. 296-302.
- VERGÈS, Pierre (1989). «Représentations sociales de l'économie: une forme de connaissance», dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, p. 387-405.
- WAAUB, Jean-Philippe (1991). «Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme du développement», dans José Prades, Jean-Guy Vaillancourt et Robert Tessier, *Environnement et développement*, Montréal, Fides, p. 47-70.
- WACKERNAGEL, Mathis et William REES (1996). *Our Ecological Footprint: Reducing Human Impact on the Earth*, Toronto, New Society Publishers, 160 p.
- WALLERSTEIN, Immanuel (2000). «Le Système-monde en désagrégation», communication à *Une société-monde?, XVI^e Congrès International de l'AISLF*, Québec, juillet.

WILLUMS, Jan-Olaf et Ulrich GOLUKE (1992). *From Ideas to Action: Business and Sustainable Development*, Chambre de Commerce Internationale, 351 p.

WORLDWATCH INSTITUTE (1993). *Tableau de bord de la planète: environnement, économie, société*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 125 p.

YEARLEY, Steven (1994). « Social Movements and Environmental Change », dans Michael Redclif et Ted Benton, *Social Theory and the Global Environment*, Londres et New York, Routledge, p. 150-168.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	IX
Remerciements	XIII
INTRODUCTION	1
PARTIE 1	
Vers une théorie socioéconomique de la problématique environnementale	7
CHAPITRE 1	
Les approches contemporaines de l'économie de l'environnement	11
1. Les approches orthodoxes de l'économie de l'environnement	13
1.1. L'école des droits de propriété	13

1.2. L'école néoclassique	14
1.2.1. L'école néoclassique radicale	15
1.2.2. L'école néoclassique appliquée	18
1.3. L'approche néoclassique macroéconomique	27
2. Le courant de l'économie écologique et les grands débats	29
2.1. L'école de Londres	31
2.2. L'école américaine	34
2.3. Le débat sur la croissance économique	35
2.4. Le rôle de la technologie	42
3. Le potentiel d'une analyse institutionnaliste	45
4. Les limites des approches économiques	47

CHAPITRE 2

**Théorie de la régulation
et problématique environnementale 53**

1. La théorie de la régulation : concepts et outils d'analyse	54
1.1. Système de production et régime d'accumulation	55
1.1.1. Le système de production capitaliste	55
1.1.2. Le régime d'accumulation	57
1.2. Mode de régulation et formes institutionnelles	58
1.2.1. Les formes institutionnelles	59
1.2.2. Les différents modes de régulation	62
1.3. Schéma d'accumulation et modèle de développement	63
1.4. Les crises	65
1.5. Une lecture inédite de la crise économique actuelle	67
1.5.1. Le fordisme	69
1.5.2. La crise du fordisme	71
1.6. Intérêt et limites des recherches régulationnistes	72
1.6.1. L'originalité de la théorie de la régulation	72
1.6.2. Le potentiel de la théorie de la régulation	74
2. Problématique environnementale et perspective régulationniste	76
2.1. Une lecture conventionnaliste: Godard et Salles (1991)	78
2.2. Une lecture régulationniste (Lipietz, 1993, 1999)	82
2.3. Le cadre analytique régulationniste en regard de la problématique environnementale	87

2.3.1. Une première piste : écologiser la théorie de la régulation	87
2.3.2. Une deuxième piste : développer une lecture régulationniste de la problématique environnementale	90
3. Une lecture régulationniste de la problématique environnementale	92

CHAPITRE 3

Action collective, nouveaux mouvements sociaux et théorie de la régulation	97
1. Du comportement collectif à l'action collective	100
1.1. L'école du comportement collectif	100
1.2. L'action collective	103
2. L'école de la mobilisation des ressources	105
3. L'approche actionnaliste et l'école des nouveaux mouvements sociaux	111
3.1. La sociologie de l'action d'Alain Touraine	112
3.2. Intérêt et portée de l'analyse actionnaliste	119
3.3. Classes sociales et mouvements sociaux	121
3.4. Mouvements sociaux, institutionnalisation et système politique	126
4. Environnement et mouvements sociaux	136
4.1. Le mouvement écologiste comme nouveau mouvement social	136
4.2. Environnement et acteurs sociaux	141

PARTIE 2

Le développement durable comme compromis social	151
--	------------

CHAPITRE 4

Des dirigeants écologistes ?	153
1. Représentations sociales et compromis	155
2. Le discours écologiste des dirigeants	162
2.1. Les causes de la crise	164
3. Conception du développement durable	166

3.1. Les définitions institutionnelles	166
3.2. Le développement durable comme reconnaissance du paramètre environnemental	168
3.3. Le développement durable sans référence à l'environnement	169
4. L'économie et l'environnement	171
5. Les solutions	174
6. L'environnement et le développement durable comme enjeux historiques	176
6.1. La problématique environnementale comme enjeu social	176
6.2. Le développement durable comme nouveau paradigme sociétal	183
 CHAPITRE 5	
Un nouveau modèle de société	191
1. Les institutions économiques	192
1.1. L'entreprise	192
1.2. Le marché	194
2. L'État, la mondialisation et la déréglementation	195
2.1. La définition de l'État et de ses principaux rôles	195
2.2. Intervention de l'État et modèles de société	197
2.2.1. La perspective non interventionniste	197
2.2.2. La perspective interventionniste	198
2.3. La mondialisation	199
2.4. La déréglementation	201
3. Les groupes de pression	202
3.1. La conception qu'ont les dirigeants des groupes de pression	202
3.2. Les groupes de pression et l'entreprise	206
4. La configuration du paradigme sociétal des dirigeants	207
4.1. Institutions économiques, État et projet de société	208
4.2. Les groupes de pression	216
 CONCLUSION	223
 BIBLIOGRAPHIE	243

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 1

1.1 Scénarios de dématérialisation par la technologie	43
--	----

CHAPITRE 3

3.1 La typologie de Oberschall	107
3.2 Typologie des luttes sociales chez Touraine	118
3.3 Niveaux d'analyse de la dynamique sociale	134
3.4 Segmentation environnementale de la population selon Milbraith	143

CHAPITRE 4

4.1 Synthèse des éléments de définition du développement durable	170
---	-----

CHAPITRE 5

5.1 Éléments de définition d'une entreprise
chez les dirigeants 193

5.2 Typologie des conceptions qu'ont les dirigeants
des groupes de pression 206

LISTE DES FIGURES

CHAPITRE 2

2.1	Niveaux d'analyse de la théorie de la régulation	55
2.2	Éléments constitutifs d'un modèle de développement	64
2.3	Le système de régulation et ses crises	68

CHAPITRE 3

3.1	Fractions et alliances potentielles entre les élites écologiques et économiques	145
-----	--	-----

CHAPITRE 4

4.1	Fréquence des problèmes environnementaux cités par les dirigeants	163
4.2	Liste comparative des problèmes environnementaux cités par les dirigeants et les scientifiques	178
4.3	Segmentation comparée des dirigeants et de la population selon la typologie de Milbraith	179
4.4	Perception du rôle de l'industrie dans la dégradation de l'environnement	187



Le développement social

*Sous la direction de Marielle Tremblay,
Pierre-André Tremblay, Suzanne Tremblay*
2006, ISBN 2-7605-1415-3, 380 pages

Le travail indépendant

Martine D'Amours
2006, ISBN 2-7605-1411-0, 230 pages

**Responsabilité sociale
et environnementale de l'entreprise**

*Sous la direction de
Marie-France B. Turcotte et Anne Salmon*
2005, ISBN 2-7605-1375-0, 238 pages

**La régulation sociale entre l'acteur
et l'institution / Agency and Institutions
in Social Regulation**

Pour une problématique historique
de l'interaction / *Toward an historical
understanding of their interaction*
*Sous la direction de Jean-Marie Fecteau
et Janice Harvey*
2005, ISBN 2-7605-1336-X, 616 pages

**Le Sud... et le Nord dans la
mondialisation. Quelles alternatives ?**

Le renouvellement des modèles
de développement
*Sous la direction de Abdou Salam Fall,
Louis Favreau et Gérald Larose*
2004, ISBN 2-7605-1318-1, 408 pages

**Altermondialisation, économie
et coopération internationale**

*Sous la direction de Louis Favreau,
Gérald Larose et Abdou Salam Fall*
2004, ISBN 2-7605-1309-2, 404 pages

**L'économie sociale
dans les services à domicile**

*Sous la direction de Yves Vaillancourt,
François Aubry et Christian Jetté*
2003, ISBN 2-7605-1085-9, 352 pages

**Développement local, économie sociale
et démocratie**

*Sous la direction de Marielle Tremblay,
Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay
avec la collaboration de Martin Truchon*
2002, ISBN 2-7605-1182-0, 356 pages

**Pratiques émergentes
en déficience intellectuelle**

Participation plurielle et nouveaux rapports
*Sous la direction de Jean-Pierre Gagnier
et Richard Lachapelle*
2002, ISBN 2-7605-1180-4, 298 pages

**Mondialisation, économie sociale,
développement local
et solidarité internationale**

Louis Favreau et Lucie Fréchette
2002, ISBN 2-7605-1089-1, 286 pages

**Emploi, économie sociale
et développement local**

Les nouvelles filières
*Yvan Comeau, Louis Favreau,
Benôit Lévesque et Marguerite Mendell*
2001, ISBN 2-7605-1096-4, 336 pages

**Insertion des jeunes, organisation
communautaire et société**

L'expérience fondatrice des Carrefours
jeunesse-emploi au Québec
Yao Assogba
2000, ISBN 2-7605-1092-1, 168 pages

**Économie sociale et transformation
de l'État-providence dans le domaine
de la santé et du bien-être**

Une recension des écrits (1990-2000)
*Christian Jetté, Benôit Lévesque,
Lucie Mager et Yves Vaillancourt*
2000, ISBN 2-7605-1087-5, 210 pages

Entraide et services de proximité

L'expérience des cuisines collectives
Lucie Fréchette
2000, ISBN 2-7605-1078-6, 218 pages

Le modèle québécois de développement

De l'émergence au renouvellement
Gilles L. Bourque
2000, ISBN 2-7605-1042-5, 274 pages

Développement économique communautaire

Économie sociale et intervention
Louis Favreau et Benôit Lévesque
1996, ISBN 2-7605-0831-5, 256 pages

Pratiques d'action communautaire en CLSC

Acquis et défis d'aujourd'hui
*Sous la direction de Louis Favreau,
René Lachapelle et Lucie Chagnon*
1994, ISBN 2-7605-0762-9, 246 pages

CLSC et communautés locales

La contribution de l'organisation
communautaire
Louis Favreau et Yves Hurtubise
1993, ISBN 2-7605-0693-2, 228 pages

**Théorie et pratiques
en organisation communautaire**

Sous la direction de Laval Doucet et Louis Favreau
1991, ISBN 2-7605-0666-5, 488 pages



PRATIQUES ET POLITIQUES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Collection dirigée par Louis Favreau,
Benoît Lévesque et Yves Vaillancourt

Est-il possible de répondre au défi du développement durable en intégrant l'écologie et le social au système économique ? Comment « écologiser » l'économie ?

Au-delà des réponses techniques et des appels à la raison qui jalonnent les écrits sur le développement durable, l'auteure propose ici un cadre d'analyse inédit qui suppose de prendre en compte la dynamique sociale pour comprendre les pistes de modernisation écologique de l'économie, bref l'intégration de l'écologie par l'économie et ses principales institutions, les entreprises. En s'appuyant sur une étude théorique approfondie et sur l'analyse du discours des hauts dirigeants d'entreprises, l'auteure offre une lecture novatrice du défi que pose la problématique environnementale à nos sociétés capitalistes avancées à l'ère de la mondialisation.

Même si on les envisage rarement dans ce rôle, les hauts dirigeants d'entreprises seront aux premières loges de cette modernisation qui résultera d'un compromis entre des fractions de l'élite économique, d'une part, et du mouvement écologiste, d'autre part. Sensible à la problématique environnementale, contrairement à l'image qu'on en a souvent, l'élite économique propose une certaine perspective du développement durable et avance des solutions qui trouvent de plus en plus d'écho chez certains écologistes. Les analyses que nous offre l'auteure indiquent que s'il est encore en débat aujourd'hui, le développement durable tend à se cristalliser autour d'un consumérisme écologique qui ne sacrifie ni la croissance ni la mondialisation, et qui circonscrit les pistes de modernisation dans lesquelles pourront s'engager nos sociétés au cours des années à venir.

La thèse dont est tiré cet ouvrage a obtenu le prix de la meilleure thèse soumise en 2001 au répertoire de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)



CORINNE GENDRON, Ph. D., est titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable et professeure à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

